RÉPONSE

au Livre intitulé

SENTIMENS

de quelques Theologiens de Hollande sur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament.

Par

LE PRIEUR DE BOLLEVILLE.

Outre les Réponſes aux Theologiens de Hollande on trouvera dans cet Ouvrage de nouvelles Preuves & de nouveaux Eclairciſſemens pour ſervir de ſupplément à cette

HISTOIRE CRITIQUE.

R. B. B. NEAPOL.

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE DE COUP.
M DCXXXI.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

AVERTISSEMENT.

IL n'y a rien de plus ennuyeux que des Réponſes trop particulieres ; parce qu'on y tombe ſouvent dans des minuties : mais quoi qu'on ait répondu dans cet Ouvrage à toutes les raiſon des prétendus Theologiens de Hollande, on a évité autant qu'il a été poſſible ces ſortes minuties. On les auroit même évitées entierement, ſi l'Auteur des Sentimens, *qui a, à ce qu'on dit, plus de vanité que de veritable capacité, ne s'étoit pas vanté qu'on ne pourroit jamais repondre exactement à ſon Livre. Il n'a pas été difficile de lui donner promptement cette ſatisfaction en examinant toutes ſes preuves en détail. Si on l'a quelquefois traité avec un peu de hauteur, il doit s'en prendre à lui même. Je n'ai eu autre deſſein dans tout cet Ouvrage que d'être utile à l'Egliſe, & de faire voir à tout le monde la vanité ridicule de nos nouveaux Sociniens, qui ſe ſont cachés ſous le nom de* quelques Theologiens de Hollande. *Quand il leur plaira de publier de nouvelles objections, on ne manquera point de leur répondre : & s'ils gardent les regles de la bienſeance & de la modeſtie, on les traitera ſur le même pied. Au reſte, comme cette Réponſe n'eſt qu'une ſuite de l'Hiſtoire Critique, j'ai crû que je pouvois ſans aucune ſcrupule l'envoyer au Libraire de Rotterdam, qui a depuis peu donné au public une nouvelles Edition de cette Critique. J'ai auſſi ſuivi cette Edition dans mes citations, parce qu'elle eſt plus correcte que les autres.*

TABLE

TABLE

Des Sommaires ou des Matieres principales qui ſont contenuës dans chaque Chapitre de ce Livre.

CHAPITRE I. *Les Auteurs du Livre intitulé* Sentimens de quelques Theologiens de Hollande. *Pag.* 1

Lettre de Mr. le Clerc à l'Auteur du projet de la nouvelle Polyglotte. 2

Inconſtance de Mr. le Clerc. 5

Réponſe à la longue Lettre de Mr. le Clerc. ibid.

CHAP. II. *Défaut de jugement dans l'Ouvrage de Mr. le Clerc.* 7

Examen d'un paſſage de St. Jerôme dans ſon Epiſtre à Sunia & Fretela. ibid.

Monſ. Simon n'a point rempli ſa Critique de citations inutiles. 9

Ignorance des Proteſtans & des Sociniens dans l'Antiquité. ibid.

Faute de jugement. 10

La méthode qu'on a obſervé dans l'Hiſtoire Critique eſt exacte. ibid.

Fautes contre le jugement. 11

CHAP. III. *Galimatias de Mr. le Clerc.* 13

On a eu raiſon de traiter dans la Critique ceux de Geneve comme on les y a traités. ibid

Mr. le Clerc s'eſt emporté injuſtement contre les anciens Peres. ibid.

Quelles ſont les veritables preuves de la Religion Chrêtienne. 14

Avantage des Catholiques ſur les Proteſtans & les Sociniens. 15

Quelle eſt la capacité des Sociniens. ibid.

Jugement de Mr. Simon touchant les Rabbins. ibid.

Des préjugés en matiere de Religion. 16

Ignorance des Proteſtans & des Sociniens 17

Faux raiſonnement de Mr. le Clerc contre la créance des Catholiques. ibid.

Les Catholiques ſont plus habiles dans les Langues Orientales & dans la Critique que les Proteſtans. 18

On a rendu juſtice dans la Critique à tout le monde. 19

En quel ſens on a dit dans la Critique qu'on n'a copié perſonne. 20

Mr. Simon n'eſt point l'Auteur de la Préface qui eſt à la tête de la nouvelle Edition de la Critique. ibid.

Raiſons de Mr. le Clerc peu vrai-ſemblables. 21

Les Calviniſtes reçoivent quelque Tradition. ibid.

Galimatias des Docteurs de Geneve. 22

Projet d'une nouvelle Bible Françoiſe publié par les Miniſtres de Geneve. ibid.

Diſpute entre les Miniſtres de Charenton & de Geneve. 24

Galimatias de Mr. Turretin ſavant dans les Langues Orientales. 25

Faux raiſonnement de Mr. le Clerc touchant les Traditions des Catholiques. 26

CHAP. IV. *Pourquoi il a été neceſſaire de parler de la Tradition dans l'Hiſtoire Critique.* ibid.

Le peu d'étenduë d'eſprit de Mr. le Clerc le fait tomber dans des Paralogiſmes. 27

Differentes Traditions. 28

Nouveau Paralogiſme de Mr. le Clerc. ibid.

On oppoſe inutilement que l'Ecriture eſt claire dans les points fondamentaux de la Religion. 29

Principe de Mr. le Clerc qui détruit le Chriſtianiſme. ibid.

Conſcience de Mr. le Clerc fort large. 31

Le Symbole de Mr. le Clerc ne conſiſte qu'en

qu'en deux mots. 32
De la neceſſité du Baptême des enfans. ibid
De la Tradition dont on a parlé dans la Critique. ibid.
Diſcuſſion de quelques faits particuliers touchant la Tradition. 33
Déciſion du Concile de Nicée conforme a la Tradition. ibid.
Déciſion de l'Egliſe touchant la Grace conforme à la Tradition. 34
Nouveau Paralogiſme de Mr. le Clerc touchant la Tradition. 35
Autre Paralogiſme de Mr. le Clerc. ibid.
Autre Paralogiſme de Mr. le Clerc. 36
Regle de la foi ſelon les anciens Peres. ibid
Faux raiſonnemens de Mr. le Clerc. 37
Preuves de la Tradition. 38
La réſurrection des corps appuyée chez les Juifs ſur la Tradition. 39
Fauſſes ſubtilités de Mr. le Clerc. ibid.
L'Egliſe eſt la dépoſitaire des verités de la Religion. 40
Galimatias de Mr. le Clerc. ibid.
De quelle maniere on a agi dans les Conciles. 41
De la condamnation des Neſtoriens dans le Concile d'Epheſe. 42
La Religion Chrêtienne avant le Nouveau Teſtament. ibid.
Paralogiſme de Mr. le Clerc. ibid.
Vincent de Lerins oppoſé à Mr. le Clerc. 43
CHAP. V. Mr. le Clerc s'attache aux minuties. 44
Raiſon des diverſes répetitions dans la Critique. ibid.
Mr. Simon n'a point fait imprimer les Notes qu'on a ajoûtées à la derniere Edition de la Critique. ibid.
Autre minutie de Mr. le Clerc. 45
On ne s'eſt point ſervi des témoignages des Rabbins & des Peres ſans raiſon. ibid.
Du témoignage de Joſephe. 46
Du témoignage d'Euſebe. ibid.
- - - de Theodoret. ibid.
- - - de R. Abravanel. ibid.
On oppoſe fauſſement à Mr. Simon de s'être contredit dans la Critique 47
On n'a point rapporté de mauvaiſe foi la penſée de l'Auteur de la Préface du N. Teſtament d'Oxford. 48
Jugement des Notes de Beze ſur le N. Teſtament. 49
Mr. le Clerc s'arrête aux minuties. ibid.
Explication d'un paſſage de Joſephe. 50
Ignorance de Mr. le Clerc dans la Langue Grecque. 51
Emportement ridicule de Mr. le Clerc. 52
Jugement de l'Hiſtoire de Joſephe. 53
CHAP. VI. Redites inutiles. 54
Dieu n'a point ceſſé d'être le Chef d'Iſraël lors que ce peuple a été ſoumis aux Rois. ibid.
Des Prophetes ou Juges ſucceſſeurs de Moïſe. 55
En quel ſens les ſucceſſeurs de Moïſe ont donné des loix. 56
Le nom de Prophete eſt le veritable nom des Ecrivains Sacrés chez les Ebreux. 57
Uſage des Etats d'Orient. ibid.
Verité des Actes contenus dans les Livres Sacrés. 58
Chicanerie de Mr. le Clerc ſur de purs mots. ibid.
Les Ebreux ont pris un tres-grand ſoin de leurs Annales. ibid.
Pourquoi il n'eſt point parlé de l'établiſſement des Scribes publics dans le Pentateuque. 59
La ſageſſe de Moïſe n'eſt point oppoſée aux graces qu'il a receuës de Dieu. ibid.
Paroles injurieuſes à Moïſe. 60
Chicanerie de Mr. le Clerc ſur de purs mots. ibid.
Sentiment de quelques Peres touchant

l'inſpiration des anciens Scribes publics chez les Ebreux. 61

Faux raiſonnement de Mr. le Clerc. ibid.

Explication d'un paſſage de S. Pierre. ibid.

Des Mazcirim *ou Commis ſur les Regiſtres.* 62

Le nom de Prophete ſe prend de deux manieres dans l'Ecriture. 63

Des Scribes publics des Rois d'Iſrael aprés la ſéparation des dix Tribus. ibid.

Iſaïe a auſſi eſté du nombre des Ecrivains publics. ibid.

Nouveaux éclairciſſemens de ce qui regarde les Scribes publics. 64

Veritable leçon d'un paſſage des Septante. 65

Continuation des Scribes publics chez les Ebreux. ibid.

Fauſſe comparaiſon dont ſe ſert Mr. le Clerc. 66

On fait des Syſtémes en matiere d'Hiſtoire comme en Philoſophie. ibid.

Jugement des Rabbins. 67

Signification du mot Navi ou Prophete. ibid.

Ignorance de Mr. le Clerc dans la Langue Ebraïque. 68

Lieux communs de Mr. le Clerc qui lui ſervent de preuves. ibid.

Galimatias de Mr. le Clerc en matiere d'Ebreu. 69

Mr. Simon ne ſe contredit point dans les pages 17. & 18. de ſa Critique. 70

Des mots Navi & Saphra *dans la Paraphraſe Caldaïque. Du mot* γραμματεὺς *ou* Scribe. ibid.

Des Mazcirim *ou Teneurs de Regiſtres.* 71

Faux raiſonnement de Mr. le Clerc. ibid.

Un même Acte rapporté de differentes manieres dans l'Ecriture. 72

Faux raiſonnement de Mr. le Clerc en parlant des Conciles. ibid.

CHAP. VII. *Defaut de jugement.* 73

Faux raiſonnement de Mr. le Clerc. ibid.

C'eſt le ſort commun des Livres, qu'il s'y trouve des additions. 74

Conſequence que tire Mr. le Clerc du mot Roe *peu vrai-ſemblable.* ibid.

Réflexions ſur le dernier Chapitre du Deuteronome. 75

Signification du mot Ebreu בעבר. ibid.

Faux raiſonnement contre les Regiſtres publics. ibid.

Nouvelle preuve de Regiſtres publics. 76

Moïſe a pû avoir d'anciens Memoires. 77

Pourquoi on a parlé des Sabaïtes dans l'Hiſtoire Critique. ibid.

Faux raiſonnement touchant l'Auteur du Pentateuque. ibid.

Continuation de ce faux raiſonnement. 78

Viſions de Mr. le Clerc touchant l'Auteur du Pentateuque. 79

De l'Exemplaire Ebreu des Samaritains. ibid.

Nouveaux éclairciſſemens touchant le Pentateuque des Samaritains. 80

Erreurs de Mr. le Clerc touchant les Samaritains. 81

CHAP. VIII. *Mr. le Clerc ſuppoſe ſouvent ce qui n'eſt point.* 82

Galimatias de Mr. le Clerc. 83

On a envoyé de faux Mémoires à Mr. le Clerc touchant les Sabaïtes. ibid.

Ignorance de Mr. le Clerc dans la Langue Ebraïque. 84

Du Livre de Joſué. ibid.

Erreur évidente de Mr. le Clerc. ibid.

Mr. le Clerc Docteur en Concordance, 85

Suppoſitions fauſſes de Mr. le Clerc. ibid.

Annales des Ebreux & leurs Abregés. 86

Annales des Chinois. ibid.

Sentiment

Sentiment qu'on a eu de la penſée d'Abravanel touchant l'Auteur du Livre de Samuel. ibid.
Paralogiſme de Mr. le Clerc. 87
CHAP. IX. *De la qualité de Scribe attribuée à Eſdras.* 88
Une même Genealogie rapportée differemment. 89
Des anciens rouleaux des Ebreux. ibid.
Paralogiſme de Mr. le Clerc. 90
Difference entre les Hiſtoires du Vieux Teſtament & celles du Nouveau pour l'ordre des matieres. 91
Faux raiſonnement de Mr. le Clerc touchant les anciens rouleaux. 92
Autre raiſonnement peu juſte de Mr. le Clerc touchant ces même rouleaux. ibid.
Nouvelle Réflexion ſur les rouleaux. 93
Des répetitions qui ſe trouvent dans les Livres de Moiſe 94
Mr. le Clerc peu exercé dans la Critique des anciens Livres. ibid.
Répetitions dans l'ancien Symbole. 95
Origine des Genealogies omiſes dans l'Ecriture. ibid
CHAP. X *Les Livres de la Bible écrits en ſtile coupé.* 96
Défenſe de Maſius. 97
Des titres des Pſeaumes. ibid.
Du Recueil des Proverbes. 98
Emportemens de Mr. le Clerc. ibid.
Additions aux Propheties. 99
Galimatias de Mr. le Clerc. ibid
Des titres des Propheties. 100
Sophiſmes de Mr. le Clerc. ibid.
Mr. le Clerc ſe jette ordinairement ſur des minuties. 102
Lieux communs de Mr. le Clerc. ibid.
Les Prophetes regiſtroient leur Propheties. ibid.
Raiſons pueriles de Mr. le Clerc. 103
CHAP XI. *Du Recueil des Livres Canoniques.* 104
Chicaneries de Mr. le Clerc ſur des mots. 105
Du Canon des Juifs. ibid.
L'Hiſtoire a auſſi-bien ſes Syſtêmes que la Philoſophie. 106
Archives des Juifs. ibid.
Deux ſortes de Livres chez le Juifs. 107
Lieux communs de Mr. le Clerc & qui ne prouvent rien. ibid.
Des Ecrivains Sacrés aprés Eſdras. 109
De l'autorité des Livres que les Proteſtans nomment Apocryphes. ibid.
D'où eſt venuë l'autorité que les Catholiques donnent à ces Livres. 110
Objections contre ces Livres réfutées. ibid.
Le Canon des Juifs Helleniſtes differe de celui des Juifs de Jeruſalem. 111
Lieux communs de Mr. le Clerc qui ne prouvent rien. 112
Du grand Sanhedrin des Juifs. ibid.
De la durée du Grand Sanhedrin. 113
Preuves de la durée du Grand Sanhedrin. 114
Raiſon pourquoi les Juifs vantent ſi fort leurs Traditions. 115
Autre preuve de la durée du Sanhedrin. ibid
Fauſſes raiſons de Mr. le Clerc. 116
Joſephe fauſſement allegué par Mr. le Clerc. 117
Promeſſe de Dieu aux ſucceſſeurs de Moiſe. 118
Les Prophetes ſujets au Sanhedrin. 119
Chicaneries ſur de pure mots. 120
De la maniere dont le Recueil des Livres Sacrés a été fait. 121
CHAP. XII *Qui eſt l'Auteur du Mémoire que Mr. le Clerc a inſeré dans ſon Livre.* 122
Créance de Mr. N. touchant les Prophetes. ibid.

Les

Les Prophetes n'ont point eu besoin d'inspiration pour leur stile. 123
De la Prophetie de Caïphe. ibid.
Divers sens des paroles contenuës dans quelques Prophecies. 124
L'inspiration n'ôte point l'usage de la raison. ibid.
Raison des differentes expressions des Prophetes & Pseaumes, Cantiques & Livres Hagiographes. 125
Quelques Prophetes ont étudié leur stile. 126
Erreur de Mr. N. touchant l'inspiration des Livres Sacrés. ibid.
Emportemens injustes de Beze contre Castalio. ibid.
Faux raisonnement de Mr. N. contre l'inspiration des Livres Sacrés. 127
Autre faux raisonnement de Mr. N. sur la même matiere 128
Mr. N. attribuë à Saint Jean Chrysostome ce qu'il n'a jamais dit. ibid.
Un Livre n'est pas fabuleux pour contenir des Paraboles. 129
Sophisme de Mr. N. contre l'inspiration des Apôtres. ibid.
La prudence humaine n'est point opposée à l'inspiration. 130
Malignité du Mémoire produit par Mr. le Clerc, & dont il est en partie l'Auteur. 132
CHAP. XIII. *L'inspiration n'a pas empêché les Apôtres d'agir en hommes.* ibid.
Raison de la diversité des sentimens dans les premieres Assemblées des Chrétiens. 133
La mission des Apôtres aux Gentils estoit obscure avant la vision de St Pierre. 134
Explication d'un passage de St. Paul dont Mr. N. abuse. 135
Explication du passage Visum est Spiritui Sancto & nobis. ibid.
De l'esprit des Miracles. 136
Question inutile & purement metaphysique. ibid.
Les Apôtres ont usé quelquefois d'économie dans leurs discours. 137
De quelle maniere les Apôtres ont cité les passages du Vieux Testament. ibid.
Mr. N. peu instruit de la veritable Theologie. ibid.
Les Apôtres peu savans dans la Langue Grecque. 138
Objections de Mr. N. contre l'inspiration de quelques Livres particuliers de l'Ecriture. ibid.
Preuve de la divinité de quelques Livres de l'Ecriture que Mr. N. a attaqués. 139
L'ancienne division des Livres Sacrés n'est point favorable à Mr. N. ibid.
Autorité de Jesus Christ contraire au sentiment de Mr. N. 140
La Version Latine que Mr. N. a faite de l'Histoire Critique est remplie de fautes. 141
La Version Latine de Mr. N. ne se peut entendre en bien des endroits sans avoir recours au François. 142
Mr. N. ne sait ni Ebreu ni Grec. ibid.
CHAP. XIV. *Raisons qu'on a eues de parler des Protestans dans l'Histoire Critique avec mépris.* 143
Emportemens des plus savans Protestans contre le Concile de Trente. 144
Egaremens de Mr. le Clerc. 145
Interpretation du Verbe Ebreu bara. ibid.
Critique d'un passage Grec des Septante. 146
Il y a plusieurs solécismes dans l'Exemplaire Ebreu des Juifs, qui viennent des Copistes. 147
Autre Critique d'un passage Grec des Septante. ibid.
Critique d'un passage Ebreu du Pseaume 110. 148
Le peu d'application de Mr. le Clerc. ibid.

Soupçon

Soupçons violens de Mr. le Clerc contre les Juifs qu'il accuse mal-à-propos. ibid.
Erreurs pueriles de Mr. le Clerc touchant le mot nini, *que les Grecs ont copié sur le mot Ebreu* יהוה. 149
Mr. le Clerc défend très-mal Olivetan, qui n'a pû traduire l'Ecriture sur l'Ebreu qu'il ignoroit entierement. 150
Rob. Olivetan ignorant dans les Livres des Rabbins. 151
Mr. le Clerc défend Olivetan par des voyes indirectes qui ne prouvent rien. ibid.
Explication d'un passage considerable de Tertullien. 152
Ce que signifient dans Tertullien ces mots Authenticæ Literæ. ibid.
Raisons pueriles de Mr. le Clerc dans l'explication qu'il donne de ce même passage de Tertullien. 154
Mr. le Clerc paroit fort Original en parlant des Originaux du Nouveau Testament. ibid.
Mr. le Clerc se rend ridicule dans ses réflexions. 155
De l'Evangile de Saint Jean qu'on suppose être dans l'Eglise d'Epheſe écrit de la propre main de St. Jean. ibid.
De l'Evangile de Saint Matthieu écrit de la propre main de St. Barnabé. ibid.
Puerilités de Mr. le Clerc. 156
Faux raisonnement de Mr. le Clerc sur la conservation des Livres du Nouveau Testament. 157
Mr. le Clerc raisonne en homme qui n'a aucune connoissance des Peres. 158
Tertullien est exact dans son Livre de la Prescription. 159
Les enthousiasmes de Tertullien sont plus reglés que la raison de Mr. le Clerc. ibid.
Paralogisme de Mr. le Clerc en parlant de Tertullien. 160
Explication d'un passage de Tertullien. ibid.
Eclaircissement d'un autre passage du même Tertullien. 161
Mr. le Clerc n'a point entendu ce que c'est que l'autorité de l'Eglise. 162
Méthode de prescription commune à tous les Peres. 163
CHAP. XV. *Faux raisonnemens de Mr. le Clerc sur le Decret du Concile de Trente en faveur de l'ancien Interprete Latin.* 164
Explication d'une Décision faite par le Congregation des Cardinaux prépoſés à l'explication des Canons du Concile de Trente. 165
La vraye maniere d'expliquer le Canon du Concile de Trente touchant l'autorité de l'Edition Vulgate. ibid.
Explication du Decret de la Congregation des Cardinaux. ibid.
Explication des uſages de Rome. 166
Faux raisonnemens de Mr. le Clerc contre la Décision du Concile de Trente. ibid.
Décision du Concile de Trente fondée sur la raison & sur le bon sens. 167
Les Proteſtans peu judicieux dans leurs prétentions contre le Concile de Trente. ibid.
Explication des paroles du Canon touchant l'authenticité de la Vulgate. 168
Fauſſes réflexions de Mr. le Clerc sur ce Canon. ibid.
Sageſſe des Peres du Concile de Trente. 169
Les Proteſtans qui traitent de ridicule la Décision du Concile de Trente ſont en cela ridicules. ibid.
Interpretation de la penſée du Cardinal Cajetan. ibid.
Juſtification du Cardinal Palavicin. 170
Le peu d'application de Mr. le Clerc à la matiere qu'il traite. 171
Le Livre intitulé l'Evangile Nouveau *du Cardinal Palavicin eſt le Libelle d'un bouffon.*

bouffon. ibid.
Il paroit peu de jugement dans tout l'Ouvrage de Mr. le Clerc. 172
Réflexions de Mr. le Clerc sur la Paraphrase Caldaïque hors de propos. ibid.
Les réflexions de Mr. Simon sur les Paraphrases Caldaïques n'ont aucun rapport avec celles de Louïs de Dieu. 173
Nouvelle remarque sur les Paraphrases Caldaïques. ibid.
Fausse réflexion de Mr. le Clerc. 174
Mr. le Clerc parle d'une Version en Grec vulgaire sans en avoir aucune connoissance. ibid.
Mr. le Clerc se rend ridicule quand il parle du Grec vulgaire. 175
Galimatias de Mr. le Clerc. ibid.
Mr. Simon a eu raison de parler de la prononciation du Grec en parlant de la Version des Juifs écrite en Grec vulgaire. ibid.
Mr. Simon a examiné les Versions Angloises, Flamandes & Allemandes avec des personnes savantes dans ces Langues. 176
Nouveau galimatias de Mr. le Clerc. ibid
Minuties de Mr. le Clerc. 177
De la Version Françoise dont on se servoit à Geneve avant la Traduction d'Olivetan. 178
Mr. le Clerc ne paroit pas plus savant en Ebreu qu'en Grec. ibid.
Mr. le Clerc ne paroit pas savoir les premiers principes de la Grammaire. 179
Triomphe chimerique de Mr. le Clerc. ibid.
Raisonnement puerile de Mr. le Clerc. 180
Mr. le Clerc entend également l'Ebreu de la Bible & l'Ebreu des Rabbins. ibid
Il y a une Controverse de Critique qu'on ne peut pas appeller simplement Controverse. 181
Faux raisonnement de Mr. le Clerc. ibid.
L'on n'a point défendu absolument dans l'Eglise au peuple la lecture de la Bible. 182
La Note qui est dans la Critique touchant la condamnation des Arminiens n'est point inutile. 183
Les Calvinistes traitent de Novateurs les Arminiens. ibid.
CHAP. XVI. Mr. le Clerc raisonne toûjours mal dans les matieres qui regardent sa Profession. 184
De la Massore des Juifs. ibid.
Mr. Simon ne s'est point contredit en parlant de la Massore. 185
Faux raisonnement de Mr. le Clerc touchant les Juifs Caraites. 186
Galimatias de Mr. le Clerc. 187
De l'équivoque des mots Ebreux. 188
Sans la Tradition on ne peut pas prouver par le Texte de l'Ecriture la créance que les Juifs & les Chrêtiens ont de la Creation du monde. 189
Chicanerie de Mr. le Clerc sur de purs mots. ibid.
Autres chicaneries de Mr. le Clerc sur de purs mots. 190
En quel sens on a dit dans la Critique, que les Versions des Protestans ne contiennent presque rien que d'humain. 191
Les Versions des Protestans ne convinnent point entre elles dans ce qui regarde le fonds de la créance. 192
L'Ecriture seule ne peut être reçûe comme une preuve suffisante de la Religion. ibid.
Les Protestans ne peuvent pas raisonner sur cette matiere comme le Catholiques, n'ayant pas les mêmes principes. 193
La foi n'est pas une créance purement humaine. ibid.
Le peu d'étenduë de l'esprit de Mr. le Clerc lui fait trouver des contradictions où il n'y en a point. 194

Conciliation

Conciliation des prétendues contradictions. 194
Faux raisonnement de Mr. le Clerc. 195
Examen d'un passage de la Traduction du N. Testament de Mons. 196
Mr. Simon n'a point omis dans sa Critique ce qu'on lui objecte d'avoir omis. ibid
Méthode pour bien traduire les Livres difficiles de l'Ecriture. 197
La veritable idée d'un bonne Traduction de l'Ecriture confirmée par un exemple. ibid.
Autre omission dont on accuse mal-à-propos Mr. Simon. 198
Fausses idées que le nouveau Traducteur de la Bible a des mots Icaha, προσκυνῶ adorare. 199
Signification du mot προσκυνῶ *chez les Grecs.* ibid
On doit garder dans une Version de l'Ecriture les mots consacrés. ibid.
La remarque sur la signification du mot Ebreu kara *indigne d'un Critique.* 200
Plusieurs mots ont une signification plus étenduë dans le Nouveau Testament que dans le Vieux. ibid.
CHAP. XVII. *Mr. le Clerc ne sait rien en Ebreu de Rabbin.* 201
Galimatias de Mr. le Clerc qui lui est ordinaire. 202
Mr. le Clerc s'érige en Censeur des Peres, qu'il n'a jamais lûs. ibid.
Défense de Saint Augustin que Mr. le Clerc accuse faussement d'imprudence. ibid.
St. Augustin le plus habile Theologien de son temps. 203
Les Pélagiens dont St. Augustin a triomphé n'étoient pas de mal-habiles gens. ibid.
Les Peres se servent souvent d'un certain sens dans l'explication de l'Ecriture, lequel on appelle Theologique. 204
Les opinions particulieres de Saint Augustin ne détruisent point la Tradition de l'Eglise. ibid.
Réflexions inutiles de Mr. le Clerc sur la maniere dont St. Augustin interprete quelquefois l'Ecriture. ibid.
Continuation de ces mêmes réflexions inutiles sur St. Augustin. 205
Mr. le Clerc n'attaque St. Augustin que pour appuyer plus fortement le Pélagianisme. 206
L'Eglise n'adopte point les sentimens des Auteurs particuliers. ibid.
Faux raisonnement de Mr. le Clerc sur les differens sentimens des Peres. ibid.
Mr. le Clerc se mêle de parler de St. Jerôme sans l'avoir lû. 207
Mr. le Clerc découvre son foible, quand il prétend nous marquer les défauts des Peres. ibid.
Justification de St. Jerôme dans sa maniere d'écrire. 208
Déclamations vaines de Mr. le Clerc. ibid.
Méthode de St. Jerôme. 209
Faux raisonnement de Mr. le Clerc sur la lecture des Peres. ibid.
Daillé de Usu Patrum *est un méchant Livre.* ibid.
CHAP. XVIII. *Galimatias de Mr. le Clerc.* 210
Faux raisonnement de Mr. le Clerc. ibid.
Pourquoi on a estimé dans l'Histoire Critique la capacité de Drusius. 211
Pourquoi on n'a point parlé dans la Critique des Commentaires sur l'Ecriture écrits en Anglois. 212
Jugement des Ouvrages de Ligtfoot. ibid.
Mr. le Clerc parle sans jugement & contre ses propres sentimens. 213
Ligtfoot savant dans les Rabbins: mais il n'est pas toûjours heureux dans le choix de

de leurs sentimens. ibid.
Erubhin ou Mélanges de Ligtfoot. ibid.
Jugement des Livres de Selden. 214
De la Critique de Louïs Cappel. 215
Jugement des Livres de Christ. Cartwright. ibid.
Pourquoi on a omis dans la Critique quelques Auteurs Allemans. 216
Jugement des Ouvrages de Hackspan. ibid.
Continuation du jugement qu'on fait des Livres de Hackspan. 217
Les Protestans se mêlent souvent d'écrire sur ce qu'ils entendent le moins. 218
Ignorance de Mr. Jurieu dans les Langues Orientales dont il a voulu parler. ibid.
Impertinences de Mr. Jurieu. ibid.
Raisons dont Mr. Jurieu se sert pour montrer que le Pape est la Bête de l'Apocalypse. 219
Ignorance de Mr. Jurieu dans la Langue Ebraïque. ibid.
On prouve par les raisons de Mr. Jurieu, qu'il est lui-même la Beste de l'Apocalypse. ibid.
Mr. Jurieu accuse faussement les Traducteurs de Port-Royal. 220
Mr. Jurieu cite de l'Arabe & du Syriaque qu'il ne peut lire. 221
Jugement des Livres de Glassius. ibid.
La modestie de Mr. le Clerc lui a fait avoüer son ignorance. 222
On a tiré de Grotius le principal du Mémoire qui est dans les Lettres XI. & XII. de Mr. le Clerc. 223
Faux raisonnement de Mr. le Clerc ibid
Affectation vicieuse de Grotius dans ses Commentaires sur l'Apocalypse. ibid.
Eloge de Grotius. 224
Grotius n'a pas esté entêté de la Massore comme la plus-part des Protestans du Nord ibid.
Jugement des Livres de Grotius. ibid.
CHAP. XIX. Lieux communs de Mr. le Clerc qui lui sont ordinaires. 225
L'Histoire de la Réformation des Freres Polonois ne paroit pas fort exacte. ibid.
Michel Servet est barbare dans son stile. 226
Sandius ne paroit pas exact en ce qu'il dit de Servet dans la Bibliotheque des Antitrinitaires. ibid.
Jugement de l'esprit de Faustе Socin. 227
Pourquoi on a choisi Brenius en parlant des Sociniens dans la Critique. ibid.
Brenius est dans les sentimens des Unitaires dans ses Commentaires sur l'Ecriture. 228
L'Arminianisme & le Socinianisme s'accordent fort bien ensemble. ibid.
Brenius n'a pas tellement abregé Grotius, qu'il n'ait retenu les principaux sentimens des Sociniens. ibid.
Brenius parle quelquefois dans ses Notes en homme entêté des opinions des Unitaires. 229
De Cuperus. 330
Mr. Simon ne s'est point contredit en parlant de la méthode des Sociniens. 231
De la méthode de Socin. ibid.
Suite de l'explication de la méthode de Socin. ibid.
Socin a recours au sens allegorique pour répondre aux objections qu'on lui faisoit sur le Royaume charnel de Jesus Christ. 232
La methode de Socin n'est pas uniforme. ibid.
Luther a prétendu expliquer plusieurs passages du Vieux Testament par le Nouveau. 233
Pourquoi on a pris les passages de Socin dans

dans le Livre de Josué De la Place. ibid.
L'esprit de Socin & ses estudes. 234
Socin accusé par ses Confreres de tenir d'horribles paradoxes dans la Religion. ibid.
Les articles positifs de la Religion des Sociniens sont sans fondement. 235
Erreur commune à tous les Protestans & aux Sociniens. 236
Lieux communs de Mr. le Clerc qui ne prouvent rien. ibid.
On ne peut terminer les disputes de Religion par le principe des Protestans & des Sociniens. 237
Si les Saducéens qui recevoient le Pentateuque ont pû sans extravagance nier qu'il y eust des Anges. 238
Il n'y a point d'extravagance à croire que St. Jerôme ait esté Prophete, mais un défaut d'application à la Critique. ibid
On peut aussi défendre l'antiquité des Points-Voyelles sans estre extravagant. 239
Origine des disputes sur la Religion. ibid.
Il est difficile de convaincre les Juifs & les Mahommetans par le principe des Protestans & des Sociniens. ibid.
Les Protestans sont ou visionnaires, ou gens de mauvaise foi. ibid.
CHAP. XX. Mr. le Clerc se scandalise sans sujet. 240
Difference de l'Ecriture & des autres Actes sur lesquels on doit prononcer un jugement. 241
Mr. le Clerc trouve des contradictions où il n'y en a point. ibid.
Le Schisme & l'Heresie ne prouvent pas que les Schismatiques & les Heretiques n'ayent point de veritable Ecriture. ibid.
En quel sens l'Eglise seule possede la veritable Ecriture. 242
On ne peut pas toûjours reconnoître sans le secours des Originaux les endroits que les Heretiques ont falsifiés dans l'Ecriture. ibid
Mr. le Clerc se scandalise sans sujet 243
Il n'étoit pas necessaire que la Langue de nos premiers Peres eust plusieurs mots qui ont esté inventés dans la suite. 244
Mr. le Clerc explique la confusion des Langues contre le sens naturel des paroles de l'Ecriture. ibid.
Les exemples des expressions Payennes que Mr. le Clerc prétend estre dans la Bible ne sont pas évidens. 245
Le raisonnement de Jesus Christ contre les Saducéens suppose une certaine Tradition. ibid.
Mr. le Clerc traduit l'Ecriture selon ses préjugés, & non pas selon la lettre. 246
Fausse traduction d'un passage de la Genese par Mr. le Clerc. ibid
Les Juifs depuis la Domination des Grecs ont adopté plusieurs de leurs expressions. 247
Origine du mot Ebreu ibid.
Mr. Simon n'a rien confondu en marquant l'origine de ce mot. ibid.
CHAP. XXI Mr. le Clerc quitte l'Histoire Critique pour attaquer les Theologiens de Suisse & de Geneve. 248
Canons contre les Remonstrans. ibid.
Mr. le Clerc condamne les Theologiens Calvinistes & leurs Formulaires. 249
Mr. le Clerc n'a point besoin de Catechismes ni de Formulaires. ibid.
Plaintes d'un Ministre de Charenton grand ennemi des Calvinistes. 250
Les Docteurs de Geneve selon Mr. le Clerc sont des ignorans & des entétés. 251
Les Theologiens de Suisse & de Geneve opposés à la liberté de conscience. ibid.
Les Canons des Theologiens de Suisse & de Geneve sont contraires à leur prétenduë

tenduë liberté de conſcience. 252
Mr le Clerc a bien perdu du temps & des paroles pour ne rien dire. . ibid.
Mr. le Clerc réforme mal-à-propos les paroles de Mr. Simon. 253
La liberté que les Copiſtes Juifs ont priſe dans leur Orthographe a rendu la Bible plus difficile à traduire. ibid
Mr. le Clerc eſt peu exercé dans la Critique. 254
Fauſſe Traduction des Proteſtans. ibid.
Mr. le Clerc ne juge pas mieux d'un raiſonnement que d'un point de Critique. 255
Les Proteſtans raiſonnent ſur des faits Métaphyſiciens. ibid.
Mr. le Clerc finit ſon Livre par un galimatias. 256
Mr. Simon n'eſt point l'Auteur d'une Réponſe à ſon Livre ſous le nom de Pierre Ambrun. ibid

Fin de la Table.

RÉPONSE

au Livre intitulé, *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament.*

CHAPITRE I.

Où l'on marque les Auteurs de ce Livre, & les raisons qu'ils ont euës de le publier.

AVant que d'entrer dans une discussion exacte de cet Ouvrage, qui porte le nom de quelques Theologiens de Hollande, il est à propos d'en faire connoistre les Auteurs, afin qu'en remarquant le Caractere de leur esprit, on puisse mieux juger de leurs intentions. On prétend dans l'Avertissement nous donner *l'Histoire des conversations libres de trois ou quatre amis.* En effet, on doit attribuer cette prétenduë histoire à un Triumvirat composé de trois Sociniens, deux desquels résident actuellement à Amsterdam, & le troisiéme est un Ministre de Charenton, qui n'ayant pas la liberté de publier ses pensées à Paris, a fait une liaison étroite avec Monsieur le Clerc Professeur en Ebreu à Amsterdam dans le parti de ceux qu'on nomme ordinairement Arminiens. C'est cet Arminien qui a eu le plus de part à l'Ouvrage, & qui l'a publié pour se vanger d'une injure qu'il a crû avoir reçûë de Mr. Simon. Il y a quelque temps qu'il parut sous le nom d'Origene une Lettre Latine où étoit renfermé un projet d'une nouvelle Polyglotte, & où l'on exhortoit les habiles Critiques à donner par écrit leurs avis à l'Auteur de ce projet. Mr. le Clerc qui croit être savant dans ces matieres, ne manqua pas de faire une longue Lettre, qu'il adressa à un Libraire de Rotterdam, pour la faire tenir à celui qui demandoit des avis sur le dessein de la nouvelle Polyglotte; & comme il s'imaginoit que Mr. Simon étoit l'Auteur de ce projet, il s'étend fort au long sur les loüanges de l'Histoire Critique du Vieux Testament, & souhaite avec passion de voir l'Histoire

Les Auteurs du Livre intitulé Sentimens de quelques Theologiens de Hollande.

du Nouveau promiſe depuis ſi long-temps. Mais il arriva que la perſonne à qui il avoit écrit en marquant un grand deſir que ſa Lettre fuſt renduë publique, l'avertit charitablement de ne point faire imprimer cette Lettre, à moins qu'il ne l'euſt retouchée, & défendit en même temps au Libraire d'imprimer quoi que ce ſoit touchant le projet de la nouvelle Polyglotte, à moins qu'il ne vinſt de ſa part.

Voilà ce qui a échauffé la bile de nôtre Arminien, & au lieu de ſavoir gré à celui qui lui rendoit un ſi bon office, il réſolut dès l'heure même de s'en prendre à Mr. Simon, qu'il crût Auteur de la réponſe qui lui avoit été faite, bien qu'elle fût écrite en Flamen. On peut juger après cela de l'inconſtance de cet homme, qui pour ſatisfaire à ſa paſſion ſe déchaîne avec fureur contre un Livre qu'il venoit de louër ſi hautement. Il n'y a pas d'apparence qu'un homme qui écrit en colere ſur une matiere de Critique, puiſſe juger ſainement des faits qu'il attaque. Auſſi ne paroit-il preſque autre choſe dans toute ſa Réponſe, que des emportemens ridicules, & des conſequences mal-tirées des remarques que ſon cher ami de Paris lui a envoyées. Comme il ſe pourroit peut-être plaindre qu'on lui impoſe, & qu'on lui attribuë une Lettre dont il ne fut jamais l'Auteur, je produirai ici les commencemens de cette Lettre écrite de ſa main & dont on garde l'original, d'où l'on pourra connoitre ſi l'on a eu tort de lui conſeiller de la ſupprimer.

ORIGENI ADAMANTIO

Synopſeos Novorum Bibliorum Polyglottorum

Auctori S. P. D.

CRITOBULUS HIERAPOLITANUS.

Lettre de Mr. le Clerc à l'Auteur du projet de la nouvelle Polyglotte.

HIſtoriam Criticam Librorum Veteris Teſtamenti avidiſſimè & cum ſumma voluptate jam dudum legi. Atque uti libenter me in eorum numero eſſe profiteor, quamvis cum Autore ubique non ſentiam, qui eâ lectione multum ſe in Literarum Sacrarum cognitione profeciſſe agnoſcunt; ita quoſdam alios labores, quibus ſe inſudare teſtatus eſt vir doctiſſimus RICARDUS SIMON, *non ſine impatientia hactenus expectavi. Sperabam me brevi poſtea lecturum ſimilem Hiſtoriam Librorum Novi Teſtamenti, quam accuratè noſſe non minùs, imò magis, noſtrâ intereſt, quàm Hiſtoriam Scriptorum, quæ Hebræorum diligentia ſæculorum oblivioni eripuit. Sed hactenus Auctoris fortè negligentiâ, aut quod magis crediderim, impor-*

importunâ quorumdam superstitione, qui iis solent irasci quibus summas agere deberent gratias propter inolitos dudum errores detectos & veritatem in clara luce collocatam, factum est ut frustra expectaverimus, & jam ut unquam nostris satisfiat votis, & promissa olim Scripta legere aliquando liceat, penè vereamur. Hujus rei cùm in mentem venit, vix possum abstinere quin timidos istos nimiùm homines comparem cum pueris, qui cùm phantasmata noctu timeant, temerarios eos esse existimant qui soli in tenebris ambulare sustinent; vel cum Phreneticis, qui iis irascuntur qui negant se videre simulacra, quæ in ægrorum duntaxat cerebro & oriuntur & existunt. Nec certè digni sunt qui alio loco habeantur quàm ægrorum aut puerorum, qui terrentur sententiis quas nunquam expenderunt, nec fortè possunt præ ingenii imbecillitate expendere, quia sibi videntur consequentias quasdam malas ex iis posse elicere. Solent id genus homines prætermittere argumenta quibus nituntur sententiæ quæ ipsis non arrident, sed duntaxat disquirere, an quid fortè inde consequatur quod illico non videatur satis convenire cum receptis opinionibus; quod statim ac sibi deprehendisse visi sunt, vociferantur actum esse de Religione, si talia admittantur, & sanctissima fidei fundamenta, si novis illis quas vocant sententiis locus detur, brevi erutum iri, Christianosque in pristinam barbariem relapsos sine Deo ac spe instar brutorum mox futuros. Idem mihi facere videntur, ac qui conspectâ turre altissimâ non auderet ei succedere, ne fortè ruinâ ejus opprimeretur, licèt firmissimis niteretur fundamentis, quia fieri posset ut altissimum ædificium vehemente procellâ excuteretur. Sed qui res, ut par est, æstimant, primùm vident an quod affirmatur claro nitatur fundamento; quòd si ita se habere deprehendant, facilè negligunt consequentias quæ inde possunt deduci, quia quamvis ex iis nunquam se possent extricare, clara ac evidentia, è quibus res deducitur, argumenta non amittunt evidentiam suam propter obscuras aliquot objectiones. Ita perspicuè probamus tum Scripturâ, tum ratione, præscientiam ac æternitatem Dei, nec minùs eas credimus, etsi argumentis quæ in contrariam efferuntur sententiam vix ac ne vix quidem respondere possumus, & consequentiæ quædam inde ducuntur, quæ planè contrariæ rectæ rationi videntur. Nimirum ostendere difficultatem non est refutare; & ii demùm opinionem aliquam refutant, qui ostendunt ex falsis eam elici principiis. Eaque si in quæstionibus Metaphysicis locum habet cautio, multo magis in quæstionibus quæ facti dicuntur, adhiberi debet: nam si semel probavero factum evidentibus argumentis, nullis à sententia potere dimoveri consequentiis, licet periculosæ aliis videantur, & iis me expedire nequeam. Sunt certè quidam eventus historici, qui cùm certissimi

sint, iis tamen urgentur difficultatibus, ut vix eas solvere possimus. An ideo non credam Christum unquam fuisse, quia ex difficultatibus chronologicis, quæ circa ejus natales moventur, emergere non possumus? An credam Historiam Judæorum puras putas continere fabulas, quia in ea occurrunt passim nodi, præ quibus Gordius merus ludus erat? Quæram potiùs anxiè rationem aliquam, quâ difficultatibus illis eam obviam; aut ostendam ex sententia mea malè ejusmodi deduci consequentias; & quamvis invenire non possim quæ clarè percepi, non rejiciam propter id quod non percipio.

Deberent itaque ii, qui hodiernum Textum Hebraicum tam acriter tuentur, potiùs quærere rationes, quas etiam facilè invenirent, quibus evincerent Textu illo variis mendis corrupto non nutare tamen Religionem, quàm negare ulla in eum irrepsisse menda; quod manifestò falsum est, ne cogantur fateri infirmis niti religionem principiis, quod tamen nequaquam inde potest deduci. At non expensis rationibus quæ ab aliis afferuntur, illico clamant rem esse periculosam, & in id tantùm insudant, ut reperiant argumenta, quibus imperitis persuadeant, non posse sine periculo talem admitti sententiam. Audivi etiam aliquando quosdam, quod mireris, laudantes dictum AL. MORI, *Critici & Ecclesiastæ celeberrimi, qui, ut ajunt, dicebat* LUD. CAPPELLI sententiam de novitate punctorum veriorem quidem esse opinione Buxtorfii, sed hanc tutiorem; *quasi posset esse quid tuti in mendacio, & imprudentissimè si non gererent, qui faterentur eversâ aliquâ opinione, quam parum certam esse agnoscunt, religionem ipsam eversum iri. Certè imprudentiâ suâ palàm religionem produnt, dum acerrimi ejus defensores videri volunt. Si illorum exemplum sequi vellemus, hîc sese bella daret occasio, quâ liceret omnia clamoribus miscere, & orbem Christianum in eos concitare, quasi in hypocritas & occultos Atheos, qui omni ope efficere conantur ut credatur religio falsis niti opinionibus, eo animo ut postea videant Christianismum sponte suâ ruentem. Sed oportet virum probum & veritatis amantem tragicos ineptorum Hierophantarum clamores mittere, & claram opponere veritatis lucem obscurissimis superstitionis tenebris, quæ tandem aliquando, iis invitis qui in luce ambulare non sustinent, discutientur.*

Tout ce grand appareat de mots & de pensées extravagantes venoit fort à propos de la Lettre d'Origene, qui demandoit qu'on lui fournist quelques pieces pour la perfection de son Ouvrage. Aussi Mr. le Clerc commence-t-il à s'appercevoir que la fecondité de son imagination l'avoit mené trop loin; & pour se renfermer entierement dans son sujet, voici comme il continuë sa Lettre.

Verùm

Verùm non animadvertebam me, dum in importunos Hierophantas invehor, à literarum mearum scopo nimium recedere. Redibo jam ad Criticam Sacram, & fatebor mihi motam fuisse salivam à Viro Clarissime, ubi agit de Bibliis Polyglottis, & novi Operis Polyglotti multo commodioris ευαγγελια *tradit. Sperabam etiam brevi Auctoreu daturum operam ut tam utili labore Orbis Literatus quamprimum frueretur, & video jam summo cum gaudio te,* ADAMANTI *Doctissime, humeros tanto oneri supposuisse, & spondere brevi nos visuros Opus tot expetitum Doctorum votis. Non possum non sæculo nostro gratulari, quòd viris rei literariæ juvandæ & idoneis & cupidis nondum sit exhaustum, & tibi, Vir Eruditissime, non optare omnigenas à summo Numine gratias, qui tantum laborem, ut nostra sublevares studia, suscepisti; eas quibus jam te ornavit dotes novis cumules donis, tempusque ac valetudinem & animum curis expeditum largiatur precor, ut tandem suscepto labore possis defungi, & veritatis luce invidi ac malevoli perculsi, tibi nobiscum æternas & agant & habeant gratias,* &c.

Je demande à Mr. le Clerc, comment il pourra concilier les grandes loüanges qu'il donne dans sa Lettre à l'Auteur de l'Histoire Critique, avec le mépris qu'il semble en faire dans son nouveau Livre? Si cette Critique, comme il le prétend, n'est propre qu'à instruire des demi-savans, il faut qu'il reconnoisse franchement, qu'il est du nombre de ces demi-savans, qui ont beaucoup profité dans la connoissance des Saintes Ecritures en la lisant: ce sont les termes de sa Lettre; *Me in eorum numero esse profiteor . . . qui eâ lectione multum se in Literarum Sacrarum cognitione profeciisse agnoscunt.* Je rapporterai ici la version Françoise de la réponse Flamende qui fut faite à sa Lettre, afin qu'on juge mieux du caractere de son esprit, & de ses emportemens contre une personne qui ne lui avoit pas donné occasion de se mettre si fort en colere. *Vanæ sunt sine viribus iræ.* *Inconstance de Mr. le Clerc.*

MONSIEUR,

JE vous suis fort obligé de la longue Lettre qu'il vous a plû de m'écrire, & je ne doute point que si vous eussiez eu plus de temps vous l'auriez fait plus courte. Quand on aura des caracters de toutes les Langues necessaires, on publiera un Specimen *de quelques Chapitres de l'Ouvrage, d'où vous pourrez mieux juger que du* Synopsis, *qui fait neanmoins as-* *Réponse à la longue Lettre de Mr. le Clerc.*

fez connoître qu'on n'a rien oublié de ce que vous avez remarqué. Si vous avez des avis à donner, & quelques nouvelles leçons tirées de MSS. ou de Livres peu connus, vous me ferez plaisir de les recueillir, car pour celles qui se trouvent communément, on ne croit pas en oublier. Au reste, je ne vous conseille pas de faire imprimer vôtre Lettre, que vous ne l'ayez retouchée. Je ne sai ce qui vous a pû donner occasion de croire que je n'avois point le St. Matthieu en Ebreu, car celui dont je dis n'avoir qu'un fragment, est un ancien Manuscrit; & vous pouvez croire qu'un homme qui a fait une dépense considerable pour copier un assez bon nombre de MSS. n'épargnera pas un Livre de rien. Je vous dis cela, Monsieur, afin que vous ostiez cette imperfection de vôtre Lettre, & quelques autres, en cas que vous continuïez de la vouloir donner au public. Je vous suis cependant infiniment obligé, & si vous avez quelque nouvelle piece ou recueil de nouvelles varietés, on ne manquera point de s'en servir, & de vous en laisser tout l'honneur. Je suis, Monsieur, avec reconnoissance,

Vôtre tres-humble & tres-obeïssant Serviteur,

ADAMANTIUS.

Il n'y avoit pas, ce me semble, lieu de s'offenser si fort de cette Lettre, & encore moins de s'en prendre à Mr. Simon, qui ne pouvoit pas être selon les apparences l'Auteur d'une Lettre écrite en Flamen. Mais Mr. le Clerc fut confirmé dans sa pensée par M. N. dont il produit ici les sentimens contre l'inspiration des Livres Sacrés. M. N. qui a traduit en Latin pour Elzevir la Critique du Vieux Testament, n'a pû souffrir que dans la Préface qui est à la tête de la nouvelle Edition de Hollande, on ait dit de lui, que *n'entendant pas assez la matiere, il est tombé dans des erreurs grossieres, & qui sautent aux yeux de ceux qui ont quelque connoissance de la Critique de l'Ecriture Sainte.* Je ne puis pas assûrer si cela est vrai ou non, parce que je n'ai jamais lû cette Traduction Latine, qui ne se trouve gueres en France: mais ceux qui l'ont lûë m'ont témoigné, qu'outre les fautes indiquées dans cette Préface, il y en avoit d'autres d'une plus grande importance, & en tres-grand nombre.

C'est ce M. N. qui a donné la derniere main à l'Ouvrage de Mr. le Clerc pour le François. On ne doit pas s'étonner aprés cela, si l'on trouve plusieurs injures contre Mr. Simon dans un Livre compo-

sé

posé par trois Sociniens, qui se sont imaginés avoir été offensés les premiers. Le Ministre même de Charenton avoit témoigné son ressentiment par avance dans un fameux Libelle imprimé en Hollande, dont il a fourni une partie des memoires. Mais il n'est pas besoin que je m'explique davantage là-dessus. Ce que j'ai rapporté suffit pour faire connoître l'esprit de ceux qui ont publié le Livre que j'entreprens de refuter.

CHAPITRE II.

Critique de la premiere Lettre.

LA methode dont on s'est servi pour composer cet Ouvrage est une preuve évidente du peu de jugement de ceux qui en sont les Auteurs. On ne s'avise gueres de faire la Critique d'une Critique sur des matieres difficiles en forme de conversations libres, où l'on ne peut pas toûjours être exact, & où la plus-part du temps est employée en discours & en digressions inutiles. Il semble que l'Auteur de l'Avertissement se soit apperçû de ce défaut; car il remarque que l'on trouvera dans le Livre *quelques digressions qu'il étoit impossible d'éviter en faisant l'histoire des conversations libres de trois ou quatre amis.* Il étoit facile de les éviter, si l'on avoit fait un Ouvrage continué, où l'on ne se fust appliqué qu'à suivre son sujet sans le perdre de veüe. Mais Mr. le Clerc, qui se défioit apparemment de la force de son esprit, a voulu prendre haleine de temps en temps; & afin de grossir son Livre, il a supposé des entretiens, où l'on s'arrête le plus souvent à la bagatelle. Il ne seroit pas juste de le suivre dans tous ses égaremens & dans tous *les pas de Clerc* qu'il fait. C'est pourquoi, sans avoir égard à tout ce qu'il dit en l'air, & dont il n'apporte aucunes preuves, je m'attacherai seulement aux faits qu'il examine, & où il prétend que Mr. Simon s'est trompé.

Défaut de jugement dans l'Ouvrage de Mr. le Clerc.

Le premier qu'il propose consiste en un passage de St. Jerôme, qu'il suppose avoir été mal traduit. Ce savant homme ayant été consulté par Sunia & Fretela sur quelques points de Critique, leur fait cette réponse: *Quæritis à me rem magni operis & majoris invidiæ, in qua scribentis non ingenium, sed eruditio comprobetur.* Mr. Simon explique la pensée de ce Pere comme s'il avoit répondu, que pour satis-

Examen d'un passage de St. Jerôme dans son Epitre à Sunia & Fretela.

satisfaire aux difficultés qu'on lui proposoit, il avoit plus besoin d'érudition que d'esprit. En effet, si l'on examine tout le corps de la Lettre de St. Jerôme, on n'y trouvera qu'un recueil de diverses leçons pris de differens Exemplaires Grecs, Ebreux & Latins. Il me semble que cela ne demande guere autre chose que de l'érudition. Et c'est ce qui lui fait dire, *non ingenium, sed eruditio.* Mais nôtre Auteur, qui n'a cherché qu'à contredire, & à trouver un passage qu'il pust appliquer à l'Ouvrage de Mr. Simon, a crû qu'à force de mediter il trouveroit un nouveau sens aux paroles de Saint Jerôme, bien qu'il ne paroisse pas avoir jamais lû ses Ouvrages. Voici la traduction qu'il nous en donne. *C'est un Ouvrage d'un grand travail, mais qui peut encore attirer à l'Auteur une plus grande haine, & lui acquerir la reputation d'être savant, plutost que d'avoir des sentimens fort droits.* Pour autoriser sa belle version il ajoûte, que les paroles suivantes de la Lettre font voir que c'est là ce que St. Jerôme vouloit dire, & que pour répondre à des questions de Critique, il faut avoir également de l'esprit & de l'érudition.

Il ne s'agit pas ici de savoir en general, si pour répondre à des questions de Critique il faut avoir également de l'esprit & de l'érudition: mais de savoir, si pour résoudre les difficultés proposées par Sunia & Fretela, St. Jerôme avoit plus besoin d'érudition que d'esprit. Il remarque assez par ces premieres paroles, *rem magni operis*, que l'Ouvrage qu'il entreprenoit étoit pénible & d'un grand travail; & c'est par rapport à ces mots qu'on doit expliquer ces autres qui suivent, *in qua scribentis non ingenium, sed eruditio comprobetur*: faisant connoître par là, qu'il ne pouvoit les satisfaire qu'en consultant plusieurs Livres, & en conferant un grand nombre de diverses leçons & de differentes interpretations. Mais nôtre Auteur pour appuyer son sentiment ajoûte, qu'il ne faut que lire les paroles suivantes, pour être convaincu du veritable sens de St. Jerôme, *Ut dum cupio de cæteris judicare, judicandum omnibus me præbeam.* Il faut estre bien fin pour y trouver le sens qu'on a rapporté ci-dessus. Ce Pere explique lui-même sa pensée par ces autres mots qui sont immediatement après. *Et in opere Psalterii juxta distinctionem schedulæ vestræ, ubicunque inter Latinos Græcosque contentio est, quid magis Hebræis conveniat significem.* On l'avoit prié de juger des differentes leçons qui paroissoient dans les Pseautiers Grecs & Latins, pour savoir celles qui avoient le plus de conformité avec le Texte Ebreu;

ce

ce qui demandoit une grande érudition: & c'eſt ce qu'il appelle *rem magni operis---in qua non ingenium, ſed eruditio comprobetur.*

Le P. Simon, ajoûte-t-on, *auroit fort mal reüſſi, s'il ne s'étoit ſervi que de ſon érudition pour faire ſon Ouvrage; on y verroit une infinité de citations des Rabbins & des Peres, pour prouver des faits que ni les Peres ni les Rabbins n'ont pas pû mieux ſavoir que nous.* Mais bien loin de voir une infinité de citations, pluſieurs ſe ſont plaints qu'il ne citoit pas aſſez. Auſſi ne voit-on pas que ſon Livre en ſoit fort rempli. S'il fait quelquefois venir les Peres & les Rabbins à ſon ſecours, c'eſt pour prouver qu'il n'avance rien de lui-même. Quand il s'agit de faits, on doit conſulter ceux qui s'y ſont appliqués; car ce n'eſt pas aſſez dans ces ſortes de matieres de conſulter ſa raiſon. Ce qui paroîtra manifeſtement dans la ſuite de ce diſcours par l'exemple même de nôtre Auteur, qui a oſé parler en maître ſur des faits qu'il n'a pas étudiés. Il blâme les Peres & les Rabbins ſans les avoir jamais lûs. Il ſe contente de nous donner des mots à la maniere des anciens Sophiſtes, ſans produire aucunes raiſons ſolides. Il ſuppoſe que Mr. Simon n'entend pas les Langues ſi parfaitement qu'on dit, *puis qu'il n'a pûſe tirer d'un paſſage Latin.* S'il agiſſoit de bonne foi & en veritable Critique, il devoit examiner les paſſages qu'on a produits, & ceux principalement qui n'avoient point encore été traduits. Mais au lieu de cela il fait une pitoyable Critique de deux ou trois paſſages d'Auteurs que nous avons en Latin, & il eſt même ſi peu juſte dans ces endroits-là, qu'il tombe dans des fautes pueriles, comme il paroîtra par la ſuite de ce diſcours.

Mr. Simon n'a point rempli ſa Critique de citations inutiles.

Il a raiſon de ſe plaindre de l'érudition de Mr. Simon, laquelle a ſervi à faire voir l'entêtement où ſont les Proteſtans & les Sociniens, qui ſous prétexte de ne cultiver que leur raiſon s'oppoſent ridiculement à toute l'Antiquité. Comment les Freres Polonois peuvent-ils donner leur jugement ſur des matieres dont ils n'ont aucune connoiſſance faute d'érudition? Il fait beau voir Mr. le Clerc décider hardiment de la capacité des Peres dans un Livre qu'il a donné au public ſous le nom de *Liberii de Sancto Amore Epiſtolæ Theologicæ.* La Critique en fait de Theologie demande une érudition vaſte & étenduë, qui ne s'acquiert pas en cultivant ſeulement ſa raiſon: car on ne peut pas juger de ce qu'on n'entend point, & il eſt impoſſible d'entendre les faits qu'on n'a pas étudiés avec application.

Ignorance des Proteſtans & des Sociniens dans l'Antiquité

Mr. le Clerc expose aprés cela le plan de l'Histoire Critique, & il y trouve à redire qu'on n'y ait rien dit du dessein des Auteurs des Livres Sacrés, & de l'occasion qui a fait naître leurs Ouvrages. Il rapporte là-dessus un long passage de St. Jerôme, mais fort inutilement, selon la maxime qu'il venoit d'avancer, parce qu'on ne doit pas apporter des autorités pour prouver des choses dont tout le monde convient, & que la seule raison nous peut découvrir facilement. Pour faire voir plus en particulier ce prétendu défaut de la Critique, il dit, par exemple, qu'en lisant le Pentateuque & les autres Livres Historiques, on reconnoit que ceux qui nous les ont donnés *ont eu dessein premiérement, de nous apprendre que le monde n'est pas éternel: en second lieu, que les hommes étant devenus pecheurs, ils se sont attiré par leur faute tous les maux qu'ils souffrent: en troisieme lieu, quelle a été l'origine de tous les peuples de l'Univers, mais particuliérement des Israëlites & des Chaldéens: en quatrieme lieu, comment entre toutes les nations Dieu en a voulu choisir une à qui il s'est fait connoître particuliérement: en cinquieme lieu, quelles loix Dieu a données à cette nation, & quelles merveilles il a faites en sa faveur: enfin la bonté que Dieu lui a toûjours témoignée, en la faisant instruire par ses Prophetes, & lui pardonnant divers pechés atroces, & en la comblant de mille bienfaits.* Voilà ce qu'on peut appeller une fine & judicieuse Critique. Mais je ne sai dans quelle partie de son Histoire Mr. Simon eust pû placer tout ce beau discours. Il ne s'est proposé dans la premiere Partie, que de traiter des differentes révolutions du Texte Ebreu; & s'il y a quelques petites digressions, il en avertit, & tâche toûjours de ne s'éloigner de son but que le moins qu'il lui est possible. Il traite dans la seconde Partie des Versions; & dans la troisieme, de ceux qui ont fait des Notes ou Commentaires sur l'Ecriture. Ce que Mr. le Clerc rapporte ici comme un supplement qu'on doit ajoûter à la Critique de Mr. Simon, seroit une imperfection tres-grande s'il y étoit joint, puis que cela ne peut appartenir qu'à un Commentaire ou explication des Livres Sacrés. Aussi voyons-nous que ceux qui font des Commentaires sur l'Ecriture, mettent à la tête des Livres, ou même de chaque Chapitre, des sommaires, qui contiennent à peu près la même chose que nôtre Auteur assûre manquer à la Critique.

Fonds de jugement.

La methode qu'on a observée dans l'Histoire Critique est exacte.

On peut concevoir par là, dit nôtre Auteur, *qu'il ne faut pas s'attendre à voir une Histoire complete de l'origine de toutes les nations,*

tions, & du commencement du monde, comme le P. Simon l'a remarqué en passant en quelques endroits de son Ouvrage. Il est vrai que le P. Simon a fait cette remarque, non pas en passant, mais exprés & à dessein; parce que cela appartenoit à l'histoire de son Texte. Il s'agissoit de montrer, que le Texte Ebreu de la Bible n'étoit pas défectueux & imparfait, comme il paroit l'être en quelques endroits, & qu'on devoit rejetter ces prétendus défauts sur les Auteurs mêmes des Livres Sacrés, qui ne nous avoient donné que des histoires abregées & qui paroissoient défectueuses, bien qu'en effet elles ne le fussent pas. Je voudrois bien savoir à quel propos Mr. Simon eust dit dans sa Critique, que le monde n'est pas éternel; que les hommes étant devenus pecheurs, se sont attirés par leurs fautes les maux qu'ils souffrent; que Dieu a fait de grandes merveilles en faveur des Juifs, qu'il leur a toûjours témoigné beaucoup de bonté, en le faisant instruire par ses Prophetes, en lui pardonnant des pechés atroces, & en le comblant de mille benedictions. Je ne doute pas que si Mr. le Clerc avoit entrepris de faire une Critique semblable à celle de Mr. Simon, il n'y eust ajoûté bien d'autres choses qui eussent été hors de son sujet.

Mais il auroit fait un corps monstrueux, & auroit fourré dans une Histoire ce qui doit être placé dans des Remarques ou dans des Commentaires. Je ne suis pas surpris aprés cela, que Mr. le Clerc, qui sait si peu ce que c'est que l'unité & l'ordre d'un Ouvrage, ait remarqué *une extrême confusion* dans les matieres de l'Histoire Critique. Il y en auroit bien davantage, si on y ajoûtoit tout ce qu'il prétend y manquer. J'avois crû que lors qu'il a fait cette remarque sur la Critique, il avoit dessein d'en retrancher ce qui y pouvoit causer de la confusion: mais au contraire il nous donne des regles pour augmenter cette confusion, & il fait voir évidemment qu'il n'a jamais sceu ce que c'est que de garder *l'unité d'un sujet.*

Nos Theologiens, ajoûte-t-il un peu aprés, *tomberent d'accord que l'Histoire Critique des Livres Sacrés demandoit qu'on entrast dans cet examen*; & comme s'il n'en avoit pas assez dit là-dessus, il appuye sa pensée sur l'exemple de Mr. le Fevre & de Mr. Dacier, qui nous ont fait entendre des Odes d'Horace, que l'on n'avoit point entenduës pendant plusieurs siecles faute d'en savoir l'occasion: & parce que ce Livre de Mr. Dacier est une piece rare, & *Fautes contre le jugement.*

que peu de gens pourroient lire, parce qu'il eſt écrit en François, Mr. le Clerc explique au long quel a été le deſſein d'Horace dans le III. Ode de ſon III. Livre, & aprés cela comme s'il n'en avoit pas encore dit aſſez, il nous renvoye aux Notes Françoiſes de Mr. Dacier. Tout ce diſcours vient fort à propos de la Critique de Mr. Simon. Mais je ne veux pas lui faire un procés pour ſi peu de choſe, puis qu'il a paſſé ſa déclaration dés le commencement de ſon Ouvrage, que bien qu'il traitaſt de matieres de Critique, il écrivoit neanmoins ſans jugement.

C'eſt ce qui paroit encore davantage dans la ſuite de ſon diſcours, où il attaque les faiſeurs de Commentaires, qui n'ont point entendu l'Epiſtre de St. Paul aux Romains, pour ne s'être pas attachés à en découvrir l'occaſion: & c'eſt ce qu'il fait ici fort au long, en nous parlant de la Juſtification & de la Prédeſtination, & des Controverſes de nôtre temps. Si Mr. Simon avoit ſuivi cette methode, il nous auroit donné un petit Commentaire ſur tous les Livres de l'Ecriture en particulier, afin qu'on les puſt entendre plus facilement; mais il ſe ſeroit alors éloigné de ſon ſujet, qui ne renferme, comme il l'a marqué dans ſa Préface, que l'Hiſtoire Critique du Texte de la Bible, des Verſions, & de ceux qu'on fait des Commentaires.

Mr. le Clerc ne s'en tient pas encore là, il paſſe à l'Apocalypſe; & parce qu'il y a une grande Controverſe entre les Proteſtans & les Catholiques touchant l'accompliſſement des Propheties de ce Livre, il tâche de penetrer les deſſein de St. Jean. Mais je ne croi pas que ſi Mr. Simon nous donne ſon Hiſtoire Critique ſur le Nouveau Teſtament, il s'aviſe de faire un Commentaire ſur l'Apocalypſe: il aimera mieux laiſſer ce ſoin-là à Mr. le Clerc, qui voit clair dans les Propheties les plus obſcures.

CHAPITRE III.

Critique de la II. Lettre.

LE deſſein de cette Lettre eſt de faire voir, que Mr. Simon s'eſt emporté injuſtement contre les Proteſtans dans ſon Hiſtoire Critique. C'eſt pourquoi Mr. le Clerc débite ici de longues leçons de Morale, s'érigeant en Prédicateur réformé, ou plûtôt

en

en Frere Polonois : car il s'adreſſe également aux Catholiques-Romains & aux prétendus Réformés. Mais afin qu'il ne manquaſt rien à l'embelliſſement de ſon diſcours, il commence par un préambule fort eloquent. *Je vous avoüe*, dit-il à ſon ami, *qu'en vous écrivant il me ſemble que je verſe dans le ſein d'un ami éclairé & plein de zele pour la verité, des penſées qui ne ſeroient pas au gouſt de tout le monde.* Il y a aſſûrément quelque choſe de grand & d'élevé dans ces pe[illegible] qu'on verſe dans le ſein de ſon ami, & qui ne ſont pas au gou[illegible] le monde. Mais j'avoüe franchement la foibleſſe de mon [illegible], qui ſe contente d'admirer ces grandeurs & ces élevations, parce qu'il ne les comprend point. Je ne voi pas auſſi où tend ce rare préambule, qui n'a aucune liaiſon avec le corps de la Lettre. Mais paſſons là-deſſus ; il ſuffit que nôtre Auteur ait fait profeſſion dés le commencement de ſon Livre d'être ſans jugement. *Galimatias de Mr. le Clerc.*

Le P. Simon traite, dit-on, en divers endroits de ſa Critique les Proteſtans *d'ignorans, d'entêtés, de Freres illuminés* : il leur reproche à tout moment *leur préoccupation, leur malice* à détourner le veritable ſens de l'Ecriture pour l'accommoder à leurs préjugés, leur faux zele, *l'illuſion & l'entêtement* qui paroit dans leurs Ecrits. Mais ſi tout cela eſt vrai, de quoi ſe plaint Mr. le Clerc ? Il confirme lui-même à la fin de cette Lettre par pluſieurs exemples tout ce qu'on a dit de l'ignorance & de l'illuſion des Docteurs de Geneve, qu'il tourne en ridicules. Auſſi ne ſe plaint-il pas tant des choſe que des expreſſions. *Il y a*, ajoûte-t-il, *une certaine maniere de dire les choſes honnêtement dont perſoune ne ſe peut plaindre, & de témoigner qu'on eſt dans un ſentiment contraire, ſans mépriſer pour cela & ſans traiter inſolemment ceux à qui l'on a affaire.* Il fait à peu près la même choſe que ceux dont il eſt parlé dans l'Ecriture, *qui prædicant non furandum, & furantur.* N'inſulte-t-il pas lui-même aux plus anciens Peres de l'Egliſe dans la Préface des Lettres Latines qu'il a publiées ſous le nom de *Liberius* ? Il leur reproche avec inſolence leur entêtement & leur ignorance. Voici la maniere honnête & modeſte dont il s'exprime en parlant de ces anciens Peres. *Ii qui primis ſæculis de Religione Libros ediderunt plerique è ſcholis Philoſophorum exeuntes, Scripturam parum triverant : ſed audacter, ut ſolet id hominum genus, omnia ex ingenio definiebant.* Et un peu plus bas. *Vide Græcorum Homilias. ac Latinorum Sermones, magnam ubique ingenii oſtentationem invenies ſed ſimul incredibilem veri genii Chriſtianiſmi & genuini ſenſûs Scripturæ* ignoran-

On a eu raiſon de traiter dans la Critique ceux de Geneve comme on les y a traités.

Mr. le Clerc s'eſt emporté injuſtement contre les anciens Peres.

ignorantiam. C'eſt là cet air modeſte qui paroit dans les Ecrits de Mr. le Clerc, qui accuſe Mr. Simon de n'avoir pas ſuivi les regles de l'Evangile, & il excuſe en quelque façon les emportemens des Proteſtans contre ceux de l'Egliſe Romaine, qui les avoient ſelon lui pouſſés à bout par leurs violences; au lieu que Mr. Simon n'avoit aucun ſujet d'être irrité contre eux. Mais je demande à nôtre Auteur quel ſujet il a eu d'être ſi fort emporté contre les Peres? La difference que je trouve là-deſſus entre lui & Mr. Simon, c'eſt que Mr. le Clerc condamne les Peres ſans avoir jamais lû leurs Ouvrages; au lieu que Mr. Simon a fait le procés aux Proteſtans avec connoiſſance de cauſe.

On demande après cela à Mr. Simon, s'il voudroit *qu'on le traitaſt d'ignorant & de viſionnaire, parce que l'on croiroit voir dans ſon Ouvrages des preuves aſſez ſenſibles de peu d'application à l'étude de la Religion Chrêtienne, & d'une grande eſtime pour les Rabbins.* Il ne s'agit pas ici de faire le déclamateur; il faut apporter des preuves de ce qu'on avance; autrement on ne nous croira pas ſur nôtre ſimple parole. Voyons en particulier qui de Mr. le Clerc, ou de Mr. Simon, s'eſt le plus appliqué à l'étude de la Religion.

Quelles ſont les veritables preuves de la Religion Chrêtienne.

Tout le monde ſait que la Religion conſiſte en des faits, qu'il faut avoir étudiés pour en pouvoir décider. Mr. Simon nous aſſûre qu'on doit chercher la veritable connoiſſance de ces faits dans les Auteurs qui en ont traité, & que pour cela il eſt abſolument neceſſaire d'aſſocier l'Ecriture qui eſt la regle de droit, à la Tradition qui eſt la regle de fait; & afin qu'on ne l'accuſe pas d'établir une Tradition chimerique & ſans fondement, il appelle Tradition une conformité de créance dans toutes les Egliſes du monde & dans tous les ſiecles. Voilà de quelle maniere il s'eſt appliqué à l'étude de la Religion, en liſant l'Ecriture, les Peres, les Conciles, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & en un mot conſultant tous les Actes qui contiennent les matieres de la Religion. Mr. le Clerc au contraire ſuivant l'exemple de ſes chers Freres Unitaires, ne veut point d'autre regle que l'Ecriture, qu'il reconnoit lui-même être obſcure, & qui par conſequent ne peut pas ſeule ſervir de regle. Tous les Actes ſelon lui qui ont été écrits depuis les Apôtres ſur la Religion, ſont autant de pieces inutiles qui ne peuvent ſervir qu'à alterer l'ancienne créance. Mais il me ſemble que pour en juger il faudroit auparavant les avoir examinés. Les Catholiques ont cet

avan-

avantage par dessus les Protestans & les Unitaires, qu'ils reconnoissent aussi-bien qu'eux l'Ecriture pour principe de leur Religion; mais ils ne croyent pas que cela suffise. On ne peut pas vuider un procés, si l'on n'a examiné avec soin toutes les pieces qui appartiennent à ce procés. Comment donc pourra-t-on terminer les Controverses qui sont entre les Catholiques & ceux qui se sont separés d'avec eux, si l'on ne fait une recherche exacte de ce qui peut servir à l'éclaircissement de ces Controverses? Mais ce n'est pas de quoi les Freres Polonois se mettent en peine. Il suffit de savoir assez de Grec & d'Ebreu, pour pouvoir consulter les Concordances de la Bible & les Dictionnaires. On joint à cela quelques Traductions Latines de l'Ecriture & un petit nombre de Commentaires. S'il se rencontre quelque difficulté, on a recours aussi-tost à la Concordance, on explique les mots obscurs par d'autres qui paroissent plus clairs, & qui favorisent en même temps le sens que nous cherchons. S'il arrive que ces même mots obscurs soient aussi expliqués par d'autres plus clairs, & qui ne s'accordent pas avec nos préjugés, comme cela arrive souvent, on les laisse à part, & on prend seulement ceux qui sont favorables. En effet, à quoi bon se fatiguer à lire tant de volumes de Peres, d'Histoires & de Conciles, qui ne peuvent servir qu'à nous gâter l'esprit? Mr. le Clerc a bien plûtôt fait; il s'érige avec une douzaine de Livres en Theologien qui décide de tout ce qu'il y a eu de savans hommes dans l'Eglise Orientale & Occidentale depuis les Apôtres jusqu'à ces derniers siecles. Cela s'appelle selon lui n'être ni ignorant, ni visionnaire, mais s'appliquer avec un grand soin à l'étude de la Religion.

Avantage des Catholique sur les Protestans & les Sociniens.

Quelle est la capacité des Sociniens.

Il accuse de plus Mr. Simon, d'avoir une trop grande estime pour les Rabbins. Ce n'est pourtant pas ce qui paroist dans son Histoire Critique, où il les condamne tres-souvent. Il y fait même voir, que les Protestans sont tombés dans de grandes erreurs pour les avoir suivis, en ne s'attachant pas assez à l'Antiquité. L'idée qu'il nous a donnée de la veritable maniere de traduire les Livres Sacrés, est une preuve évidente qu'il ne s'en rapporte pas entierement à l'autorité des Rabbins. Mais aussi ne croit-il pas qu'il les faille tous rejetter, puis que plusieurs d'entre eux se sont beaucoup appliqués à l'étude de l'Ecriture. Il juge qu'il faut prendre dans eux tout ce qui peut être utile, & rejetter leurs rêveries:

Jugement de Mr. Simon touchant les Rabbins.

veries: mais on a besoin pour cela d'une érudition assez grande, & qui ne se rencontre dans aucun des Freres Unitaires. C'est pourquoi Mr. le Clerc a raison de condamner generalement les Rabbins. Il en sera quite pour crier fortement contre eux, & pour dire comme il a dit des Peres, que ce sont des ignorans. Ce sera le moyen de faire une Bibliotheque à peu de frais: mais je crains qu'on ne dise après cela de Mr. le Clerc, qu'il est un Theologien *à juste prix.*

Mr. Simon a eu aussi grand tort selon Mr. le Clerc, de reprocher aux Protestans leurs préjugés. *Il est bon*, dit-il, *de faire remarquer aux Catholiques-Romains, qu'ils font ici ce que faisoient ceux de qui Juvenal a dit,*

Clodius accusat mœchos, Catilina Cethegum.

Des préjugés en matiere de Religion.

Comme nôtre Auteur n'aime pas tout ce qui s'appelle érudition tirée des Peres & des Rabbins, gens entêtés s'il en fût au monde, il tient registre de certaines sentences des Poëtes, qu'il fait entrer de temps en temps dans son discours pour y servir d'ornement. Il oppose les Livres de Mr. Nicole & de quelques autres savans hommes de l'Eglise Romaine, qui ont employé tout leur esprit & toute leur éloquence pour prouver qu'on peut condamner les Protestans par de simples préjugés, sans descendre dans l'examen des raisons qu'ils ont eues de se separer de l'Eglise Romaine. Il devoit prendre garde qu'on n'a jamais condamné les préjugés legitimes. Il a été permis de tout temps de se servir de ces sortes de préjugés, & les premieres Peres les ont mis en usage contre les anciens Heretiques. Mais on n'examine pas, dit-on, les raisons qui ont obligé les Protestans de se separer de l'Eglise Romaine. Aussi cela n'est-il plus necessaire, puis qu'on suppose qu'elles ont été suffisamment examinées; & selon toutes les regles du Droit, *Res judicata non amplius cadit in judicium.* Quand les Novateurs nous auront fait voir que nous nous appuyons sur de faux préjugés, alors leur cause sera bonne. Il ne faut donc pas condamner les préjugés en general, mais seulement les faux préjugés.

On sait, continue Mr. le Clerc, *qu'on fait profession dans l'Eglise Romaine d'obeïr aveuglément à ses ordres, & de s'y confier, sans savoir pourquoi, & seulement parce qu'on s'est mis une certaine opinion dans la tête*

sans

sans l'avoir jamais examinée, qui sert en-suite de principe pour juger de ce qu'on lit, ou de ce qu'on entend. Les Protestans & les Sociniens qui font ces sortes d'objections aux Catholiques, donnent des preuves évidentes de leur ignorance en fait de Religion. La créance de l'Eglise étant Catholique ou universelle est fondée sur le commun consentement de toutes les Eglises du monde, & non pas sur le caprice de quelques Freres illuminés, qui font tous les jours de nouveaux Systémes de Religion; & c'est ce qu'ils appellent aller de foi en foi & de lumiere en lumiere. Ils raisonnent sur des faits de la même maniere que sur des matieres spéculatives & métaphysiques. Aussi voyons-nous que ceux qui se picquent parmi eux d'avoir de l'esprit, font en moins d'un an le tour de toutes les Religions; au lieu que les principes des Catholiques étant fixes & arrêtés, ne sont point sujets à ces sortes de changemens. Qu'on parcoure les Eglises du monde qui reglent leur foi sur l'Ecriture & sur une veritable Tradition, on les trouvera toutes opposées aux nouvelles Sectes.

Ignorance des Protestans & des Sociniens.

Je ne comprens pas bien la force du raisonnement de Mr. le Clerc, quand il objecte à Mr. Simon, qu'il n'a pû examiner l'opinion de la Societé dans laquelle il est né, sans être en danger de se tromper. *L'Ecriture selon lui*, dit-il, *est si obscure, que sans la Tradition elle ne serviroit presque de rien. Ce n'est donc pas par l'Ecriture qu'il a examiné l'Eglise. Est-ce donc par le bon sens? Mais l'Eglise Romaine n'a point de marques si claires de son infaillibilité, qu'il ne faille avoir que du bon sens pour les reconnoître.* D'où il conclut, que Mr. Simon avec toute son érudition & sa capacité croit aussi-bien que les autres par un simple préjugé de son enfance, que son Eglise est Catholique. Cet argument est fort défectueux; car d'une seule partie qu'on énonce on conclut le tout. L'Ecriture est à la verité obscure si on la separe de la Tradition: mais étant toutes deux jointes ensemble, on a un principe certain sur lequel on peut examiner la créance de la Societé où l'on est né. Je suppose aussi que la raison doit être jointe à ces deux choses, parce qu'on ne peut rien examiner sans le secours de la raison & du bon sens. Il n'y a maintenant qu'à appliquer ce principe aux differentes Societés qui sont dans le monde, pour bien juger de la verité de leur créance. Toutes les Societés qui le reçoivent ont une créance uniforme sur les principaux points de la Religion; au lieu que les Lutheriens, les Calviniſtes, les

Faux raisonnement de Mr. le Clerc contre la créance des Catholiques.

Arminiens, les Sociniens qui conviennent de principe, different tous entre eux de créance. Ce qui eſt une preuve évidente de la fauſſeté de leur principe ; & par conſequent leur foi n'eſt appuyée que ſur de faux préjugés.

Les Catholiques ſont plus habiles dans les Langues Orientales & dans la Critique, que les Proteſtans.

Il n'eſt pas vrai que ceux dont Mr. Simon a tiré le plus de lumiere pour compoſer ſa Critique, ſoient Proteſtans, puis qu'il y a eu ſans doute de plus habile gens pour les Langues & pour la Critique dans l'Egliſe Romaine que parmi les Proteſtans. Si l'on s'eſt quelquefois appuyé ſur les remarques de Beze, de Scaliger, de Buxtorf, de Bochard, de Cappel, de Walton, & de quelques autres, il ne s'enſuit pas qu'ils ayent plus étudié l'Ecriture que les Catholiques : mais c'eſt qu'on faiſoit alors la Critique de leurs Ouvrages, ou qu'on ſe ſervoit de leur autorité dans des faits qu'ils avoient traités ; & encore le plus ſouvent ne s'agit-il en ces endroits-là que de la Grammaire, qui eſt preſque la ſeule choſe où les Proteſtans ayent excellé. Je ne voi pas auſſi pourquoi Mr. le Clerc oppoſe aux Docteurs Catholiques Cappel & Bochard, & qu'il demande s'il y a eu beaucoup de gens dans l'Egliſe Romaine qu'on leur puiſſe comparer. Car pour ce qui eſt de Cappel, ſes Ouvrages font voir qu'il avoit plus profité dans la lecture des Anciens, & principalement dans les Ecrits de St. Jerôme, que dans les Livres des Proteſtans, dont il abandonna la methode pour ſuivre celle des Catholiques, qui ont tous fait ſon Panegyrique dans le temps que ceux de ſa Secte vouloient le priver de ſa Charge. Ne l'accuſerent-ils pas d'être convenu avec le P. Morin pour ruiner le Texte Ebreu, & pour autoriſer la Vulgate ? A l'égard de Bochard, c'eſt un pur Grammairien, un grand faiſeur d'étymologies, & dont toute l'érudtion conſiſte à ſe ſervir de quelques Dictionnaires. Les Proteſtans n'ont perſonne qu'ils puiſſent comparer à Maſius & à Luc de Bruges pour ce qui regarde les matieres de la Critique.

Il eſt même aiſé de prouver, que ce que nous avons aujourd'hui de grand & de conſiderable ſur l'Ecriture & ſur les Langues Orientales vient des Docteurs Catholiques. La Langue Grecque & la Langue Latine & les belles Lettres étoient cultivées en Italie avant que le nom de Proteſtant fuſt au monde. Les premieres Bibles Grecques & Hebraïques parmi les Chrêtiens doivent leur naiſſance à l'Eſpagne & à l'Italie. Le Cardinal Ximenés eſt l'Auteur de la premiere Bible Polyglotte qui ait paru, dont Luther & les autres

tres Protestans se servirent en-suite dans les commencemens de leurs prétenduës Réformations. Le Comte de la Mirandole en Italie, & Reuclin en Allemagne, ont été les premiers qui ont eu la connoissance de la Langue Hebraïque, & qui en ont écrit. Les premiers même qui l'ont seuë parmi les Protestans ont été des Moines, qui l'avoient appriſe dans leurs Cloîtres avant leur apostasie. Les Bibles Polyglottes, qui sont les Ouvrages les plus utiles pour apprendre l'Ecriture Sainte, ont toutes été faites par des Catholiques. Il n'y en a pas une dont les Protestans puissent se vanter d'avoir été les Auteurs. Celle qui a été imprimée en Angleterre est un vol manifeste, & il y a de l'insolence à mettre son nom à la tête d'un Ouvrage dont on n'est point l'Auteur. Walton n'a fait autre chose que de reimprimer la grande Bible de Mr. le Jay: ce qu'il y a ajoûté est si peu considerable, qu'il ne merite point le nom d'addition; outre qu'une partie de ces additions a été prise des Livres qui avoient été donnés au public par des Catholiques. Les Anglois devoient imprimer leur Polyglotte avec ce titre, *Seconde Edition de la Bible Polyglotte de Paris avec quelques additions*; & s'ils ne vouloient pas qu'on les accusast d'être plagiaires, il étoit de leur devoir de corriger avec soin les fautes qui sont en tres-grand nombre dans l'Edition de Paris; & c'est ce qu'ils n'ont point fait. Ce qu'il y a même de meilleur dans le second Volume de leur Polyglotte consiste dans les Scholies de Rome & de Nobilius sur la Version des Septante. C'est à l'Italie que nous devons les premieres Editions de cette ancienne Version Grecque, & ces excellentes Scholies tirées des meilleurs Auteurs Grecs. Pour ce qui est des Bibles Latines, c'est aussi à l'Italie, & à quelques Docteurs Catholiques des Païs-Bas, à qui nous sommes redevables d'une Critique exacte sur ces Bibles par la recherche qu'on a faite d'une nombre prodigieux de Manuscrits.

Peut-on nous dire aprés cela, que ceux qui ont le plus étudié l'Ecriture sont les Protestants, & que Mr. Simon s'est emporté contre eux dans son Ouvrage, de peur qu'on ne visit qu'ils ont dit une bonne partie de ce qu'il y a de meilleur dans sa Critique? A quoi bon tout ce discours inutile, & qu'on n'accompagne d'aucunes preuves? On a rendu justice également aux Protestans & aux Catholiques dans l'Histoire Critique. On y a remarqué les perfections & les défauts des uns & des autres, & Mr. Simon n'a pas même

On a rendu justice dans la Critique à tous le monde.

me pû éviter la cenſure de quelques-uns des ſiens, pour avoir parlé ſelon eux avec trop de liberté des Peres, & d'avoir même fait de trop grands éloges de quelques Proteſtans. Bien loin de détourner les autres de les lire, il en recommande la lecture, ſans oublier même Mr. Voſſius.

En quel ſens on dit dans la Critique qu'on n'a copié perſonne.

Quand Mr. Simon a aſſuré qu'il n'avoit copié aucun des Auteurs qui ont écrit avant lui ſur une partie de cette matiere, il a voulu noter par là la plus-part des faiſeurs de Livres, ſur tout parmi les Proteſtans, qui ne ſont que copier les autres ſans conſulter les Originaux. C'eſt en ce ſens-là que Mr. Simon peut ſe vanter de n'avoir copié perſonne, puis qu'il n'a rien cité ſoit des Peres, ſoit des Rabbins, ou des autres Ecrivains même peu connus, qu'il n'ait lû dans la ſource; & c'eſt pour cette raiſon qu'il a ajoûté à la fin de ſon Livre un Catalogue des Livres MSS. & imprimés, en marquant les Bibliotheques où ils ſe trouvoient, le lieu & l'année de leurs Editions. *Si l'on découvroit*, dit Mr. le Clerc, *qu'il a copié une bonne partie de ſon Ouvrage dans des Auteurs Proteſtans, on auroit ſujet de ſe mocquer de cette vanterie.* C'eſt ce qu'il devoit faire, & ne pas ſe contenter de le dire. On ne nie pas qu'on n'ait traité pluſieurs matieres qui avoient déja été traitées par d'autres, & même on le ſuppoſe; mais on ne trouvera pas qu'on ait tranſcrit leurs Livres. Bien loin de cela, on ne les a produits que pour en faire l'hiſtoire & la Critique, & l'on ſupplée à leurs manquemens par le ſecours de pluſieurs Livres qu'ils n'ont point eus.

Mr. Simon n'eſt point l'Auteur de la Préface qui eſt à la tête de la nouvelle Edition de la Critique.

Mr. le Clerc eſt ſi accoutumé à parler des faits dont il n'a aucune connoiſſance, qu'il oſe ſur de ſimples conjectures qui n'ont nulle apparence de verité attribuer à Mr. Simon la Préface de la nouvelle Edition de la Critique. Il l'accuſe d'avoir oublié dans cette Préface ce que la modeſtie la plus commune inſpire à tout le monde, tant on y trouve d'aigreur contre les Proteſtans. S'il avoit conſulté là-deſſus Mr. Allix qui eſt de ſes amis, il lui auroit ſans doute fait connoître, qu'il n'y a gueres d'apparence que Mr. Simon ait eu part aux Editions de la Critique qui ont été faites en Hollande, parce qu'il a toûjours eſperé qu'on la reimprimeroit à Paris en la retouchant en quelques endroits. En effet, avant que Mr. Elzevir l'euſt imprimée ſur une méchante copie MS. un Marchand de Paris qui avoit la veritable copie de la premiere Edition parla à un Libraire de Hollande pour la publier. Mr. Simon en ayant été averti

ti par un de ses amis, en écrivit à Mr. Fremont d'Ablancourt, pour empêcher cette nouvelle Edition de Hollande; & comme le Marchand étoit Huguenot & ami de Mr. Allix, on obtint facilement par son moyen qu'il retirast son exemplaire des mains du Libraire.

Comme donc Mr. Simon n'est pas l'Auteur de cette Préface, il seroit inutile d'examiner les raisons que Mr. le Clerc apporte pour prouver qu'elle ne peut être d'un Protestant, & qu'on y a énoncé des fausſetés visibles. Je m'arrêterai seulement à ce qu'il dit, qu'aucun Protestant en parlant de Luther n'a pû s'exprimer de cette maniere, *le bienheureux Martin Luther, à qui Dieu fasse paix.* Mais ne voit-on pas manifestement que cette expression est une pure railleric d'un Huguenot qui se mocque des Lutheriens & de leur Docteur Martin, qu'ils nomment ordinairement dans leurs Ecrits *B. Martinus.* Je ne sai pas à la verité si cet abregé marque *Bienheureux Martin*, ou *Beste Martin.* Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on a affecté en cet endroit de railler les Lutheriens. Mr. le Clerc est encore moins heureux dans l'explication qu'il donne de ces paroles, *à qui Dieu fasse paix. A force de dire des Messes*, dit-il, *pour les morts, & de demander à Dieu qu'il fasse paix à ceux dont les parens donnent de l'argent, cette expression est devenuë si familiere, qu'on s'en sert même en raillant.* Il se trompe fort, car dans la Messe on ne soûhaitte la paix qu'aux vivans, *Pax vobiscum.* Je m'étonne qu'un homme qui se dit Maître en Israël ignore que cette expression vient des Juifs: mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. A l'égard de ce qu'il ajoûte, que c'est se mocquer du Lecteur, de faire dire à un Reformé, *que sans la Tradition on ne peut répondre aux Sociniens*; il n'a pas pris garde que son Reformé ne parle dans cette Preface que d'une Tradition bien autorisée, & semblable à celle qui est reconnuë par les Juifs Caraïtes.

Raisons de Mr. de Clerc peu vraisemblables.

Il est constant que les Calvinistes reçoivent cette sorte de Tradition, & qu'ils s'en servent même dans leurs disputes contre les Sociniens. S'il y avoit quelque chose qui pust faire croire que cette Preface ne fust pas d'un Protestant, c'est que les Protestans mêmes y sont tournés presque par tout en ridicules: mais ceux qui savent la maniere dont les Arminiens traitent aujourd'hui les purs Calvinistes, ne seront point surpris du procedé de l'Auteur de la Preface, qui apparemment est un zelé Arminien. Notre Auteur même,

Les Calvinistes reçoivent quelque Tradition

qui s'eſt jetté dans la Societé des Arminiens de Hollande, encherit pas deſſus la Préface, rapportant en détail le galimatias des Docteurs de Geneve, qu'on s'étoit contenté de marquer en general dans cette Préface, ſans entrer en un détail qui expoſoit ces Docteurs à la riſée de tout le monde. J'avouë que pour les excuſer il dit que l'Auteur de la Préface a avancé mal-à-propos, que *ceux de Geneve avoient entrepris l'impreſſion d'une nouvelle Bible, puis que ce n'étoit qu'un Marchand-Libraire ſeul qui avoit engagé un ſeul Miniſtre*, &c. C'eſt de quoi il ne paroit pas bien informé, puis que l'entrepriſe ne venoit point de la part du Libraire, mais d'une autre perſonne qui avoit un fonds conſiderable à employer à cela; & de plus ce deſſein fut communiqué à tous les Miniſtres de Geneve. Ce qui paroit évidemment par le projet de cette nouvelle Bible qui fut envoyé dans ce temps-là à Paris, & dont je produirai ici la copie telle qu'on l'a euë de Mr. Claude.

Galimatias des Docteurs de Geneve.

Projet d'une nouvelle Bible Françoiſe publié par les Miniſtres de Geneve.

Monſieur Duilliers étant dans une ferme réſolution de faire faire une Edition in folio *qui puiſſe entrer en un Volume de la Bible de l'uſage ordinaire traduite à Geneve, avec l'aſſortiment des Notes & illuſtrations qui eſt en celle d'Elzevier, & de ne rien épargner pour la rendre autant accomplie qu'il ſe pourra, ſoit pour le contenu, ſoit pour la beauté de l'impreſſion, qui ſe fera chez lui au païs de Vaux ſous l'approbation des Superieurs; ſes amis & des Theologiens de Geneve, auſquels il en a communiqué, jugeant tres-à-propos de ne pas negliger une occaſion ſi favorable pour mettre en meilleur état ce ſaint Ouvrage, l'ont obligé à differer d'y mettre la main, tant qu'on ait pris les meſures qu'il faut pour y reüſſir plus aiſément. Et à ce ſujet ils eſtiment, tout bien conſideré, pour répondre au but qu'il ſe propoſe, & à la penſée de ceux ſous l'autorité de qui il l'entreprend, que l'on eſt obligé d'y proceder de cette maniere.*

I. Attendu qu'il eſt ſi fort neceſſaire de mettre le Texte en un état de bienſeance, pour remedier au mépris de la lecture ſacrée & à ſon obſcurité en quelques lieux, & pour ſatisfaire aux intentions du dernier Synode National; le Texte ſera exactement reveu à Geneve par trois ou quatre Theologiens, pour ôter les mots ſurannés, rudes & moins intelligibles avec le plus de dexterité & de pureté qu'il ſe pourra, remedier aux trajections, défauts d'articles, de prépoſitions, & qui choquent évidemment, avec cette ſobrieté neanmoins, qu'il n'y ait rien qui affecte trop la délicateſſe du ſiecle, & que l'on ſe tienne au ſens de la Traduction.

Pour cet effet ils la confereront ayant l'Original devant les yeux, & la reviſion

reviſion ſuivie par Mr. Deſmareſts, & le travail de Mr. Diodati, avec ce qu'il y a d'Editions modernes de ceux du P. R. & d'autres, ſur tout avec l'Edition du N. Teſtament de Paris revû en 1668. Ils en communiqueront avec Meſſieurs de Paris pour avoir leurs ſentimens, & en profiter le plus qu'il ſe pourra; comme auſſi avec Meſſieurs du Boſc, Drelincourt, & autres dès plus éclairés. Dans les occurrences le Dictionnaire de Mr. Richelet, s'il eſt tel qu'il le promet dans ſon projet, pourra être conſulté utilement.

II. Comme les argumens generaux de Mr. Diodati ſont ſans contredit les plus exacts pour penetrer dans l'intention des Auteurs Sacrés, on les employera, en prenant garde d'adoucir ce qu'il y a au ſtile de rude & de moins François, & en partageant ſes longues periodes. On y inſerera ce qu'il y aura encore de conſiderable en ceux de Geneve, de Deſmareſts, des Anglois, du Synopſis Criticorum, *& quant aux particuliers, on employera ceux-là même de Diodati comme mieux liés & plus reguliers, ſelon qu'on le trouvera neceſſaire, aprés avir retouché ce qu'il faut aux expreſſions.*

III. Pour les Annotations, dans le deſſein que l'on a de les rendre utiles à l'inſtruction du peuple, auſſi-bien qu'à celle des Savans, ils employeront celles qui ſont en la Bible d'Elzevier, avec ce diſcernement neanmoins, d'en retrancher çà & là ce qu'il y auroit d'entierement inutile, d'ôter exactement les expreſſions qui ne ſont pas Françoiſes, ou qui ſont moins convenables, d'éclaircir ce qu'il y aura d'obſcur & d'embaraſſé, & d'ajoûter les remarques de quelque importance qu'on pourra rencontrer, nommément celles de Mr. Diodati, dont elle a omis un tres-grand nombre de bien conſiderables. Pour cela on conſultera auſſi celle des huit Theologiens Anglois de 1651. & les meilleurs Auteurs, pour profiter de ce qu'ils auront de plus eſſentiel dans les bornes que l'on donne à ce travail avec toute la brieveté, ſolidité & netteté poſſibles.

Pour faire l'extrait & l'arrangement de ces remarques, on employe l'un des quatre Theologiens ſuſd. qui a une grande connoiſſance de la Theologie & des Langues Orientales, & qui ſe charge de travailler exprés & avec aſſiduité pour cela. Mais il doit communiquer ſon travail aux trois autres, pour ne rien produire que par leurs avis & approbation.

IV. Les paſſages paralleles ſeront rapportés exactement, & même en plus grand nombre & d'une maniere plus complete qu'en l'Edition d'Elzevier; & pour donner plus de facilité au Lecteur, ils ne ſeront pas confondus parmi les Notes, comme en celle-ci, mais marqués dans la marge à côté du Texte.

Cette

Cette maniere de proceder a été approuvée par un grand nombre de Pasteurs de Geneve à qui elle a été communiquée, & l'on pourra envoyer aux Freres de dehors un échantillon du travail des Notes pour en avoir leur sentiment. On recevra en tres-bonne part les avis qu'il plaira à des personnes intelligentes de donner pour le bien d'un Ouvrage si important pour l'édification publique, & on ne manquera pas d'en profiter, pour rendre la piece aussi parfaite qu'il sera possible.

On peut juger par ce projet, quelle raison Mr. le Clerc a euë de dire, que *cette Bible ne devoit point paroître sous le nom des Theologiens de Geneve, mais sous le nom de celui qui y travailloit.* Mr. Duilliers qui donnoit son argent tant à l'Imprimeur, qu'aux Ministres qui travailloient à cet Ouvrage, nous assure qu'il avoit communiqué son dessein aux Superieurs de Geneve & aux Theologiens, & qu'il ne faisoit rien qu'avec leur approbation. Il avoit été arrêté de plus, que *pour remedier au mépris de la lecture sacrée*, le Texte seroit reveu par trois ou quatre Theologiens. Par ce Texte ils n'entendent pas le Texte Ebreu de la Bible, mais la Version de Geneve, se contentant d'avoir *l'Original devant les yeux.* Il est bien vrai que Mr. Turretin travailloit seul aux Notes, parce qu'il étoit estimé avoir *une grande connoissance de la Theologie & des Langues Orientales;* mais il étoit obligé *de communiquer son travail à trois autres Theologiens*, & on ne peut pas douter que ces Theologiens n'eussent reveu la feuille qui fut envoyée à Paris, & qui est un chef-d'œuvre des Docteurs de Geneve en matiere de galimatias. S'il n'y eust pas eu dans ce temps-là dispute entre les Ministres de Charenton & ceux de Geneve, l'Ouvrage auroit été publié & approuvé. Il y eut plusieurs Lettres écrites de part & d'autre sur ce sujet, & il est constant que ceux de Geneve se plaignirent hautement de quelques Ministres de Charenton, qui dans ce même temps envoyérent à ceux de Geneve un autre projet, & qui ressembloit fort à celui de Mr. Simon. C'est de ce projet-là dont les Ministres de Geneve se plaignirent, comme si leurs Freres de Paris avoient adopté les sentimens des Papistes. Mais il faut avoüer de bonne foi, que ceux de Paris parurent en cela gens de bon sens, & que sans avoir égard à la Religion de celui qui leur donnoit une idée si juste d'une Traduction de la Bible, & qui pouvoit être également utile aux Catholiques & aux Protestans, ils s'y conformerent entierement.

Dispute entre les Ministres de Charenton & de Geneve.

Enfin Mr. le Clerc, aprés nous avoir donné un extrait fidele des

des remarques peu judicieuſes & même ridicules qui étoient dans la feuille que ceux de Geneve envoyerent à Paris, ajoûte que ſi l'on vouloit examiner avec un peu de ſoin les Commentaires de la plus-part des Docteurs Catholiques-Romains, on y trouveroit bien des choſes plus ſingulieres que celles qu'il vient de citer. *Combien de Moines*, dit-il, *ont écrit ſur l'Ecriture, & combien y en a-t-il que le P. Simon puſt louër ſelon les regles de ſa Critique?* Il nous renvoye à divers Livres du Vieux Teſtament qu'on a traduits depuis peu en François avec des Notes ſpirituelles & literales, d'où il conclut qu'on *ne ſauroit rien reprocher à quelques Ecrivains Proteſtans, qu'on ne puiſſe reprocher avec plus de raiſon aux Auteurs de ces Ouvrages. Tout eſt bon*, ajoûte-t-il, *pourvû que quelque Pere l'ait dit, & l'on trouve à tous momens*, Comme dit fort bien St. Bernard & St. Auguſtin.

J'avouë qu'on trouve dans les Commentaires de quelques Moines & même de quelques autres Auteurs Catholiques, des choſes auſſi ſingulieres que celles qui étoient dans la feuille envoyée de Geneve à Paris: mais ces gens-là ne font pas profeſſion d'être ſavans dans les Langues Orientales, comme Mr. Turretin, qu'on a prétendu avoir été choiſi, parce qu'il a *une grande connoiſſance de la Theologie & des Langues Orientales.* En effet, il faut avoir un grand fond de Theologie & de Langues pour faire un compilé de galimatias. Si le plus habile Theologien de Geneve a été capable de tomber en de ſi grandes impertinences, on peut juger quelle peut être la capacité des autres. Ceux qui ont donné depuis peu au public quelques Livres du Vieux Teſtament en François avec des Notes ſpirituelles & literales, auroient pû en choiſir de meilleures & même plus literales dans les Ouvrages des Peres; mais leur deſſein a été d'inſtruire leurs Lecteurs de ce qui regardoit principalement la Morale. On ne peut pas dire la même choſe des Notes faites par des Proteſtans, qui n'ont pour but que de faire connoître à leurs Lecteurs le ſens propre de l'Ecriture, qu'ils conſiderent comme la regle de leur foi; au lieu que les Catholiques étant ſoumis à la doctrine des Peres, peuvent inſerer dans des remarques les témoignages de ces mêmes Peres. Je ſouhaitterois ſeulement qu'on s'en acquitaſt avec plus de retenuë & avec plus de choix, afin d'inſtruire mieux les Lecteurs.

Galimatias de Mr. Turretin ſavant dans les Langues Orientales.

Au reſte, on ne demeure pas tout-à-fait d'accord que ceux qui ont le plus contribué à l'éclairciſſement de l'Ecriture ont été Proteſtans.

teſtans. Il eſt vrai qu'ils ont cultivé l'étude de la Critique ; mais il y en a peu qui ſe ſoient élevés au deſſus de la Grammaire. C'eſt auſſi un tres-mauvais raiſonnement de Mr. le Clerc, de conclure que ce ſeroit un manque de jugement aux Docteurs Catholiques de s'employer à l'étude de la Critique, puis qu'ils s'appuyent ſur la Tradition ; comme ſi l'on ſeparoit cette Tradition d'avec l'Ecriture, & ſi l'on ne reconnoiſſoit pas dans l'Egliſe Romaine cette même Ecriture comme le principal fondement de la Religion Chrêtienne. *C'eſt auſſi*, ajoûte nôtre Auteur, *ce que j'ai ouï dire à de tres-habiles Catholiques en leur parlant du P. Simon ; ils ne pouvoient aſſez s'étonner, que perſuadé de la verité de la Tradition comme il eſt, il ſe donnaſt tant de peine à étudier des Langues, qui n'ont ſervi, comme ils diſoient, aux Proteſtans qu'à les faire tomber dans l'erreur.* Mais ce qu'on a rapporté ci-deſſus eſt une preuve évidente que les Docteurs Catholiques ne ſe ſont pas moins appliqués à l'étude des Langues que les Proteſtans ; qu'au contraire ils l'emportent de beaucoup par deſſus eux. Si les Proteſtans ſont tombés dans l'erreur, ce n'eſt pas pour avoir été ſavans dans les Langues, puis que les premiers Novateurs n'en ont eu qu'une connoiſſance tres-mediocre, & qu'il ſe trouve même aujourd'hui tres-peu de perſonnes parmi eux qui les entendent.

Faux raiſonnement de Mr. le Clerc touchant les Traditions des Catholiques.

CHAPITRE IV.

Critique de la III. Lettre.

JE ne m'étonne pas que Mr. le Clerc qui mépriſe tout ce qu'on appelle érudition, tombe ſouvent dans des fautes groſſieres lors qu'il s'agit de cette érudition ; mais il y a lieu d'être ſurpris, qu'un homme qui fait profeſſion de bien raiſonner ne raiſonne preſque jamais avec juſteſſe. Il prétend que Mr. Simon traitant dans ſon Ouvrage ce qui regarde la Critique des Livres Sacrés de la même maniere que les Proteſtans, il n'y devoit rien faire entrer qui regardaſt la Tradition, puis qu'elle n'avoit aucun rapport à ſon deſſein. Mais on ne peut pas dire que Mr. Simon ait traité de la Critique des Livres Sacrés d'une autre maniere que de celle dont tous le Critiques du monde ſe ſont ſervis. Cette methode ne regarde ni la Religion Catholique, ni la Proteſtante, puis qu'elle a été

Pourquoi il a été neceſſaire de parler de la Tradition dans l'Hiſtoire Critique.

ſe en uſage avant qu'on ſçuſt ce que c'étoit que Catholicité & Reformation. A quel propos donc fait-on venir ici les noms de Catholiques & de Proteſtans dans un ſujet de pure Critique? Mais, dit-on, l'on a fait entrer dans cet Ouvrage la Tradition comme par force, & ſans qu'il fuſt beſoin d'en parler. De plus, ſi Mr. Simon n'avoit pas ajoûté cela à ſon Ouvrage, il étoit à craindre qu'on ne le priſt pour un Heretique: comme ſi la Critique regardoit la Religion en elle-même. Cependant il étoit impoſſible qu'aprés avoir montré ſelon les regles de la Critique qu'on avoit ſuivies exactement, que le Texte de la Bible étoit tres-obſcur, on ne prévinſt une objection qui naiſſoit naturellement du principe qui établiſſoit l'obſcurité des Livres Sacrés. On avoit raiſon de demander à Mr. Simon, & même aux Proteſtans qui ſuivent les regles de Critique, d'où ils tireront les principes de leur Religion, ſi les Actes ſur quoi on doit ſe fonder pour cela ſont ſi obſcurs qu'on ne les puiſſe pas entendre. Les Proteſtans & les Sociniens répondent, que nonobſtant cette obſcurité il ſe trouve aſſez de paſſages clairs dans l'Ecriture pour appuyer les articles fondamentaux de la Religion. Les Catholiques au contraire diſent, que quelque obſcurité qu'il y ait dans l'Ecriture, on n'en peut tirer aucune conſequence contre la verité de la Religion, qui eſt auſſi appuyée ſur la Tradition: d'où l'on conclura, que les réflexions qu'on a faites dans l'Hiſtoire Critique ſur la Tradition ſont de la même neceſſité que celles que quelques Critiques Proteſtans ont faites ſur les points fondamentaux de la foi, qu'ils croyent trouver toûjours clairement dans l'Ecriture, quelque changement qu'il y ſoit arrivé. Quoi qu'en general les queſtions de pure Critique ne regardent point la creance, elles ne laiſſent pas d'y avoir ici quelque rapport, parce que les Livres ſur leſquels on exerce la Critique contiennent les Actes ſur leſquels cette créance eſt appuyée.

Mr. le Clerc ajoûte au même endroit un autre raiſonnement qui eſt tout-à-fait faux, & qui eſt une marque évidente du peu d'étenduë de ſon eſprit. Il n'enviſage jamais les choſes que d'un côté; & cependant il en tire des conſequences comme s'il les avoit regardées ſelon toutes les veües qu'elles peuvent avoir. C'eſt ſur ce pied-là qu'il raiſonne, quand il dit qu'il y a des endroits dans le Livre de Mr. Simon, *où il ſe ſert pour détruire l'autorité des Traditions Judaïques des mêmes raiſonnemens dont les Proteſtans ſe ſervent contre les*

Le peu d'etenduë d'eſprit de Mr. le Clerc le fait tomber dans des Paralogiſmes.

Traditions Romaines. Cela eſt vrai; mais il faudroit faire voir afin que la choſe fuſt égale, que Mr. Simon a traité dans ces endroits-là de points qui regardaſſent le fond de la Religion. On produit ces paroles tirées du Livre I. de ſon Hiſtoire Critique, Chap. X. où il dit, *Il arrive ſouvent que les hommes étant les dépoſitaires des Traditions, y mêlent ce qu'ils ont inventé, & il eſt alors difficile de diſtinguer les veritables Traditions d'avec les fauſſes.* Ces paroles ſont en effet de Mr. Simon; mais il les applique à une matiere de Critique contre quelques Proteſtans, qui ayant renoncé à la Tradition ne laiſſoient pas de s'en ſervir pour préferer le Texte Ebreu des Juifs à celui des Samaritains. Ils prétendoient que les Juifs étant toûjours demeurez dans la Religion de leurs Peres, avoient auſſi gardé le veritable Texte; au lieu que les Samaritains étoient des Schiſmatiques. Mr. Simon prétend que cette preuve priſe de la Tradition doit être de nulle conſideration dans le fait de Critique dont il s'agit, puis qu'un Livre ſe peut auſſi-bien conſerver dans une Societé Schiſmatique, que chez les Orthodoxes. Les hommes de plus étant les dépoſitaires de la Tradition peuvent l'alterer. Mais il n'en eſt pas de même de la Tradition que Mr. Simon autoriſe dans ſa Critique pour ce qui regarde la créance; car il appuye cette Tradition ſur le conſentement univerſel de toutes les Egliſes du monde, & il reprend même quelques Theologiens du ſecond ordre, qui ont ſouvent en bouche ces paroles, *Cela eſt de Tradition Apoſtolique*, ſans examiner à fonds ce qu'ils nomment Tradition Apoſtolique.

Differentes Traditions.

Nouveau Paralogiſme de Mr. le Clerc.

Voici un troiſiéme Paralogiſme de Mr. le Clerc dans la même page de ſon Livre. Mr. Simon avoit dit dans ſa Préface, que *ſi on ne joint la Tradition avec l'Ecriture, on ne peut preſque rien aſſurer de certain de la Religion.* D'où nôtre Auteur conclut, que puis qu'on ne peut preſque rien prouver de certain par l'Ecriture, *le P. Simon auroit bien mieux fait de ſe repoſer, que de faire un gros Livre ſur l'Ecriture, qui ne nous y peut preſque rien faire découvrir d'aſſuré, tant elle eſt obſcure.* Auſſi Mr. Simon n'a-t-il pas prétendu nous donner un Ouvrage qui ôtaſt toutes les obſcurités de l'Ecriture, puis que cela étoit impoſſible; mais il la repreſente telle qu'elle eſt en elle-même, & il a enſuite apporté pluſieurs regles de Critique pour entendre autant qu'il ſeroit poſſible des Livres ſi obſcurs. Mais après tout il a été obligé d'avoüer, que quelque lumiere qu'on y puſt apporter

apporter par le moyen de la Critique, on ne pouvoit presque rien tirer de certain de ces Livres, si l'on ne joignoit la Tradition à l'Ecriture. Son travail n'est donc pas inutile, puis qu'il montre également aux Catholiques & aux Protestans la maniere dont on doit expliquer l'Ecriture; & il convaint en même temps les Protestans de l'entêtement où ils sont, qu'on n'a point besoin de la Tradition pour établir la Religion Chrêtienne.

Mr. Simon devoit prévoir, dit-on, *qu'on lui répondroit, que l'Ecriture est claire dans les choses essentielles.* Aussi a-t-il prévû cette objection, puis qu'il l'a refutée, en monstrant que d'un principe qu'on suppose clair & évident on ne peut pas tirer des conclusions entierement opposées. De plus, c'est une pure petition de principe, de dire que l'Ecriture est claire dans les choses essentielles, puis qu'il s'agit de savoir ce qui est essentiel, & ce qui ne l'est pas. Les Protestans & les Sociniens ne sont jamais convenus du nombre des points fondamentaux. Les Calvinistes ont crû que les Lutheriens les avoient trop multip'iés. Les Arminiens après cela se sont separez des Calvinistes, prétendant à leur tour que les Calvinistes les avoient aussi trop multipliés. Enfin les Sociniens ont encore été plus loin: car s'étant persuadés que l'Ecriture n'est pas si claire que les Protestans soit Lutheriens, Calvinistes ou Arminiens, s'étoient imaginez, ils se sont retranchez tout-d'un-coup à un très-petit nombre de points fondamentaux, & dont même ils ne sont pas trop d'accord entre eux. Mr. le Clerc qui est encore plus éclairé que tous ces gens-là, réduit enfin presque à rien tous ces points fondamentaux de la Religion Chrêtienne. *La seule raison*, dit-il, *nous apprend que la Religion ne peut consister qu'en deux choses: l'une est de nous dire où se trouve le souverain bonheur auquel nous aspirons naturellement*; & *l'autre, de nous monstrer les moyens d'y parvenir. On ne peut rien concevoir dans la Religion qui ne se rapporte à ces deux chefs.* Sur ce pied-là il a eu raison de reprocher à Mr. Simon, qu'il ne vivoit dans la Societé de l'Eglise Romaine que par les préjugez de son enfance. Mr. le Clerc est exempt de tous ces préjugez, établissant un principe qui appuye également le Judaïsme, le Christianisme, le Mahommetisme, & même le Deïsme; car on trouvera dans toutes ces Societez & dans le Deïsme les points qu'il nomme fondamentaux. Je ne voi pas même selon son principe, pourquoi il préfere les Livres du Nouveau Testament à l'Alcoran de Mahommet, où il trouvera les

On oppose inutilement que l'Ecriture est claire dans les points fondamentaux de la Religion.

Princ. de Mr. Clerc qui détruit le Christianisme.

deux choſes en quoi ſelon lui la Religion conſiſte. C'eſt en vain qu'il tâche de prouver que l'Ecriture contient ces deux choſes ſans avoir recours à la Tradition, puis qu'il n'a pas même beſoin de l'Ecriture pour cela.

Il ajoûte neanmoins un peu aprés, *Qu'on ne peut pas nier que tout ce que Jeſus Chriſt & ſes Diſciples nous apprennent dans le Nouveau Teſtament, ne tende uniquement qu'à nous obliger à croire en Dieu & en Jeſus Chriſt, & à obeïr à l'Ecriture.* Mais pourquoi parler ici de Jeſus Chriſt & de l'Ecriture, puis qu'il peut auſſi bien trouver les points fondamentaux de ſa Religion dans les Livres de Platon, & même dans l'Alcoran, que dans l'Ecriture? Sa raiſon qui eſt ſi penetrante, & qui lui a fait découvrir les deux choſes dont il parle, lui monſtre-t-elle ſans le ſecours de la Tradition, qu'il faille neceſſairement croire à l'Ecriture? Il demande *ſi l'Ecriture du Nouveau Teſtament ne nous oblige pas de croire en Dieu d'une maniere ſi claire, qu'il ne faut qu'avoir le ſens commun pour le croire.* Mais l'Alcoran l'ordonne d'une maniere auſſi claire; & ainſi ce point fondamental n'eſt pas moins eſſentiel au Mahommetiſme qu'au Chriſtianiſme, & on dira la même choſe de ces autres paroles qu'il ajoûte au même endroit. *Tout ce que Dieu nous commande dans le Nouveau Teſtament, auſſi-bien que dans le Vieux, ſe rapporte aux devoirs que nous devons rendre à la Divinité, à ceux qui nous regardent nous-mêmes, & enfin à ceux auſquels nous ſommes obligés envers nôtre prochain.* L'Alcoran preſcrit auſſi fort clairement ces mêmes maximes aux Sectateurs de Mahommet. De nous dire aprés cela, que c'eſt Dieu qui nous a parlé dans l'Ecriture par le miniſtere de Jeſus Chriſt & des Apôtres, c'eſt avancer une choſe dont Mr. le Clerc doutera toûjours tant qu'il ne ſuivra que ſa raiſon, & ainſi ce point n'aura pas toute l'évidence qu'il juge neceſſaire pour établir un point fondamental. Ce n'eſt pas aſſez de dire, qu'il ne faut pas être Theologien *pour voir tout cela dans le Nouveau Teſtament.* Un Juif qui rejette les Livres du Nouveau Teſtament, ne laiſſera pas d'admettre les deux choſes que nôtre Auteur croit être ſeules eſſentielles à la Religion; & Mr. le Clerc ne pourra jamais le perſuader de la verité des Evangiles, s'il n'a recours à la même Tradition que Mr. Simon a établie dans ſon Hiſtoire Critique.

Cela étant ainſi, dit Mr. le Clerc, *on voudroit bien que le P. Simon montraſt qu'il y a des dogmes ſans leſquels on ne peut pas parvenir au ſalut*

qui

qui ne soient pas compris dans le nombre de ceux dont on vient de parler. Il y a de l'apparence que Mr. Simon répondra, que tout le raisonnement de Mr. le Clerc ne consiste que dans une regle de soustraction, savoir *qui de tout ôte tout, reste rien*, puis que ses principes détruisent entierement le Christianisme, & qu'ils ne contiennent rien qui nous oblige necessairement à reconnoître un Jesus Christ. Cela est si vrai, qu'un de ses meilleurs amis, & qui suit ses mêmes principes, proposa il y a fort peu de temps à un Theologien de Paris plusieurs difficultés touchant le Messie, en lui marquant entre autres choses, que les anciens Peres avoient suivi là-dessus trop facilement les préjugés des Juifs, qui ont reconnu, disoit-il, un Messie selon la maniere ordinaire des Prédicateurs, qui débitent plûtôt des allegories que des verités solides; & qu'il ne paroissoit pas que les Propheties allassent au delà de Zorobabel. Je demande à Mr. le Clerc ce qu'il répondra à un homme qui lui opposera les raisons de son ami, pour lui faire voir que sans le secours de la Tradition touchant le Messie, qui est constante chez les Juifs tant Rabbanistes que Caraïtes, & mêmes les Samaritains, il est mal-aisé de prouver la verité du Messie.

Ceux qui ne reconnoissent point d'autre principe de leur Religion que ce que nôtre Auteur avance dans son Livre, courent grand risque de n'être Chrêtiens que de nom. Le peuple selon lui a la liberté *de ne faire profession de croire que ce qu'il sait clairement, & de vivre conformément à ses lumiéres* C'est là ce qu'on peut appeller une liberté de conscience dans toutes les formes, & je ne m'étonne plus qu'un des bons amis de Mr. le Clerc ait eu dessein depuis peu de faire un voyage à Constantinople, pour voir si les Mahommetans avoient des points fondamentaux dans leur Religion qui pûssent empêcher les Sociniens de se joindre avec eux. C'est sans doute sur ce beau principe que Mr. le Clerc conseille au peuple *d'abandonner la Societé de ceux qui le tyrannisent, pour se ranger avec ceux qui lui donnent la liberté de vivre selon sa conscience:* puis il ajoûte, que cette conduite ne peut être désagreable à Dieu, qui veut que chacun agisse selon qu'il est pleinement persuadé en son esprit.

Conscience de Mr. le Clerc fort large.

Mr. le Clerc revient encore une fois à la charge, & défie Mr. Simon, *de faire voir que par les changemens qui sont arrivés dans le Nouveau Testament, & par toutes les autres difficultés qu'on peut ramasser contre la clarté de l'Ecriture Sainte, on n'en puisse pas tirer avec la derniere évi-*

dence

ce un seul dogme, sans lequel on ne puisse pas croire en Dieu, ou lui obeïr. Mais il faut que les Protestans & les Sociniens se sentent bien pressez par les preuves de Mr. Simon, puis que pour lui répondre ils ne retiennent de tout le Symbole que ces premiers mots, *Credo in Deum*, & qu'ils regardent tout le reste des articles de la créance des Chrêtiens comme des choses, *in quibus*, selon le témoignage de St. Augustin, *salvâ fide quâ Christiani sumus, ignoratur quid verum sit.* On n'auroit jamais crû que les Sociniens se fussent avilés d'appuyer leur Symbole de deux mots sur le témoignage de St. Augustin: mais dans une conversation aussi libre qu'est celle que Mr. le Clerc nous rapporte ici, on n'est pas toûjours obligé de parler avec justesse.

Le Symbole de Mr le Clerc ne consiste qu'en deux mots.

Mr. Simon avoit dit dans sa Réponse à Mr. de Veil, que les Protestans reconnoissent aussi-bien que les Catholiques la necessité du Baptême des enfans; que Calvin l'a même voulu prouver par l'Ecriture, mais qu'il n'a fait en cela que confirmer les Anabaptistes dans leur opiniâtreté. Mr. le Clerc qui ne croit pas aussi que le Baptême des enfans se puisse démonstrer évidemment par l'Ecriture, n'accuse pas pour cela les Protestans qui ont prétendu l'y trouver; mais il nous dit qu'ils n'en reconnoissent pas la necessité comme font les Catholiques Romains. Il ne s'agit pas de savoir s'ils en reconnoissent la necessité de la même maniere que les Catholiques, qui le croyent absolument necessaire *necessitate medii*, comme on parle dans l'Ecole; il suffit qu'ils le croyent de necessité de précepte, *necessitate præcepti*, & qu'ils assûrent que c'est un article de nôtre créance qu'on peut prouver par l'autorité de l'Ecriture. C'est là le sentiment de Calvin sur lequel roule la Réponse de Mr. Simon à Mr. de Veil. Je sai que les Sociniens ont bien d'autres idées là-dessus: mais Mr. de Veil à qui on répondoit n'est pas encore épuré jusqu'à ce point-là.

De la necessité du Baptême des enfans.

On peut bien savoir, dit-on, *que l'Eglise Chrêtienne croit aujourd hui une chose; mais il ne s'ensuit pas de là qu'elle l'a toûjours crûë, puis qu'elle a pû tomber dans l'erreur.* Cette objection est hors de propos, puis que la Tradition que Mr. Simon appuye dans sa Critique est fondée sur un consentement perpetuel des Eglises depuis les Apôtres jusqu'à nôtre temps. Le Concile même de Trente ne parle point d'autre Tradition que de celle-là. C'est donc mal raisonner que de rejetter la Tradition en elle-même, parce que les Eglises peuvent croire une

De la Tradition dont on a parlé dans la Critique.

chose

choſe aujourd'hui qu'elles n'ont pas toûjours crûë. Cela prouvera ſeulement que cette choſe-là ne ſera pas établie ſur un veritable Tradition, & non pas qu'on doive rejetter en general la Tradition. *Si l'Ecriture*, dit-on, *n'eſt pas claire dans les choſes controverſées, les Peres le ſont encore moins.* Mais outre que pluſieurs temoignages ſur un même fait doivent être preferés à un ſeul; ce qui ne pourra pas être décidé clairement par l'autorité de l'Ecriture & des Peres ne ſera pas mis au nombre des articles de nôtre créance, puis que pour faire une veritable Tradition il faut avoir le conſentement perpetuel de toutes les Egliſes, au moins des principales: & c'eſt la methode dont on s'eſt toûjours ſervi pour refuter les Heretiques qui apportoient de la nouveauté dans l'Egliſe.

On oppoſe à ce principe quelques exemples, d'où l'on prétend prouver que la Tradition n'eſt pas moins obſcure que l'Ecriture. Le premier eſt tiré des Peres qui ont vécu avant le Concile de Nicée, qu'on dit *avoir parlé avec tant d'obſcurité ſur cet article, qu'on ne peut pas deviner certainement quel a été leur ſentiment là-deſſus.* Ce qu'on prouve par les dogmes Theologiques du Pere Petau, & par les Diſſertations de Mr. Huët ſur Origene. Mais ſans qu'il ſoit beſoin d'examiner ſi le P. Petau & Mr. Huët ont eu raiſon, il me ſemble qu'on raiſonnera mieux ſur cette matiere en remontant juſqu'à la ſource, je veux dire juſqu'au Concile de Nicée. Or il eſt certain que les Evêques condamnerent tous, à la réſerve de deux ou au moins de tres-peu, le ſentiment d'Arius comme nouveau. C'eſt ce qui paroit manifeſtement par ce qui nous reſte des Actes de ce Concile dans les Peres & dans les Hiſtoriens. Euſebe même de Ceſarée, qui nous a rapporté dans une de ſes Epiſtres le Formulaire de foi qui fut arrêté à Nicée, tombe d'accord que la créance du Concile étoit la foi de leurs Ancêtres. Voici les premiers mots de cette Expoſition de foi dans l'Epiſtre d'Euſebe. Ἡ ὑφ' ἡμῶν ἐκτεθεῖσα πίστις, καθὼς παρελάβομεν παρὰ τῶν πρὸ ἡμῶν Ἐπισκόπων καὶ ἐν τῷ πρώτῃ κατηχήσει .. D'où on peut juger que dès les premiers ſiecles de l'Egliſe on ne regloit pas moins les points de la foi par la créance generalement reçûë que par l'Ecriture.

Diſcuſſion de quelques faits particuliers touchant la Tradition.

Deciſion du Concile de Nicée conforme à la Tradition.

Mais on nous dit que les expreſſions des Peres ſont tellement embarraſſées, qu'on n'en peut rien tirer de clair en faveur de la Trinité. Ce n'eſt pas là cependant le ſentiment d'Euſebe & des autres Evêques dans le Concile de Nicée, qui n'eurent aucune difficulté

Euſebe.

là-dessus. En effet Arrius avoit plûtost pris ses sentimens dans les Livres d'Aristote qu'on lisoit alors à Alexandrie, que dans l'Ecriture & dans les Peres. J'avouë neanmoins que les Peres s'expliquent quelquefois sur cette matiere d'une maniere qui n'est pas assez nette; mais qu'en peut-on conclure autre chose, sinon qu'ils ont écrit dans des temps où l'on ne s'étoit pas encore beaucoup appliqué à l'explication de ce mystere? De plus ils avoient affaire à des Juifs, ou à des Payens, ou à d'anciens Heretiques qui ne leur permettoient pas toûjours de faire toutes les réflexions necessaires sur une chose qui n'étoit point en controverse. Si les expressions des Peres avant le Concile de Nicée détruisent la Tradition de l'Eglise sur le mystere de la Trinité, il faudra conclure par la même raison, que les Peres qui ont vécu après le Concile de Nicée, & qui l'ont reçû comme la regle de leur foi, la ruïnent aussi, puis qu'ils se servent dans leurs Livres d'expressions qui paroissent opposées à la décision de ce Concile. St. Athanase même le grand défenseur de la foi orthodoxe s'est expliqué selon Mr. le Clerc d'une maniere à faire croire qu'il y a trois Dieux dans la Trinité: ce qui prouve évidemment qu'on ne doit pas insister avec tant de rigueur sur les expressions des anciens Peres, mais qu'il les faut interpreter selon leur pensée plûtost que selon les mots, comme les Evêques assemblés à Nicée ont interpreté les sentimens de leurs prédecesseurs sans avoir égard à quelques expressions qui paroissoient dures.

Decision de l'Eglise touchant la Grace conforme à la Tradition.

Le second exemple qu'on produit pour faire voir que la Tradition est obscure, est pris des Controverses de la Grace; & l'on se fonde pour cela sur ce que toute l'Eglise Grecque & les Peres qui ont vécu avant St. Augustin ont parlé de la Grace & de la Prédestination autrement que St. Augustin: ce que Mr. le Clerc prouve par l'autorité de Jansenius, *qui remarque qu'Origene dans son Commentaire sur l'Epistre aux Romains, & St. Augustin même dans les Ecrits qu'il a composés avant son Episcopat, ont soutenu clairement les sentimens de ceux qu'on appelle Semi-Pelagiens.* Tout ce raisonnement n'est qu'un pur Paralogisme & une preuve évidente du peu d'application de Monsieur le Clerc à la Theologie des anciens Peres. La créance de l'Eglise a toûjours été la même sur les matieres de la Grace & du Franc-Arbitre. S'il y a quelque difference là-dessus entre l'Eglise Grecque & St. Augustin, elle ne regarde point la doctrine de l'Eglise, qui n'a jamais rien déterminé sur ces sentimens particuliers, que Mr. le Clerc

Clerc confond peu judicieusement avec la créance commune de l'Eglise. Les Peres tant Grecs que Latins conviennent tous dans le point qui est opposé à l'heresie de Pélage, que l'Eglise a condamnée dans ses Conciles conformément à la Tradition. Si St. Augustin dans ses disputes contre les Pélagiens a poussé plus loin ses principes, on n'en peut tirer aucune consequence contre la créance generale de toutes les Eglises du monde avec lesquelles il est d'accord; mais on dira seulement que St. Augustin s'est éloigné des autres Peres sur cette matiere en de certains points qui ne font rien contre la Tradition universelle de l'Eglise, qui a toûjeurs été contraire aux erreurs de Pélage. Au reste il étoit fort inutile de produire ici le témoignage de Jansenius, qu'on sait avoir pris parti sur cette affaire.

Nouveau Paralogisme de Mr. le Clerc touchant la Tradition.

Mr. le Clerc ajoûte un troisiéme exemple pris des paroles mêmes de Mr. Simon, qui a reconnu en divers endroits de ses Ouvrages, que toute l'Antiquité a crû jusqu'au temps de St. Jerôme, que la Version Grecque attribuée aux Septante avoit été faite par des Prophetes. *S'il y eut jamais*, dit-on, *de Tradition universelle, c'a été assûrément celle-là; & neanmoins Mr. Simon a jugé que nonobstant tous ces préjugés on doit préferer le sentiment de St. Jerôme à celui des autres Peres, parce qu'il a examiné ce fait avec plus d'application.* Mais à quel propos tant de redites inutiles, puis que Mr. Simon n'a étendu sa Tradition qu'aux articles de nôtre créance, & non pas à tous les faits de la Religion qui regardent la Critique ou l'Histoire? Mr. le Clerc n'a pas même compris la pensée de Mr. Simon, à qui il objecte *que c'est se mocquer que de dire que la seule Tradition ne peut pas servir pour les faits, puis qu'il n'y a que ce seul moyen de s'en assûrer.* C'est ce que Mr. Simon n'a jamais avancé; mais seulement que la Tradition ne regarde pas generalement tous les faits de la Religion, parce qu'il y en a plusieurs qui appartiennent à l'Histoire & à la Critique, comme est celui de l'inspiration des Septante. Mr. le Clerc appuye même ici sans y penser le principe de la Tradition, puis qu'il demeure d'accord avec Mr. Simon, qu'on ne peut s'assûrer des faits que par le moyen de cette Tradition.

Autre Paralogisme de Mr. le Clerc.

Ce n'est point, ajoûte Mr. le Clerc, *un point de Critique de savoir si les Septante ont été Prophetes ou non, puis que les Prophetes se faisoient reconnoître par d'autres marques que par celles de la Critique.* Voici encore un Paralogisme évident. Il est vrai que dans le Vieux Testament quand une personne s'érigeoit en Prophete, on jugeoit de sa Pro-

Prophetie par d'autres marques que par celle de la Critique: mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit en ce lieu. Toute la diſpute ſe reduit à ſavoir, s'il y eu veritablement LXXII. Interpretes, comme les Peres l'ont crû, & ſi ſuppoſé que ces LXXII. Interpretes ayent été en effet, ils ont été inſpirés pour faire leur Traduction. Afin de juger de ces deux faits on ne ſuit point d'autres regles que celle de l'Hiſtoire & de la Critique; car on examine avec application qui ſont les Auteurs de cette Hiſtoire des 72. Interpretes; on remonte juſqu'à la ſource, & on reconnoit qu'elle n'a autre fondement qu'un Livre qui approche fort du Roman. De plus quand on ſuppoſeroit même ces 72. Interpretes, on juge par les ſeules regles de la Critique avec St. Jerôme, qu'ils n'ont point été inſpirés; parce qu'il ne faut pas être inſpiré pour être ſimple Interprete, & qu'on trouve les mêmes défauts dans leur Verſion que dans toutes les autres Traductions. Il n'y a rien en tout cela qui ne regarde l'Hiſtoire ou la Critique, ou plûtôt les deux enſemble; & ainſi on n'en peut rien conclure contre la Tradition univerſelle de l'Egliſe dans les points de la foi. Si le raiſonnement de Mr. le Clerc prouvoit quelque choſe, il prouveroit en même temps que le ſentiment commun des premiers Peres touchant les Sybilles ſeroit un point de Religion qui ne ſeroit point ſoumis aux loix de la Critique.

Autre Paralogiſme de Mr. le Clerc.

Il ne raiſonne pas mieux dans la ſuite de ce diſcours, quand il conclut de ſon principe, que ſi l'on s'attachoit à la Tradition des premiers ſiecles, on ſoutiendroit avec Mr. Voſſius que les Septante ont été des Prophetes: mais que ſi l'on ſuivoit celle qui a été depuis dans l'Egliſe Latine, on ſoutiendroit avec Mr. Simon qu'on s'eſt trompé pendant quatre ſiecles. Qu'on ſe ſoit trompé ou non ſur ce fait-là auſſi-bien que ſur celui qui regarde les Sybilles, que cela fait-il, puis que ce ne ſont point des faits qui appartiennent à la créance? C'eſt en vain, dit-on, qu'on nous vante une Tradition conſtante, ſi les témoignages des Peres ſont ſi contraires les uns aux autres; & n'a-t-on pas raiſon de croire ce que le P. Simon aſſûre en quelque endroit, *que la plus-part de ceux qui citent les Peres ne les ont point entendus?* Cette diverſité de ſentimens qui ſe rencontre dans les Peres ne regarde pas: comme on l'a déja dit, la créance univerſelle de l'Egliſe, puis qu'il eſt conſtant que dès les premiers ſiecles, lors qu'il a été queſtion de condamner les hereſies naiſſantes, on a conſulté tout d'une voix ce que les Anciens avoient crû pour ſervir

Regle de la foi ſelon les anciens Peres.

de

de regle de foi. Quand Mr. Simon a dit que ceux qui citent les Peres ne les ont point entendu, il ne parloit pas generalement, mais seulement d'un point de Critique fort disputé. Il s'agissoit d'expliquer plusieurs passages des Peres, qu'on produit ordinairement pour montrer par l'autorité de ces mêmes Peres, que le Texte de la Bible avoit été corrompu par les Juifs. Il a fait voir manifestement que Mr. Vossius & les autres qui se servoient de ces autorités ne les avoient point entenduës. Ce qui n'a aucun rapport avec l'uniformité de la Tradition touchant la créance de l'Eglise. Mais Mr. le Clerc n'auroit rien à dire, s'il ne détournoit les pensées & les raisonnemens de Mr. Simon.

Il ne paroit pas aussi avoir compris les preuves de Mr. Simon à l'égard de la Tradition, quand il nous vient dire que *dans une question de fait comme celle-ci il suffit d'avoir des preuves historiques qui nous montrent clairement les changemens qui y sont arrivés; & l'on nous fait mal-à-propos*, ajoûte-t-il, *des objections métaphysiques, pour prouver qu'elle a dû être égale & perpetuelle. Quand nous ne saurions jamais répondre à ces objections, les faits dont il s'agit n'en seroient pas moins clairs.* Il n'est pas vrai qu'on lui ait fait des objections métaphysiques pour établir la Tradition, puis qu'on ne l'a appuyée que sur le consentement universel des Eglises, qui tient lieu de preuves historiques. A l'égard des preuves historiques qu'il prétend avoir rapportées pour prouver les changemens survenus à la Tradition, elles ont été refutées ci-dessus.

On aura bien plus de raison de lui objecter qu'il raisonne lui-même en Métaphysicien sur des choses de fait, quand il dit ici qu'il se peut faire que Dieu ait voulu conserver la Religion parmi les Chrêtiens sans Tradition, quand même on supposeroit que la Tradition a servi à conserver la Religion parmi les Juifs. Il ajoûte en ce même endroit plusieurs autres raisons métaphysiques qui ne satisfont nullement aux preuves de fait qu'on avoit apportées dans la Critique. Ce n'est pas répondre que de dire, *Ne se peut-il pas faire? Qui peut empêcher? Dieu n'a-t-il pas pû?* On ne répond pas par des conjectures à des faits établis; il faut les resoudre par de veritables preuves de fait. Mr. le Clerc ajoûte, qu'après la Loi écrite les Juifs ont consulté les Interpretes de la Loi; mais il nous dit que *ce n'étoit que sur quelque point qui regardoit le Gouvernement politique, ou la Loi ceremonielle en des cas obscurs.* La consultation s'étendoit en general à tous les points de la Loi qui avoient besoin d'être consul-

Faux raisonnemens de Mr. le Clerc.

tes, & une partie des ceremonies étoit de l'essence de la Loi des Juifs. C'est deviner que de dire comme fait Mr. le Clerc, *que les esprits de ce temps-là n'étoient pas trompeurs & malins comme ceux du nôtre; qu'on agissoit sans supercherie; & que comme la Loi dans les points capitaux étoit assez claire pour des gens de bonne foi, l'Evangile seroit assez clair pour les Chrêtiens, s'ils en vouloient user de même.* Quelque bonne foi & quelque sincerité qu'on ait, les Livres du Nouveau Testament n'en deviendront pas plus clairs. St. Pierre n'a pas agi de mauvaise foi quand il a trouvé de l'obscurité dans les Epistres de St. Paul.

Enfin Mr. le Clerc aprés avoir si fort chicanée sur les Traditions est obligé de les reconnoître. *Mais la question*, dit-il, *est de les reconnoître, & de ne pas prendre des fictions de l'esprit humain pour des Traditions Apostoliques. On n'accuse pas les Traditions, mais seulement les hommes qui en ayant été les dépositaires nous peuvent tromper.* Aussi Mr. Simon a-t-il distingué dans son Ouvrage les veritables Traditions Apostoliques d'avec celles qu'on voudroit faire passer pour Apostoliques. Il a fait les mêmes remarques que Mr. le Clerc, sans ruïner pour cela la Tradition en elle-même.

Preuves de la Tradition

Une des preuves que Mr. Simon a apportées dans sa Réponse à Mr. de Veil pour montrer la necessité de la Tradition, est tirée de l'exemple de Jesus Christ & de ses Disciples, qui se sont servis de plusieurs passages de l'Ecriture lesquels ne prouveront rien, si l'on n'avoit recours à quelque Tradition qui autorisât leurs explications. Mr. le Clerc avoüe qu'on peut demeurer d'accord de cela à l'égard de plusieurs passages du Vieux Testament cités dans le Nouveau. Cependant pour éluder la force de cet argument il ajoûte, *Peut-être Jesus Christ & ses Apôtres s'appuyoient-ils sur quelque Tradition qu'ils savoient être veritable; peut-être aussi en quelques occasions apportoient-ils seulement des argumens que l'on appelle ad hominem.* Je ne sai si tous ces *peut-être* satisferont les Lecteurs. Quoi qu'il en soit, il ne peut nier que Jesus Christ n'ait expliqué souvent l'Ecriture selon les Traditions receuës. Il ajoûte seulement que Jesus Christ & ses Apôtres pouvoient les connoître asſûrément, parce qu'ils étoient Prophetes. *Mais à quoi*, dit-il, *connoîtrons-nous, nous qui n'avons pas le don de Prophetie, si l'Eglise Romaine dit vrai ou non lors qu'elle nous propose quelque Tradition?* C'est en vain qu'on fait ici venir la Prophetie de Jesus Christ & de ses Apôtres qui étoit contestée

teſtée alors : car il eſt certain que dans leurs diſputes contre les Juifs ils ſe ſont ſervis de principes autoriſés par l'uſage.

Mr. Simon avoit dit au même endroit pour appuyer la Tradition, que la réſurrection des corps ne peut ſe démontrer par le Vieux Teſtament. On répond à cela, *que Nôtre Seigneur a prétendu la démontrer non par la Tradition, qui ne pouvoit point avoir de lieu contre les Saducéens qui ne la reconnoiſſoient pas; mais par le ſens grammatical de cette expréſſion, Je ſuis le Dieu d'Abraham*, &c. Mais il ſuffit de lire ces paroles, *Je ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob* : & *Dieu n'eſt point le Dieu des morts*, pour juger qu'elles ne ſont point concluantes, à moins qu'on ne ſuppoſe une explication reçûë & autoriſée par l'uſage ou la Tradition. A ce qu'on dit, que les Saducéens ne la recevoient point, je répons que bien qu'ils ne la reçûſſent pas, cela ne pouvoit empêcher Nôtre Seigneur de citer le paſſage du Pentateuque qu'ils approuvoient, & d'y donner le ſens qui étoit reçû, leur faiſant voir en même temps qu'ils étoient Novateurs, lors qu'ils expliquoient les paroles de l'Ecriture d'une maniere contraire à toute la Tradition. *La réſurrection des corps appuyée chez les Juifs ſur la Tradition.*

Ce qui ſemble, ajoûte Mr. le Clerc, *avoir trompé le P. Simon, c'eſt qu'on parloit du temps de Jeſus Chriſt, ou même du temps des Maccabées, de la réſurrection & du ſiecle à venir beaucoup plus clairement que ne font les Prophetes.* Je l'avoüe : mais cela ſeul confirme la penſée de Mr. Simon. Car ces expreſſions plus claires de la réſurrection & du ſiecle à venir qui ſe trouvent dans le ſecond Livre de Maccabées ſont une preuve évidente que les Juifs avoient une Tradition touchant la réſurrection, dont il n'eſt fait aucune mention dans les anciens Livres de l'Ecriture. Les Proteſtans & les Sociniens qui ne reçoivent point les Maccabées, ne pourront pas la prouver ſolidement par le V. Teſtament. C'eſt inutilement qu'on a recours à je ne ſai quels Ecrits Prophetiques qu'on prétend avoir été perdus. Cela s'appelle plûtôt deviner que raiſonner. Il ne faut qu'un peu de bon ſens pour juger que la créance de la réſurrection parmi les Juifs étoit appuyée ſur leurs Traditions avant le temps des Maccabées, qui ont parlé conformément à ces mêmes Traditions.

Auſſi Mr. le Clerc ſe ſent-il obligé d'avoüer qu'il y avoit quelques Traditions chez les Juifs : mais ils pouvoient ſelon lui être aſſurés de la verité de ces Traditions par des gens qu'ils ſavoient être remplis du St. Eſprit; *au lieu que nous ne voyons aujourd'hui aucun Prophete* *Fauſſes ſubtilités de Mr le Clerc*

phete qui nous puisse assûrer que les Traditions de l'Eglise Romaine sont veritablement descenduës des Apôtres. Il continuë à son ordinaire de deviner & d'avoir recours à la Prophetie sans aucun fondement, comme s'il étoit necessaire d'introduire des Prophetes pour autoriser des Traditions reçûës. Mais quand on n'a rien à repondre de solide, il est aisé de faire des fictions. Comme on agit de meilleure foi dans l'Eglise Romaine, on n'y a point besoin d'inventer de nouveaux Prophetes, pour être assûré qu'une Tradition est veritablement Apostolique. On se sert seulement avec les anciens Peres de preuves historiques qui puissent démontrer la verité & l'antiquité des Traditions.

On demande à Mr. Simon, comment il pourra faire voir par la Critique que l'Eglise est la dépositaire des Traditions, & qu'on soit obligé de chercher dans la Tradition ce que l'Ecriture ne nous apprend pas. Il est constant que l'Eglise est appellée par Saint Paul *la colomne & le soution de la Verité.* Ce qui est une preuve évidente qu'elle a comme en dépost les verités de la Religion Chrêtienne. Mais cela, dit-on, ne peut pas s'étendre au delà de ce qui est marqué dans l'Ecriture. Si cela est, il faut qu'on nous prouve que toutes les verités de la Religion ont été mises par écrit dès ces premiers temps-là; ce qui ne sera pas aisé. Au contraire nous voyons plusieurs Eglises établies avant qu'il y eust aucune Ecriture, & elles étoient les dépositaires des Traditions Apostoliques, dont une partie a été seulement écrite dans la suite selon les occasions, & non pas exprès pour être la regle unique de nôtre foi. Quand même ces Traditions n'auroient pas été publiées dans les Livres du Nouveau Testament, l'Eglise les auroit toûjours conservées, & nous aurions recours alors aux temoignages des principales Eglises du monde pour autoriser toutes ces Traditions. Mr. le Clerc ne semble pas avoir compris ce principe, quand il objecte que quelques Ecclesiastiques assemblez par l'autorité du Pape ne peuvent pas être infaillibles, n'y ayant aucunes preuves de leur infaillibilité, si ce n'est qu'ils le disent eux-mêmes. Cette infaillibilité ne vient pas de l'autorité seule du Pape, mais du temoignage de toutes les Eglises du monde; & c'est proprement ce qui établit une créance catholique ou universelle.

L'Eglise est la dépositaire des verités de la Religion.

Calimatias de Mr. le Clerc.

Je ne voi pas à quel propos Mr. le Clerc nous dit ici, que s'il étoit Chinois ou Japonnois, on pourroit lui vanter hardiment la pieté extraor-

extraordinaire des Evêques & des Docteurs qui ont vécu il y a douze cens ans parmi les Chrêtiens; qu'on lui pourroit dire qu'ils ont eu un jugement solide & un savoir si profond, que nous ne sommes que des bêtes en comparaison de ces Messieurs-là. *Le bon sens*, ajoûte-t-il, *est de nôtre siecle aussi-bien que du leur.* S'agit-il ici de bon sens, de savoir & de pieté? Les Peres ne peuvent-ils pas être des témoins fidéles de la créance de leur temps, quand même ils n'auroient pas toutes les bonnes qualités que Mr. le Clerc leur conteste mal-à-propos? Tertullien & St. Augustin, dit-on, n'ont pas toûjours raisonné le plus solidement du monde: comme si la Tradition de la créance étoit appuyée sur le raisonnement des Peres. *Il paroit assez*, continuë Mr. le Clerc, *par le Livre du P. Simon, qu'il y a eu dans ces derniers siecles des gens peut-être aussi capables d'interpreter l'Ecriture qu'eux.* Quand cela seroit vrai, qu'en peut-on conclure autre chose, sinon que les Peres ne se sont pas toûjours appliqués au sens literal de l'Ecriture? Cela empêche-t-il qu'on ne trouve la Religion dans leurs Ecrits, & même beaucoup mieux que dans les Ouvrages des nouveaux Interpretes?

Mr. Simon avoit apporté l'exemple des premiers Peres, principalement de St. Irenée, qui a eu recours dans ses disputes contre les Heretiques à la créance reçûë dans les principales Eglises qui avoient été fondées par les Apôtres. On répond à cela, que ce Saint n'a pas toûjours reüssi dans ses disputes contre les Heretiques, & qu'il a cité bien souvent des Traditions chimeriques, dont on rapporte quelques-unes. Mais il faudroit qu'on nous prouvast auparavant, que ces Traditions fussent en même temps appuyées sur la créance des principales Eglises: car c'est de celles-là dont il est ici question.

De quelle maniere on a agi dans les Conciles.

A l'égard des intrigues des Evêques dans les Conciles, elles regardent plûtost les differens personnels que le fonds de la créance. Chacun y apportoit ce qui étoit crû dans son Eglise, & s'il se rencontroit quelques difficultés, on recherchoit avec soin quels avoient été les sentimens des Anciens. *Les Conciles Ariens*, dit Mr. le Clerc, *défendoient le sentiment d'Arius, comme les Orthodoxes soutenoient celui de Saint Athanase.* Nous voyons cependant que dans le Concile de Nicée Arius fut condamné comme Novateur à la pluralité des voix; & si dans la suite il se forma quelques partis pour défendre la cause d'Arius, les Orthodoxes insisterent toûjours sur

les Actes du Concile de Nicée, où la foi des Apôtres & de leurs Successeurs avoit été déclarée, & le sentiment d'Arius rejetté.

De la condamnation des Nestoriens dans le Concile d'Ephese.

On ne voit pas quelle raison Mr. le Clerc a euë d'opposer ici le sentiment de quelques Auteurs, qui ont crû que le Nestorianisme n'étoit qu'une heresie de nom; d'où on infere que le Concile d'Ephese a condamné comme Heretiques des sentimens qui étoient les mêmes que ceux des Orthodoxes. Cette opinion est fort singuliere, & partant on n'a pas raison d'en tirer aucunes consequences. De plus, il peut arriver que l'on condamne un homme pour ne pas vouloir se servir des termes reçûs & approuvés par l'usage; car il arrive souvent que des mots on passe insensiblement aux choses, & qu'ainsi ce qui n'étoit dans les commencemens qu'une question de nom, devint dans la suite une nouveauté réelle.

La Religion Chrêtienne avant le Nouveau Testament.

On ne nie pas que l'Abregé de la Religion Chrêtienne, lequel a été dés le commencement du Christianisme dans les Eglises, ne s'y soit conservé par le moyen de l'Ecriture: mais on nie qu'il s'y soit conservé par l'Ecriture seule, puis qu'il étoit dans les Eglises avant qu'il y eust aucune Ecriture. Et on ne peut pas prouver que cette Ecriture renferme generalement toute la doctrine des Apôtres.

Les paroles de Mr. Simon dans sa Réponse à Mr. Vossius ne détruisent point ce qu'il a dit dans sa Critique, comme le prétend Mr. le Clerc, qui confond mal-à-propos cette expression Latine, *absque Scriptis*, avec celle-ci, *sans l'Ecriture*. La premiere est bien plus generale & plus étenduë que la seconde. Mr. Simon avouë dans sa Réponse à Mr. Vossius, qu'il étoit difficile dans les choses éloignées des sens de conserver une Tradition pendant plusieurs siecles sans aucuns Ecrits, *unius Traditionis ope absque Scriptis*. Ce qui n'est point opposé à ces autres paroles de Mr. Simon dans sa Critique, que la Tradition ne laisseroit pas de se conserver dans l'Eglise, quand même il n'y auroit point d'Ecriture. En effet, quand il n'y auroit point d'Ecriture Sainte, il ne laisseroit pas d'y avoir d'autres Ecrits & d'autres témoignages, savoir le consentement des principales Eglises du monde, les Ecrits des Peres & des Conciles, & en un mot plusieurs Actes qui seroient des preuves historiques de l'ancienne créance. D'où il est aisé de juger, que tout ce que Mr. le Clerc ajoûte au même endroit touchant l'économie des Peres dont il prétend que Mr. Simon s'est servi, est une chose hors d'œu-

Paralogisme de Mr. le Clerc.

vre;

vre; & il devoit étudier dans les anciens Auteurs ce qu'ils ont appellé économie, avant que d'en parler si librement & en homme qui ne sait ce qu'il dit.

Enfin Mr. le Clerc aprés s'être beaucoup fatigué, conclut qu'on peut dire en un sens fort general, que dés le commencement du Christianisme il pourroit s'être conservé une idée des dogmes fondamentaux de la Religion Chrêtienne, qui à proprement parler n'est pas appuyée sur quelques passages particuliers de l'Ecriture Sainte, mais sur le résultat qui s'en forme dans l'esprit lors qu'on l'a lûë, lequel a toûjours été reçû par tous les Chrêtiens. Comment cela peut-il être, puis qu'avant que les Apôtres eussent rien mis par écrit, ces dogmes fondamentaux étoient établis dans plusieurs Eglises indépendemment de l'Ecriture? Ce résultat de la maniere qu'on le suppose auroit été different selon les manieres differentes dont chacun auroit envisagé l'Ecriture. La maxime même de Vincent de Lerins, dont Mr. le Clerc se sert pour expliquer son principe, lui est entierement contraire. Ce Pere pour établir la catholicité d'un dogme n'a pas recours à ce prétendu résultat de l'Ecriture, mais à ces trois choses, *universitatem*, *antiquitatem*, *consensionem*. Cela est veritablement catholique selon lui, qui est en tous lieux, qui a toûjours été, & qui a été crû de tous, *quod ubique*, *quod semper*, *quod ab omnibus creditum est*. Il appelle une doctrine qui est *en tous lieux*, celle que professe toute l'Eglise qui est répanduë dans le monde, *quam ista per orbem terrarum confitetur Ecclesia*. Il nomme cette même doctrine *ancienne*, lors qu'elle est conforme aux sentimens des anciens Peres. Et elle est enfin *de tous*, si nous suivons les définitions de tous les Evêques & Docteurs depuis le commencement, *Si in ipsa vetustate omnium, vel certè omnium Sacerdotum pariter & Magistrorum definitiones sententiasque sequamur*: ce qu'on doit entendre des principaux Docteurs & des principales Eglises de tout le monde. Mr. le Clerc qui rapporte ici les paroles de ce grand homme n'y trouvera pas son compte, puis qu'il n'y est point fait mention de l'Ecriture, mais seulement de la Tradition; & ce Pere a crû que la foi du Concile de Nicée avoit toutes les conditions qu'il a marquées: ce qui est fort éloigné de la pensée de nôtre Auteur.

Vincent de Lerins opposé à Mr. le Clerc.

CHAPITRE V.

Critique de la IV. Lettre.

APrés toutes ces réflexions generales sur plusieurs endroits de la Critique, Mr. le Clerc passe à l'examen de quelques Chapitres en particulier; & si nous l'en croyons, son dessein n'est pas de s'attacher aux minuties qui ne sont rien au fonds des choses, mais seulement d'examiner *ce qui est de quelque consequence, qui peut servir ou nuire à l'intelligence de l'Ecriture-Sainte, ou qui est essentiel à cet Ouvrage*. Cependant il ne s'attache presque à autre chose dans cette Lettre qu'à des minuties & qui ne regardent point le fonds de l'Histoire Critique. On y remarque d'abord, que Mr. Simon y répete diverses choses qu'il a dites dans la Préface, & qu'il doit encore traiter dans le Chapitre suivant. *Ces repetitions*, dit-on, *étoient peu necessaires, & donnent de l'ennui au Lecteur.* Mais on ne peut appeller ces répetitions inutiles, puis qu'elles sont absolument necessaires pour garder quelque order dans le discours. Il est vrai qu'on a parlé des Ecrivains publics des Ebreux dans la Préface, dans le premier & dans le second Chapitre de la Critique; mais ç'a été pour des raisons toutes differentes. Premierement on traite dans la Préface de l'utilité des principes qui sont répandus dans tout l'Ouvrage; & comme ces Ecrivains publics y tiennent lieu de principe, il étoit à propos, d'en faire voir l'utilité. En second lieu, le premier Chapitre est intitulé *Dessein de tout l'Ouvrage*, & l'on y comprend en general tout ce qui est contenu en particulier dans le Livre; de-sorte que l'on a dû traiter dans ce premier Chapitre des Ecrivains publics & des autres matieres qui sont expliquées en détail dans le corps de l'Histoire, qui ne commence à proprement parler qu'au second Chapitre. Bien loin que cette répetition apporte de la confusion, on ne peut rien voir de plus exact ni plus methodique: car on découvre d'abord tout le plan de l'Ouvrage qui est recueilli dans le premier Chapitre, & la Préface nous en montre les utilités.

Mr. le Clerc s'attache aux minuties.

Raison des diverses repetitions de la Critique.

Mr. le Clerc attribuë en-suite faussement à Mr. Simon les Notes qu'on a ajoûtées à la seconde Edition de la Critique en Hollande, & d'une supposition fausse il conclut que Mr. Simon s'est retracté

Mr. Simon n'a point fait imprimer

lou-

fouvent dans les Notes qui ne s'accordent pas toûjours avec le Texte. Il n'y a rien de plus ridicule que de juger du ſtile & des penſées d'un homme par de petites Notes, où l'on eſt obligé de parler à peu près de la même maniere que dans le corps du Livre, & de ſe ſervir des mêmes expreſſions. *On y voit*, dit-on, *les mêmes études*: mais cela étoit abſolument neceſſaire, puis que c'eſt la même matiere de Critique.

les Notes qu'on a ajoûtées à la derniere Edition de la Critique.

Il n'y a rien auſſi qui approche plus de la minutie que ce qu'on remarque un peu aprés touchant Moïſe & ſes Scribes. Mr. Simon avoit dit que tout le Pentateuque eſt veritablement de Moïſe, parce que quand bien Moïſe ne l'auroit pas écrit tout entier, ceux qui ont recueilli les Actes vivoient de ſon temps, & ne l'ont fait que par ſon ordre.

On pourra, dit-on, attribuer par la même raiſon *à Louis XIV. tous les Regiſtres du Conſeil qui auront été écrits pendant ſa vie & ſous ſon autorité.* Comme s'il y avoit quelque reſſemblance entre deux faits ſi differens. Jeremie n'eſt-il pas l'Auteur de ſa Prophetie, bien que Baruc l'ait miſe par écrit? St. Paul avoit auſſi un Scribe nommé Tertius, à qui quelques Auteurs ont attribué l'obſcurité de l'Epître aux Romains.

Autre minutie de Mr. le Clerc.

Comme Mr. le Clere ne peut ni lire ni entendre les Rabbins, quand il trouve dans l'Hiſtoire Critique quelque raiſonnement appuyé ſur leur autorité, il a recours à une figure qui lui eſt fort ordinaire, & qu'il a priſe des anciens Sophiſtes, qui crioient fortement & avec mépris contre leurs adverſaires. C'eſt pourquoi il accuſe Mr. Simon d'avoir imité ici les Rabbins, qui débitent ſouvent des Hiſtoires anciennes ſur la foi de quelques anciens Rabbins qui n'en ſavoient pas plus qu'eux. *Auſſi* Mr. Simon, dit-on, *nous cite des Auteurs anciens & modernes, pour prouver des faits hiſtoriques dont ils avoient à peu pres autant de connoiſſance que nous.* J'admire la délicateſſe de nôtre Auteur, qui a lui-même l'eſprit ſi peu juſte & ſi peu exact, qu'il s'imagine qu'à force de diſcourir ſur des faits dont il n'a aucune connoiſſance on le croira ſur ſa ſimple parole. Il s'agit ici de l'autorité de Joſephe, d'Euſebe, de Theodoret & du Juif Abravanel, dont on a rapporté les témoignages touchant l'inſpiration des Ecrivains publics qui ont été dans la République des Ebreux. Mr. le Clerc rejette leur autorité, parce qu'ils n'ont pas eu plus de ſecours que nous pour juger d'une choſe ſi éloignée de leur

On ne s'eſt point ſervi des témoignages des Rabbins & des Peres ſans raiſon.

temps, & dont ils ne peuvent avoir que des conjectures. Mais le témoignage de Joſephe ne peut pas paſſer pour une ſimple conjecture, puis qu'il parle de ce fait comme d'une choſe conſtante chez les Ebreux, qu'il ſuppoſe avoir eu dés le commencement de leur République des Ecrivains inſpirés de Dieu, de la même maniere que les Phéniciens, les Babyloniens & les Egyptiens avoient des Scribes publics qui étoient chargés de mettre par écrit ce qui ſe paſſoit de plus important dans leurs Etats. Il n'eſt point ici queſtion de débiter les fables des Rabbins; mais d'un uſage reçû dans une République, & dont on ne peut pas donner de preuves plus authentiques que le témoignage de Joſéphe, qui a été ſans doute ſavant dans les uſages & dans les loix de ſon païs.

Du témoignage de Joſephe.

Du témoignage d'Euſebe.

Euſebe peut auſſi être aprés Joſéphe un témoin fidéle de cet ancien uſage des Juifs. C'eſt en vain qu'on nous dit qu'il n'a pas pû en ſavoir là-deſſus plus que nous. Il faut être ignorant dans l'Antiquité pour faire de ces ſortes de raiſonnemens. Les Livres d'Euſebe, & principalement celui qui eſt intitulé *De la Préparation Evangelique*, contiennent pluſieurs Actes trés-anciens, qui nous apprennent quantité de faits dont nous n'aurions aucune connoiſſance s'il n'avoit recueilli ces anciens mémoires. A l'égard de Theodoret, on ne s'eſt pas ſervi de ſon autorité ſeule pour prouver des faits qu'il ne pouvoit pas mieux ſavoir que nous; mais des raiſons qu'il produit; & comme elles ſont tirées de l'Ecriture même, c'eſt en vain que Mr. le Clerc accuſe ici Mr. Simon, d'avoir produit l'autorité d'un homme qui n'a débité que de ſimples conjectures. Ce Pere s'eſt appliqué avec un grand ſoin à l'étude des Livres Sacrés, & ce qu'il a avancé touchant les anciens Scribes des Juifs ne paroit pas tant fondé ſur ſon raiſonnement que ſur le témoignage de ces mêmes Livres. Si nôtre Auteur avoit été capable de conſulter la Préface de Don Iſaac Abravanel ſur Joſué, il auroit veu que ce Rabbin ne débite pas des Hiſtoires ſur la foi de quelques autres Rabbins, mais qu'il recherche avec beaucoup d'application qui ont été les Auteurs de pluſieurs Livres de l'Ecriture. Ses raiſonnemens ſont appuyés ſur l'Ecriture même, & non pas ſur le ſimple témoignage de ſes Peres. En un mot il raiſonne en Critique, & non pas en Rabbin. Mais Mr. le Clerc qui n'a pas aſſez de capacité pour examiner cette matiere, & qui cependant en a voulu parler ſur des notions generales, a jugé que c'étoit aſſez de dire en general,

De Theodoret.

De R. Abravanel.

neral, que les Rabbins *nous débitent souvent des Histoires qui ne se trouvent point en l'Ecriture Sainte, sur la foi de quelques autres Rabbins qui n'en pouvoient pas plus savoir qu'eux.* On ne s'est donc pas appuyé sur le simple témoignage des Peres & des Rabbins qu'on a produits, mais sur les raisons que ces Auteurs apportent.

Cependant Mr. le Clerc ne laisse pas de nous assûrer, que Mr. Simon ne les a crûs qu'en qualité de témoins des faits qu'il a voulu établir; qu'autrement il ne se seroit pas contenté de les citer en peu de mots. Mais tout ce raisonnement est une preuve évidente de la mauvaise foi, ou plûtôt de l'ignorance de Mr. le Clerc, qui raisonne en l'air sur des faits qu'il n'a point étudiés. Mr. Simon nous a renvoyés aux Livres de ces Auteurs, qu'il s'est contenté souvent d'indiquer, afin qu'on pust les consulter; & il avertit même dans sa Préface, que pour ne pas faire un gros Livre il s'est *le plus souvent contenté de rapporter en abregé & selon le sens seulement les témoignages des Auteurs* dont il s'est servi. Il s'étoit réservé de les donner au long & dans toute leur étenduë dans une Edition Latine de son Ouvrage laquelle il devoit publier après l'Edition Françoise.

Mr. le Clerc fait de plus connoître dans toute la suite de cette Lettre, que faute d'avoir une érudition solide il n'est capable que de s'attacher à des minuties & à des faits qui ne regardent point le fonds de l'Histoire Critique. C'est sur ce pied-là qu'il objecte à Mr. Simon de renverser par une Note dans la nouvelle Edition de la Critique ce qu'il a dit dans le corps de son Livre touchant le sentiment des Peres, qui ont reconnu qu'Esdras étoit l'Auteur du Recueil de la Bible que nous avons présentement. Mais outre qu'il n'est pas vrai que Mr. Simon soit l'Auteur de ces Notes, on ne pouvoit parler avec plus de moderation de ce Recueil fait par Esdras, qu'on en a parlé dans toute la Critique, où on n'assûre presque rien là-dessus. On s'est contenté de traiter ce fait & la pluspart des autres à la maniere d'un Historien, qui rapporte les sentimens des Auteurs en y joignant quelques remarques critiques pour discerner ce qui est certain d'avec ce qui est incertain.

On oppose faussement à Mr. Simon de s'être contredit dans la Critique.

Mr. Simon ne se contredit pas seulement dans ses Notes, selon Mr. le Clerc, il y a, dit-il, une contradiction assez remarquable dans son premier Chapitre, où il dit parlant des changemens arrivés dans le N. Testament, que les Peres étoient persuadés que ces erreurs qui s'étoient glissées dans la Bible par le moyen des Copis-

tes

tes n'avoient nul rapport à la foi ni aux bonnes mœurs; & *lors qu'il faut combatre les Heretiques, il soutient tout le contraire.* Il n'y a point de petit Dialecticien qui ne juge d'abord qu'il ne peut y avoir de veritable contradiction dans ces paroles de Mr. Simon, puis qu'elles ont deux égards fort differens. En effet, la premiere proposition regarde le sentiment des Peres & de tous les Catholiques, qui sont persuadés que les diverses leçons & les autres changemens survenus à l'Ecriture ne peuvent nuire à la créance de l'Eglise, qui n'est pas seulement fondée sur le Texte de l'Ecriture, mais aussi sur les Traditions. La seconde proposition regarde les Protestans, qui ne reconnoissant point d'autre principe de leur Religion que l'Ecriture, ne peuvent pas toûjours dire raisonnablement que les diverses leçons n'alterent en rien leur créance, qui n'est appuyée que sur les leçons du Texte. C'est ce que Mr. Simon distingue dans tout son Ouvrage, & prétend monstrer par là que la Religion des Protestans ne peut pas être fort seure.

On n'a point rapporté de mauvaise foi la pensée de l'Auteur de la Préface du N. Testam. d'Oxfort.

Voici encore une autre recherche de Mr. le Clerc, & qui est digne d'un homme qui fait profession dans le commencement de sa Lettre de ne s'attacher point aux minuties. Il prétend que Mr. Simon a rapporté de mauvaise foi la pensée de l'Auteur Anglois qui a fait imprimer à Oxfort en 1675. le Nouveau Testament Grec avec toutes les varietés qu'il a pû recouvrer. On avoit remarqué dans la Critique, qu'il n'avoit pas eu raison de dire dans sa Préface, que toutes les varietés des Exemplaires Grecs étoient de nulle consideration, puis qu'il ne les avoit pas produites toutes. Mr. le Clerc, qui se jette ordinairement sur les endroits où il y a lieu de faire paroitre sa rare érudition, observe que cet Auteur Anglois n'a pas dit *toutes les varietés*, mais *la plus-part des varietés*; & il le prouve par cette expression qui est dans la Préface, *vix unus occurrat locus.* Mr. Simon qui n'y a pas regardé de si près, a crû que *vix unus* signifioit en cet endroit-là *ne unus.* Quoi qu'il en soit, cela ne meritoit pas qu'on s'échauffast si fort, n'y ayant pas grande difference entre ces deux expressions, *à peine y a-t-il un endroit*, & *il n'y a aucun endroit.* Ce n'est pas là-dessus, qu'on devoit s'arrêter, mais sur ce que Mr. Simon a dit que l'Auteur Anglois ne pouvoit pas juger exactement de toutes les varietés de leçons qui sont dans les Exemplaires Grecs du N. Testament, puis qu'il ne les avoit pas rapportées toutes. On l'a même accusé de negligence, & d'en avoir

avoir oublié de tres-considerables. C'est en cela que Mr. le Clerc le devoit justifier, s'il vouloit prendre son parti; mais il est si fort accoutumé à nous donner des paroles sans aucun raisonnement solide, qu'il se contente d'ajoûter cette réflexion digne d'un Critique comme lui. *Mais parler de Beze comme d'un habile Critique, en transcrire plusieurs remarques sentoit un peu trop l'Heretique, pour ne pas ajoûter quelque trait qui fist connoître à tout le monde, que le Reverend Pere Simon n'est rien moins que cela.* Si nôtre Auteur n'avoit pas déclaré dés l'entrée de son Livre qu'il n'étoit qu'un Faiseur d'Entretiens libres, on pourroit l'accuser de dire bien des choses qui sont tout-à-fait hors de propos. Mais il seroit inutile de redresser un homme qui fait une profession ouverte de n'avoir point de jugement. Au reste il n'est pas vrai qu'on ait parlé de Beze comme d'un habile Critique. Mr. Simon est si éloigné de cette pensée, qu'il est prêt de faire voir à tout le monde, que Beze bien loin d'être savant Critique, n'a pas même connu la qualité des meilleurs Exemplaires dont il s'est servi dans ses Remarques sur le Nouveau Testament. Si l'on a transcrit quelques-unes de ses Remarques, ce n'a été que pour prouver par l'exemple d'un Calviniste zélé l'entêtement où sont encore aujourd'hui plusieurs Protestans, & sur tout ceux de Geneve, qui ne peuvent souffrir qu'on fasse de si grands recueils des diverses leçons de l'Ecriture. Bien loin que cela sente *un peu trop l'Heretique*, il n'y a rien qui puisse prouver davantage le faux zele des Heretiques; & Mr. Simon a prétendu montrer par là, que ceux de Geneve ont eu tort de s'éloigner si souvent de l'ancien Interprete Latin contre le sentiment même de Beze.

Jugement de Notes de Beze sur le N. Testam.

Il seroit à souhaiter que Mr. le Clerc n'eust pas voulu faire paroître son érudition dans la Langue Grecque, en tâchant de réformer un passage de Josephe cité par Mr. Simon. Car si on n'a pas trop bonne opinion de son jugement, au moins ne l'auroit-on pas crû si ignorant dans cette Langue. Comme il a témoigné qu'il ne s'arrêteroit qu'à des choses importantes, il dit d'abord qu'on a eu tort de citer Josephe dans le premier Chapitre de la Critique sans en rapporter les paroles, mettant seulement en marge, *Jos. contre App.* sans citer même ni le Livre, ni le Chapitre. Voilà une Critique fort recherchée & digne de Mr. le Clerc. Comme ce premier Chapitre ne contient en general que le plan du Livre, on ne devoit aussi indiquer les preuves qu'en general. C'est pourquoi dans le

Mr. le Clerc s'arrête aux minuties.

ſecond Chapitre, où l'on traite cette même affaire en particulier, on trouve les paroles de Joſephe, & le Livre eſt auſſi cité. Mais nôtre Auteur n'eſt pas encore content ; il ſe plaint de ce qu'en marquant le premier Livre de Joſephe contre Apion on n'a pas eu le ſoin de marquer le Chapitre du Livre, & il fait en même temps le procès à quelques autres Savans, *qui ſemblent avoir eu peur que le Lecteur, ne vouluſt verifier leurs citations.* Mais qui lui a dit que l'Exemplaire de Joſephe dont Mr. Simon s'eſt ſervi avoit les Chapitres marqués dans les Livres contre Apion ? L'Edition Grecque & Latine de Geneve qui eſt la plus commune ne les marque point. Cet homme eſt ſi bon Critique, qu'il croit que les Livres ont toûjours été comme ils ſont imprimés dans les nouvelles Editions. On a grand tort qu'on n'a pas ajoûté les verſets à tous les Livres, comme on a fait aux Bibles. Cela ſeroit d'un merveilleux ſecours pour les amis de Mr. le Clerc, qui ſavent faire un ſi bon uſage des Concordances & des Dictionnaires. Mais il faudroit auſſi que nous euſſions des Concordances ſur la plus-part des Livres. Après cela il ne leur manqueroit rien pour paroître ſavans en toutes ſortes de matieres.

Mr. le Clerc nous dit aſſez naïvement, qu'il a *voulu parcourir ce Livre contre Apion pour chercher ces paroles de Joſephe*, & qu'il n'a pas été obligé d'en lire beaucoup pour trouver cet endroit. On diroit à l'entendre, que ce premier Livre de Joſephe ſeroit un gros Volume qu'il auroit fallu lire. Mais ſans qu'il ſoit beſoin de ſuivre les minuties d'un homme qui nous dit tant de choſes inutiles, venons au fait dont il s'agit. Le principal de ſa remarque conſiſte à nous faire voir, que Mr. Simon n'a pas traduit fidélement un paſſage de Joſephe : c'eſt pourquoi il en donne une traduction nouvelle, où il corrompt entierement le ſens des paroles de cet Hiſtorien, comme il paroîtra par la ſuite de ce diſcours.

Il réprend auſſi Mr. Simon d'avoir traduit ces mots τὰ μελλόντα, *choſes futures* ; au lieu qu'il falloit traduire *les choſes paſſées.* Mais il faut avoir entierement perdu le ſens, pour ne pas voir que dans ce paſſage de Joſephe le Correcteur d'Imprimerie qui ne comprenoit pas que les Prophetes connuſſent le paſſé, au lieu *des choſes paſſées* a mis *les choſes futures.* Il s'agit en cet endroit d'Annales. Or qui eſt-ce qui a jamais ouï dire qu'on écrive des Annales des choſes futures ? Voici les paroles de Joſephe comme elles ſont rapportées

Explication d'un paſſage de Joſephe.

dans

dans la Critique. *Parmi les Juifs il n'étoit pas permis à chacun d'écrire des Annales; mais cela étoit réservé aux seuls Prophetes qui connoissoient les choses futures & éloignées d'eux par inspiration divine.* Il est aisé de juger qu'on n'a mis en cet endroit le mot *futures* pour *passées*, que parce que le nom de *Prophetes* est auparavant. Mr. Simon qui a rapporté ce même passage de Josephe en Grec & en Latin dans sa derniere Réponse à Mr. Vossius, l'a traduit *remotæ à suis temporibus & vetustissimæ:* ce qu'on ne peut entendre que du passé; bien que Mr. le Clerc qui sait autant le Latin que le Grec, nous dise que τὰ ἀπώτατω ne signifie pas seulement temps éloigné, mais un temps passé; comme si *remota* en cet endroit pouvoit signifier autre chose que le passé, & que ce ne fust pas la veritable signification de ce mot prise même de Ciceron. Mais j'ai honte de m'arrêter à ces sortes de minuties, aussi-bien qu'à la remarque qui est au même endroit, où l'on prétend que Mr. Simon a corrompu les mots Grecs lisant ἀπώτατα, au lieu de ἀπωτάτω. De quelque maniere qu'on lise, le sens est toûjours le même, & l'on n'a point eu dessein de changer la leçon reçûë.

Il y a bien plus sujet d'accuser Mr. le Clerc d'avoir corrompu le sens de ces paroles de Josephe, τὰ δὲ κατ' ἰδιωτὰς οὐκ ἐγχείρει τοῖς συγγράφουσι, qu'il traduit, *& ont aussi écrit les choses qui les regardoient eux-mêmes.* Il n'y a qu'à jetter les yeux sur toute la suite du discours de Josephe dans ce Livre, pour juger qu'il ne s'agit point en cet endroit de Prophetes qui écrivissent leurs vies, mais ce qui se passoit de leur temps: & c'est ce que signifient proprement en cet endroit ces mots τὰ κατ' ἰδιωτὰς, que le même Josephe explique plus nettement un peu plus bas au même endroit, où il dit que *les Prophetes qui ont été aprés Moïse ont écrit les choses qui se sont passées de leur temps*, οἱ μετὰ Μωυσῆν προφῆται τὰ κατ' αὐτοὺς πεπραγμένα συνέγραψαν. Comme les Livres de Josephe sont entre les mains de tout le monde, il seroit inutile de s'étendre au long sur une chose qu'on peut lire. Josephe en cet endroit-là prétend prouver la verité de l'Histoire de ceux de sa nation, parce qu'elle a été écrite par des Prophetes, qui ont écrit premierement les choses passées que Dieu leur a révelées, & de plus les choses qui sont arrivées de leur temps, comme elles se sont passées. Il a recours à la révelation pour autoriser ce qui est rapporté dans le Livre de la Genese & tous les faits dont Moïse n'a dû être témoin. Il n'y a rien dans les paroles de Josephe qui puisse favori-

Ignorance de Mr. le Clerc dans la Langue Grecque.

favoriser la nouvelle interpretation de nôtre Auteur, si ce n'est que quand il veut produire quelque chose de lui-même, il s'égare & fait souvent *des pas de Clerc*. Cependant comme s'il avoit tout-à-fait bien rencontré, il accuse Mr. Simon d'accommoder adroitement *les passages des Anciens à son sujet*: comme si Mr. Simon n'avoit pas ici suivi le veritable sens des paroles de Josephe; & même la Version des meilleurs Interpretes. Mais pourquoi disputer d'un fait qui est exposé aux yeux de tout le monde?

L'emportement ridicule de Mr. le Clerc.

Je laisse maintenant à penser à Mr. le Clerc, s'il a eu raison de s'emporter si fort contre Mr. Arnauld d'Andilly, qu'il accuse d'avoir été un faussaire dans la Version qu'il nous a donnée des Livres de Josephe. Il n'y a rien de plus ridicule & qui convienne même mieux à nôtre Faiseur d'Entretiens, que tous ces petits contes qu'il nous fait ici d'un fameux chicaneur nommé *Oui dire, qui tenoit école de Témoignerie*. Il y a bien de l'apparence qu'il a été élevé lui-même dans l'école de ce fameux chicaneur *Oui dire*: car outre qu'il chicane dans tout son Livre sur des minuties, il ne paroit pas en bien des endroits parler comme Auteur, mais comme un simple rapporteur de ce que ses amis lui ont fourni; & ainsi il ne doit pas trouver mauvais qu'on le mette au nombre de ces faux témoins dont il dit que tout le monde est rempli. Il ajoûte en ce même endroit fort judicieusement, que ce n'est pas d'aujourd'hui que le métier de faux témoin est en usage parmi les Auteurs: & comme si cela avoit besoin d'être prouvé historiquement, il remonte jusqu'aux plus anciens Ecrivains du Paganisme, afin de pouvoir appliquer à son discours ces mots d'un Poëte,

- - - & quicquid Græcia mendax
Audet in historia.

C'est ainsi que Mr. le Clerc donne de temps en temps des preuves d'une érudition singuliere. Si on étoit d'humeur à faire des digressions comme lui on le renvoyeroit au Traducteur Calviniste de l'Histoire de Josephe, que Genebrard dans la Preface de la nouvelle Version Françoise qu'il a faite de cet Auteur traite d'insigne faussaire. *Ne t'étonne pas, ami Lecteur*, dit Genebrard au commencement de sa Préface, *si aprés un certain Heretique nommé Bourgoing j'ai voulu revoir & renouveller en François l'Histoire de Josephe*,

Genebrard.

phe, d'autant qu'outre une infinité de bêtises & erreurs de cet homme qui ne savoit ni Grec ni Hebreu, & qui entendoit bien peu le Latin de Sigismond Gelenius, il a mêlé du poison à la maniere des autres Heretiques.

Mr. le Clere s'attache en-suite à Josephe qu'il décrie de toute sa force, & il s'appuye même pour cela sur les paroles de Mr. Simon, qui a accusé Josephe d'avoir ajoûté des glosses à l'Ecriture, d'en avoir retranché ce qu'il lui a plû; & d'avoir accommodé le Texte de la Bible à ses imaginations, ou plustost à quelques Traditions de son temps. — *On fut étonné*, ajoûte nôtre Auteur, *que dans la même page où Mr. Simon lui reproche son peu d'exactitude, il le traite d'Auteur judicieux & éclairé.* Je ne suis pas surpris de l'étonnement de Mr. le Clerc, dont l'esprit & le jugement me paroissent fort bornés. Josephe a pû être un homme exact & judicieux dans ce qui regarde l'Histoire & les Coutumes de ceux de sa nation, bien qu'il eust l'esprit rempli de plusieurs Traditions des Pharisiens pour l'explication des Livres Sacrés. Il a pû suivre leurs allegories sans faire tort pour cela au fonds de son Histoire; & c'est ce que Mr. Simon a tres-bien distingué dans cet Ecrivain qui a eu l'approbation de tous les anciens & nouveaux Critiques. S'il s'est aussi quelquefois ménagé à l'égard des Payens, on ne peut pas l'accuser d'avoir manqué en cela de jugement. Il consultoit alors sa raison, & agissoit en Politique. Je ne doute pas aussi qu'il n'ait eu pour faire son Histoire d'autres Actes que l'Ecriture, bien qu'il ne s'y arrête gueres. En un mot, quelque chose qu'on puisse dire contre Josephe, on n'en pourra jamais conclure qu'il ait ignoré les usages & les loix des Juifs: & tout ce que Mr. le Clerc produit ici pour le décrier ne prouve pas que son autorité n'est point suffisante pour établir les Ecrivains publics de Mr. Simon, puis que Josephe parle de ces Ecrivains comme d'une chose qui étoit hors de controverse, & qu'il les compare aux Ecrivains des autres Etats de l'Orient.

Jugement de l'Histoire de Josephe.

CHAPITRE VI.

Critique de la V. Lettre.

SI l'on jugeoit de l'Histoire Critique de Mr. Simon par les Sommaires du Livres de Mr. le Clerc, il n'y auroit rien dans cette Histoire que des fausletés manifestes: mais comme les preuves qui

sont dans le Livre ne répondent point à ce qui est énoncé dans les Sommaires, cela fait qu'on regarde ces Sommaires comme des pieces inutiles & qui ne servent le plus souvent qu'à faire voir l'entêtement de nôtre Auteur. Bien qu'il n'aime point à répeter les mêmes choses, il ne laisse pas de reprocher encore une fois à Mr. Simon au commencement de cette Lettre, le peu d'ordre & les répetitions frequentes qui se trouvent dans sa Critique. Mais on a déja montré que ces répetitions ne sont point des défauts de méthode ni de jugement; qu'au contraire elles ont été necessaires pour parler avec plus d'ordre. En fait de jugement on ne s'en doit pas rapporter tout-à-fait à nôtre Faiseur d'Entretiens qui n'en fait gueres paroître dans tout son Ouvrage. Pour ne pas m'arrêter à des remarques inutiles, j'entre tout-d'un-coup dans le fort de ses objections. Il prétend trouver trois fautes considerables dans la page 19. de la Critique, dont la premiere consiste en ce qu'on y a avancé que Dieu a continué de gouverner en qualité de Chef la République des Ebreux dans les temps mêmes qu'elle a été soumise à des Rois. Mr. le Clerc étant rempli de ce qu'il avoit lû dans le Livre de Spencerus *de Urim & Thummim*, assûre que lors qu'il y eut des Rois en Israël, ils furent les maîtres absolus, & que Dieu cessa de faire la fonction de Chef; que c'est pour cette raison qu'il dit à Samuel lors qu'Israël voulut avoir un Roi, *Ce n'est pas toi qu'ils ont rejetté, mais moi, afin que je ne regne point sur eux.* Il seroit hors de propos d'examiner ici quand les Urim & Thummim ont cessé parmi les Ebreux, & si cet Oracle a continué jusqu'au temps de la Captivité, comme plusieurs Interpretes de l'Ecriture tant Juifs que Chrêtiens en demeurent d'accord. Ce n'est point de quoi il est question présentement: mais de savoir en general, si Dieu n'a pas été aussi-bien le Chef des Israëlites sous leurs Rois que sous leurs Juges. C'est ce qu'on ne peut nier, si l'on considere que les Ebreux ont toûjours été le peuple choisi & bien-aimé de Dieu, λαὸς περιούσιος καὶ ἐκλεκτός, soit que la forme de leur Etat ait été Aristocratique ou Monarchique. Si Mr. le Clerc étoit un tant soit peu exercé dans le stile de l'Ecriture, il sauroit qu'on ne doit pas toûjours prendre pour de pures negations ce qui y est énoncé negativement: c'est de quoi on peut donner une infinité d'exemples. Et ainsi ces mots *afin que je ne regne point sur eux*, n'excluent point Dieu; mais on les doit interpreter avec Josephe de cette maniere, *afin que je ne regne point seul sur eux*, & non

Redites inutiles.

Dieu n'a point cessé d'être le Chef d'Israël, lors que ce peuple a été soumis à des Rois. 1 Sam. 8: 7.

ἵνα μὴ βασιλεύσῃ μόνος.

pas

pas absolument, *afin que je ne regne point sur eux.* Les Israëlites voulurent seulement changer la forme de leur Gouvernement, & avoir des Rois à la tête de leurs armées à l'exemple de leurs voisins, sans exclure pour cela Dieu de la qualité de Chef de leur Etat. En effet Dieu ne pouvoit pas condamner absolument l'élection d'un Roi chez les Ebreux, puis qu'il leur avoit prescrit lui-même la maniere de l'élire. *Non poteris alterius gentis hominem Regem facere qui non sit frater tuus.* Et une preuve même qu'il ne cessoit pas d'être leur Chef par cette élection, c'est qu'il s'en rend le maître. *Vous prendrez*, leur dit-il, *pour Roi celui que le Seigneur vôtre Dieu choisira d'entre vos freres.* Tout cela fut observé dans l'élection de Saül qui fut oint par Samuel. *Ecce unxit te Dominus*, dit Samuel à Saül, *super hæreditatem suam in perpetuum.* En un mot Dieu n'a pas cessé d'être le Chef des Israëlites en leur donnant des Rois, Ils auroient pû, dit Grotius, se faire un Roi dans un autre temps, sans être coupables: *alio tempore Regem sibi facere sine culpa potuissent.* Je passe sous silence le long discours de Mr. le Clerc touchant le pouvoir de Dieu sur les Israëlites avant l'établissement des Rois, d'où il prétend prouver que Dieu pendant tout ce temps-là fit la fonction de Roi. Tout cela est hors de propos, puis qu'il s'agit de prouver qu'aprés ces temps-là Dieu n'a plus été leur Chef: & c'est ce qu'on ne prouvera jamais. Nous trouvons même que les Prophetes donnent à Dieu le nom de Roi, מלך. Mais à quoi bon disputer d'un fait qui ne peut être contesté que par des personnes qui n'ont fait aucune réflexion sur le choix que Dieu avoit fait des Israëlites pour être son peuple par préference à toutes les nations du monde, & dont il a voulu toûjours être le Chef & le Protecteur?

Deut. 17: 15. Ibid. 1 Reg. 10: 1. Grotius.

Mr. le Clerc trouve une autre faute considerable dans la page 15. de la Critique, où il est dit, *que Dieu donna lui-même des loix par le ministere de Moïse & des autres Prophetes qui lui succederent.* Il n'y a point eu, dit-on, de Prophete qui ait succedé à Moïse en qualité de Législateur, & qui ait donné de nouvelles loix à Israël. Tout ce que les Prophetes ont dit de nouveau consiste dans des prédictions qui n'ont aucune liaison avec la Loi. Il est fâcheux d'avoir à répondre à des gens qui n'entendent pas même les termes des Auteurs qu'ils attaquent: & c'est ce qui arrive souvent à nôtre Auteur. Lors qu'il est parlé des Prophetes qui succederent à Moïse dans le ministere, a-t-on voulu marquer les Prophetes qui ont prédit l'avenir? Ces

Des prophetes en Juges successeurs de Moïse.

Prophe-

Prophetes ont-ils été ſucceſſeurs de Moïſe? Comme donc Moïſe outre ſa qualité de Légiſlateur étoit encore revêtu de celle de Prophete, de même Joſué & les autres Juges qui lui ont ſuccedé dans le Gouvernement ayant auſſi été la plus-part des perſonnes inſpirées, on a eu raiſon de leur donner le nom de Prophetes. Grotius qui entendoit bien mieux le ſtile des Ecrivains Sacrés que nôtre Faiſeur d'Entretiens, n'a pas ignoré le nom ni la qualité de ces Prophetes ſucceſſeurs de Moïſe. Voici ce qu'il en dit dans ſes Remarques ſur le Deuteronome. *Tales autem Iudices cùm à Deo dati eſſent, ac ob id donis inſtructi Propheticis, unde & Prophetas eos vocare ſolet Joſephus, tutò ſanè conſuli poterant.* C'eſt de ces Prophetes dont on a parlé dans la Critique, comme il eſt aiſé de juger, & non pas de ceux que nous appellons ordinairement Prophetes. Mais Mr. le Clerc dont les idées ſont fort limitées, n'a pas crû qu'il y euſt parmi les Ebreux d'autres Prophetes que ceux dont il voyoit les noms dans les titres de la Bible.

Grotii Annot. ad Cap. 17. Deuter. verſ. 9.

En quel ſens les ſucceſſeurs de Moïſe ont donné des loix.

Au reſte on avouë que les Juifs n'ont point eu d'autre Légiſlateur que Moïſe; & comme cela eſt d'une notorieté publique, lors qu'on a dit que les Prophetes ſucceſſeurs de Moïſe ont donné des loix, on n'a pas prétendu qu'ils ayent été tous de nouveaux Légiſlateurs, mais ſeulement qu'ils ont jugé des differens qui ſont ſurvenus de leur temps. Il n'y a point de loi, quelque exacte qu'elle ſoit, qui prévienne toutes les difficultés qui peuvent naître. Ainſi la Loi de Moïſe qui étoit la regle de droit ne pouvoit pas ſeule ſatisfaire aux differens qui ſe formoient tous les jours ſelon les differens faits. Il étoit abſolument neceſſaire que ces Juges ſucceſſeurs de Moïſe, & qui avoient la même autorité que lui en cette qualité, prononçaſſent ſur ces faits: & c'eſt en ce ſens-là qu'on a dit qu'ils donnoient leurs loix. A ce qu'on a dit, que Samuel & David ont créé de nouveaux Officiers pour ſervir au Tabernacle, & que Salomon a fait quelque changement dans ce même Tabernacle en bâtiſſant le Temple, Mr. le Clerc répond que ce ne ſont que des ordonnances peu conſiderables qu'ils ont faites plûtôt en qualité de Juges ou de Rois, qu'en qualité de Prophetes. Mais de quelque maniere qu'il appelle ces ordonnances, on ne peut nier que ce ne fuſſent de veritables loix; & la diſtinction qu'on fait ici entre la qualité de Juge & celle de Prophete eſt hors de propos, puis que par les Prophetes ſucceſſeurs de Moïſe on n'a entendu autre choſe que ces Juges ou Rois,

aul-

auſquels on a donné le nom de Prophetes, parce qu'ils ont été en effet inſpirés lors qu'ils ont fait les nouvelles loix ou ordonnances dont il eſt queſtion.

Il y a une troiſiéme remarque dans la Critique que Mr le Clerc met au nombre des fautes conſiderables : c'eſt que Mr. Simon parlant des Ecrivains Sacrés parle des Prophetes ſucceſſeurs de Moïſe d'une maniere à nous faire croire que leurs principales fonctions étoient de tenir les Regiſtres des Ebreux. *N'eſt-ce pas donner*, dit nôtre Auteur, *une grande idée des Prophetes, que de nous dire qu'ils étoient commis ſur les Regiſtres de la même maniere que les Prêtres des Perſes & des Egyptiens.* Et comme ſi Mr. Simon ne s'etoit pas aſſez bien expliqué en cet endroit, Mr. le Clerc tâche de le redreſſer, en lui marquant les termes dont il devoit ſe ſervir pour parler avec plus de juſteſſe. Mais il eſt étonnant qu'un homme qui n'a preſque aucune connoiſſance de la matiere dont il traite ſe mêle de réformer les autres. Il confond mal-à-propos les Prophetes qui ont prédit l'avenir avec les Prophetes dont il eſt ici queſtion. On ne pouvoit pas mieux ce ſemble faire connoître les Auteurs des Livres Sacrés parmi les Ebreux, qu'en exprimant leur nom & leurs qualités. On a donc eu raiſon de remarquer que ces Ecrivains s'appelloient Prophetes chez les Ebreux; c'eſt le nom que Joſephe leur donne avec tous les Juifs de ſon temps. On n'a pas dit que les principales fonctions des Prophetes conſiſtoient à tenir les Regiſtres des Ebreux; mais ceux qui étoient commis pour écrire les Annales chez les Ebreux étoient nommés Prophetes, & l'étoient en effet; au lieu que les Scribes publics parmi les Egyptiens n'avoient que le ſimple nom de Prophetes. Il a de plus été neceſſaire pour mieux faire connoître ces Scribes ou Prophetes des Ebreux, d'avoir recours avec le même Joſephe aux uſages des anciens Etats du Levant, où il y avoit des perſonnes commiſes pour mettre par écrit les affaires les plus importantes qui ſe paſſoient dans ces Etats. C'eſt ce qu'on ne peut nier, à moins de rejetter toute l'ancienne Hiſtoire; & on en trouve des preuves non ſeulement dans les Livres de Joſephe contre Apion, mais auſſi dans la Préparation Evangelique d'Euſebe. Ce principe établit merveilleuſement contre les Libertins la verité des Hiſtoires contenuës dans l'Ecriture. Cependant ſi nous nous en rapportons à Mr. le Clerc, on a eu tort de comparer les Scribes ou Prophetes des Ebreux aux Prêtres des Perſes & des Egyptiens. Je trouve au

Le nom de Prophete eſt le veritable nom des Ecrivains Sacré. chez les Ebreux.

Uſage des Etats d'Orient.

contraire qu'il n'y a rien de plus à propos que cette comparaison pour montrer aux Philosophes & aux Deistes la verité des Actes contenus dans les Livres Sacrés: parce que l'on fait voir par là que ces Actes n'étoient pas recueillis par des personnes interessées & qui fussent gagnées pour écrire des choses fausses; mais par des hommes extraordinaires qui avoient reçû cette commission de l'Etat pour n'écrire en faveur de personne. Cela n'empêche pas qu'on n'ait remarqué au même endroit, que les Ecrivains des Ebreux avoient cet avantage par dessus ceux des autres nations, qu'ils étoient outre cela inspirés de Dieu: la premiere qualité ne détruit pas la seconde, & il faut être malicieux pour avoir cette pensée. La République des Ebreux étoit un Etat composé d'hommes aussi-bien que tous les autres Etats de l'Orient, & elle avoit par consequent tout ce qui pouvoit contribuer au bon ordre.

Verité des Actes contenus dans les Livres Sacrés.

Chicaneries de Mr. le Clerc sur de purs mots.

Comme Mr. le Clerc manque de bonnes raisons pour attaquer ce principe établi dans la Critique, il a recours à des disputes de mots. Il prétend que, de ce qu'il y avoit en Egypte des Ecrivains publics, *on n'en peut conclure tout au plus autre chose, si ce n'est qu'il se peut faire que Moïse en ait aussi établi en Israël*; au lieu que Mr. Simon s'est servi de ce terme, *il y a de l'apparence*. Mais il y a de la difference, dit nôtre Auteur, entre ces deux manieres de parler, *il se peut faire, & il y a de l'apparence*. C'est ce qui peut s'appeller un fin raisonnement & digne de nôtre Faiseur d'Entretiens. S'il est vrai, comme on n'en peut pas douter, qu'il y avoit dés ces temps-la chez les Egyptiens, les Pheniciens & les Babyloniens des Ecrivains publics, ne peut-on pas en conclure qu'il y a de l'apparence qu'ils étoient aussi établis chez les Ebreux dés les premiers commencemens de leur République? Aussi Josephe n'en doute-t-il pas. Il assûre même que ceux de sa nation ont eu un plus grand soin de ces Annales publiques que tous les autres peuples de l'Orient, & il fait même quelquefois mention dans ces Livres de ces anciens Actes qui se conservoient dans le Temple. C'est principalement sur ce principe qu'il s'appuye pour prouver que les Histoires des Juifs sont veritables, parce qu'elles ont été tirées des anciennes Archives où l'on renfermoit les Actes de ce qui se passoit de considerable dans la République; au lieu que les Grecs qui n'ont point eu cet usage de recueillir les Actes dés les premiers commencemens de leurs Républiques, n'ont presque rien écrit que de fabuleux: & il attribuë à ce manquement d'Archives cette gran-

Joseph. lib. 1. cont. Apion.

Les Ebreux ont pris un tres-grand soin de leurs Annales.

grande diverſité qui eſt entre les Hiſtoriens Grecs ſur les mêmes faits.

On ne trouve point, continuë Mr. le Clerc, dans le Pentateuque un ſeul mot de l'établiſſement de ces Scribes, comme on y trouve une Hiſtoire fort exacte de l'établiſſement des Sacrificateurs & des Juges: comme s'il y avoit la même raiſon de parler des uns & des autres. On ne pouvoit pas faire l'Hiſtoire des Juifs, qu'on n'y rapportât exactement les noms des Juges ou des Rois, & des Souverains Sacrificateurs; au lieu qu'il n'eſt nullement néceſſaire de parler de ceux qui recueilloient les Annales, parce que c'étoit un uſage reçû dans tous les Etats d'Orient. Les Egyptiens ont inſeré dans leurs Annales les noms de leurs Rois, ſans qu'ils nous ayent donné le catalogue des Scribes de leur Etat, parce que cela n'appartient point à l'exactitude d'une Hiſtoire.

Pourquoi il n'eſt point parlé de l'établiſſement des Scribes publics dans le Pentateuque.

Il faut de plus être d'une fort méchante humeur, pour trouver à redire à ce qu'on a donné à Moïſe la qualité d'un parfait Légiſlateur. *On parleroit*, dit Mr. le Clerc, *plus exactement, ſi l'on diſoit que Dieu a donné à Moïſe toutes les loix que l'on pouvoit attendre d'un parfait Légiſlateur.* Mais je ne voi pas qu'il y ait aucune oppoſition entre la ſageſſe de Moïſe & les dons qu'il a receus de Dieu pour devenir un parfait Légiſlateur. La ſcience de St. Paul n'étoit pas oppoſée aux lumieres particulieres qu'il avoit receuës du St. Eſprit; ces deux choſes s'accordoient parfaitement en lui. Il eſt de même de Moïſe, dont la ſageſſe n'a diminué en rien les dons particuliers qu'il avoit receus de Dieu. Mais nôtre Auteur nous repreſente ici Moïſe comme un homme qui n'étoit pas fort habile. Il oſe même lui attribuer des erreurs du Paganiſme ſans en apporter aucune raiſon ſolide. Moïſe ſelon lui n'a pas été capable de donner de bonnes loix, parce qu'il avoit la langue empêchée: comme ſi les bonnes loix venoient plûtoſt de la langue que de l'eſprit, & qu'on manquaſt dans un Etat d'Orateurs pour en perſuader le peuple. Ce grand Légiſlateur, dit-on, ne s'appercevoit pas qu'il ne pouvoit pas ſoutenir ſeul tout le poids des affaires; ſon beau-pere lui conſeilla de choiſir un certain nombre de perſonnes pour juger des choſes les moins importantes. Mais ſi Moïſe voulut bien ſoutenir ſeul le poids des affaires, cela ne procedoit pas de ſon peu d'eſprit, mais plûtôt d'un excés de charité. Les perſonnes vertueuſes qui ſont dans les grands emplois en commettent aux autres le ſoin des affaires que le moins qu'ils peuvent, & il arrive ſouvent qu'elles ſuccombent ſous le travail.

La ſageſſe de Moïſe n'eſt point oppoſée aux graces qu'il a receuës de Dieu.

Paroles injurieuses à Moïse.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir fait paſſer Moïſe pour un homme d'un petit eſprit, on prétend encore montrer la foibleſſe, pour avoir fait une priére à Dieu, *qu'il lui permiſt de voir ſa gloire;* comme s'il avoit crû, dit-on, que Dieu fuſt corporel. On le compare de plus à Orus & à Amenophis Rois d'Egypte qui avoient ſouhaité de voir les Dieux. Il me ſemble que pour débiter des choſes de cette nature il faudroit être appuyé ſur de bonnes preuves, & non pas ſur de ſimples conjectures qui n'ont aucun veritable fondement dans l'Ecriture. Cependant comme ſi cela contribuoit à honorer l'ancienne Religion des Juifs, on ajoûte, que d'attribuer les loix des Juifs à l'eſprit de Moïſe, c'eſt diminuer extremement les preuves que l'on a de cette ancienne Religion: comme ſi ceux qui reconnoiſſent Moïſe pour un homme d'eſprit & pour un parfait Légiſlateur, le faiſoient ſeul l'Auteur des loix que Dieu donna aux Iſraëlites par ſon miniſtere. Moïſe a-t-il été un eſprit foible, parce que Dieu s'eſt ſervi de lui pour annoncer ces loix? Ce n'eſt pas là l'idée que Saint Etienne nous en donne dans les Actes des Apôtres.

Chicanerie de Mr. le Clerc ſur de purs mots.

Nôtre Auteur revient aprés cela à la Critique de Mr. Simon, qu'il accuſe d'avoir affecté de dire que les Scribes des Ebreux étoient nommés Prophetes. S'ils étoient, dit-on, en effet dirigés par l'Eſprit de Dieu, pourquoi ne pas dire que ces gens-là étoient de veritables Prophetes. Il faut être malicieux pour faire ces ſortes d'objections, puis que ces Scribes ſont appellés Prophetes dans une infinité d'endroits de l'Hiſtoire Critique, où l'on explique même en quoi conſiſte leur Prophetie. On en parle par tout comme de perſonnes veritablement inſpirées. Lors qu'on a remarqué que ceux qui étoient chargés du ſoin de recueillir les Annales chez les Ebreux étoient nommés Prophetes, on a voulu diſtinguer ces Ecrivains d'avec ceux des autres nations du Levant, en marquant leur nom; & on ne pouvoit pas même s'expliquer là-deſſus avec plus de juſteſſe. Mais Mr. le Clerc n'auroit rien à dire, s'il ne chicanoit ſur des mots, d'où il prend en-ſuite occaſion de tirer de conſequences à ſa maniere, & d'attribuer à Mr. Simon des choſes auſquelles il n'a jamais penſé. C'eſt ſur ce même pied qu'il raiſonne, quand il dit au même endroit, que la Note qui eſt ajoûtée à la page 50. de la Critique eſt une preuve que Mr. Simon n'a pas crû qu'il fuſt beſoin de Prophetie ou inſpiration pour écrire l'Hiſtoire des Livres Sacrés. Mais outre qu'on a dêja répondu que Mr. Simon n'étoit

n'étoit point l'Auteur des Notes qui ont été ajoûtées à la nouvelle Edition de sa Critique, je ne voi pas que de cette Note on puisse rien conclure qui faille croire qu'on n'ait point reconnu dans l'Histoire Critique l'inspiration des Historiens Sacrés. La Remarque porte simplement, que les Auteurs sont partagés entre eux touchant l'inspiration des Livres dont il est fait mention dans l'Histoire des Rois & dans les Chroniques. On nomme St. Augustin entre les Auteurs qui semblent avoir nié cette inspiration, & on auroit aussi pû lui associer quelques Rabbins qui sont de ce même sentiment. On dit au contraire que Theodoret & plusieurs autres Peres ont crû ces Histoires veritablement inspirées & divines. Que peut-on conclure de cette Remarque contre Mr. Simon, quand même il en seroit l'Auteur, & qu'elle seroit inserée dans le corps de son Histoire? Il raconte simplement les differentes opinions des Auteurs sur cette matiere, & il préfere dans sa Critique l'opinion de Theodoret, qui a crû ces Histoires veritablement inspirées.

Sentiment de quelques Peres touchant l'inspiration des anciens Scripteurs publics chez les Hebreux.

Cependant Mr. le Clerc dont le Livre est rempli de faux raisonnemens, ne laisse pas de prendre la pensée de St. Augustin comme si elle étoit de Mr. Simon, & d'en conclure *qu'il s'ensuivra clairement selon le P. Simon, que ceux qui ont fait les extraits de ces Histoires n'étoient pas inspirés, puis qu'ils n'avoient pas une charge plus relevée que les Ecrivains de ces premieres Histoires.* Mais si Mr. le Clerc veut que son raisonnement prouve quelque chose, il faut qu'il montre auparavant que le P. Simon est St. Augustin, & après cela on lui répondra.

Faux raisonnement de Mr. le Clerc.

Mr. Simon avoit produit un passage de St. Pierre, où il prétend que ce Saint Apôtre appelle toute l'Ecriture Sainte *Prophetie*: Mr. le Clerc nous assûre que *St. Pierre ne parle proprement que des Livres Prophetiques, & non pas des Histoires.* Je sai qu'on explique ordinairement ce passage plûtost des Livres Prophetiques que de toute l'Ecriture en general: mais si l'on veut un tant soit peu s'appliquer à tout la suite du discours de St. Pierre, on trouvera qu'il parle de l'Ecriture sans restriction, & que le mot *Prophetie* ne doit pas être pris en cet endroit-là pour ce que nous appellons proprement Prophetie, mais pour tout le corps de l'Ecriture, qu'on nommoit aussi en ces temps-là Prophetie, comme les Juifs appellent encore aujourd'hui *Prophetes* la plus-part des Livres Historiques de la Bible. Josephe met au nombre de ces Prophecies tous les Livres de l'Ecriture, parce qu'ils ont été écrits par des Prophe-

2 Petr. 1: 21. Explication d'un passage de St. Pierre.

tes ou perſonnes inſpirées de Dieu. Les Juifs Caraïtes comprennent auſſi ſous le nom de הנבואה *Prophetie*, les XXIV. Livres du Vieux Teſtament. Et je ne doute point qu'on ne doive prendre en ce même ſens dans l'Epiſtre de St. Sierre ces mots *Toute Prophetie de l'Ecriture*, c'eſt-à-dire, toute l'Ecriture qui eſt Prophetique ou inſpirée. Car les Juifs de ce temps-là croyoient auſſi-bien qu'aujourd'hui que toute l'Ecriture étoit inſpirée; & c'eſt ce que Saint Pierre a voulu marquer dans ſa ſeconde Epiſtre, où il parle generalement des Ecrivains Sacrés, & non pas des Prophetes en particulier: parce que les prédictions touchant le Meſſie ne ſont pas renfermées dans les ſeuls Prophetes.

Des Mazcirim ou Commis ſur les Regiſtres.

Ce que nôtre Auteur ajoûte dans la ſuite de ſon diſcours pour detruire les Scribes ou Prophetes des Ebreux, eſt tout-à-fait inutile & hors de propos. *On ne lit*, dit-il, *en aucun endroit que la Charge de Commis ſur les Regiſtres ait été accompagnée de l'eſprit de Prophetie ou que les Prophetes ayent été chargés de cet emploi. Les Ebreux appellent ces Officiers* המזכירים *Hammazchirim.* Auſſi Mr Simon n'a-t-il pas donné le nom de *Hammazchirim* ou Commis ſur les Regiſtres aux Scribes publics des Ebreux. Il les a appellés Prophetes avec Joſephe & les anciens Peres. Il ſe peut faire neanmoins que les *Mazcirim* ayent auſſi été quelquefois commis pour écrire les Annales, & alors on les doit mettre au rang des veritables Scribes publics. Mais en general la qualité de *Mazcir* étoit plus étenduë que celle des Scribes publics ou Prophetes; parce qu'ils étoient employés à toutes ſortes de dépêches, & qu'ils faiſoient plûtoſt la fonction de Secretaires particuliers des Rois que d'Ecrivains des Annales de l'Etat. C'eſt principalement à ces derniers que nous avons donneé le nom & la qualité de Prophetes; & on en peut pas raiſonnablement expliquer en un autre ſens ce qui eſt rapporté à la fin du premier Livre des Paralipomenes, * où il eſt dit que les Prophetes Samuel, Nathan & Gad ont écrit les actions de David & tout ce qui s'eſt paſſé du temps de ce Prince dans Iſraël & dans les autres Royaumes. Il n'y a rien de plus ridicule que la réflexion de nôtre Auteur ſur ces paroles, qui aime mieux croire que des Livres *contenoient ſeulement la vie & les Prophetes de ceux dont ils portoient le nom, & les affaires qu'ils avoient euës avec le Roi David.* Il faut être bien préoccupé pour nier que ces Livres fuſſent les Annales publiques, d'où ont été en-ſuite tirés ſelon Grotius les quatre Livres des Rois:

* Geſta autem David Regis priora & noviſſima ſcripta ſunt in Libro Samuelis Videntis, & in Libro Nathan Prophetae, atque in Volumine Gad Videntis, univerſique Regni ejus & fortitudinis & temporum quae tranſie-

Rois: *Unde sumpti sunt Libri illi quatuor quos Samuelis duos & duos Regum Hebræi appellant.*

runt sub eo sive in Israël, sive in cunctis Regnis terrarum, 1 Paral. 29: 29, 30.

Il semble que Mr. le Clerc ait eu plûtôt raison de nier que Samuel & Nathan ayent été nommés Prophetes pour avoir écrit les Annales de leur temps, comme Mr. Simon l'a insinué. Mais il devoit prendre garde que le nom de Prophete étant pris dans toute l'Histoire Critique de deux manieres, on l'a dû limiter selon la matiere qu'on traitoit. Comme il s'agit en cet endroit de ces Prophetes considerés comme Scribes publics, on a eu raison de dire que c'est pour cela qu'ils sont nommés Prophetes, sans qu'on nie qu'ils ayent aussi été nommés Prophetes à cause des révelations qu'ils ont euës. La premiere proposition qui est purement affirmative n'exclut point la seconde. Ainsi tout ce que nôtre Auteur ajoûte au même endroit, où il reprend Mr. Simon d'avoir parlé bien froidement de la Prophetie de ces Ecrivains publics, ne peut venir que d'un homme entêté qui n'a pas voulu prendre la peine d'examiner avec soin tout ce qui est rapporté dans la Critique touchant les anciens Scribes des Ebreux. Si ce n'est qu'on aime mieux dire qu'il n'a pas été capable de cette application, n'ayant pas une connoissance assez étenduë des faits dont il est parlé dans cette Critique.

Le nom de Prophete se prend de deux manieres dans l'Ecriture.

Nôtre Faiseur d'Entretiens ajoûte une nouvelle preuve pour combatre les Scribes publics des Ebreux, qu'on peut appeller indirecte. Les Rois d'Israël aprés la séparation des dix Tribus n'ont pas laissé, dit-il, d'avoir leurs Registres aussi-bien que ceux de Juda. Or il n'y a pas d'apparence que ces Rois impies qui persecutoient les Prophetes les ayent eus pour leurs principaux Officiers. Mais il ne s'agit pas ici de ces Prophetes que les Rois d'Israël ont persecutés. Il est constant que du temps même des Rois impies d'Israël il y a toûjours eu dans leurs Etat des gens-de-bien qui ont été capables de recueillir les Annales de ce qui se passoit dans leur Etat.

Des Scribes publics des Rois d'Israël aprés la séparation des dix Tribus.

Mr. Simon avoit mis dans sa Réponse à Mr. Vossius le Prophete Isaïe au nombre des Ecrivains publics; parce qu'il est dit de lui qu'il a écrit l'Histoire du Roi Ozias. Mr. le Clerc répond à cela, qu'il se peut faire qu'Isaïe ait écrit la vie de ce Prince dans un Livre compolé exprés, & qui ne faisoit pas une partie des Actes publics. Mais un *il se peut faire* n'est pas une réponse solide. Comme il est constant que les Ebreux ont eu chez eux des Ecrivains publics qui registroient ce qui se passoit de plus important dans leur Etat, &

2 Paral. 26.

Isaïe a aussi été du nombre des Ecrivains publics.

que

que cette Charge étoit commise à des Prophetes, on ne peut pas douter qu'Isaïe n'ait été du nombre de ces Ecrivains publics. Il y avoit, dit-on, sous ce Prince un autre Scribe nommé Jehiel dont il est parlé au même endroit. Il est vrai qu'il est fait mention de ce Scribe en ce lieu-là : mais il n'y est pas dit de lui comme d'Isaïe, qu'il ait écrit la vie d'Ozias ; outre qu'il y a eu en même temps plusieurs Ecrivains des Actes publics.

Nouveaux éclaircissemens de ce qui regarde les Scribes publics.

Les anciens Juifs qui ont nommé *Prophetes* les Livres de Josué, des Juges, de Samuel & des Rois, ont assez fait connoître par là que ceux qui ont recueilli ces Histoires étoient veritablement Prophetes. C'est ce que Mr. le Clerc n'a pû nier. Il ajoûte seulement, que les Juifs n'ont pas songé pour cela à les ériger en Ministres d'Etat dans leur République. Aussi Mr. Simon ne leur a-t-il jamais donné la qualité de Ministres d'Etat, mais seulement celle de Scribes publics qui étoient chargés de recueillir ce qui se passoit de plus considerable dans l'Etat. Ceux qui ont la moindre connoissance de l'Histoire ancienne savent que cela s'observoit autrefois dans tous les Etats de l'Orient, & il n'y a aucune raison qui nous oblige de croire que les Ebreux n'ont pas eu un usage semblable dans leur République.

Mais il n'est pas vrai-semblable, dit-on, que ces Scribes ou Prophetes ayent fait avant Esdras des Recueils sur les Mémoires de leurs Predecesseurs, & que ces Recueils ayent été conservés dans les Archives, comme Mr. Simon l'assûre dans le Chap. IV. du I. Livre de son Histoire Critique. Mais pourquoi ne veut-on pas que ces Recueils que les Prophetes ont fait avant Esdras ayent été conservés dans les Archives, où l'on gardoit exactement les Livres des Prophetes? Les anciens Mémoires étant trop étendus n'ont jamais été rendus publics, mais seulement les extraits que les Prophetes en ont tirés. C'est de cette maniere que selon Josephe & les anciens Peres l'Histoire de Josué a été publiée, ayant été extraite de Livres plus anciens qui étoient dans les Archives. Josephe qui avoit une parfaite connoissance de ces Archives, parlant du miracle qui arriva lors que Josué arrêta le soleil, & qui étoit rapporté dans le *Livre des Justes*, ne nous marque point autrement ce Livre que sous le nom * des Ecritures qui étoient conservées dans le Temple? & le docte Masius confirme cette pensée.

Joseph. lib. 5. Antiq. cap. 1.

* Ἀπὸ τῶν ἱερῶν βιβλίων ἃ τὰ ἱερὰ γράμματα ἐστίν.

Outre les preuves que Mr. Simon a produites pour établir les Scribes

Scribes publics, nôtre Auteur en rapporte une autre qu'il tâche de détourner, en nous repreſentant que les mots du Texte Ebreu ſont équivoques. Mais on n'y trouvera aucune équivoque, ſi l'on a égard aux anciens Interpretes, & ſi on les traduit de cette maniere comme ils ſont dans la Vulgate. *Le reſte des actions de Joſaphat premieres & dernieres ſont écrites dans les paroles de Jehu fils de Hanani, qu'il a miſes par écrit dans les Livres des Rois d'Iſraël.* On doit auſſi lire dans les Septante, ὡς κατέγραψεν ἐν βιβλίοις βασιλέων Ἰσραήλ, & non pas ὡς κατέγραψεν βιβλίον Ἰσραήλ, comme Mr. le Clerc a lû avec l'Edition de Rome. Tout ce qui peut cauſer de l'obſcurité dans ce paſſage vient de la fauſſe ponctuation de la Maſſore qui a lû le Verbe Ebreu העלה au Hophal, comme parlent les Grammairiens; au lieu qu'on le doit lire au Hiphil ſans y rien changer que les Points. Or il n'y a rien de plus clair que ces paroles pour montrer que le Prophete Jehu a écrit les Annales d'Iſraël. Ce que Mr. le Clerc oppoſe à un paſſage ſi évident ne conſiſte qu'en de vaines ſubtilités, & en des chicaneries ridicules. Les Regiſtres, dit-il, du Royaume d'Iſraël ſont toûjours appellés *les paroles des jours*, ou *les geſtes des temps des Rois d'Iſraël*, & non pas *le Livre des Rois d'Iſraël.* Mais ſi on lui nie cela, comment le prouvera-t-il à une perſonne qui prétendra que ces Regiſtres ou Annales ſont marqués indifféremment par ces mots & par beaucoup d'autres? C'eſt deviner que de dire que l'Auteur du Livre des Chroniques cite le Livre des Rois que nous avons préſentement.

2 Paral. 20: 34.

Veritable leçon d'un paſſage des Septante.

On ne s'eſt pas contenté d'établir dans l'Hiſtoire Critique des Scribes publics depuis Moïſe juſqu'à la Captivité: car comme la République des Ebreux n'a pas moins ſubſiſté aprés le temps de la Captivité qu'auparavant, il s'enſuit qu'elle n'a point auſſi manqué de ces Scribes dans ces derniers temps. Mais Mr. le Clerc prétend au contraire, que n'y ayant point eu de Scribes publics depuis la Captivité juſqu'à la ruïne de Jeruſalem, il n'y en a point auſſi eu auparavant. Cela s'appelle apporter pour raiſon ce qui eſt en queſtion. Il eſt conſtant que le Canon des Livres Juifs n'a pas été fermé au temps de la Captivité. Ils ont écrit aprés ce temps-là des Livres qui ſont encore aujourd'hui une partie de l'Ecriture; & comme ces Livres ne ſont pas moins Divins ou Prophetiques que les autres, ils ont par conſequent été écrits par des Prophetes ou Scribes inſpirés. L'on ne peut pas dire que les Juifs ayent changé en ce point-là l'an-

Continuation des Scribes publics chez les Ebreux.

cienne forme de leur Etat après leur retour de Babylone, puis qu'il paroit que cet uſage des Annales publiques étoit encore alors en vigueur à Jeruſalem & dans les autres Etats de l'Orient. Mr. Simon n'a donc pas deviné ni écrit en Prophete ſur cette matiere, & en homme qui veut qu'on le croye ſur ſa ſimple autorité, comme l'aſſûre ici Mr. le Clerc: mais il en a parlé après avoir fait réflexion ſur le Gouvernement des anciennes Républiques ou Monarchies du Levant; au lieu que nôtre Auteur, qui paroît n'avoir aucune connoiſſance de ces choſes-là, auroit eu beſoin d'être Prophete pour écrire ſur des faits qu'il ne ſait point.

Il ne laiſſe pas neanmoins de conclure que l'hypothéſe de l'Auteur de la Critique n'eſt appuyée ſur aucun fondement; & pour le faire voir avec plus d'évidence, il ajoûte qu'on n'a eu aucune raiſon de dire que ces Prophetes faiſoient des Recueils des anciens Actes, auſquels ils ajoûtoient & diminuoient, & qu'ils ne ſe ſont pas mis en peine d'en retrancher quelques termes ſynonymes qui pouvoient ſervir d'éclairciſſement. On a cependant apporté dans la Critique des preuves ſenſibles de tout cela, en marquant les Livres qui ont été manifeſtement abregés, & quelquefois même étendus ſur d'anciens Mémoires. On y a auſſi traité de pluſieurs expreſſions ſynonymes qui ſe rencontrent dans l'Ecriture, & principalement dans les Livres de Moïſe.

Fauſſe comparaiſon dont ſe ſert Mr. le Clerc.

L'on n'a donc pas fait un Syſtéme imaginaire & qui ne fût nullement appuyé ſur l'autorité des Livres Sacrés. Comme il ne s'agit pas ici de matieres qui ſoient de pure ſpéculation, c'eſt inutilement que Mr. le Clerc compare Mr. Simon à Ptolemée, Copernic, Tycho Brahé & Deſcartes, qui ont tâché de s'imaginer une certaine diſpoſition de l'Univers; ſelon laquelle on puſt rendre raiſon des Phénomenes. Ce qui a trompé nôtre Auteur, c'eſt qu'il a crû qu'on ne pouvoit pas faire de Syſtéme en matiere d'Hiſtoire & de faits comme on en fait des choſes ſpéculatives. Il eſt certain que tout Syſtéme qui eſt appuyé ſur de bons principes eſt vrai en quelque matiere que ce ſoit. Or le Syſtéme qui établit les Scribes publics parmi les Ebreux n'eſt pas fondé ſur de ſimples ſuppoſitions, mais ſur de bons Actes qui ſe trouvent dans l'Ecriture même & dans les anciens Auteurs. Bien loin de faire triompher les impies, il demontre la certitude des Hiſtoires Sacrées; & c'eſt ce même Syſtéme que Joſephe a oppoſé aux Grecs dans ſes Livres contre

On fait des Syſtemes en matiere d'Hiſtoire comme en Philoſophie.

contre Apion, pour prouver la verité des Hiſtoires de ceux de ſa nation.

Mais on argumente, dit-on, foiblement contre Spinoſa dans la Préface de la Critique, où l'on a remarqué que les additions qui ont été faites aux anciens Mémoires de l'Ecriture doivent avoir la même autorité que le reſte de l'Ecriture, parce qu'elles ne ſeroient pas également Divines & Canoniques avec le reſte de la Bible. Cela ſuppoſe, dit Mr. le Clerc, ce qui eſt en queſtion, & on argumente ſelon le ſentiment des Chrêtiens, qui croyent que ces additions doivent être inſpirées. Mais il devoit prendre garde qu'on n'a pas eu deſſein dans la Préface de l'Hiſtoire Critique d'apporter des raiſons de ce qu'on avançoit; mais de faire voir ſeulement l'utilité des principes qu'on avoit établis dans le corps de l'Ouvrage, où l'on doit rechercher les preuves, & non pas dans une Préface où l'on fait profeſſion de n'en produire aucunes, mais ſeulement de les indiquer.

Jugement des Rabbins.

Il y a, ajoûte nôtre Auteur, une autre maniere de réfuter Spinoſa, qu'on ne ſauroit apprendre en liſant les Rabbins, qui ne ſont pas les plus habiles Controverſiſtes du monde. Mr. le Clerc nous fera part quand il lui plaira de ſa belle méthode, qu'il n'aura pas à la verité priſe des Rabbins, parce qu'il ne les peut lire. Je m'étonne ſeulement qu'il juge ſi librement de leur capacité en matiere de Controverſes, puis qu'il n'entend point leurs Livres; & tout mal-habiles gens qu'ils ſont ces Rabbins, je ſuis perſuadé que s'il avoit affaire à eux, il ſe trouveroit fort embarraſſé à réſoudre pluſieurs de leurs difficultés. Je paſſe ſous ſilence les ſuppoſitions fauſſes & injurieuſes qu'il débite au même endroit. Ce ſont autant de preuves évidentes du peu de cervelle de l'Auteur qui les propoſe. Si l'on étoit d'humeur à rendre injure pour injure, on ne s'amuſeroit pas à faire des ſuppoſitions à la maniere de Mr. le Clerc; on diroit des choſes plus veritables & qui viendroient peut-être mieux au fait. Mais il eſt plus à propos d'examiner ſa rare érudition touchant le mot Ebreu נביא *Prophete*, dont il parle dans la ſuite.

Signification du mot Navi ou Prophete.

On avoit remarqué dans l'Hiſtoire Critique que ce mot ſignifie dans ſa premiere origine un Orateur, ou une perſonne qui parle en public. Mr. le Clerc qui a bien un autre fonds de ſcience dans la Langue Ebraïque que tout ce qu'il y a de Rabbins, avoüe que

c'eſt à la verité l'opinion de R. Salomon, qui dérive ce mot du Verbe *Noub*, *parler*. *Mais cette penſée*, ajoûte-t-il, *n'a aucun fondement ni dans l'analogie de la Langue, ni dans l'uſage de l'Ecriture.* C'eſt ainſi qu'il prononce en Rabbin ou Maître ſur un fait qu'il ignore entierement. Auſſi n'eſt-il pas obligé de ſavoir autre choſe en matiere d'Ebreu que ce qu'il a lû dans ſon Dictionnaire. S'il avoit étudié cette Langue avec un peu plus d'application, il auroit trouvé que l'explication de R. Salomon Iſaaki n'eſt point oppoſée à l'analogie de la Langue ni à l'uſage de l'Ecriture. Car pour ce qui regarde l'analogie de la Langue, il y a une infinité d'exemples de Verbes ſemblables dans la Bible, qui prouvent évidemment que les Verbes נוב & נבא peuvent être confondus dans leur ſignification, ſans avoir égard à la lettre א *Aleph*, qu'il appelle radicale avec les Grammairiens. On n'a point d'égard dans ces ſortes de Verbes à ce qu'il nomme ici lettres radicales, comme il ſera aiſé de le prouver par l'exemple de pluſieurs autres Verbes s'il lui vient en penſée d'en douter. De plus, bien loin que l'interpretation de R. Salomon combatte l'uſage de l'Ecriture, les Septante traduiſent quelquefois le Verbe נבא de la même maniere que ce Rabbin; comme quand ils rendent הנביאים par le Grec ἐπροφητεύοντες, & הנבואה par λόγον, *parole*. Ce n'eſt donc pas ſur les Rabbins que Mr. Simon a formé l'idée du mot נביא dans ſa Critique, puis qu'il n'en fait aucune mention; mais ſur les anciens Interpretes qu'il a conſultés. Il a joint les Auteurs anciens avec les nouveaux pour avoir une connoiſſance plus étenduë de la Langue Ebraïque que celle qui ſe trouve dans la plus-part des Dictionnaires.

Ignorance de Mr. le Clerc dans la Langue Ebraïque.

1 Paral 25: 1. 2 Paral. 9: 29.

On diroit cependant à entendre parler Mr. le Clerc, qui a penetré tous les ſecrets du Rabbiniſme, où il a découvert bien de l'ignorance. *Les Rabbins*, dit-il, *ſont fort ſujets à nous donner des étymologies dures & forcées. Ils ont appris leur Langue par étude, comme nous apprenons la Langue Latine. Ils n'ont pas plus de Livres écrits en pur Ebreu que nous. Ainſi leur autorité ſeule ſans de bonnes raiſons ne prouve pas plus que ſi un Regent nous diſoit qu'un mot Latin ſignifie originairement une certaine choſe, ſans nous en apporter aucune preuve tirée de quelque Auteur Latin.* A quoi bon tout ce long diſcours contre les Rabbins, puis que Mr. Simon ne s'eſt point appuyé dans ſa Critique ſur l'autorité d'aucun Rabbin pour expliquer le mot *Navi*, *Prophete*. Il a ſuppoſé que cette interpretation étoit bien

Lieux communs de Mr. le Clerc qui lui ſervent de preuves.

fondée,

fondée, puis qu'elle étoit appuyée sur l'autorité des anciens & des nouveaux Interpretes. Mais nôtre Auteur qui ne paroit pas être *un grand Clerc* en Ebreu non plus que dans la Critique, se jette ordinairement sur des lieux communs faute de bonnes raisons pour établir ce qu'il dit.

Il est de plus si judicieux, qu'après avoir repris les Rabbins de donner des étymologies dures & forcées, il a lui-même recours à des interpretations tout-à-fait éloignées. Le mot *Navi* selon lui vient de נבא, *qui peut avoir signifié autrefois parmi les Ebreux, comme aujourd'hui parmi les Arabes, exceller, être élevé.* Et pour un plus grand éclaircissement il ajoûte, que le sommet du mont Abarim est appellé *Nebo* dans le Deuteronome; que Nebo est une ville située dans les montagnes de Moab; qu'un Idole des Moabites & des Babyloniens étoit nommé aussi Nebo, comme qui diroit *le tres-haut*; qu'on pourroit de plus tirer de la même origine le nom d'Anubis, que les Egyptiens regardoient comme le souverain de tous les Dieux. Voilà en verité une remarque judicieuse, & des étymologies qui ne sont pas forcées comme celles des Rabbins. Je souhaiterois seulement qu'il nous eust un peu mieux fait connoitre par ces belles étymologies ce que c'est que *Navi* ou *Prophete* chez les Ebreux. Car de nous dire simplement, que ce mot signifie *éminent*, & le prouver par l'Arabe & l'Egyptien, cela est un peu plus que Rabbin; à moins qu'il ne prétende que les Juifs ont autrefois donné *de l'éminence* à leurs Prophetes, comme on donne depuis quelques années aux Cardinaux de Rome.

Galimatias de Mr. le Clerc en matiere d'Ebreu.

Nôtre Auteur ajoûte plusieurs autres observations sur le même mot *Navi* ou *Prophete*: mais comme elles ne font rien au sujet, je n'en parlerai point, si ce n'est de celle où il dit que prophetiser signifie quelquefois être dans un accés de phrenesie. On peut dire qu'en ce sens-là Mr. le Clerc prophetise souvent, &, que ses Ecrits sont de veritables Propheties. Enfin après avoir parcouru par le moyen de la Concordance toutes les manieres dont les mots *Prophete* & *Prophetiser* se prennent dans l'Ecriture, il conclut *qu'il ne se trouve en aucun endroit pour écrire des Annales.* La conclusion est tout-à-fait judicieuse, & prouve invinciblement que ceux qui écrivoient les Annales chez les Ebreux n'étoient point Prophetes. Quoi que les Scribes publics des Juifs fussent veritablement Prophetes ou inspirés de Dieu, il n'étoit pas necessaire pour cela que le mot *Prophete*

ſignifiaſt de lui-même un homme commis pour écrire des Annales

Mr. Simon ne ſe contredit point dans les pages 17 & 18. de ſa Critique.

La penetration de ſon eſprit paroit encore davantage dans la remarque ſuivante, où il prétend que Mr. Simon ſe contredit dans les pages 17. & 18. de ſa Critique. On avoit dit dans la page 17. que Moïſe en qualité de Légiſlateur a écrit ce qui appartenoit aux ordonnances, & que ſes Scribes par ſon ordre recueilloient les Actes de ce qui ſe paſſoit de plus important dans l'Etat; & dans la page 18. on avoit remarqué que les paſſages où il eſt dit que *Moïſe écrivit ce que Dieu lui avoit dit*, doivent s'expliquer par ces autres, *Moïſe fit écrire aux Ecrivains publics ce que Dieu lui avoit dit*, ſelon le ſtile ordinaire de l'Ecriture, qui attribuë à une perſonne ce qu'elle ordonne à une autre de faire, principalement quand la choſe ſe fait à ſon nom. Si l'on ſuit, dit nôtre Auteur, cette derniere remarque, il s'enſuivra que Moïſe n'a point écrit la Loi: car encore qu'on trouve dans le Deuteronome, que *Moïſe écrivit cette Loi*, il faudra entendre autrement ces paroles. Mais puis que dans ce même endroit on a fait une reſtriction qui attribuë à Moïſe ſeul en qualité de Légiſlateur tout ce qui regarde les loix ou ordonnances, on doit expliquer par rapport à cette reſtriction ce qui eſt à la page 18. De plus, on ne donne dans toute la Critique aux Scribes publics que la commiſſion d'écrire les actions qui ſe paſſoient dans l'Etat. Ainſi lors que Dieu commande à Moïſe d'écrire quelqu'une de ces actions, c'eſt la même choſe que s'il lui ordonnoit de la faire mettre dans les Regiſtres publics ſelon l'uſage de la République des Ebreux.

Il ne raiſonne pas mieux quand il ajoûte au même lieu, que ces paroles de Mr. Simon, *les mots de Scribe & de Prophete ſont ſynonymes dans la Paraphraſe Caldaïque*, ont auſſi beſoin de commentaire, & qu'on a dû dire que le Paraphraſte Caldéen traduit quelquefois le mot *Navi*, *Prophete*, par celui de *Saphra*, *Scribe*. Mais s'il eſt vrai que le Paraphraſte Caldée ſe ſerve des mots *Navi* & *Saphra* pour marquer un Prophete, on a eu raiſon de dire que ces mots ſont ſynonymes dans la Paraphraſe Caldaïque. Ce n'eſt pas auſſi des Livres du Nouveau Teſtament qu'on doit tirer la ſignification du mot γραμματεὺς, *Scribe*, où il ſignifie ſimplement un homme ſavant dans la Loi. Il faut remonter plus haut, & conſiderer quelle étoit la qualité des anciens Scribes chez les Ebreux, les Egyptiens, les

Des mots Navi & Saphra dans la Paraphraſe Caldaïque.

Du mot γραμματεὺς, ou Scribe.

les Phéniciens & les Babyloniens, & quelle étoit leur Charge. Les Egyptiens que Moïse a suivis en beaucoup de choses leur donnoient le nom de γραμματεῖς & de προφῆται, c'est-à-dire, de *Scribe* & de *Prophete*; d'où on ne doit pas cependant inferer que les Scribes ou Prophetes des Ebreux n'ont pas eu plus d'inspiration que ceux des Egyptiens. Eusebe qui a reconnu les seuls Scribes des Ebreux pour veritables Prophetes ne laisse pas aussi de donner ce même nom de *Prophete* aux Prêtres & Scribes des Egyptiens, lors qu'il dit que Pythagore s'étoit entretenu avec les Mages des Perses & les Prophetes des Egyptiens.

παρὰ τοῖς προφήταις μάγοις & τοῖς Αἰγυπτίων προφήταις, Euseb. Præpar. Evang. lib. 10.

Mr. le Clerc se plaint de plus de ce qu'on n'a pas expliqué dans l'Histoire Critique la difference qu'il y a entre *Mazchir*, *Teneur de Registres*, & entre *Sopher*, *Scribe*. Mais cela n'étoit nullement necessaire, puis que les Scribes des Ebreux n'étoient pas de simples *Mazcirim*, *Teneurs de Registres*, mais de veritables *Neviim*, ou Prophetes qui ne registroient pas toutes sortes de dépêches, étant seulement chargés de mettre par écrit les Annales de la République, comme nous l'avons expliqué ci-dessus avec Josephe.

Des Mazcirim ou Teneurs de Registres.

Je ne comprens pas aussi ce qu'il a pû trouver à redire à cette remarque de Mr. Simon dans sa Critique: *Qu'il seroit dangereux de vouloir corriger un Livre de l'Ecriture par un autre quand ils ne conviennent pas tout à fait entre eux, parce que chaque Prophete a eu ses raisons particulieres de son Recueil.* Concevez-vous, dit nôtre Auteur, que des Prophetes puissent alterer l'Histoire en-sorte qu'ils ne conviennent pas tout-à-fait entre eux, & cela pour des raisons? Il demande s'il y a deux sortes de verités, & si ce qui est vrai dans un temps est faux dans un autre. Mais on s'est assez expliqué là-dessus dans la Critique, sans qu'il soit besoin de répeter ce qu'on y a dit. Les exemples qu'on a produits de ces sortes de diversités éclaircissent toutes les objections qu'on peut faire. Dirons-nous que les Evangelistes qui ne conviennent pas toûjours entre eux sur les mêmes faits qu'ils racontent n'ont pas rapporté la verité de ces faits? Saint Jean Chrysostome parle des Evangiles de la même maniere & dans les mêmes termes que Monsieur Simon a parlé des Livres du Vieux Testament. Esdras ou l'Auteur des Paralipomenes, qui a abregé quelques Genealogies, & qui par consequent ne convient pas tout-à-fait avec les autres Historiens, doit-il être réformé sur ces derniers? N'est-il pas plus juste de dire qu'il a eu des rai-

Faux raisonnement de Mr le Clerc.

raisons particulieres d'abreger de certains faits, & d'en alonger d'autres; Il en est de même de plusieurs autres Actes qui sont rapportés de diverses manieres dans la Bible; & ces diversités ont toutes leurs raisons selon les differens desseins qu'on a eus de produire ces Actes. Je ne doute pas que Mr. le Clerc n'ait bien compris ce qu'on a voulu dire ici dans la Critique, puis que les exemples qu'on y a apportés le rendent clair; mais comme il n'avoit pas de preuves solides pour opposer à ces faits, il s'est jetté sur des raisonnemens en détournant le veritable sens des paroles de Monsieur Simon.

Un même Acte rapporté de differentes manieres dans l'Ecriture.

Il attaque enfin les Conciles generaux, sous prétexte qu'on s'est servi de l'exemple de ces Conciles pour expliquer avec plus de netteté le fait dont il s'agissoit. Il ne peut approuver qu'on ait comparé la conduite des Conciles à celle des Prophetes, & il en conclut que c'est avoir fort mauvaise opinion des Ecrits des Prophetes, ou fort grande estime pour les Conciles. *Cette grande soumission*, ajoûte-t-il, *que l'on témoigne pour l'autorité de ces assemblées purement humaines peut faire qu'on trouve beau ce qui ne paroit qu'un galimatias aux autres.* Mais je pourrois dire avec plus de fondement, que tout ce raisonnement qui paroit sans doute beau à nôtre Auteur, n'est qu'un pur galimatias aussi-bien que la plus-part de son Livre. Il veut parler des Rabbins, des Peres, des Conciles, & de plusieurs autres choses dont il n'a presque aucune connoissance. La restriction qu'on a faite en ce même endroit de l'Histoire Critique lors qu'on a parlé de l'autorité des Conciles, marque assez qu'on ne l'a pas confonduë avec celle des Prophetes. On y dit que l'Eglise dans les Conciles *n'a pas le droit de faire des Livres Canoniques & Divins, comme les Prophetes l'avoient dans le Vieux Testament: mais seulement de les déclarer Canoniques.* Peut-on appeller cela *avoir fort mauvaise opinion des Ecrits des Prophetes?* On a seulement comparé les uns avec les autres pour ce qui regarde les additions qu'on a pû introduire dans un Acte par forme d'éclaircissement, sans que la verité de l'Acte en soit alteré. A quel propos parler ici des emportemens & des cabbales qu'on prétend regner dans les Conciles? *Ce n'est pas ici le lieu*, ajoûte nôtre Auteur, *de parler de la fausse veneration qu'on a pour les Conciles.* Je trouve qu'il auroit beaucoup mieux fait de n'en dire rien du tout; & s'il tombe jamais sur cette matiere, il n'y reüssira pas mieux que son ami de Charenton, qui a publié une assez méchante

Faux raisonnement de Mr. le Clerc en parlant des Conciles.

Differ-

Dissertation sur ce sujet, pour montrer qu'on doit examiner de nouveau les Définitions des Conciles.

Dissertatio de Conciliorum quorumvis Definitionibus ad examen revocandis, *P. A. Parisiis, ann.* 1680.

CHAPITRE VII.

Critique de la VI. Lettre.

MR. le Clerc ne pouvant pas répondre exactement à l'Auteur de l'Histoire Critique, se jette sur les lieux communs qui lui sont ordinaires. Il a tant trouvé de redites & de confusion dans cet Ouvrage, qu'il n'a pas crû qu'il fust à propos de le suivre pied à pied. Mais au lieu de là il dit tout ce qui lui vient en pensée; & comme il est tout-à-fait judicieux, ayant à traiter des Auteurs des Livres du Vieux Testament, il débute par les Livres des Sibylles, que les Peres selon lui ont cités contre les Payens avec trop de confiance. Il oppose en-suite au sentiment des Peres celui de Mr. Blondel & de quelques autres Savans qui ont examiné avec soin ces prétendus Oracles, & ont démontré que ces Livres étoient des pieces supposées. Il n'y a personne qui ne croye d'abord qu'il va appliquer cette rare remarque aux Livres du Vieux Testament dont il s'est proposé de marquer les Auteurs: mais il dit au contraire, qu'on *ne peut sans impieté faire comparaison de ces Livres supposés avec ceux du Vieux Testament.* Aussi veux-je bien le croire sur la simple parole, quoi que son raisonnement semble insinuer toute autre chose.

Défaut de jugement.

Pour ne pas m'arrêter à plusieurs maximes generales de Critique qu'il produit ici, & qui ne regardent point en particulier la Critique du Vieux Testament, je m'attacherai simplement à ce qui est de mon sujet. Il paroit sur tout admirable dans la réflexion qu'il fait sur ces paroles du second Chapitre de la Genese: *Le nom du premier c'est Phison; c'est celui qui coule en tournoyant par tout le païs de Hevilath où il croit de l'or; & l'or de ce païs-là est bon: le Bdellion & la pierre d'Onyx s'y trouvent aussi.* Comme il a toûjours de fines idées, il conclut que cette remarque vient d'un Auteur qui a été en ce païs-là, c'est-à-dire, en Caldée, & non pas de Moïse, qui ne s'étant jamais fort éloigné de l'Egypte, n'a pas pû *avoir tant de connoissance d'un païs assez éloigné dans un temps où les voyages étoient fort rares & fort difficiles.* Il faudra selon cette observation que les Historiens & les Geographes ayent parcouru tous les païs dont ils parlent avec quelque

Faux raisonnement de Mr. le Clerc.

exactitude; ce ne ſera pas aſſez de travailler ſur les Mémoires des autres. Mais ſuppoſons que Moïſe n'ait pas eu de révelation pour écrire l'Hiſtoire de la Geneſe, n'a-t-il pas pû apprendre des Mémoires de ſes Ancêtres qui étoient venus de la Caldée, la nature de ce païs-là ſans y avoir été? On fera le même jugement d'une autre remarque qu'il ajoûte au même lieu ſur le X. Chap. de la Geneſe, où il eſt dit que le commencement du regne de Nimrod fut Babel, Arach, Achad & Chalanne dans le païs de Sennaar, &c. *Cette exactitude*, dit Mr. le Clerc, *à écrire la fondation des villes de Meſopotamie & d'Aſſyrie ſent extrémement le ſtile d'un Auteur qui avoit été en ce païs-là.* Il nous dira avec la même vrai-ſemblance, que l'Auteur du Pentateuque étoit préſent à la Création du monde, parce qu'il le décrit avec beaucoup d'exactitude & en détail.

On pourroit faire quelques réflexions ſur les paſſages que nôtre Auteur produit pour montrer que Moïſe ne peut pas être entierement l'Auteur de tout ce qui eſt dans le Pentateuque: mais outre qu'il ne fait le plus ſouvent que confirmer les penſées de Mr. Simon, ces paſſages ne peuvent pas ôter veritablement à Moïſe les cinq Livres de la Loi. C'eſt le ſort commun preſque de tous les Livres qu'il y ait quelques additions; & c'eſt à quoi principalement les Critiques s'appliquent, pour les diſtinguer du corps des Ouvrages. On peut même dire qu'il y en a beaucoup moins dans le Pentateuque que dans pluſieurs autres Livres, qu'on ne laiſſe pas pour cela d'attribuer à leurs Auteurs toûjours reconnus. Je trouve cependant que Mr. le Clerc a trop multiplié ces additions. Il n'y a par exemple rien dans la Genealogie de Moïſe & d'Aaron rapportée au Chapitre III. de l'Exode, qui ne puiſſe avoir été écrit de leur temps par les Scribes publics dont nous avons parlé ci-deſſus.

C'eſt le ſort commun des Livres qu'il s'y trouve des additions.

De plus la preuve qu'on tire du mot *Navi*, *Prophete*, qu'on prétend n'avoir point été en uſage du temps de Moïſe, n'eſt pas ſi *formelle* que nôtre Auteur le croit. Il s'appuye pour cela ſur ces paroles de Samuel: *Celui qu'on apelle aujourd'hui Navi (Prophete) s'appelloit autrefois Roe (Voyant)*. Il ne s'enſuit pas de là que le mot *Navi* qui ſignifie en general toute ſorte de Prophetes, n'ait pas été en uſage avant ce temps-là; mais ſeulement que cette eſpéce de Prophetes dont il eſt parlé en cet endroit ſe nommoit autrefois *Roim* ou *Voyans*. C'eſt ce que nous diſons aujourd'hui *aller au Devin*. Ce qui

1 Sam. 9. 9. *Conſequence que tire Mr. le Clerc du mot Roe peu vrai-ſemblable.*

qui n'empêche pas qu'on ne se serviſt auſſi alors du mot *Navi*. Il y a d'autres manieres d'expliquer ce même paſſage à la lettre, ſans qu'on en puiſſe conclure que le mot *Navi* n'a été en uſage parmi les Ebreux que pluſieurs ſiecles après Moïſe.

Reflexions le dernier Chapitre du Deuteronom.

On croit avec Mr. le Clerc, que le dernier Chapitre du Deuteronome n'eſt point de Moïſe: mais on ne trouve pas que ſon raiſonnement ſoit tout à-fait juſte, quand il conclut de là qu'on ne peut pas reconnoître cette addition, & rejetter en même tems toutes les autres. Ce dernier Chapitre du Deuteronome eſt fort different des autres paſſages qu'on juge avoir été ajoûtés au Pentateuque. Car pour parler avec quelque exactitude des Livres de Moïſe, on doit dire qu'ils finiſſent avec le XXXIII. Chapitre du Deuteronome, & que le XXXIV. Chapitre eſt la ſuite de l'Hiſtoire recueillie par les Ecrivains publics qu'on a jointe aux Livres de Moïſe, parce qu'il y eſt parlé de ſa mort & de ſa ſepulture.

Signification du mot Ebreu בעבר.

Il n'y a pas auſſi beaucoup de ſolidité en tout ce qu'il dit du mot Ebreu בעבר, quoi qu'il témoigne en parler ayant la Concordance à la main. Ce mot בעבר ſignifie ſimplement à la rigueur *au paſſage*; & partant on le peut entendre également des deux bords de la riviere ſoit de deçà ou delà. Il en eſt de même du Syriaque בעבר & de l'Arabe عبر في dont on ne peut limiter le ſens que ſelon les endroits où ils ſe trouvent. On ne doit pas auſſi s'appuyer fort ſur le περαν des Septante, ni ſur le *trans* de la Vulgate; parce que ces deux Verſions ne gardent pas toûjours exactement la proprieté des mots Grecs ou Latins, & il faut ſouvent jetter les yeux ſur l'Ebreu, ſi on les veut traduire fidélement: ce qu'il ſeroit facile de juſtifier par pluſieurs exemples tirés des Verſions Françoiſes de la Bible qui ont été faites ſur l'ancien Interprete Latin. Au reſte je ne me ſouviens pas d'avoir lû dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, que les ordonnances de la Loi écrites par Moïſe ſoient compriſes dans le ſeul Deuteronome. Mr. le Clerc a eu apparemment une nouvelle Edition de cette Critique, & differente de toutes les autres.

Faux raiſonnement contre les Regiſtres publics.

Il revient encore une fois à la charge contre les Regiſtres publics des Ebreux établis par Mr. Simon dans ſa Critique. Il prétend qu'il n'eſt appuyé que ſur une conjecture qui eſt non ſeulement fauſſe, mais contraire à l'Hiſtoire Sainte; & pour le prouver il fait dire à Mr. Simon des choſes qui ne ſe trouvent point aſſûrément

dans son Livre. Pour confirmer sa pensée, il ajoûte ce qui se passa sous le Roi Josias à l'égard du Livre de la Loi qui fut trouvé dans le Temple. Ce Prince, dit-on, fut extraordinairement effrayé d'entendre par la lecture de ce Livre, qu'on n'avoit point observé depuis long-temps la Loi de Moïse comme l'on devoit. On demande si l'on ne pouvoit pas feuilleter tous les jours ces Regîstres, où l'on auroit trouvé avec plus d'étenduë ce qui étoit marqué dans les Livres de la Loi. *Je ne sai*, ajoûte Mr. le Clerc *ce que le P. Simon pourroit dire là dessus, à moins que de faire quelque nouvelle supposition à plaisir* Mais il est facile de répondre à une objection qui se détruit d'elle-même. Si dans ce temps-là on étoit venu jusqu'à ce point de negligence, qu'on ne trouvoit plus les Exemplaires de la Loi qui devoient être entre les mains de tout le monde, il est hors de doute qu'on negligeoit encore davantage la lecture des anciens Actes qui étoient renfermés dans les Archives.

2 Paral. 34. 15.

Nôtre Auteur croit qu'il est bien plus probable, *que les Histoires qu'on trouve dans le Pentateuque ont été tirées de quelques anciens Livres écrits par des particuliers, & non pas des Regîstres dont on ne voit aucune trace dans l'Ecriture, que dés que le Gouvernement Monarchique eust été introduit dans la République d'Israël.* Mais il nous conduit lui-même sans y penser à ces Regîstres publics qu'on suppose être dés le temps de Moïse. Le Livre des Guerres du Seigneur dont il parle, & dont il est fait mention au Chap. XXI. des Nombres, est une preuve évidente que les Ebreux dés ce temps-là mettoient par écrit les principales actions qui se passoient dans leur Etat. C'est le sentiment de quelques savans Juifs, dont il seroit inutile de marquer les noms & les témoignages, parce que Mr. le Clerc n'ajoûte pas beaucoup de foi à ces sortes de témoins, qu'il ne peut consulter que quand leurs Ouvrages sont traduits en Latin, & dont neanmoins il ne laisse pas de juger en Prophete. Ce Livre des Guerres du Seigneur est le même dont il est parlé dans l'Exode, lors que Dieu dit à Moïse d'écrire dans le Livre la victoire remportée sur les Amalecites. D'où il paroit que dès le temps de Moïse on écrivoit ce qui se passoit de plus considerable dans l'Etat pour servir de Mémoire à la posterité. Je demande maintenant qui a raison de Mr. le Clerc, ou de Mr. Simon. Le premier soutient que ces anciens Livres étoient écrits par des particuliers; au lieu que Mr. Simon juge de ces Ecrivains selon l'usage des Etats de l'Orient, qui avoient

Nouvelle preuve des Regîstres publics.

Dixit autem Dominus ad Moysem, Scribe hoc ob monimentum in Libro, Exod. 17. 14.

des

des Scribes publics pour mettre par écrit les Guerres & les autres faits les plus importans.

J'accorderai volontiers que Moïse a eu des Mémoires anciens pour écrire l'Histoire de la Création & des premiers Patriarches, & c'est même ce que Mr. Simon a insinué dans sa Critique: mais de ce qu'on ne trouve pas quelquefois de liaison dans les paroles du Pentateuque, on n'en peut pas conclure comme fait Mr. le Clerc, que ces Mémoires étoient fort imparfaits. Il y a bien plus d'apparence que ce défaut de liaison vient plûtôt de l'Auteur même du Pentateuque qui a seulement publié des Abregés, que des anciens Mémoires. Je veux que dans ces premiers temps l'art d'écrire l'Histoire fust fort imparfait, & qu'on ne donnast presque que des indices des choses; cela n'empêchoit pas qu'il n'y eust toûjours quelque ordre dans ce qu'on écrivoit.

Moïse a pû avoir d'anciens Mémoires.

Mr. Simon a rapporté dans la Critique en parlant des Sabaïtes, les fables que les Juifs ont inventées touchant les Livres des premiers Patriarches, & il a montré en même temps qu'il n'y a rien de solide en tout cela. C'est ce que Mr. le Clerc, qui fait paroître beaucoup de délicatesse dans tous ses raisonnemens, condamne comme *une ostentation inutile d'érudition Juive*. Mais il n'y a personne qui ne juge que dans un discours où l'on examine s'il y a eu des Livres avant Moïse d'où il ait pris ce qu'il rapporte dans la Genese touchant la Création du monde, on ne pouvoit pas se dispenser de dire quelque chose des Livres supposés que les Rabbins attribuent à Adam, à Abraham, & à quelques autres Patriarches. Comme il se trouve encore aujourd'hui des Imposteurs qui vantent ces Ouvrages, il étoit à propos d'en faire l'Histoire en peu de mots & d'en découvrir la fausseté; outre que comme l'on a remarqué, on voit souvent à travers de ces fables quelque reste de verité: & c'est ce que ceux qui ont un peu plus de connoissance de l'Antiquité que n'en a nôtre Auteur connoîtront aisément, en lisant ce que les Arabes & les Rabbins nous ont dit des anciens Sabaïtes.

Pourquoi on a parlé des Sabaïtes dans l'Histoire Critique.

Aprés cela Mr. le Clerc conclut de tout ce qu'il a avancé ci-dessus, que Moïse ne peut être l'Auteur du Pentateuque tel qu'il est présentement, parce qu'il y a, dit-il, dans ce Livre des additions qui ne consistent pas en de simples mots, mais en des periodes entieres & en de grands Chapitres. Je ne voi cependant pas qu'il nous ait marqué ces grands Chapitres, & je suis asûré qu'il ne le

Faux raisonnement touchant l'Auteur du Pentateuque.

ſera jamais. Auſſi n'a-t-il fait mention que du dernier Chapitre du Deuteronome, qui eſt le plus petit Chapitre de toute la Loi, n'étant compoſé que de douze verſets. Ce qui n'empêche point, comme on l'a dêja fait voir, que tout le Pentateuque ne ſoit veritablement de Moïſe, puis qu'il n'a pas d'autres additions que celles qui ſe trouvent dans les autres Livres, & qu'on diſtingue par les regles de la Critique ſans les ôter pour cela à leurs veritables Auteurs.

Continuation de ce faux raiſonnement.

A l'objection qu'on peut tirer de l'autorité de Jeſus Chriſt & de ſes Apôtres qui ont cité le Pentateuque ſous le nom de Moïſe, Mr. le Clerc répond qu'ils ne ſont pas venus pour enſeigner la Critique aux Juifs, & qu'ils ont parlé ſelon l'opinion commune. Je le veux: mais il eſt neceſſaire de voir ſur quoi eſt fondée cette opinion commune. Si elle eſt appuyée ſur une veritable Tradition, on ne peut pas raiſonnablement la rejetter; autrement nous douterons preſque des Auteurs de tous les Livres du monde. Il me ſera par cette même voye permis de douter que les Livres d'Ariſtote ſoient en effet de ce Philoſophe, parce qu'il y eſt ſurvenu de bien plus grands changemens qu'à ceux de Moïſe. Et ſi je parcourois un grand nombre d'autres Livres en y appliquant les mêmes regles de Critique, il me ſeroit aiſé de prouver ſelon le raiſonnement de Mr. le Clerc, que ceux que tout le monde croit en être les Auteurs ne le ſont point en effet. *Il n'y a point*, dit-on, *de titre devant le Pentateuque qui l'attribuë à Moïſe, comme on en voit au devant des Prophetes.* Mais combien y a-t-il de Livres dont les titres ne ſont pas des Auteurs qui les ont compoſés? On ſait aſſez que la plus-part de ces titres ont été ajoûtés par ceux qui les ont publiés. L'Evangile de St. Matthieu eſt-il moins de St. Matthieu parce que le titre n'eſt pas de lui? De plus qui nous aſſûrera que les titres qui ſont à la tête des Prophetes ſont en effet d'eux? Il y a de grandes raiſons d'en douter. Grotius pour qui Mr. le Clerc a tant de veneration nie abſolument que ces titres ſoient des Prophetes. Voici ſa remarque ſur le titre du Prophete Amos. *Inſcriptio hæc & aliarum Prophetiarum facta eſt non à Prophetis, ſed à Senatu magno qui Prophetarum Scripta colligebat, & prænotabat tempora.*

Grotii Annotat. in Cap. 1 Amoſ.

Nôtre Auteur eſt ſi ſatisfait des preuves qu'il a apportées ci-deſſus pour montrer que le Pentateuque n'a pas été compoſé par Moïſe, mais par un homme qui avoit demeuré dans la Caldée, qu'il les

les repasse encore une fois ici: & il ajoûte qu'elles suffisent à ceux *qui sont accoutumés à ces sortes de preuves.* Mais je ne croi pas qu'on s'accoutume aisément à recevoir pour des preuves les visions de Mr. le Clerc touchant l'Auteur du Pentateuque. Il ne laisse pas cependant d'avancer son chemin, & d'aller de vision en vision. *Ce lui*, dit-il, *qui a composé ces Livres a été au delà de l'Euphrate. Il faut présentement rechercher quand il peut avoir vécu, & qui se peut être.* Il est fort clair comme nous avons remarqué ci-dessus, que celui qui a composé le Pentateuque a été au delà de l'Euphrate. Les preuves en sont si sensibles, qu'il est impossible d'en douter. Voyons neanmoins la continuation de cette vision. On peut conjecturer, ajoûte-t-il, que cet Auteur a vécu aprés la Captivité des dix Tribus, puis qu'avant ce temps-là les Juifs n'ont jamais passé l'Euphrate. Cette conjecture a quelque vrai-semblance, si on suppose la premiere vision: mais il faudra dire qu'avant la Captivité les Juifs ne lisoient point ce que nous appellons aujourd'hui la Loi de Moïse. Cependant pour peu qu'on s'applique à lire le Chap. VIII. du Livre d'Esdras, on reconnoitra facilement que le Livre de la Loi de Moïse qu'il lût au peuple au retour de la Captivité, n'étoit pas une autre Loi de Moïse que celle que leurs Peres avoient lûë dans Jerusalem avant la Captivité.

Visions de Mr. le Clerc touchant l'Auteur du Pentateuque.

Ce qu'il rapporte en-suite touchant les Samaritains, qui n'ont pû emprunter des Juifs leur Exemplaire de la Loi, a plus de vrai-semblance: mais les consequences qu'il en tire sont tout-à-fait fausses. S'il est vrai que les Samaritains n'ont point suivi Esdras dans leur Exemplaire de la Loi, ils se seront servi sans doute de l'Exemplaire qui étoit en usage chez les Ebreux avant la separation des dix Tribus. Le Sacrificateur Israëlite qu'on envoya de Babylone pour instruire les nouveaux Samaritains ne pouvoit pas avoir recours à d'autre Livre de la Loi, qu'à celui qui avoit été auparavant en usage parmi les siens. Mais au lieu de cela Mr. le Clerc veut qu'il ait composé lui-même ce Livre. Il étoit question d'enseigner à ces nouveaux peuples la Loi de Moïse telle qu'elle étoit alors parmi les Juifs. S'il a eu besoin pour cela de quelque Livre, on n'en aura pas composé un nouveau, puis qu'il y en avoit un connu de tout le monde. Mais ce qui paroît encore plus extravagant dans nôtre Faiseur d'Entretiens, c'est que les Juifs mêmes de Jerusalem abandonnerent leur ancien Exemplaire de la Loi pour prendre le nou-

De l'Exemplaire Ebreu des Samaritains.

veau Livre du Sacrificateur Israëlite, ce qui arriva selon lui l'année 18. du regne de Josias. C'est ainsi que nôtre nouveau Prophete marque l'Epoque de sa vision, afin qu'il n'y manque rien. Si on lui demande la raison pourquoi il fixe là son Epoque, c'est, dit-il, *que ce fut cette année là que l'on trouva le Livre de la Loi qui avoit été si long-temps caché, & sans lequel ce Sacrificateur ne pouvoit mettre la derniere main à son Ouvrage.* Je ne comprens point quelle liaison il peut y avoir entre le temps auquel la Loi fut trouvée sous Josias, & la composition de ce prétendu Livre de la Loi, pour marquer le temps auquel il a été composé. Il falloit auparavant prouver qu'il eust été veritablement composé; & c'est ce qu'on n'a pas fait: on s'est contenté seulement de produire quelques visions qui ne prouvent rien du tout, & on ne laisse pas aprés cela d'en tirer des consequences réelles.

On peut de plus contester à Mr. le Clerc plusieurs faits qu'il avance trop librement. *On ne peut pas*, dit-il, *concevoir comment ces peuples qui étoient ennemis jurés des Juifs eussent voulu emprunter la Loi d'eux.* Cela est neanmoins facile à concevoir, puis qu'ils étoient persuadés que la Loi des Juifs étoit la veritable Loi de Moïse, qu'ils lisoient en commun avant leur separation. Les anciens Chrêtiens n'étoient pas moins ennemis des Juifs que les Samaritains, & cependant ils n'ont fait aucune difficulté de recevoir la Loi de Moïse de la main des mêmes Juifs, n'y en ayant point d'autre. Les noms de Juif, de Samaritain, & de Chrêtien n'apportent aucun changement aux Livres Sacrés. Il suffisoit que les Samaritains fussent persuadés que la Loi qui étoit lûë par les Juifs de Jerusalem étoit celle que leurs Peres avoient lûë avant qu'ils se fussent separés. A quoi l'on peut ajoûter, que l'esprit des Samaritains n'étoit pas si éloigné des Juifs dans ces premiers temps-là, qu'ils n'ayent eu recours à eux, comme il paroit manifestement de leurs paroles à Zorobabel & aux principaux Chefs des Juifs. *Bâtissons*, disent-ils, *le Temple avec vous, parce que nous servons à vôtre Dieu de la même maniere que vous.* Ce qui merite encore d'être remarqué, c'est que dans ces derniers temps où les Samaritains ont fait paroître le plus d'animosité contre les Juifs, ils n'ont pas refusé de se servir pour leur usage particulier de la Version Arabe du Juif Saadias qu'ils ont seulement réformée en quelques endroits. Cette Version Arabe qui a été pendant quelque temps à l'usage des Samaritains, a été imprimée

* *Nouveaux éclaircissemens touchant le Pentateuque des Samaritains.*

1 Esdr. 4.

mée dans la Polyglotte de Paris, & en-suite dans celle d'Angleterre, sans qu'on ait sceu de qui elle venoit & pourquoi elle n'étoit pas entierement conforme à l'Exemplaire de Saadias imprimé à Constantinople en caracteres Ebreu.

Si les Samaritains, continuë nôtre Auteur, *avoient suivi Esdras, il n'y a pas d'apparence qu'ils eussent changé les caracteres -- Il semble au contraire qu'ils se seroient servis du Caldéen plûtôt que de celui des Ebreux, parce qu'étant venus de delà l'Euphrate, ils devoient mieux connoître les caracteres d'Assyrie que celui du peuple, en la place de qui ils habitoient la Judée, qui avoit été presque tout emmené en captivité.* Mais je ne voi pas comment ces peuples qui parloient l'ancienne Langue des Perses & des Medes, & qui vinrent habiter la Samarie, devoient se servir du caractere Caldéen plûtôt que de celui des Ebreux, puis qu'ils ignoroient également l'un & l'autre. Si Mr. le Clerc avoit été capable de réflechir sur la matiere qu'il traite, il auroit découvert sans peine la raison pourquoi le Pentateuque Samaritain est écrit en caractères Ebreux ou Cananéens. Cette Colonie qui vint habiter la Samarie étoit toute Idolâtre: elle fut instruite en la Loi de Moïse par les Sacrificateurs Israëlites, qui avoient toûjours conservé les anciens caracteres Ebreux dans lesquels ils écrivirent l'Exemplaire de la Loi qu'ils donnerent à ces Idolâtres, ne croyant pas qu'il leur fust permis de changer les veritables caracteres de Moïse: comme nous voyons que tous les peuples qui lisent aujourd'hui l'Alcoran, le lisent dans la Langue Arabe & en caracteres Arabes, bien que la plus-part n'entendent pas cette Langue.

Erreurs de Mr. le Clerc touchant les Samaritains.

Il n'y a donc rien de plus faux ni même de plus ridicule que tout ce discours de Mr. le Clerc touchant la Langue & les caracteres de ces anciens peuples qui vinrent habiter la Samarie. Il veut qu'ils parlassent Caldéen, parce qu'ils étoient sujets du Roi de Babylone, & qu'ils avoient des Gouverneurs Babyloniens. On dira avec autant de raison, que les Arabes, les Grecs, & les autres sujets du Turc parlent tous aujourd'hui la Langue Turque, parce qu'ils sont soumis à l'Empereur de Constantinople qui parle Turc, & qu'ils ont aussi des Gouverneurs Turcs. Il produit encore une nouvelle raison pour montrer que les Cuthéens qui vinrent habiter le pais qu'on appella Samarie parloient Caldéen dans ces temps-là. *Il paroit*, dit-il, *qu'ils parloient Caldéen dans la Palestine par la Version Samaritaine que nous avons encore.* On peut dire avec autant de rai-

son qu'ils parloient Arabe, parce qu'ils ont aussi une Version Arabe du Pentateuque. En effet, quoi que cette Version Samaritaine soit fort ancienne, elle n'a pas été faite pour la Colonie des Cuthéens qui furent transportés dans la Samarie, puis qu'ils ne parloient pas Caldéen; mais long-temps après pour leur posterité lors qu'elle parla cette Langue.

Enfin il étoit juste que Mr. le Clerc après une si heureuse découverte témoignast la joye qu'il en ressentoit en lui-même. *Suppose*, dit-il, *que cela soit arrivé ainsi, comme il semble que les choses que je viens de remarquer nous le peuvent persuader, ... voilà toutes les difficultés qui se peuvent rencontrer dans la Critique du Pentateuque pour ce qui regarde son Auteur entierement résoluës.* En effet il n'y a rien de plus vrai, qui suppose que Mr. le Clerc ait raison il a raison. Mais si l'on suppose aussi que dans tout son discours il n'a fait que rêver & nous débiter des songes, il est à craindre qu'on ne le mette dans la classe de ces Prophetes dont il nous a parlé ci-dessus, quand il a dit que prophetiser se preud quelquefois pour être dans un accés de phrenesie.

CHAPITRE VIII.

Critique de la VII. Lettre.

SI Mr. le Clerc avoit lû l'Histoire Critique avec un peu plus d'application, il nous épargneroit souvent la peine de le redresser. On n'auroit pas besoin par exemple de lui marquer dés l'entrée de ce Chapitre, qu'il a confondu mâl-à-propos les sentimens d'Aben Esra avec ceux de Mr. Simon, qui en qualité d'Historien a rapporté les passages du Pentateuque que ce Rabbin croit y avoir été ajoûtés. Un de ces passages consiste dans ces paroles de la Genese, *En la montagne du Seigneur il sera pourveu.* On a produit en même temps la raison qui a pû porter Aben Esra à croire que ce passage ne fust point veritablement de Moïse. C'est ce qu'on a fait simplement en qualité d'Historien, comme toute la suite du discours de la Critique le montre assez. Cependant nôtre Auteur attaque Mr. Simon comme s'il parloit de lui-même; & comme il est fecond en belles réflexions, voici ce qu'il ajoûte après avoir triomphé si glorieusement. *C'est ainsi que l'on appuye souvent des verités sur de méchantes preuves sans s'en appercevoir. Le P. Simon qui critique si rigoureu-*

Mr. le Clerc suppose toutes ce qui n'est point.

Genes. 22: 14.

sement

ſement les Auteurs qui lui paſſent par les mains, devroit, comme il ſemble, ne rien avancer qu'il ne puſt prouver par de bonnes raiſons. Ceux qui ſe mettent ſur le même pied dans le païs des Lettre, que ſe mit dans la Paleſtine celui dont l'Ecriture dit, Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra ipſum, *doivent être ſur leurs gardes, & faire en ſorte qu'ils ne ſoient pas ſurpris dans les mêmes fautes qu'ils reprochent aux autres.* L'Iſmaël de la Paleſtine vient ici fort à propos de Mr. Simon; ſi ce n'eſt peut-être que nôtre Auteur qui ſe met au nombre des Ebraïſans, s'eſt apperçû que ces deux noms ont une même origine dans l'Ebreu. Mais pour lui faire juſtice, il a plus frequenté le païs du Galimatias que le païs des Lettres. Comme il vouloit faire un Livre, & qu'il n'avoit pas de quoi le remplir, il étoit neceſſaire qu'il s'égaraſt de temps en temps, & qu'il accordaſt quelque choſe à la fecondité de ſon imagination. *Galimatias de Mr. le Clerc.*

Il paſſe tout-d'un-coup aprés cela aux Sabaïtes, ſur leſquels il a de nouvelles lumieres. Mais je croi qu'on ne lui fera point de tort, ſi on lui dit qu'il ne s'entend point lui-même ſur ce qu'il en a rapporté. Il ne devoit pas s'en fier entierement aux Mémoires qu'il a reçûs là-deſſus du Miniſtre de Charenton ſon ami, qui n'a pas tout-à-fait compris ce qu'il en avoit oüi dire à un ſavant Docteur de Sorbonne qui a les Livres de ces Sabaïtes. On a déja répondu pluſieurs fois que Mr. Simon n'eſt point l'Auteur des Notes qu'on a ajoûtées à la derniere Edition de ſa Critique. *Leurs Livres*, dit Mr. le Clerc parlant de ces Sabaïtes, *ne peuvent de rien ſervir pour l'explication du Pentateuque, puis que leur Secte n'eſt qu'un reſte des anciens Gnoſtiques ſelon le P. Simon.* Il ne ſait pas que ces anciens Gnoſtiques n'étoient que des demi-Chrêtiens qui avoient aſſocié à la Religion la Philoſophie & les ſentimens des Caldéens, qu'on trouve encore dans les Livres dont il eſt queſtion, & qui ſont ſi difficiles à entendre ſelon Mr. le Clerc, qu'il n'y a que le P. Ange de St. Joſeph qui les ait apportés du Levant qui les puiſſe entendre. *On les peut voir*, dit-il, *dans la Bibliotheque du Roi. Je dis voir; car je ne croi pas que perſonne les puiſſe entendre que celui qui les a apportés.* Il y a pourtant des perſonnes ſavantes à Paris qui les liſent & les entendent. Je ne m'arrêterai pas à ce qu'il remarque au même endroit touchant les Lettres Aleph, Vau & Jod, qui ſelon quelques-uns ſervoient autrefois de Voyelles. Car outre qu'il me paroit fort peu inſtruit ſur cette matiere, il témoigne qu'il n'y a aucune *utilité dans ces ſortes de* *On a envoyé de faux Memoires à Mr. le Clerc touchant les Sabaïtes.*

Ignorance de Mr le Clerc dans la Langue Ebraïque.

recherches. Mais s'il avoit lû les Livres des anciens Grammairiens Juifs, & examiné avec soin les anciennes Versions de l'Ecriture, il auroit trouvé que le plus grand secret de la Langue Ebraïque consiste à connoître ces sortes de lettres.

Du Livre de Josué.

On est assez d'accord avec lui touchant ce qu'il dit du Livre de Josué, que Mr. Simon n'a pas aussi prétendu avoir été entierement composé par ce Prophete, mais quelque temps aprés sur d'anciens Mémoires, & qui avoient été recueillis sous lui. Cette opinion se trouve conforme au sentiment des plus savans Peres & des plus habiles Critiques. Nôtre Auteur ajoûte seulement quelque chose qu'on pourroit reformer, mais qui dans le fonds ne fait rien au principal de l'affaire dont il s'agit. Je n'aurois rien aussi à dire sur ce qu'il remarque touchant les Livres des Juges & de Samuel, dont les Auteurs ne nous sont pas tout-à-fait connus; si ce n'est qu'il explique en cet endroit un passage des Chroniques dans un sens manifestement faux. Il prétend que ce qui est dit à la fin du premier Livre des Paralipomenes, que les actions de David sont écrites dans les Discours de Samuel, de Nathan & de Gad, se doit entendre de la vie de ces Prophetes. C'est à peu prés comme si je disois que les Livres de Tite Live & de Tacite contiennent leurs vies. *Les termes*, dit-il, *de dibre Nathan, dibre Gad.* &c. *les paroles de Nathan*, &c. *signifient, comme l'on sait, la vie & les actions de ces Prophetes.* Je ne sai pas de qui il entend parler quand il nous vient dire, *comme l'on sait*. car il n'y a point d'Interprete qui soit de son avis. Les Septante traduisent *les paroles de Samuel, les paroles de Nathan, & les paroles de Gad.* On lit aussi dans la Vulgate en ce même endroit, *In Libro Samuelis, in Libro Nathan, in Volumine Gad.* Les Versions Syriaque & Arabe s'expriment de la même maniere que le Grec & le Latin. Il n'y a que nôtre Auteur qui se soit avisé de traduire autrement ces mots, parce qu'il a bien veu qu'ils établissoient les anciens Scribes publics ou Prophetes qui étoient chargés de mettre par écrit ce qui se passoit de plus considerable dans l'Etat.

1 Paral. 29. 29. Erreur evidente de Mr le Clerc.

S'il y avoit quelque chose qui pust favoriser la traduction, ce seroit l'équivoque du mot Ebreu qui signifie également *chose, action* & *parole*: mais le Texte nous marque assez qu'il ne peut être traduit en ce lieu-là que dans le dernier sens. Ce seroit une plaisante traduction de dire, *Les actions de David sont écrites dans les actions de Samuel, de Nathan & de Gad.* Il est inutile de s'arrêter davantage

vantage sur un fait qui saute aux yeux, tant il est évident. Il nous diroit par la même raison, que ces paroles du Livre second des Paralipomenes, *Le reste des actions de Salomon sont écrites dans les Discours du Prophete Nathan, dans la Prophetie d'Ahia*, &c. se doivent aussi entendre de la vie & des actions de ces Prophetes. Que peut-on attendre d'un homme qui conteste des passages si clairs sans en avoir d'autre raison que ses préjugés ? 2 Paral. 9. 29.

Mr. Simon a rapporté dans la Critique aprés Abravanel une passage de Samuel, où on lit *jusqu'à ce jour d'hui*, & d'où il a conclu avec le même Rabbin, que Samuel ne pouvoit pas être l'Auteur de cette expression. Mr. le Clerc qui ne fait pas un pas sans avoir la Concordance à la main, lui objecte que s'il *avoit consulté les Concordances, qu'il reproche quelquefois à d'autres d'avoir consultées, il ne se seroit pas avisé de presser une maniere de parler dont on peut se servir assez peu de temps aprés que le fait dont il s'agit est arrivé.* Et pour le prouver il produit le passage du Chap. XXVII. de St. Matthieu, vers. 8. où nous lisons, *C'est pourquoi ce champ a été appellé le champ du sang jusqu'à ce jour d'hui.* Mais si l'on répond à nôtre Docteur en Concordance, que les regles de la Critique semblent marquer que cette expression n'est point de St. Matthieu, & qu'elle paroit avoir été ajoûtée; que dira-t-il? Sera-ce assez de nous citer ses Concordances, ausquelles on ne s'en rapportera pas tout-à-fait, parce qu'il y a des Exemplaires où tout ce verset ne se trouve point? *Mr. le Clerc Docteur en Concordance.*

Je ne sai où nôtre Auteur a lû que quelques Peres ont crû qu'Esdras en faisant sa Compilation a supprimé les Ouvrages des Prophetes qui sont citées dans les Livres des Rois, & que Mr. Simon n'est pas fort éloigné de ce sentiment. C'est cependant ce qu'on ne trouvera point dans son Histoire Critique. Si Esdras a fait son Recueil sur les anciens Mémoires des Juifs, il ne les a pas supprimés; mais en rendant public son Recueil il les a conservés dans les Archives de sa République selon l'ancien usage des Ebreux. Ainsi tout ce que Mr. le Clerc ajoûte au même lieu, pour prouver qu'il n'y a pas d'apparence qu'on ait voulû *supprimer des Ecrits divinement inspirés, & nous ôter des Ouvrages entiers & complets de divers Prophetes*, est tout-à-fait hors de propos. *Il est bien plus vrai semblable*, ajoûte-t-il, *que ceux qui ont formé le corps des Livres Saints nous les ont donnés tels qu'ils les avoient, & que si l'on trouve cités des Ecrits que nous n'avons plus dans les Livres qui nous restent, ce n'est pas qu'on les ouït encore lors que le Recueil* *Suppositions fausses de Mr. le Clerc.*

des Livres du Vieux Testament a été fait, mais que cela vient des anciens Mémoires où l'on a trouvé ces citations. Au contraire on ne peut lire ces citations, qu'on ne s'apperçoive que ceux qui ont fait le Recueil des Livres Sacrés renvoyent manifestement à des Livres plus étendus qu'on gardoit dans les Archives, & qu'ils n'en ont voulu donner que des abregés, n'étant pas à propos de communiquer au peuple les Archives entieres. Cela paroit manifestement par ces paroles du Livre II. des Paralipomenes. *Les autres actions de Salomon tant les premieres que les dernieres ne sont-elles pas écrites dans les Discours de Nathan le Prophete, & dans la Prophetie d'Abia le Silonite.* On voit manifestement par là que l'Auteur des Paralipomenes n'a eu dessein de rapporter qu'une partie des actions de Salomon qui étoient contenuës au long dans les Annales composées par Nathan, Abia & Ado. Au moins si l'on veut que l'Auteur des Paralipomenes n'ait fait autre chose que publier les Mémoires tels qu'il les avoit trouvés de son temps, il sera toûjours vrai de dire qu'un autre avant lui avoit déja fait ce Recueil sur les anciennes Annales de la République composées par les Prophetes dont nous venons de parler; & ainsi de quelque côté que se tourne Mr. le Clerc, il sera obligé d'avoüer que des Ecrivains posterieurs ont abregé les Mémoires de leurs predecesseurs pour les communiquer au peuple, lesquels Mémoires restoient toûjours dans les Archives. Nous pouvons dire à peu prés la même chose de ces sortes d'Abregés que de celui qui a été fait par les Chinois de leurs Annales, & dont le Pere Martinius a parlé dans son Histoire de la Chine, où il ne nous a representé que l'Abregé de leurs Annales qui se conservoient entieres dans les Archives, & qui ont été composées successivement par des Philosophes chargés de cette commission.

2 Paral. 9: 29.

Annales des Ebreux & leurs Abregés.

Annales des Chinois.

Mr. le Clerc ne peut souffrir que Mr. Simon ait dit que l'opinion d'Abravanel qui attribuë les Livres de Samuel à Jeremie est probable. Mais il devoit en même temps remarquer, qu'on dit au même lieu dans l'Histoire Critique que les raisons du même Abravanel ne sont pas efficaces, & *qu'il est inutile de rechercher avec trop de curiosité les Auteurs particuliers de ces Livres, parce qu'on n'en peut avoir que des conjectures incertaines; qu'il suffit que nous sachions en general que ces Livres ont été écrits par des Prophetes à qui la République avoit commis ce soin-là.* Si on juge aprés cela que Jeremie a bien pû etre le Prophete qui les a mis par écrit, ce n'est pas qu'on en ait des preuves assûrées.

Sentiment qu'on a eu de la pensée d'Abravanel touchant l'Auteur du Livre de Samuel.

rées. On se contente seulement dans un fait de cette nature de dire ce qu'on croit de plus vrai-semblable. Or il est constant que le stile de Jeremie approche fort pour la simplicité & pour les expressions de celui de ces Livres. Si nôtre Auteur ne sent pas cette ressemblance de stile, c'est qu'il n'est pas capable d'en juger. *La difference*, dit-il, *du stile se connoit principalement dans le stile figuré, ou au moins dans celui qui est élevé au dessus du langage commun.* Mais outre cette diversité de stile, il y en a une autre qui paroit manifestement dans les Livres Historiques de l'Ecriture. Le stile & les expressions de Moïse sont differentes du stile des Livres de Samuel, des Rois & des Paralipomènes, dont les manieres de parler ont un je-ne-sai-quoi qui paroit bas.

Il ne peut aussi souffrir qu'on ait dit dans l'Histoire Critique, que nous n'avons point de marques évidentes qui nous fassent distinguer les changemens ou additions qu'on croit communément avoir été faites par Esdras ou les Auteurs du dernier Recueil, d'avec celles que chaque Prophete a faites en son particulier, lors qu'il a publié son Recueil sur les anciens Mémoires. *S'il n'y a point*, dit Mr. le Clerc, *de marques évidentes pour distinguer ces additions prétenduës, pourquoi dit il si positivement qu'elles viennent de differens Auteurs?* Ne peut-on pas avoir des preuves qui montrent en general qu'on a fait plusieurs Recueils de ces Livres en differens temps, sans qu'on sache pour cela distinguer en particulier les Auteurs des diverses additions? C'est ce qu'on remarque dans d'autres Livres, en conferant plusieurs Exemplaires MSS. d'un même Livre qui a été retouché plusieurs fois, sans qu'on puisse marquer en particulier les Auteurs de chaque addition: & ainsi le raisonnement de Mr. le Clerc est un pur Paralogisme. Mais ces additions selon lui sont des chimeres. Les Histoires de l'Ecriture ne sont que des Abregés sur d'anciens Mémoires, sans que personne ait touché à ces Abregés; chaque Livre Historique n'a été mis dans l'état où il est présentement que par un seul Auteur. Si cela est, il a grand tort de nous donner deux Loix de Moïse, dont l'une ait été composée par Moïse même, & l'autre, qui est ce que nous appellons aujourd'hui le Pentateuque, par un Sacrificateur Israëlite; & enfin cette derniere Loi a été selon lui recueillie avec les autres Livres de l'Ecriture par des hommes pieux qui ont ramassé tout ce qui restoit des Livres de leurs Ancêtres. On a bien plus de raison de traiter ce Système de chimeri-

Paralogisme de Mr. le Clerc.

merique que les divers changemens de Mr. Simon. Car on ne peut nier par exemple, que les Livres de Moïse n'ayent été abregés sur des Annales plus étenduës qui sont citées dans ces mêmes Livres, & qui ont été écrites du temps même de Moïse, comme on l'a déja remarqué en parlant du Livre des Guerres du Seigneur. Le Livre de Josué a aussi été extrait d'anciens Mémoires. Les Juifs au retour de leur Captivité firent un nouveau Recueil de ces Livres pour les communiquer au peuple, & on ne doit pas trouver étrange que dans ce nouveau Recueil ils ayent ajoûté quelques petits éclaircissemens, puis que lui-même reconnoit que ceux qui ont vécu après les Auteurs du Livre d'Esdras y ont ajoûté ce qu'ils ont jugé à propos.

CHAPITRE IX.

Critique de la VIII. Lettre.

De la qualité de Scribe attribuée à Esdras.

IL n'y a rien qui déplaise davantage à nôtre Auteur que le Système qu'on a établi dans l'Histoire Critique touchant les Scribes publics des Ebreux. C'est la seule raison qu'il ait euë de contester ici cette qualité à Esdras, que l'Ecriture appelle *Sopher* ou Scribe par excellence. Il se peut faire qu'on ait donné la qualité de Scribe à Esdras, parce qu'il étoit veritablement savant dans la Loi de Moïse qu'il enseignoit au peuple: mais cela empêche-t-il qu'il n'ait aussi été le Scribe public de ce temps-là? Les Prophetes Samuel, Nathan, Ahia, Ado & plusieurs autres ont enseigné la Loi de Dieu aux Israëlites, & ils n'ont pas laissé d'écrire les Annales de leur temps, comme on l'a prouvé ci-dessus. Il en est de même d'Esdras, qu'on ne peut nier avoir écrit quelque chose des Annales de ces temps-là, & qui a été par conséquent un Scribe public. Si je trouve dans les anciennes Histoires des Egyptions, qu'un tel étoit le ἱερογραμματεὺς ou Scribe de ce qui se passoit dans l'Etat, j'ai droit d'en conclure qu'il étoit le Scribe public, parce que cette Charge étoit en usage chez les Egyptiens. Il en est de même d'Esdras parmi les Juifs, qui a été non seulement appellé Scribe parce qu'il étoit savant dans la Loi de Moïse; mais aussi parce qu'il a été en effet le Scribe de la République des Ebreux: & parce que nous ne voyons point que l'Ecriture lui donne le nom de Prophete, comme elle le donne aux Scribes ses prédecesseurs, on a eu raison de

dire

dire qu'il semble que les Juifs n'ayent plus donné aprés le retour de leur Captivité le nom de Prophete à ceux qui étoient chargés d'ecrire les Annales, bien qu'ils le fussent en effet. Nous trouvons même dans l'Ecriture, qu'avant la Captivité on se servoit indifferemment du mot נבואה qu'on traduit ordinairement *Prophetie*, pour signifier un Livre ou une Prophetie; & je ne doute pas que ce ne soit la raison pourquoi le Paraphraste Caldéen rend quelquefois le mot נביא *Prophete* par celui de ספרא *Scribe*.

Une même Genealogie rapportée differemment.

La raison que Mr. le Clerc apporte pour montrer qu'une même Genealogie qui se trouve dans Esdras & dans Nehemie d'une maniere differente a été prise de deux Exemplaires differens, n'est nullement concluante. Il se fonde sur ce qu'ils ne conviennent pas entre eux touchant le nombre des personnes. Mais on sçait qu'il n'y a rien de si changeant que ces sortes de nombres, dont les changemens doivent le plus souvent être rejettés sur les Copistes, & non pas sur les premiers Exemplaires. Il y a aussi d'autres raisons de la diversité d'un même Acte inseré dans differens Livres, que celles qu'on peut tirer de la varieté des Exemplaires, & qui dépendent du dessein qu'ont eu ceux qui ont recueilli ces Actes.

Des anciens rouleaux des Ebreux.

Nôtre Auteur attaque aprés cela ce qu'on a supposé dans la Critique touchant les anciens rouleaux ou fueilles, qui faisant chacun un volume à part, & n'étant pas toûjours cousus ensemble comme on les cout aujourd'hui, on a crû qu'on pouvoit attribuer en partie le peu d'ordre qui se trouve quelquefois dans la Bible à ces petits rouleaux qui ont quelquefois été transposés. Mr. le Clerc appelle cette supposition une remarque nouvelle & qui ne paroit nullement fondée dans l'Ecriture. Mais bien loin d'être nouvelle, plusieurs savans Critiques s'en sont servis avant Mr. Simon pour expliquer même quelques transpositions de la même Ecriture. Il demande en-suite de quelle grandeur étoient ces rouleaux. *Si on les suppose*, dit-il, *si petits qu'ils ne tinssent que quelques versets, outre qu'on supposera une chose peu raisonnable, cette supposition ne servira de rien, parce que s'il n'y a dans l'Ecriture que quelques versets transposés, il est bien plus croyable que ce désordre vient du stile des Ecrivains Sacrés, puis qu'il s'en trouve plusieurs exemples dans le Nouveau Testament.* Tout ce discours est intile, puis que Mr. Simon a donné d'autres raisons de cette sorte de transposition de peu de versets, que celle qui peut venir des rouleaux. Il a remarqué que les Ecrivains ne gardoient pas exactement

ment l'ordre des choſes; ce qu'il a confirmé par l'exemple même de St. Paul. De-ſorte que Mr. le Clerc apporte ici pour objection les paroles mêmes de l'Hiſtoire Critique.

Si l'on ſuppoſe, ajoûte-t-il, ces rouleaux beaucoup plus grands, en-ſorte qu'ils continſſent pluſieurs Chapitres, qu'on faſſe l'application de cette Hypotheſe à quelque endroit de l'Ecriture où l'ordre eſt manifeſtement renverſé; alors ſi l'on peut ſe tirer d'affaire dans ces paſſages ſans recourir aux rouleaux, cette ſuppoſition ſera tout-à-fait inutile; *parce qu'on ne doit pas multiplier les êtres ſans neceſſité dans la Critique non plus que dans la Science des corps* Mr. le Clerc raiſonne ici en Métaphyſicien dans une choſe qui ne regarde nullement la Métaphyſique ni la Phyſique. S'il s'étoit un tant ſoit peu appliqué à la Critique des anciens Livres, il raiſonneroit aſſurément d'une autre maniere & avec plus de juſteſſe. Il eſt conſtant que les Exemplaires des Livres Sacrés ont été ſujets aux mêmes accidens que tous les autres Livres; & partant ſi l'on demeure d'accord que la differente diſpoſition des rouleaux a apporté quelquefois du changement pour l'ordre aux anciens Livres, on doit conclure la même choſe des Livres Sacrés. *Cela*, dit Mr. Simon, *étoit commun à tous les Livres que les Critiques ont en ſuite corrigés.* Les Exemplaires Grecs de la Bible ne ſont que des Copies en Grec du Texte de l'Ecriture, qui étoient par conſequent entierement conformes dans les commencemens à ce même Texte. D'où a donc pû venir dans la ſuite ce grand changement qui ſe trouve encore aujourd'hui entre les Exemplaires Grecs & Ebreux pour la diſpoſition des Chapitres, ſi ce n'eſt en partie de ce changement de rouleaux, ſoit que cela ait été fait dans l'Ebreu ou dans le Grec? Ce n'eſt pas aſſez de dire qu'on peut rendre raiſon de ces tranſpoſitions ſans avoir recours à cette ſuppoſition, qu'on appelle nouvelle, bien qu'en effet elle ſoit auſſi ancienne que les rouleaux. Quand il ſeroit vrai qu'on pourroit rendre raiſon de toutes les tranſpoſitions qui ſont dans les Livres ſans cette ſuppoſition, on raiſonneroit toujours tres-mal de dire qu'on n'y doit point du tout avoir recours. On ne doit point appliquer à des faits la regle de Philoſophie que Mr. le Clerc nous propoſe ici, ſavoir que *lors que par une ſeule ſupoſition on peut rendre raiſon de pluſieurs Phenomenes, les Philoſophes nous apprennent qu'il eſt inutile d'en faire de nouvelles.* Il n'eſt point ici queſtion de Phenomenes ni de Philoſophes, mais d'un fait de Critique qui doit être réſolu ſelon

Paralogiſme de Mr. le Clerc.

les

les veritables principes de la Critique, & non pas ſelon des ſpeculations métaphyſiques. Il faut conſiderer les Livres Sacrés de la même maniere que tous les autres Livres dans ce qui appartient à la pure Critique; & c'eſt ce que Mr. Simon a fait dans ſon Ouvrage, où il rapporte les regles generales & communes qu'il applique aux Livres de l'Ecriture: & en-ſuite, parce que les Ecrivains Sacrés ont quelque choſe de particulier pour leur maniere d'écrire, il leur applique en même temps des regles particulieres de Critique & qui leur ſont ſingulieres, ne raiſonnant pas en Méthaphyſicien, mais en Critique ſelon la nature des faits qu'il traite.

J'avouë avec Mr. le Clerc, que cette maniere de parler *en ce temps-là, en ce jour-là, alors*, peut indiquer quelquefois une choſe paſſée aſſez long-temps devant celles qu'on vient de raconter, ſur tout dans les Livres du Nouveau Teſtament, ſans qu'il ſoit beſoin d'avoir recours à la confuſion des rouleaux. Et c'eſt ce que Mr. Simon a prouvé à l'égard même des Livres du Vieux Teſtament, lors qu'il a fait cette réflexion: *Les Livres de la Bible n'étant qu'un Abregé, on n'a pas eu toûjours égard à l'ordre des matieres.* Mais on n'en doit pas inferer que dans ces endroits-là mêmes on ne puiſſe jamais recourir à la ſuppoſition des rouleaux, ſur tout lors qu'il s'agit de Livres qui contiennent de pures Hiſtoires ou des Annales. Il n'en eſt pas de même des Livres du Nouveau Teſtament, dont on prétend tirer une conſequence infaillible pour ceux du Vieux Teſtament. Car les Evangeliſtes n'ont eu autre deſſein que de mettre par écrit les actions & les paroles de Nôtre Seigneur, ſans s'attacher trop ſcrupuleuſement à l'ordre des matieres; & c'eſt ce qui cauſe quelque petite diverſité entre les Evangeliſtes: au lieu que l'Ancien Teſtament renferme en ſoi des Hiſtoires continuées, & ainſi on a raiſon quand on y trouve un ſi grand renverſement d'ordre, de ſoupçonner qu'il eſt ſurvenu quelque changement à la diſpoſition des anciens rouleaux, parce que les Exemplaires de la Bible ont été ſujets aux mêmes accidens que les autres Livres. Comme nous n'avons pas d'aſſez vieux Exemplaires Ebreux pour marquer en particulier les endroits où ce déſordre eſt arrivé, nous devons nous en tenir aux raiſons generales de la Critique, qui paroiſſent d'autant plus veritables, que les plus anciens Exemplaires Grecs de la Bible different beaucoup en cela des Exemplaires Ebreux des Juifs; & que nous ne pouvons pas toûjours dire qui des Grecs

Difference entre les Hiſtoires du Vieux Teſtament & celles du Nouveau pour l'ordre des matieres.

ou des Juifs ont retenu l'ordre qui étoit dans les premiers Originaux.

Faux raisonnement de Mr. le Clerc touchant les anciens rouleaux. Jerem. 26.

Mais voici, continuë nôtre Auteur, une preuve positive qui ruïne entierement la supposition des rouleaux. Un rouleau étoit assez grand pour contenir un Livre de quarante Chapitres aussi grands que ceux de Jeremie : car Dieu commanda à ce Prophete de prendre un rouleau, & d'y écrire toutes les révelations qu'il avoit euës jusqu'à ce jour-là. *Ainsi on doit reconnoître*, dit Mr. le Clerc, *que le rouleau auquel Jeremie les écrivit devoit être fort grand, & que par consequent la conjecture du P. Simon touchant les anciens rouleaux est tout-à-fait vaine & mal-fondée.* Mais les raisons qu'il rapporte pour montrer que toutes ces Proplieties ne furent écrites que sur un seul volume ou rouleau ne sont point concluantes. Il s'appuye principalement sur ce qu'il n'est fait mention dans Jeremie que d'un seul rouleau, y ayant dans l'Ebreu au singulier *Megillath Sepher* : comme si nous n'appellions pas encore aujourd'hui *Livre* au singulier un Ouvrage composé de plusieurs feuilles. Ainsi on nommoit *rouleau* au singulier ce qui contenoit en effet plusieurs rouleaux ou feuilles, parce qu'on cousoit ordinairement ces feuilles ensemble, qui ne faisoient alors qu'un seul rouleau. On peut voir dans la Chambre des Comptes de Paris ces sortes de rouleaux composés de plusieurs petits rouleaux cousus ensemble ; & il est hors de doute que les anciens rouleaux des Ebreux n'ont point été d'une autre façon ; parce qu'il n'est pas possible de trouver d'assez grandes peaux ou écorces pour faire de si grands rouleaux : c'est pourquoi Grotius a expliqué ces mots, *Tolle volumen libri*, par ceux-ci, *Sume tibi de membranis volubilibus quantum satis est.* Or il arrivoit quelquefois qu'on se contentoit de mettre ces petits rouleaux les uns sur les autres sans prendre la peine de les coudre ensemble : & c'est à cette disposition des rouleaux que les Critiques attribuent quelques transpositions qui se trouvent dans d'anciens Livres.

Autre raisonnement peu juste de Mr. le Clerc touchant ces mêmes rouleaux. Jerem. 36. 23.

Ce que Mr. le Clerc ajoûte au même endroit pour faire voir que Jeremie n'écrivit que sur un seul rouleau, n'est qu'une vaine subtilité qui n'a aucun fondement dans les paroles mêmes qu'on produit. Ce Livre, dit-il, ayant été porté devant le Roi Jehojakim qui se chauffoit, il n'en eut pas plûtôt oüi lire *trois ou quatre pages, qu'il le coupa du canif du Secretaire, & le jetta au feu jusqu'à ce que le Volume*

lume fut tout brûlé. D'où il conclut que s'il y avoit eu divers petits volumes ou rouleaux, le Roi n'auroit pas eu besoin du canif de son Secretaire, parce qu'il les auroit pû jetter l'un après l'autre dans le feu. Mais qui lui a dit que le Roi coupa le Livre en plusieurs pieces pour le faire brûler plus promptement? Le Texte de Jeremie n'en marque rien, mais seulement qu'après qu'il eust entendu la lecture de trois ou quatre pages, il donna des coups de canif dedans, & le jetta au feu. Ce que nous pouvons même expliquer par ce qui se pratique parmi nous. Si l'on présente à lire à quelque personne une Livre qui lui donne occasion de s'emporter de colere, & qu'il soit devant le feu, il le déchirera & le jettera au feu, sans qu'on dise pour cela qu'il le déchire pour le faire brûler plus promptement. J'ai honte d'être obligé de m'arrêter à ces sortes de minuties, qui sont cependant une bonne partie des preuves de nôtre Auteur. Si l'on vouloit insister sur ces sortes de subtilités, on pourroit dire avec plus raison que le Volume de Jeremie étoit composé de plusieurs volumes ou rouleaux, ou comme parle Grotius, *de membranis volubilibus*, & que le Roi Jehojakim jetta dans le feu ces rouleaux les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les feuilles qui composoient le Livre fussent entierement brûlées. Mais de quelque maniere que le Livre ait été jetté au feu, cela ne fait rien à la question dont il s'agit. Grotius.

Enfin l'on prétend même prouver que Mr. Simon a reconnu écrivant contre Mr. Vossius, que les Juifs ont écrit de temps immémorial le Pentateuque dans un seul Volume, & qu'ainsi il a tort de soupçonner qu'il ait été écrit au commencement en divers petits rouleaux. Mr. le Clerc ne prend pas garde que dans la dispute de Mr. Vossius avec Mr. Simon il s'agit simplement de l'ancienne division des Livres Sacrés. Mr. Simon prétend que les Juifs n'ont toûjours fait qu'un Volume de tout le Pentateuque; ce qu'il prouve même par la forme de leurs rouleaux dans les Synagogues, où toute la Loi est comprise dans un seul Volume. Mais cela empêche-t-il que ce seul Volume n'ait été composé de plusieurs rouleaux ou parchemins cousus ensemble? Il a été necessaire de les coudre pour l'usage ordinaire des Synagogues, afin qu'il n'arrivast pas de confusion dans l'ordre des rouleaux. S'ensuit-il de là qu'il n'y en ait jamais eu qui n'ayent été cousus? Soit qu'on couse ensemble les parchemins qui composent le Volume que nous appellons la Loi *Nouvelle réflexion sur les rouleaux.*

de Moïse, ou qu'on ne les couse point, on peut toûjours dire que ce n'est qu'un *Megillath Sepher*, comme parle l'Ecriture, c'est-à-dire, un seul Livre ou Volume.

Des répetitions qui se trouvent dans les Livres de Moïse.

Pour expliquer les frequentes répetitions qui se trouvent dans les Livres de Moïse on a apporté dans l'Histoire Critique plusieurs raisons qui peuvent avoir causé ces sortes de redites dans un Historien. On a eu recours au genie de la Langue Ebraïque qui aime ces sortes de répetitions, comme il est aisé de le prouver par les autres Livres de la Bible. On a dit de plus qu'il y avoit de l'apparence que Moïse n'étoit pas l'Auteur de toutes ces redites d'une même chose qui sont si fréquentes & dans un même endroit; mais plûtost ceux qui ont fait le Recueil des Livres Saints, qui ont joint ensemble plusieurs leçons ou explications des mêmes mots, ne jugeant pas à propos d'ôter de leurs Exemplaires ce qui éclairciſſoit le Texte. En effet c'est ce qu'on peut facilement prouver par l'exemple de plusieurs anciens Livres ausquels il est arrivé la même chose. Mr. le Clerc qui n'a pas toutes ces veuës, parce qu'il ne s'est jamais appliqué à ce genre de Critique, croit raisonner fort pertinemment, quand il nous vient dire qu'on n'ajoûte des mots par forme d'explication qu'aux endroits qui sont obscurs, & non pas là où tout est clair; qu'en cette occasion on doit avoir recours au genie de la Langue qui répete souvent sans necessité. S'il avoit lû & conferé plusieurs Exemplaires MSS. d'un même Livre, il ne raisonneroit pas en Métaphysicien, comme il fait dans tout son Ouvrage, sur des points de Critique qui ne peuvent être éclaircis que par les regles qu'on a formées sur la lecture de ces Manuscrits. C'est pour cette raison qu'on trouve même dans le Nouveau Testament quelques-unes de ces sortes de répetitions, principalement dans de vieux MSS. où l'on voit que ceux qui les ont copiés n'ont fait aucune difficulté de joindre ensemble plusieurs diverses leçons d'un même mot qu'ils avoient lû differemment en divers Exemplaires. Mais comme nôtre Auteur pourroit dire qu'on le renvoye à des pieces MSS. qu'il ne peut pas consulter, il est plus à propos de lui donner pour exemple quelque Acte imprimé & qui soit même en Latin, afin qu'il le puisse entendre. Le Symbole que nous appellons le Symbole des Apôtres est une des plus anciennes pieces que nous ayons en matiere de Religion; & quoi qu'elle soit composée de peu de mots, elle ne laisse pas de contenir quelques exemples des répe-

Mr. le Clerc peu exercé dans la Critique des anciens Livres.

titions

titions dont il eſt queſtion, & qu'on y a laiſſées dans la ſuite comme ſi elles ſervoient d'éclairciſſement. C'eſt ainſi qu'on lit depuis tres-long-temps dans ce Symbole, *Sepultus*, *Deſcendit ad Inferos*. Il eſt certain que *Deſcendit ad Inferos* eſt en ce lieu-là la même choſe que *Sepultus*, & qu'il ne ſe trouve point dans les plus anciens Exemplaires du Symbole. Il en eſt de même de ces autres paroles, *Sanctam Eccleſiam*, *Sanctorum Communionem*, qui ſont des termes ſynonymes; & ces derniers mots, *Sanctorum Communionem*, ne ſont point pour cette raiſon dans quelques Editions du Symbole. Si Mr. le Clerc avoit à traiter cette matiere, il ne manqueroit pas de nous dire que ces répetitions ne ſont pas inutiles; mais qu'elles ſervent à faire entendre la même choſe avec plus de force, & d'une maniere plus emphatique. Il le prouveroit par un paſſage de Ciceron, pour nous convaincre que *les Auteurs les plus éloquens ſe ſervent quelquefois de cette méthode.* Les exemples de ces ſortes de ſynonymes dans la Loi de Moïſe qu'on a rapportés dans l'Hiſtoire Critique ſe font encore mieux ſentir. Mais nôtre Auteur qui ſait parfaitement la force des mots Ebreux n'y voit rien de ſemblable. Les verſets 21, 22, & 23. du Chap. VII. de la Geneſe, qu'on a donnés pour exemples des répetitions qu'on croit être venuës de diverſes leçons ou explications des mêmes mots, ſont ſelon lui d'un même Auteur qui a voulu s'exprimer plus emphatiquement. Mais il faut avoir le goût bien délicat pour trouver cette emphaſe dans ces trois verſets, ſur tout dans un Hiſtorien. Verſ. 21 *Toute chair qui avoit mouvement ſur la terre expira.* Verſ. 22. *Tout ce qui avoit vie en la terre mourut.* Verſ. 23. *Tout ce qui ſubſiſtoit ſur la terre fut détruit.*

Répetitions dans l'ancien Symbole.

Mr. le Clerc ne s'eſt pas contenté de vouloir réformer Mr. Simon dans ce qu'il avoit remarqué touchant l'origine des frequentes redites qui ſont dans les Livres de Moïſe, il trouve auſſi qu'il n'a pas parlé aſſez exactement de certaines Genealogies qui ont été manifeſtement omiſes dans l'Ecriture. On avoit dit que cela vient quelquefois de la negligence des Copiſtes, & quelquefois des Ecrivains même qui ont abregé ces Genealogies. *Il falloit*, dit Mr. le Clerc, *s'arrêter uniquement à la negligence des Copiſtes ... Si l'on ſe contentoit de nommer trois ou quatre des plus illuſtres prédeceſſeurs, c'eſt ce qu'on pourroit appeller un abregé de Genealogie.* Pour moi j'appellerois cela une partie de Genealogie, & non pas un abregé, puis qu'on n'y fait mention que de trois ou quatre des prédeceſſeurs; au lieu que dans un abregé

Origine des Genealogies omiſes dans l'Ecriture.

gé de Genealogie on y procede de la même maniere que dans une Genealogie complete, si ce n'est qu'on y omet de temps en temps quelques personnes. On voit manifestement qu'on a omis à dessein plusieurs personnes dans la Genealogie de Nôtre Seigneur rapportée par St. Matthieu: car quoi qu'en dise Mr. le Clerc, un homme de bon sens ne croira jamais qu'une Genealogie divisée exprés en trois ordres, où l'on met quatorze personnes en chaque ordre, soit un effet du hazard, & que cela vienne purement des Copistes. Je veux bien croire que St. Matthieu l'ait copiée sur un Exemplaire semblable: mais il sera toûjours vrai que ce premier Exemplaire aura été composé exprés de cette maniere à cause de la méthode qui y est observée. Cette même Genealogie, dit-on, a été mutilée il y a plus de mille ans dans les noms de quelques personnes, & par consequent elle a aussi pû être mutilée dans l'Exemplaire que St. Matthieu a suivi. On ne nie pas absolument qu'elle n'ait pû être mutilée; mais seulement qu'elle ait été mutilée par la negligence des Copistes avec cette méthode qu'on y trouve. On ne peut pas conclure l'un de l'autre, y ayant une grande difference entre une omission de Copiste & entre celles qu'on voit manifestement avoir été faites à dessein.

CHAPITRE X.

Critique de la IX. Lettre.

NOtre Faiseur d'Entretiens commence sa IX. Lettre par un petit galimatias qui n'est pas pourtant entierement hors de son sujet: car il reconnoist de bonne foi qu'il n'a point eu le temps de consulter tout de nouveau les amis. Il entend ses bons amis de Paris, qui lui envoyent de temps en temps quelque piece de leur façon pour donner à l'Imprimeur d'Amsterdam.

Les Livres de la Bible écrits en stile coupé.

Il examine aprés cela la remarque qu'on a faite dans l'Histoire Critique touchant les Livres de la Bible qui sont écrits d'un stile coupé & sententieux, & auquels plusieurs Auteurs ont donné le nom de Poësie, comme s'ils étoient veritablement composés en Vers. On a appellé dans la Critique les Ecrivains de ces Livres *Moscelim*, c'est-à-dire, gens subtils & qui parlent sententieusement. Mr. le Clerc ne trouve rien à redire à cette explication, si ce n'est que Ma-

sius

fius pour qui Mr. Simon *témoigne avoir une eſtime extraordinaire*, a confondu ces ſortes d'Ecrivains avec les Scribes publics; au lieu que Mr. Simon qui a mieux entendu le mot *Moſcelim* les a diſtingués. Il eſt cependant aiſé de juſtifier Maſius, qui merite aſſûrément les loüanges qu'on lui a données. Nôtre Auteur ne peut comprendre en quel ſens ce ſavant homme a pû dire dans ſa Préface ſur Joſué, que ceux qui étoient chargés d'écrire les Annales des Ebreux étoient appellés *Moſcelim*, c'eſt-à-dire, gens ſubtils qui avoient de la politeſſe & de l'agréement dans leurs diſcours. *Pour écrire des Annales ou des Journaux*, dit Monſieur le Clerc, *il ne faut pas être* argutus, ſcitus, facetuſque homo; *mais homme de bon ſens, bien inſtruit des faits dont il s'agit, & aſſez courageux pour dire la verité ſans avoir égard à perſonne.* Eſt-ce que la qualité d'homme poli & agréable eſt oppoſée à celle du bon ſens, & qu'elle empêche qu'on ne s'inſtruiſe avec ſoin des faits dont il s'agit? * Mr. Boileau ſur qui le Roi a jetté les yeux pour écrire ſon Hiſtoire a toutes les qualités que Maſius donne aux *Moſcelim* des Ebreux: car il eſt *argutus, ſcitus, facetuſque homo & elegans Scriptor.* Sa qualité de Poëte n'eſt pas oppoſée à celle d'un Hiſtorien. Il fait parfaitement le caractere de l'un & de l'autre. Mais Mr. le Clerc qui ne paroit pas avoir une grande étenduë d'eſprit ne peut concevoir que les Poëtes compoſent des Annales, parce qu'il ſuppoſe qu'ils ſont incapables d'écrire autre choſe que de la Poëſie. Cependant Maſius nous apprend au même endroit, que ces *Moſcelim* n'écrivoient pas moins bien en proſe qu'en vers: † *partim ligatâ oratione, aliàs ſolutâ conſcribebant.* Il fait enſuite le procés à Mr. Simon, pour n'avoir pas mis au nombre des Livres écrits en ſtile coupé le Cantique des Cantiques: comme s'il étoit neceſſaire lors qu'on donne des exemples d'une choſe, de les produire tous ſans en oublier aucun. Il s'étonne de plus pourquoi on n'a rien dit dans la Critique du temps auquel ces Livres peuvent avoir été écrits. Mais ſi Mr. le Clerc avoit lû cette Critique avec un peu d'application, il auroit trouvé qu'on en a dit tout ce qui étoit neceſſaire, ſans s'étendre en de longs diſcours qui ne ſignifient le plus ſouvent rien, comme il fait ici en parlant du Livre de Job. On ne voit pas auſſi ce qu'il a pû reprendre à ce que Mr. Simon a remarqué des titres des Pſeaumes, dont il a dit qu'ils *ne paroiſſent pas être de ceux mêmes qui ſont les Auteurs des Pſeaumes, mais plûtoſt de ceux qui en ont fait le Recueil.* Cette opinion eſt la plus re-

Défenſe de Maſius.

Ipſæ Sacræ Literæ ens tales Annalium ſive Diarium Scriptores Moſcelim appellant, hoc eſt, argutos, ſcitos, facetoſque homines, & ſubtiles ac elegantes Scriptores, Maſ. Præf. Comment. in Joſ.

* Mr. Boileau.

† Maſ. ibid.

Des titres des Pſeaumes.

çûë parmi les Critiques, & neanmoins on n'a rien voulu assûrer là-dessus: on s'est contenté de reprendre les Syriens, qui ont retranché de leurs Exemplaires les veritables titres de ces Pseaumes pour en substituer d'autres en leur place. On n'a pas de plus approuvé la liberté que les Septante ont prise d'en changer quelques-uns. *Peut-être aussi*, dit nôtre Auteur, *que les Septante ont trouvé dans leur Exemplaire les titres de ces Pseaumes de la maniere qu'ils les ont traduits.* C'est ainsi qu'il éclaircit par un *peut-être* ce point de Critique; & si on lui répondoit que *peut-être* aussi ne les ont-ils point trouvés dans leur Exemplaire, on n'en seroit pas plus satisfait. On ne doute pas qu'il n'y ait eu quelque diversité entre l'Exemplaire Ebreu dont se sont servi les Septante, & celui des Massoretes que nous lisons présentement, même dans ce qui regarde les titres des Pseaumes: mais ce n'est pas de ceux-là dont on a voulu parler dans la Critique, y ayant bien de la difference entre une diverse leçon & un changement de titre. On pourroit ajoûter à cela, que les Juifs Hellenistes qui ont lû dans leurs Synagogues cette ancienne Version Grecque, y ont inseré quelque chose de nouveau pour les titres & qu'on ne doit pas attribuer aux Septante.

Du Recueil des Proverbes.

Pour ce qui est des Proverbes dont il y a eu differens Recueils, Mr. le Clerc croit qu'on doit attribuer à ces differens Recueils les répetitions de quelques Proverbes qu'on trouve plusieurs fois, parce que ceux qui ont fait le Recueil qui a été publié le dernier n'ont point veu selon lui les premiers. Mais il est bien plus vrai-semblable que ceux qui ont fait ces Compilations n'ont rien voulu omettre de ce qui étoit dans leur Exemplaire, où une même sentence se trouvoit exprimée en plusieurs endroits & souvent en differens termes. Comme la plus-part de ces sentences n'ont aucune liaison les unes avec les autres, il est arrivé de là que l'ordre en a été facilement transposé en divers Exemplaires, d'où sont venuës ensuite quelques-unes de ces répetitions, qui peuvent aussi tirer leur origine des diverses leçons d'une même sentence, qui a par ce moyen été multipliée. Car c'est deviner que de dire que ceux qui ont fait la derniere Compilation n'avoient point veu les précedentes.

Emportemens de Mr. le Clerc.

Si l'on ne nous avoit assûré de bonne part que Monsieur le Clerc est sujet à avoir de temps en temps des accès de phrenesie, on ne pourroit pas se persuader qu'il fust l'Auteur des expressions insolentes dont il se sert quand il parle des réflexions que

Mr.

Mr. Simon a faites sur la maniere que les Livres des Prophetes ont été recueillis. On avoit observé que les Propheties n'ont pas été tout-à-fait composées par les Prophetes dans l'état où nous les voyons présentement; mais qu'on y a inseré d'autres Actes qui y paroissent, & les titres qui sont à la tête de chaque Prophetie. Il ne faut qu'avoir un tant soit peu de bon sens & quelque goust de la Critique, pour juger que ce Recueil s'est fait de cette maniere. Mais nôtre Auteur qui n'est pas toûjours dans son bon sens traite ici Mr. Simon de *faux Prophete*; & comme il ne fait guere de pas sans tomber dans le galimatias, il nous explique comment on peut prophetiser le passé aussi-bien que l'avenir; & pour donner encore plus de jour à une réflexion si rare, il fait l'Histoire *d'Epimenide que l'Antiquité a honoré du nom de Prophete, & qui n'a obtenu cet honneur qu'en prophetisant le passé.* Mais si l'on est faux Prophete pour dire que *les Propheties n'ont pas été tout-à-fait composées de la maniere qu'elles sont présentement*, il y a bien au monde des faux Prophetes, puis que les plus habiles Critiques soit Juifs ou Chrêtiens sont de ce même sentiment: & ce qui prouve évidemment que Mr. le Clerc étoit dans son accés quand il s'est emporté de la sorte, c'est qu'il n'a pas pris garde qu'il mettoit au nombre de ces faux Prophetes Grotius, dont il a fait son Heros peu de temps aprés. Mr. Simon s'est contenté de dire à la fin du Chap. IV. de sa Critique, qu'on reconnoissoit aisément ces additions par la seule lecture de ces Livres, en ayant dêja fait mention auparavant plus en particulier. En effet elles sont si sensibles, que Grotius dans ses Notes sur le premier verset du Chap. LII. de Jeremie assûre que Jeremie n'a point ajoûté en ce lieu-là ce Chapitre; mais que les principaux des Juifs qui commandoient dans le temps de la Captivité de Babylone l'avoient écrit pour servir d'introduction au Livre suivant qu'on appelle les Lamentations de Jeremie. *Dubitari non debet quin primores captivorum in Regno Babylonico, quos vocabant* ראשי אכמלוטיכ, *hæc scripserint ut esset* εἰσαγωγή, *introductio ad librum qui sequi Prophetias Jeremiæ solebat, id est, ad Threnos Jeremiæ.* Cornelius à Lapide fait aussi cette remarque sur ces paroles de Jeremie, *Huc usque verba Jeremiæ*, qui se trouvent à la fin du Chapitre LI. de ce Prophete: *Videtur hanc clausulam addidisse Baruch Scriba Jeremiæ, adeoque collegisse omnes Prophetias Jeremiæ diverso tempore editas in hoc Volumine, neglecto tamen ordine temporis quo sunt editæ, quem sanè Jeremias servasset,*

Additions aux Propheties.

Galimatias de Mr. le Clerc.

Grot. Annot. in Cap. 52. Jerem.

Cornel. à Lapide Comm. in Cap. 51. Jerem.

si singulos suo tempore & ordine servasset. Il y a de plus des Rabbins qui croyent que le Chapitre LII. de Jeremie a été ajoûté à sa Prophetie, comme ces mots, *Jusques ici les paroles de Jeremie*, semblent le marquer.

Nous avons aussi remarqué ci-dessus, que selon la pensée du même Grotius les titres qui sont à la tête des Prophetes ne sont point d'eux. Il juge qu'ils ont été ajoûtés par le Grand Sanhedrin qui recueilloit les Ecrits des Prophetes, & qui marquoit les temps de leurs Propheties: *Non à Prophetis, sed à Senatu Magno qui Prophetarum Scripta colligebat, & prænotabat tempora.* Pour peu qu'on soi texercé dans la Critique, on distinguera d'abord ces sortes d'additions du corps des Ouvrages. Cependant Mr. le Clerc croit qu'on ne peut être dans ce sentiment sans avoir un esprit Prophetique. Il demande en-suite pourquoi ceux qui ont mis ces titres ne les ont pas mis à tous les Livres de l'Ecriture. Mais quand nous ignorerions les veritables raisons de cette omission, on ne pourroit pas conclure de là que les Prophetes sont les Auteurs des Inscriptions qui sont au commencement de leurs Ouvrages. Il n'étoit pas par exemple necessaire de mettre à la tête du Pentateuque le nom de Moïse, puis que dés le commencement on l'a lû dans les Assemblées, & que les Juifs par une Tradition constante l'ont toûjours lû sous ce même nom. De plus, les autres Livres Historiques de l'Ecriture ne contenant autre chose que les Annales des Ebreux qui ont été recueillies par les Prophetes ou Scribes publics, on s'est contenté de les désigner par les noms de Josué, des Juges, de Samuel, & des Rois, parce qu'on a eu égard à la matiere dont il y étoit traité; & nous voyons même que toutes ces pieces sont liées ensemble comme une continuation d'Annales. Il n'en est pas de même des Propheties qui ont été prononcées ou lûës devant le peuple.

Grot. Annot. in Cap. 1. Amos.

Des titres des Propheties.

Nôtre Auteur vient en-suite aux raisons qu'on a apportées dans la Critique pour preuves de ces sortes d'additions: mais il les rapporte à la maniere des Sophistes, qui ne produisent qu'une partie des raisons de leurs adversaires, & ne laissent pas après cela d'en tirer les mêmes consequences que s'ils les avoient énoncées dans toute leur étenduë. C'est ainsi qu'il oppose qu'on a donné pour exemple d'une addition plus sensible que toutes les autres les deux premiers Chapitres de Job, qui ont été mis à la tête de ce Poëme en forme d'Argument ou de Prologue, & qu'on n'a point apporté d'autre rai-

Sophismes de Mr. le Clerc

raiſon de cette addition, ſi ce n'eſt la diverſité du ſtile. D'où il prend occaſion de nous dire touchant les pieces de theatre bien des choſes qui ne paroiſſent pas fort neceſſaires. Le fort de ſon objection conſiſte en ce qu'il faut neceſſairement que le ſtile des deux premiers Chapitres de Job ſoit different des autres Chapitres qui ſont écrits en Vers; au lieu que les deux premiers contiennent une ſimple narration. Cette raiſon ſeroit bonne, ſi on avoit apporté dans la Critique pour principale preuve de l'addition qu'on croit être au Livre de Job la ſeule diverſité de ſtile; mais on ne l'a rapportée qu'en forme de corollaire & aprés avoir déja prouvé ces ſortes d'additions dans pluſieurs Livres de l'Ecriture; car voici comme on s'eſt expliqué. *Ce qu'on reconnoîtra encore plus aiſément à cauſe de la diverſité du ſtile dans les deux premiers Chapitres de Job.* Or l'on avoit déja fait voir auparavant par quelques exemples, que cette diverſité de ſtile étoit une preuve des additions que ceux qui avoient recueilli ces Livres avoient miſes à la tête. C'eſt ainſi qu'au premier verſet du Chap. XXV. des Proverbes nous liſons ces mots, *Voici les Proverbes de Salomon que les gens du Roi Ezechias ont copiés.* Ce qui ne peut pas être de l'Auteur des Proverbes. On donne au même endroit pluſieurs autres exemples de ces additions, principalement les divers Actes qui ſe trouvent renfermés dans les Propheties, & les Inſcriptions qui ſont à la tête de chaque Prophetie. Aprés tous ces éclairciſſemens il ſemble qu'on ait raiſon de conclure la même choſe de ce qui eſt au commencement de Job en forme d'Argument & d'un autre ſtile que le corps du Livre; ſans qu'on s'appuye entierement ſur la diverſité de ſtile, mais ſur tout ce qui a été énoncé auparavant, d'où l'on prouve évidemment que ce qui eſt à la tête de la plus-part des Livres n'eſt point veritablement des Auteurs de ces Livres, mais d'autres perſonnes qui en ont fait les Recueils. On ne voit pas quelle raiſon on pourroit avoir d'excepter le ſeul Livre de Job, auquel ceux qui ont fait le Recueil des Livres Sacrés n'auroient point touché. C'eſt auſſi pour ces mêmes raiſons qu'on a jugé que ceux qui ont publié le Livre de Job y ont marqué les differentes perſonnes qui parlent, afin d'en ôter la confuſion; & quoi qu'il ſoit plus facile de diſtinguer les Acteurs dans le Livre des Cantiques, il ne laiſſe pas d'y avoir des endroits où l'on ne peut pas faire ce diſcernement. Si l'on avoit auſſi ajoûté aux Pſeaumes les noms des Chantres qui chantent quelquefois alternativement, ils ſeroient plus faciles à entendre.

Si Mr. le Clerc avoit de bonnes raisons à oppser à Mr. Simon, il ne se jetteroit pas si souvent qu'il fait sur des minuties. Il trouve mauvais qu'on ait appellé les Prophetes des Orateurs publics qui haranguoient le peuple selon les besoins de l'Etat. Il falloit dire *lors qu'ils étoient envoyés de Dieu*: comme si la qualité de Prophete ne renfermoit pas en soi la mission de Dieu, qui pourvoyoit lui-même aux besoins de cet Etat par le ministere des Prophetes, qui étoient pour cette raison des Orateurs publics envoyés de Dieu pour haranguer le peuple. Mais ce qui déplaist le plus à nôtre Faiseur d'Entretiens, c'est qu'on a assûré dans l'Histoire Critique, *Que ces Harangues ou Propheties étoient registrées & conservées dans les Archives de la même maniere que tous les autres Actes.* Cela s'appelle selon lui *prophetiser. Le malheur est*, ajoûte-t-il, *qu'il faut avoir beaucoup de foi pour croire ces Propheties, & qu'aujourd'hui que la foi est rare au monde, la plus part des gens sont assez incredules pour lui nier tout cela, jusqu'à ce qu'il ait fait quelque miracle pour prouver la verité de ces révelations.* Croit-il que les personnes judicieuses soient fort satisfaites de ce galimatias? Un Critique doit apporter des raisons de ce qu'il avance, & non pas de simples paroles. S'il est vrai, comme on n'en peut pas douter, que les Juifs ayent registré & gardé dans leurs Archives les Actes de ce qui se passoit de plus important dans leur Etat, c'est une suite necessaire qu'ils ayent aussi registré les Propheties de ceux qu'ils ont reconnus pour veritables Prophetes. Josephe qui a été parfaitement instruit des usages & coutumes de sa République nous en fournit un exemple considerable en la personne du Prophete Samuel. Ce Prophete s'étant oppose inutilement à l'élection que les Ebreux vouloient faire d'un Roi, il leur prédit tous les maux qui leur devoient arriver sous la domination de leurs Rois. Le même Josephe remarque que Samuel mit tout cela par écrit, & qu'il le lut en présence du Roi; qu'en-suite il mit ce Livre qui contenoit sa Prophetie dans le Tabernacle de Dieux pour servir de Mémoire à la posterité. Τὰ μέλλοντα συμβήσεσθαι παρ' γράψας αὐτοῖς ὁ προφήτης, ἀνέγνω τῷ βασιλεῖ παρεσκευάσας· & τὸ βιβλίον τίθησιν ἐν τῇ τοῦ Θεοῦ σκηνῇ ταῖς μετέπειτα γενεαῖς μαρτύριον ἀν προείρηται. Que peut-on oppose à des preuves si évidentes & si authentiques? Dira-t-on que Josephe a parlé en Prophete des coutumes de son Etat qui étoient encore dans ce temps-là d'une notorieté publique? On aura beaucoup plus de raison d'accuser de temerité Mr. le Clerc, qui

Mr. le Clerc se jette ordinairement sur des menuties.

Lieux communs de Mr. le Clerc.

Les Propheres registroient leurs Propheties.

Joseph. lib. 6. Antiquit. Judaic. cap. 5.

a

a osé prononcer ses oracles en Prophete sur des faits qu'il ignoroit entierement.

Aussi n'y a-t-il rien de si éloigné du bon sens que ce qu'il ajoûte au même endroit pour prouver qu'on ne regîstroit point les Propheties chez les Ebreux. *Jeremie*, dit il, *prophetisa long-temps sans qu'on écrivist ses paroles; & il ne les écrivit en suite que par un ordre exprés de Dieu; non pour les mettre dans les Regîstres, mais afin de les faire lire devant le peuple.* Je n'ai pas l'esprit assez pénetrant pour voir la suite de ce raisonnement. Je veux qu'il ait prophetisé long-temps avant que sa Prophetie fust mise par écrit; en peut-on conclure qu'elle n'a pas été regîstrée lors qu'elle a été écrite? Mais elle a été écrite, dit-on, pour être lûë devant le peuple, & non pas pour être regîstrée. Est-ce que la lecture qu'on en fit devant le peuple empêchoit qu'on ne la regîstrast? Samuel lut sa Prophetie au peuple en présence du Roi, comme remarque Josephe; puis il la mit dans les Archives pour servir de Mémoire à la posterité. Il en a été de même de toutes les Propheties, qu'on écrivoit afin que le peuple en pust être instruit. C'est pourquoi Dieu dit à Isaïe, *Sume tibi librum grandem, & scribe in eo stylo hominis. Prens un grand Volume, & y écris d'un stile d'homme*, c'est-à-dire, d'une écriture ordinaire & qui soit facile à lire. Mr. le Clerc conclura aussi sans doute de ce passage, que les Sacrificateurs n'ont point conservé dans les Actes publics la Prophetie d'Isaïe, parce que le Prophete avoit reçû ordre de la bien écrire, afin que le peuple la pust lire.

Raisons puériles de Mr. le Clerc.

Isai. 8: 1.

Il continuë toûjours son même raisonnement. Bien loin, dit-il, de regîstrer les prédictions de Jeremie, *on ne l'écoutoit point. Ce fut à cause de cela que Dieu lui commanda de les écrire pour les faire lire encore une fois devant le peuple.* Il est vrai que Baruc les lut dans le Temple, qu'il les relut en-suite dans le Palais du Roi, & même devant le Roi, qui ayant entendu la lecture d'une partie seulement, les jetta dans le feu. Peut-on prouver de là qu'elles n'ont point été regîstrées, parce qu'il n'est point parlé de Regîstres en tout ce discours? Un usage public & ordinaire doit-il être marqué? Si l'on differa pour quelque temps de mettre dans les Archives les prédictions funestes de ce Prophete qui déplaisoient au Roi, on ne peut pas en conclure que les Sacrificateurs n'en garderent dans la suite aucune Copie pour la conserver dans ces mêmes Archives. Le mauvais traitement que les Princes Juifs ont fait quelquefois aux Prophe-

Jerem. 36

tes

tes n'a jamais empêché qu'il n'y ait eu auprés d'eux des Miniſtres & des Sacrificateurs zélés qui prenoient un grand ſoin de tout ce qui appartenoit à la Religion, comme on peut même le prouver par le Chapitre XXXVI. de Jeremie, où nous liſons que les principaux Miniſtres du Roi favoriſoient ce Prophete & Baruc ſon Scribe, & qu'ils firent tout leur poſſible auprés du Roi pour l'empêcher de jetter au feu le Volume qui contenoit les prédictions de Jeremie. Je veux bien neanmoins qu'on n'ait conſervé les Propheties de ce Prophete que ſur le dernier Exemplaire que Baruc écrivit, & dont les Sacrificateurs eurent une Copie pour mettre dans les Archives; ſi l'on n'aime mieux dire que le Prophete même ou Baruc communiquerent l'Exemplaire qu'on mit dans ces Archives. Il importe fort peu de qui on a eu l'Exemplaire, pourveu qu'on ſache qu'on en a conſervé un pour la poſterité ſelon la coutume reçûë dans la République des Ebreux. Il ne faut donc pas être Prophete, comme prétend Mr. le Clerc, pour parler d'une choſe ſi éloignée de nous; il ſuffit de ſavoir les anciens uſages d'un Etat pour en raiſonner ſans être Prophete.

CHAPITRE XI.

Critique de la X. Lettre.

QUoique tout le monde demeure d'accord que les preuves purement negatives ne concluent rien, il ſemble neanmoins que Mr. le Clerc ſe ſoit propoſé dans ſon Ouvrage de n'en produire preſque point d'autres. En effet un homme qui n'a autre deſſein que de détruire & de ne rien établir ne pouvoit gueres raiſonner autrement. C'eſt ce qui paroit principalement dans cette X. Lettre, où il prétend éclaircir ce que c'eſt que Canon & Livres Canoniques. Il accuſe d'abord Mr. Simon de n'avoir traité cette matiere qu'en general, & de s'être contenté de remarquer que tout ce que les Juifs ont dit là-deſſus eſt fort incertain. Comme ſi ſon autorité, ajoûte-t-il, étoit plus grande que la leur, il nous dit gravement, *que pour entendre mieux la nature du Recueil des Ecritures que les Juifs ont nommées Canoniques, il eſt neceſſaire de faire réflexion ſur ce qu'on a dit ci-deſſus des Ecrivains publics, qui conſervoient dans les Archives de la République les Actes de ce qui ſe paſſoit de plus important . . . ce que*

Du Recueil des Livres Canoniques.

Hiſtoire Critique, Chap. 8 Pag. 52. col. 2.

les

les Auteurs du dernier Recueil ont sans doute observé. Ce sont les paroles de la Critique rapportées par nôtre Auteur, qui fait en-suite cette réflexion. *Ce sans doute s'est glissé là un peu mal-à-propos, puis qu'il n'y a rien de plus douteux.* S'il s'y est glissé mal-à-propos, c'est la faute de Mr. le Clerc qui l'y a ajoûté, parce qu'on lit dans l'Histoire Critique, *ce que les Auteurs du dernier Recueil ont aussi observé:* mais il est si accoutumé à chicaner sur des mots, que lors qu'il n'en trouve point ausquels il puisse s'arrêter, il en feint pour avoir quelque sujet de dispute. Comme l'on n'est pas d'humeur à chicaner sur de simples mots, on veut bien même supposer que ce *sans doute* soit de Mr. Simon, & on lui prouvera en même temps que Mr. Simon ne s'est pas contenté de préferer en cet endroit son autorité à celle des Rabbins; mais que ses paroles renferment une preuve solide de ce qu'il a avancé. Si nôtre Faiseur d'Entretiens n'a pas senti la force de cette preuve, il en doit rejetter la faute sur son peu de capacité: car s'il avoit lû avec un tant soit peu d'application ce qui nous reste de l'Ancienne Histoire, il raisonneroit d'une autre maniere non seulement en cet endroit, mais dans tout son Ouvrage, & c'est ce que nous allons examiner plus en particulier.

Chicaneries des Mr. le Clerc sur des mots.

On convient avec lui que *le Canon des Livres du Vieux Testament est le Catalogue ou le Recueil que les Juifs ont fait de leurs anciens Livres pour les conserver & pour empêcher que le peuple n'oubliast enfin les commandemens que Dieu lui avoit donnés, aussi-bien que l'Histoire de ses Peres & les promesses que les Prophetes lui avoient faites.* Cette définition est un peu longue: mais ce n'est pas à quoi on doit s'arrêter. Il s'agit seulement de savoir, comment, en quel temps & par qui ce Recueil de Livres a été fait. On a crû avoir résolu en peu de mots toutes ces difficultés dans la Critique, quand on y a dit qu'il falloit jetter les yeux sur l'usage qui avoit été de tout temps chez les Juifs, de recueillir les Actes de ce qui se passoit dans leur Etat, & qu'à leur retour de la Captivité ils avoient observé cet ancien usage pour ramasser dans leurs Archives leurs Livres qui étoient dispersés de côté & d'autre, pour les communiquer en-suite au peuple. Il ne sera donc plus question que de savoir les noms de ceux qui ont présidé à cette République aprés leur retour de Babylone, & quels Livres ils ont pû recueillir dans ce temps-là: car on ne prétend pas dans la Critique que le Canon des Livres Sacrés ait été fermé tout-à-la-fois sous Esdras ni même sous Nehemie.

Du Canon des Juifs.

Je sai que Mr. le Clerc qui ne pénetre pas la force de ce raisonnement objecte à Mr. Simon d'avoir appris des Rabbins *à faire des Systémes en matiere d'Histoire, comme on fait en Philosophie.* Mais n'étant point ici question des Rabbins, qu'il n'a pas plus lû que les anciens Historiens, je dis que l'Histoire a aussi bien ses Systémes à sa maniere que la Philosophie, puis qu'on y trouve des principes assûrés pour établir ces Systémes, comme on l'a déja fait voir cidessus. C'est sur cela que Josephe s'est appuyé pour montrer qu'on ne pouvoit pas raisonnablement douter des Histoires de ceux de sa nation; au lieu qu'il prouve par le même Systéme que les Histoires des Grecs ne pouvoient contenir rien de certain. Quand nous n'aurions pas de preuves dans l'Ecriture, qui nous marquassent que les Juifs aprés leur retour de Babylone à Jerusalem se sont appliqués avec soin à la recherche de leurs anciens Livres pour les conserver comme auparavant dans leurs Archives, il suffiroit de savoir en general que cette recherche étoit absolument necessaire dans leur Etat, & qu'ils ne pouvoient pas même rétablir leur République dans son ancienne forme, qu'ils ne rétablissent en même temps autant qu'il leur seroit possible leurs Archives, en y mettant aussi les nouveaux Actes qu'ils avoient. C'est le sens qu'on doit donner à ces paroles du Livre II. des Maccabées: *Inferebantur autem in descriptionibus & commentariis Nehemiæ hæc eadem, & ut construens bibliothecam congregavit de regionibus libros & Prophetarum & David, & epistolas Regum & de donariis*, ce que Grotius explique avec plus de netteté, traduisant selon le Grec & selon le sens, *Narrabantur in Annalibus & Diurnis Nehemiæ.* Il marque de plus le lieu de cette Bibliothéque, savoir le Temple, où l'on conservoit tous les Actes qui appartenoient aux affaires de l'Etat. Cet usage est fort ancien parmi les Orientaux, puis que nous lisons que Sanchuniato composa l'Histoire des Phéniciens sur les Actes qu'il trouva dans les Temples, ἐκ τῶν ἐν τοῖς ἱεροῖς ἀναγραφῶν. Le même Grotius prétend aussi qu'il faut entendre ces autres paroles, *Congregavit de regionibus libros*. selon ce qu'il y a dans le Grec, τὰ περὶ τῶν βασιλέων, *libros de Regibus*, sur lesquels Livres qui contenoient les Annales de Saül, de David, de Salomon & des autres Rois, Esdras ait composé l'Histoire des Paralipomenes, au moins la meilleure partie.

L'Histoire a aussi bien ses Systémes que la Philosophie.

Archives des Juifs.

2 Maccab. 2: 13.

Grotius

Philo. Bibl. apud Euseb. lib. 1. Præp. Evang.

De Saüle, Davide, Salomone, aliisque Judææ & Israëlis Regibus

On ne peut donc pas douter que les Juifs n'ayent ramassé autant qu'il

unde Esdras fecit Paralipomena, *Grot. Annot. in* 2 *Maccab.* 2: 13.

qu'il leur a été possible au retour de leur Captivité tous les anciens Actes de leur République, & que Nehemias prit ce soin-là, comme il paroit manifestement de ces paroles du Livre II. des Maccabées: Ἐξηγοῦντο δὲ ἡ ἐν ταῖς ἀναγραφαῖς & ἐν τοῖς ὑπομνηματισμοῖς τοῖς κατὰ τὸν Νεημίαν τὰ αὐτά. Je ne m'étonne pas que Mr. le Clerc qui n'a pas compris le veritable sens de ce passage, & qui faute de capacité ne peut pas faire des Systémes en matiere d'Histoire, raisonne dans tout ce Chapitre d'une maniere pitoyable sur le Canon des Juifs. Le verset suivant du même Chapitre du Livre II. des Maccabées, où il est dit que Judas Maccabée fit un Recueil semblable à celui de Nehemie, confirme ce sentiment. * *Similiter autem & Judas ea quæ deciderant per bellum congregavit omnia, & sunt apud nos*; ou comme Grotius traduit sur le Grec, *quæ per bellum disjecta erant recollegit.* On peut juger par là quel étoit le soin que les Juifs prenoient de recueillir leurs anciens Mémoires pour les renfermer dans leurs Archives. C'est pourquoi ils avoient chez eux deux sortes de Livres, parce qu'ils ne publioient pour le peuple que des abregés de ces Actes plus étendus, qu'ils conservoient, & ausquels on peut donner le nom d'apocryphes, c'est-à-dire, *cachés* ou *renfermés* dans les Archives. Sanchuniato témoigne avoir lû de semblables Livres chez les Ammonéens, τοῖς ἀποκρύφοις Ἀμμωνίων γράμμασι, & que tout le monde ne pouvoit pas lire, parce qu'ils étoient renfermés dans les Temples, ἃ οὐ πᾶσι γνώριμα. Il n'y a qu'à jetter les yeux sur la maniere dont une partie des Livres Sacrés qui nous reste est écrite, pour juger qu'elle a été composée sur d'anciens Mémoires qui étoient plus étendus. Il importe fort peu de savoir si Esdras a fait ce Recueil, ou qu'une bonne partie en ait été faite avant lui, pourveu qu'il soit constant que les Juifs ayent publié sous Esdras le corps d'Ecriture que nous avons présentement, à la réserve de quelques-uns qui ont été ajoûtés dans la suite à ce Recueil. Voilà tout le Systéme de Mr. Simon touchant le Canon des Juifs, qu'il n'a pas appuyé sur la simple autorité des Peres & des Rabbins qu'il réfute en ce même endroit; mais sur les anciennes Histoires & principalement sur l'Ecriture.

* Ὡσαύτως δὲ καὶ Ἰούδας τὰ διασκεδασθέντα διὰ τὸν πόλεμον τὸν γεγενημένον ἡμῖν ἐπισυνήγαγε πάντα. 2 Macc. 2: 14.

Deux sortes de Livres chez les Juifs.

Idem Philo bibl. apud Euseb.

Mr. le Clerc croit avoir bien réfuté ce Systéme, quand il nous dit que les Rabbins qui ont crû que ce Recueil a été fait sous Esdras sont *des Ecrivains insensés qui n'ont eu aucune connoissance de leur propre Histoire, comme il paroit par une infinité d'extravagances qu'ils y mêlent*

Lieux communs de Mr. le Clerc & qui ne prouvent rien.

mêlent, lors qu'ils entreprennent de nous en dire quelque chose. Mais à quoi sert tout ce long tissu de paroles inutiles contre les Juifs & leur Talmud? Tout le monde sait assez qu'ils sont fort ignorans dans l'Histoire & dans la Chronologie. Mr. Simon ne s'est pas seulement contenté de le remarquer, mais il a montré de plus l'origine de leurs fables dans leurs Histoires propres, & il nous a même avertis qu'il ne faut pas s'arrêter aux Traditions qu'ils rapportent sur la question dont il s'agit. Il n'a pas crû pour cela qu'on deust rejetter l'opinion commune qui attribuë à Esdras le Recueil des Livres Sacrés; parce qu'il l'a trouvé appuyée sur d'autres preuves que sur le témoignage des Rabbins, qui ont quelquefois de bons momens aussi-bien que nôtre Auteur, qui n'est pas toûjours dans son accès: *habet lucida intervalla.* J'aurois souhaité qu'il eust été dans ce bon moment quand il a parlé des Peres, qu'il accuse *d'une foiblesse necessairement attachée à la qualité de Docteur, de dire d'un ton aussi ferme ce qu'on ne sait point que ce qu'on sait le mieux.* Si Mr. le Clerc n'avoit pas orné de temps en temps son discours de ces sortes de lieux communs, il auroit eu de la peine à nous donner un juste Volume. *Cette maniere d'enseigner*, ajoûte-t-il, *dont les Peres se sont servis aussi bien que les Rabbins, impose à une infinité de gens, qui ne peuvent comprendre comment on ose assûrer si positivement des faits dont on n'a aucune assûrance raisonnable, & que l'on a peut-être même inventés. Et c'est la methode que les Peres ont suivie en cette rencontre & en plusieurs autres.* Comme ces lieux communs qui sont si ordinaires à Mr. le Clerc ne prouvent rien, sur tout dans un Ouvrage de Critique, je lui conseille de les réserver *per le prédica* dans sa Chaire d'Amsterdam. Il se trompe fort quand il croit que dans ces sortes de questions nous nous en rapportons entierement à l'autorité des Peres. S'il avoit pris la peine de consulter nos Ecrivains, il en seroit désabusé: mais aussi n'auroit-il eu rien à dire, & ses remarques auroient été bien courtes. Il n'est pas vrai de plus que les Peres n'ayent appuyé d'aucunes raisons ce qu'ils ont avancé touchant le rétablissement des Livres Sacrés, ni même qu'ils s'en soient entierement rapportés à l'Auteur fabuleux du Livre IV. d'Esdras. Comme ces raisons ne font rien à nôtre sujet, & que les plus savans Catholiques n'y ajoûtent pas beaucoup de foi, il seroit inutile de nous y arrêter davantage. Venons maintenant aux Ecrivains Sacrés qui ont vécu aprés Esdras.

On

On a prétendu dans l'Hiſtoire Critique qu'on ne doit pas faire finir avec Joſephe les Prophetes ou Ecrivains publics des Ebreux au temps du Roi Artaxerxes, puis que tant que leur République a ſubſiſté Dieu n'a point manqué de leur donner de temps en temps des perſonnes qui euſſent toutes les qualités neceſſaires pour écrire les Livres Sacrés, & auſquelles on a plûtôt donné le nom de Scribes aprés la Captivité que celui de Prophetes. Nôtre Auteur qui ſçait parfaitement le ſtile des Rabbins, répond à cela: *Il me ſemble en liſant cette remarque, que je lis un Rabbin qui aſſûre gravement une choſe qu'il ne ſait point, & qu'il ne peut même ſavoir.* Mais ne demeure-t-il pas d'accord lui-même, qu'il y a des choſes dans l'Ecriture poſterieures à Artaxerxes? Je lui demande donc s'il ne croit pas que ces Ecrits ſont auſſi-bien inſpirés que le reſte de la Bible. C'eſt ce qu'il ne peut nier; puis qu'il ne s'agit point encore ici des Livres que les Proteſtans appellent Apocryphes, mais en general de ceux qui ſont poſterieurs à Eſdras & à Artaxerxes. On inferera même de là, que ces mêmes Proteſtans ont eu grand tort de reconnoître avec l'Egliſe & la Synagogue ces derniers Livres pour Prophetiques, & de rejetter en même temps les autres comme Apocryphes; puis qu'il eſt conſtant que le Canon Juif qu'ils reçoivent n'a pas été fermé ſous Eſdras ni ſous Nehemie. *Qui a dit au P. Simon*, continuë nôtre Auteur, *que ces Ecrivains publics changerent de nom? Qui lui a dit encore qu'il y a eu des Prophetes depuis ce temps-là contre le conſentement de toute l'Antiquité?* Si l'on ne trouve plus aprés ces temps-là que les Ecrivains publics ſoient appellés Prophetes dans l'Ecriture, on a raiſon de dire qu'ils changerent de nom, & qu'on leur donna la ſimple qualité de Scribes comme à Eſdras, qui a été du nombre de ces Ecrivains. Bien loin que toute l'Antiquité n'ait plus alors reconnu de Prophetes parmi les Juifs, elle ne peut avoir autoriſé des Livres comme Divins & inſpirés qui n'ayent pas été écrits par des Prophetes; ce que j'oſe même étendre juſqu'aux Livres de la Bible que les Proteſtans nomment mal-à-propos Apocryphes, & que Mr. le Clerc attaque à la fin de cette Lettre aprés ſon Patriarche Epiſcopius.

Des Ecrivains Sacrés aprés Eſdras.

Il demande ſur quelle autorité l'Egliſe dont parle Mr. Simon a pû être fondée, lors qu'elle a *déclaré Divins les Livres que les Juifs ont appellés Apocryphes. Elle ne l'a pû faire*, dit-il, *que ſur l'un de ces trois principes, ſur une Tradition conſtante & aſſûrée, ou ſur des marques évi-*

De l'autorité des Livres que les

Protestans nomment Apocryphes.

dentes de divinité, ou sur une révelation du ciel. Comment pourroit-on savoir une chose éloignée de plusieurs siecles dont l'Histoire ne dit rien, & dont on n'a aucune preuve de fait? Je repons à cela que l'Eglise est fondée sur une veritable Tradition qui ne peut être révoquée en doute: mais parce qu'Episcopius & les autres Protestans n'ont pas reconnu cette Tradition, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en ait point. Je dis donc que l'Eglise a reçû ces Livres qu'ils appellent Apocryphes, des Juifs Hellenistes avec tous les autres Livres de l'Ecriture. Si les Juifs de la Palestine qui étoient en plus petit nombre que les autres ne les ont pas reçûs, ce n'est pas qu'ils fussent Apocryphes dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot; mais parce qu'ils ne lisoient chez eux que les Livre qui étoient écrits en Ebreu, avec quelque peu d'Actes qui sont en Caldéen; au lieu que les autres Juifs lisoient également tous les Livres & les consideroient comme Divins. Ils ont passé d'eux à l'Eglise dés le temps même des Apôtres, qui se sont servis de ce corps de Bible Grecque pour annoncer l'Evangile à toute la terre, & non pas de la Bible Ebraïque qui n'étoit en usage que chez un petit nombre de Juifs. Si on lit avec attention les Ecrits des Apôtres, on y trouvera que non seulement ils lisoient la Bible en Grec, mais même ces Livres qu'on nous veut faire passer pour Apocryphes; & qu'ils y ont souvent recours. L'Eglise Romaine qui est une des plus anciennes Eglises du monde n'a point reçû d'autre Ecriture dans les commencemens que cette Bible des Juifs Hellenistes, & elle ignoroit alors cette vaine distinction de Livres Canoniques & de Livres Apocryphes. Les Eglises d'Afrique qui sont redevables de leur créance à l'Eglise de Rome, ont aussi reçû d'elle cette même Ecriture & de la même maniere, comme il paroit manifestement des Ouvrages de St. Cyprien, qui a donné le nom de Livres Divins & inspirés aux Livres dont il est question, aussi-bien qu'au reste de l'Ecriture.

D'où est venuë l'autorité que les Catholiques donnent à ces Livres.

St. Cyprien.

Tout ce que Monsieur le Clerc avance en cet endroit aprés Episcopius & les autres Protestans contre l'autorité de ces Livres, ne peut rien faire contre une Tradition si authentique. *Illud verum quod primum.* L'on nous oppose en vain les témoignages de quelques Docteurs de l'Orient & de l'Occident, qui ont approuvé, dit-on, le Canon des Juifs. Il faut remonter jusqu'à la source, & pénetrer les raisons qui ont fait approuver à ces Docteurs l'opinion des Juifs de la Palestine. Le commerce qu'ils ont eu avec eux & la lec-

Objections contre ces Livres refutées.

teur

ture de leurs Livres soit en Ebreu ou en Grec les a jettés insensiblement dans une opinion opposée à celle qui étoit dès les commencemens dans l'Eglise. Affricanus est un des premiers qui l'ait fortement appuyée, parce qu'il avoit une grande connoissance de la Literature Juive. St. Jerôme & Ruffin l'ont aussi embrassée pour les mêmes raisons; au lieu que St. Augustin a suivi la créance commune de son Eglise & confirmée dans un Concile de Cartage. *On ne croit pas*, ajoûte nôtre Auteur, *qu'il y ait personne qui soit assez simple pour croire que les Conciles de Florence & de Trente, ou le troisiéme de Cartage ayent appris par une révelation que les Auteurs de ces Livres ont été veritablement Prophetes, & que leurs Ouvrages sont Divins.* Ce n'est point en effet par un esprit particulier dont les Protestans fanatiques sont les Auteurs, que les Evêques assemblés dans ces Conciles ont égalé ces Livres au reste de l'Ecriture; mais aprés avoir consulté l'ancienne Tradition des principales Eglises d'Occident, qui ont reconnu ces Livres comme Canoniques & divinement inspirés.

Affricanus, St. Jerôme Ruffin.

Il n'y a pas aussi plus de fondement à ce que nôtre Faiseur d'Entretiens remarque dans la même Lettre contre la divinité de ces mêmes Livres. *Si les Juifs*, dit-il, *étoient persuadés, comme ils le devoient être selon le P. Simon, que leurs Ecrivains publics étoient Prophetes, & qu'ils avoient écrit de certains Livres par un esprit Prophetique; comment pouvoient-ils refuser de recevoir leurs Ouvrages avec le même respect, que leurs Peres avoient reçû ceux des autres Ecrivains publics qui les avoient précedés? Quelle apparence que le Sanhedrin refusast d'ajoûter au corps des Livres Sacrés des Ouvrages veritablement Prophetiques?* Il est aisé de résoudre cette objection par les principes qu'on a établis, savoir que les Juifs de Jerusalem n'ont mis dans leur Recueil que les Livres qui étoient écrits en Ebreu; que cela n'empêcha pas les Juifs Helléniste qui faisoient un bien plus grand nombre, de joindre ces derniers Livres aux autres dans le corps de leur Bible: & c'est à quoi le Sanhedrin ne s'est jamais opposé. Les Apôtres & les premiers hommes Apostoliques ont approuvé cette Compilation Grecque des Livres de la Bible dans toute son étenduë.

Le Canon des Juifs Hellenistes differe de celui des Juifs de Jerusalem.

Mr. le Clerc vient aprés cela à l'examen de ce qu'on dit du Grand Sanhedrin sur la foi des Rabbins: mais s'il avoit à examiner cette matiere, il ne devoit pas s'attacher à réfuter les fables des Rabbins, que Mr. Simon à rejettées lui-même en cet endroit, nous avertis-

sant

Lieux communs de Mr. le Clerc qui ne prouvent rien.

sant exprés *qu'il ne faut point s'arrêter aux Traditions que les Juifs ont fur ce sujet.* Il étoit donc plus a propos d'examiner ce fait en lui-même, que de débiter des lieux communs qui ne prouvent rien. Mais il n'auroit pas eu de quoi remplir son Livre, s'il ne nous avoit dit en parlant des Rabbins, *que ces ingenieux Docteurs nous font souvent l'Histoire de la Republique des Ebreux comme Platon l'auroit pû faire de la sienne; c'est-à-dire, qu'ils inventent tout ce qu'il leur plaist, qu'ils nous font ensuite passer pour la Tradition de leurs Peres.* La remarque est non seulement necessaire, mais fort judicieuse: car pour s'expliquer plus nettement on a ajoûté le *c'est-à-dire*; & comme si l'on n'en avoit pas encore dit assez, on continuë du même ton, *On ne nous citera que des Rabbins, que l'esprit des fables & du mensonge a si fort aveuglés, qu'ils sont capables de débiter les plus grandes extravagances pour des vérités inconteſtables.* Mais je ne sai qui est le plus extravagant, des Rabbins, ou de Mr. le Clerc, qui dit tant de choses pour ne rien prouver. Car c'est ce qu'on appelle proprement une extravagance; au lieu que les contes des Rabbins ne doivent pas toûjours être pris au pied de la lettre, parce que ces Messieurs-là ne nous donnent souvent que des allegories & des jeux d'esprit qu'ils ne prétendent pas faire passer pour des verités. Mais revenons au Sanhedrin de Mr. le Clerc, sans y mêler neanmoins les fables des Rabbins.

Du Grand Sanhedrin des Juifs.

Il ne peut pas nier que l'établissement du Sanhedrin ne soit divin, puis que Dieu en est l'Auteur. *Congrega mihi*, dit Dieu à Moïse, *septuaginta viros de senibus Israël.* Il est de plus certain que ces 70. Vieillards reçûrent le même esprit Prophetique que Moïse; parce qu'il est marqué expressément que Dieu leur donna le même esprit qu'à Moïse. *Descenditque Dominus per nubem, & locutus est ad eum auferens de spiritu qui erat in Moyse, & dans 70. viris.* Mr. le Clerc qui ne s'applique qu'à détruire par de vaines subtilités les choses les plus évidentes, remarque *qu'il n'est point dit précisément en quoi devoient consister les fonctions des membres de cette Grande Assemblée; qu'elle fut instituée à l'occasion du murmure du peuple; . . . qu'il y a de l'apparence qu'ils ne s'appliquoient qu'à des affaires d'Etat. Cependant les Juifs nous disent nettement les causes qui étoient reservées au Sanhedrin, dont on peut voir la liste dans Seldenus.* Mais qui peut douter que des Juges qui reçoivent le même esprit de sagesse que Moïse n'ayent décidé de toutes les affaires qui se pouvoient rencontrer dans leur

Numer. 11: 16. Ibid. vers. 25.

Etat?

Etat? Il ne s'agit pas de savoir à quelle occasion cette Assemblée fut instituée; mais quelle autorité Dieu lui donna, & que ces Vieillards partagerent avec Moïse l'Esprit de Dieu. Les Juifs ont pû dire beaucoup de choses qui ne sont point dans l'Ecriture touchant les causes réservées au Sanhedrin, & qu'on ne peut pas dire être fausses pour n'être point exprimées dans la Loi de Moïse. Nous ne sommes pas obligés d'ajoûter foi à tout ce qu'ils nous ont dit de leurs usages & coutumes: bien que nous ne devions pas aussi le rejetter pour cela seulement qu'il vient des Rabbins; parce que nous ne les pouvons apprendre d'autres que d'eux, & qu'ils ont été en cela moins fabuleux que dans leurs autres Traditions.

De la durée du Grand Sanhedrin.

Il n'est pas dit, ajoûte Mr. le Clerc, que ce Sanhedrin durera toûjours dans la République d'Israël. L'Histoire Sacrée ne nous apprend pas qu'il a toûjours subsisté: & ainsi on a tort de supposer qu'il a duré jusqu'à la ruïne de la République. Mais quand il seroit vrai que l'Histoire Sacrée ne feroit point mention de la durée de cette Assemblée, n'y auroit-il pas plus d'apparence de croire que les Juifs ont toûjours gardé depuis Moïse la forme du Gouvernement que Dieu avoit établie? N'est-ce pas par rapport à cela qu'il faut expliquer la plus-part des passages de l'Ecriture où il est parlé des Juges & des Anciens des Juifs? comme lors qu'il est dit que *Josué appella les Anciens d'Israël, leurs Chefs & leurs Juges.* Ces Anciens *d'Israël* marquent sans doute le Senat qui avoit été formé sous Moïse. C'est le nom qu'on donne à ces Senateurs dans leur établissement: & c'est en vain qu'on oppose que par les Anciens d'Israël on peut aussi entendre *les Vieillards venerables qui se trouvoient alors en Israël*; puis qu'en cet endroit il est parlé manifestement des Juges qui présidoient aux Assemblées, & de ceux qui avoient des Charges dans la République. Josephe qui est un témoin fidéle & exact des loix de son Etat explique de la même maniere ces sortes de Convocations qui se sont faites sous Josué. *Josué*, dit-il, *convoque le Souverain Sacrificateur Eleazar & le Senat.* Συγκαλεῖ τὸν ἀρχιερέα Ἐλεάζαρον καὶ τὸν γερουσίαν. Et un peu aprés dans le même Chapitre. Καὶ Ἰησοῦς Ἐλεάζαρόν τε καὶ τὴν γερουσίαν καὶ τοὺς τοῖς φυλαρχοῖς παραλαβὼν νέμει τοῖς ἑαυτῶν φυλαῖς: *Josué ayant pris Eleazar & le Senat avec les Chefs des Tribus, fit le partage du païs.* Cependant si nous nous en rapportons à nôtre Auteur, Josephe ne dit rien du tout de ce Senat depuis Moïse jusqu'à Esdras.

Jos. 14. 1.

Joseph. lib. 5. Antiq. cap. 1.

Mr. le Clerc prétend de plus que lors qu'il eſt parlé dans la Loi de Moïſe des Juges qu'on devoit conſulter dans les cas difficiles, *on ne peut pas aſſûrer que par ces Juges il faille entendre les membres du Sanhedrin*; parce qu'il y avoit diverſes ſortes de Juges, & que les paroles du Chap. XVII. du Deuteronome s'expliquent plus naturellement d'un de ces Juges que Dieu ſuſcitoit extraordinairement à ſon peuple; puis qu'il n'y eſt parlé que d'un Juge. Il eſt aiſé de juger que cette réponſe n'a rien de ſolide & qui puiſſe être oppoſé à l'explication ordinaire de ce paſſage de Moïſe, *Venieſque ad Sacerdotes Levitici generis, & ad Judicem qui fuerit illo tempore, quæreſque ab eis qui indicabunt tibi veritatem.* Grotius qui a examiné avec ſoin ce paſſage ſuppoſe qu'il y eſt parlé du Grand Sanhedrin, & fait en même temps cette remarque, que dans ces premiers temps là on choiſiſſoit ordinairement des Sacrificateurs & des Levites pour être les membres de cet auguſte Senat; parce qu'ils avoient plus de capacité que les autres. *Ideoque primis ſeculis ex illis ut eruditioribus Senatus 70. virûm legi maximè ſolebat: unde & hîc ex potiori parte Senatus ille intelligendus eſt.* Mais il n'y eſt parlé, dit-on, que d'un Juge au ſingulier, & non pas au pluriel de pluſieurs Juges. Que cela fait-il contre les Juges du Sanhedrin? Y a-t-il la moindre oppoſition entre l'autorité de ce premier Juge, & les autres Juges Aſſeſſeurs? Joſué qui a eu la même qualité n'aſſembloit-il pas le corps des Senateurs lors qu'il étoit queſtion de décider quelque point important? Il en étoit de même de ces Juges-là, ſoit qu'on les nomme ordinaires ou extraordinaires; & bien qu'ils puſſent juger quelquefois ſeuls des differens, ils le faiſoient neanmoins rarement, ſuivant en cela la forme de juger que Dieu avoit établie ſous Moïſe qui a toûjours ſervi de modéle aux Juifs.

Preuves de la durée de ce Grand Sanhedrin.

Deuter. 17: 9.

Grot. Annot. in Deuter. 17: 9.

Si nôtre Auteur avoit moins l'eſprit de contradiction, il auroit auſſi reconnu avec Grotius & les plus ſavans Interpretes de l'Ecriture l'établiſſement du Sanhedrin dans le Chap. XIX. du Livre II. des Paralipomenes, où il eſt dit que Joſaphat établit des Juges dans toutes les villes fortes de Juda, & qu'il établit auſſi à Jeruſalem des Levites & des Sacrificateurs & des Chefs de famille pour juger les differents qui pouvoient ſurvenir entre les Iſraëlites. *In Jeruſalem quoque conſtituit Joſaphat Levitas & Sacerdotes & principes familiarum ex Iſraël, ut judicium & cauſam Domini judicarent habitatoribus ejus.* Ce n'eſt pas deviner que d'expliquer ces paroles du Grand Sanhedrin

Grotius.

2 Paralip. 19: 5. & 8.

que

que Josaphat retablit dans Jerusalem; puis qu'on y employe les mêmes termes qui sont employés dans les autres endroits où il est parlé de cette Assemblée qui étoit la plus-part composée de Sacrificateurs & de Levites. C'est pourquoi Josephe qui rapporte cette même Histoire de Josaphat au commencement de son IX. Livre des Antiquités, a observé que ce Prince enseigna au peuple les loix de Moïse, & qu'aprés avoir établi des Juges dans chaque ville, il établit aussi dans Jerusalem des Juges des causes majeures d'entre les Sacrificateurs & les Levites & les principaux du peuple. Ce qu'on ne peut entendre que du Grand Sanhedrin. Je n'examine pas ici si ce Sanhedrin n'a jamais été interrompu dans la République des Ebreux, ou s'il a été quelquefois composé d'un plus petit nombre de personnes que de septante: car ce n'est point de quoi il s'agit présentement. Mr. Simon a fait assez voir dans son Supplément aux Ceremonies des Juifs, que cette chaîne de Traditions que les Juifs vantent tant n'est pas appuyée sur de bons fondemens. En effet, il semble qu'ils n'ayent eu d'autre veüe lors qu'ils ont traité de la succession de leurs Souverains Sacrificateurs & de leurs Grandes Assemblées, que de s'opposer à la Secte des Juifs Caraïtes, qui rejettoient la meilleure partie de leurs Traditions comme peu seures.

Joseph. lib. 9. Antiq. cap. 1.

Raison pourquoi les Juifs vantent si fort leurs Traditions.

C'est donc en vain que Mr. le Clerc tâche d'éluder des passages si clairs de l'Ecriture où il est parlé du Grand Sanhedrin des Juifs: car il ne suffit pas d'opposer de simples mots à un établissement qui est marqué expressément dans la Loi de Moïse; il faut avoir des preuves positives pour le détruire, & qui montrent évidemment que cette forme de jugement ne devoit pas être stable & à perpetuité tant que la République des Ebreux dureroit. Nôtre Auteur avouë neanmoins qu'il y a un passage dans Ezechiel *qui semble avoir quelque force*; mais pour l'éluder il a recours à ses subterfuges ordinaires. Ce Prophete dit que Dieu lui fit voir 70. *hommes des Anciens d'Israël.* Ce qu'on explique ordinairement des 70. Senateurs du Sanhedrin, ou comme parle Grotius, *id est, illi 70. qui inter Judices omnes eminebant summa cum potestate.* Mais Mr. le Clerc prétend nous prouver par l'Histoire, qu'il n'y pouvoit avoir alors une Assemblée semblable à celle-là: puis il ajoûte, qu'il se peut faire qu'Ezechiel fasse seulement allusion à l'Assemblée qui fut formée sous Moïse; que le nom d'Ancien est ici un nom d'âge, & non

Autre preuve de la durée du Sanhedrin.

Ezech. 8: 11.

Grot. Annot. in Ezech. 8: 11.

pas *un nom de Charge* qui marquaſt la dignité de Senateur dans le Grand Sanhedrin; qu'enfin le Prophete n'auroit pas dit 70. *d'entre les Anciens d'Iſraël*, comme il y a dans le Texte; mais plutoſt *les 70. Anciens ou Senateurs d'Iſraël.* C'eſt ainſi qu'on tâche d'éluder des preuves poſitives par de froides conjectures. En effet y a-t-il de la vrai-ſemblance que le Prophete en parlant des 70. Senateurs d'Iſraël euſt fait une ſimple alluſion à ces Senateurs qui furent établis ſous Moïſe, & qu'on ſuppoſe n'avoir point paſſé le temps de ce Légiſlateur? On ne peut pas douter que ſi Ezechiel ne faiſoit qu'une ſimple alluſion, il n'euſt en veüe la forme du Gouvernement qui étoit dans ce temps-là connuë de tout le monde, & qu'ainſi le mot d'Ancien ne ſe doit pas entendre de l'âge, mais de la Charge ou Dignité de Senateur. Il eſt encore plus ridicule de dire que dans le Texte du Prophete il n'y a pas 70. *Anciens*, mais 70. *d'entre les Anciens.*

Numer. 11: 16. Ezechiel s'eſt ſervi en cet endroit pour marquer ces 70. Senaturs, de la même expreſſion dont Moïſe s'eſt ſervi dans les Nombres, quand il établit ce Senat, ſavoir 70. hommes זקני *des Anciens* d'Iſraël, ne pouvant pas mieux marquer ces Senateurs que par les propres termes de Moïſe qui étoit l'Auteur de cet établiſſement. Mais c'eſt trop s'arrêter ſur des minuties & ſur des diſputes de mots,

Aprés toutes ces remarques particulieres nôtre Faiſeur d'Entretiens dit en general, que *ſi l'on repaſſe en ſon eſprit l'Hiſtoire des Ebreux, on y trouvera pluſieurs choſes qui feront douter avec ſujet ſi cette Aſſemblée a duré aprés Moïſe. On voit dans l'Hiſtoire de Joſué & des Juges, que Joſué conduiſit Iſraël avec une autorité qu'il ne partageoit avec perſonne, & que Dieu ſuſcitoit de temps en temps des Juges pour délivrer Iſraël de ſes ennemis, & pour lui rendre juſtice: ce qui n'auroit point été neceſſaire, s'il y avoit toûjours eu en Iſraël des gens inſpirés de Dieu qui gouvernoient l'Etat.* Mais on a déja fait voir ci-deſſus par les paroles mêmes du Texte de Joſué & par le témoignage de Joſephe, que tout ce raiſonnement eſt faux; puis qu'il y a eu ſous Joſué un veritable Senat qu'il a convoqué lui-même. Bien loin que l'inſpiration de ces Senateurs qui gouvernoient le peuple d'Iſraël fuſt incompatible avec l'autorité des Juges que Dieu ſuſcitoit de temps en temps pour délivrer Iſraël, Moïſe qui étoit au deſſus de ces Juges, & qui avoit auſſi été ſuſcité de Dieu *pour délivrer Iſraël de ſes ennemis*, avoit lui-même établi les 70. Senateurs avec qui il partageoit ſon eſprit & ſon autorité. Joſué fit auſſi la même choſe à ſon

Fauſſes raiſons de Mr. le Clerc.

Joſ. 24: 1.

imita-

imitation. S'il y a eu quelque interruption de ce Grand Sanhedrin, & si quelques Juges ou Rois ont seuls jugé des affaires les plus importantes sans cette Assemblée, on n'en peut pas conclure qu'elle n'ait point subsisté après Moïse; puis qu'on a des preuves évidentes du contraire dans l'Ecriture & dans Josephe, auxquelles on ne peut pas opposer des argumens purement negatifs qui ne prouvent rien dans le fait dont il est question. C'est sur ce pied-là qu'on doit juger de ce que Mr. le Clerc produit tiré des Chapitres IX. & X. de Nehemie, où il est marqué selon lui, qu'on fit alors divers reglemens dans Jerusalem, *pour tâcher de remettre la Religion & l'Etat en leur ancien lustre; mais on ne voit en aucun endroit que cette Grande Synagogue de soixante-& dix hommes dont les Rabbins parlent tant, ait eu l'administration de ces importantes affaires.* On diroit par la même raison qu'il n'y a point de Senat à Venise, parce que la plus-part des affaires sont faites au nom du Doge de cette République. C'est aussi ce que les Juifs ont observé à l'égard de leurs Chefs, qu'on nomme le plus souvent seuls sans parler du Sanhedrin où ils présidoient. On ne prétend pas pour cela autoriser toutes les Histoires que les Rabbins ont faites de leur Grande Synagogue. Il y a un milieu à garder là-dessus qu'on a gardé dans l'Histoire Critique.

La conjecture que Mr. le Clerc tire du mot *Sanhedrin*, qui est un nom Grec, pour monstrer qu'il a été apparemment établi *sous l'Empire des Macedoniens chez qui ce nom étoit en usage*, ne prouve rien du tout: puis que d'un simple mot on ne peut pas conclure la chose; principalement quand cette même chose se trouve établie auparavant. On peut seulement conclure de là que les Juifs depuis l'Empire des Macedoniens ont adopté plusieurs mots Grecs.

Si Josephe, ajoûte Mr. le Clerc, *étoit un Historien exact & fidéle, on pourroit ajoûter à tout cela un argument negatif tiré de son silence; & ceux qui lui donnent ces qualités ne sauroient nous dire pourquoi il n'a rien dit de la continuation de cet auguste Tribunal depuis Moïse jusqu'à Esdras.* Mais on peut dire avec plus de raison, que si nôtre Faiseur d'Entretiens avoit lû avec plus d'exactitude Josephe & les autres Auteurs qu'il cite, il ne feroit pas tant de *pas de Clerc*: car outre ce que nous avons déja rapporté de cet Historien, il fait parler Moïse au Livre IV. Chap. VIII. de ses Antiquités aux Israëlites qu'il instruit

Josephe faussement allegué par Mr. le Clerc.

ſtruit avant ſa mort des loix qu'il leur laiſſe, & dont il leur commande l'obſervation. Or entre ces loix qui devoient demeurer à perpetuité chez les Ebreux l'établiſſement du Senat eſt une des plus conſiderables. Vous ne manquerez point à l'avenir, leur dit Moïſe, de perſonnes qui vous donnent de bons avis pour vôtre conduite; & vous ſerez heureux ſi vous leur obeïſſez, je veux dire *le Souverain Sacrificateur Eleazar, Joſué & le Senat.* Joſephe marque aprés cela en détail les loix qui devoient être fixes & ſtables chez ceux de ſa nation, & il ne manque pas de produire celle qui regarde le Grand Sanhedrin de Jeruſalem, auquel les cauſes des Juges inferieurs & ſubalternes étoient renvoyées pour être jugées définitivement & en dernier reſſort, ſavoir par *le Souverain Sacrificateur, le Prophete, & le Senat.* Et afin qu'on ne doute pas de la ſtabilité de ces loix pendant tout le temps que la République des Juifs dureroit, il ajoûte aprés les avoir marquées en détail, *Voilà ce que Moïſe a ordonné; & les Ebreux l'executent.* Ταῦτ' οὖν Μωυσῆς διέζηξε, καὶ τὸ Ἑβραῖων ἔθνος ἀκόλουθα τούτοις πολιτεύεται. Tout cela ne s'accorde pas fort bien avec les converſations libres de Mr. le Clerc, qui a eu raiſon de donner ce nom à ſon Ouvrage, parce qu'en effet il y fait paroître une grande liberté, diſant tout ce qu'il lui plaiſt & le plus ſouvent ſans raiſon.

Ὁ μὲν ἀρχιερεὺς Ἐλεάζαρος καὶ ἡ συνουσία τῶν πρεσβυτέρων, Joſeph. lib. 4. Antiq. cap. 8.

Τοῦτο μὲν χειροῦς καὶ ἀφανὲς καὶ ἀγύμναστον, Ibid.

Il ne raiſonne pas mieux quand il ajoûte un peu aprés, qu'il ne comprend point en quel ſens Mr. Simon a pû dire, qu'il y a *peu de vrai-ſemblance dans la plus part des choſes que les Juifs ont attribuées à cette Aſſemblée tenuë ſous Eſdras, qu'ils nomment par excellence la Grande Synagogue*; & qu'il attribuë en divers endroits l'eſprit de Prophetie aux Juges du Sanhedrin. Voici les paroles de Mr. Simon que Mr. le Clerc n'a pû digerer, tant il a de délicateſſe. *Dieu a promis aux Prophetes & aux Juges du Sanhedrin qui ont ſuccedé à Moïſe la même grace & le même eſprit de Prophetie qu'à ceux qui vivoient de ſon temps.* Nôtre Auteur demande en quel endroit de l'Ecriture ſe trouve cette promeſſe faite aux prétendus ſucceſſeurs de Moïſe & de l'Aſſemblée qu'il établit; puis *qu'on ne trouve point que perſonne leur ait ſuccedé.* S'il avoit lû avec application les Livres de la Loi, il y auroit trouvé cette promeſſe de Dieu: car c'eſt ainſi qu'il faut entendre ſelon le ſens literal ces paroles du Deuteronome qui s'adreſſent à Moïſe, *Je leur ſuſciterai un Prophete d'entre leurs freres ſemblable à toi, & je mettrai mes paroles dans ſa bouche.* Toute la ſuite du diſcours

Promeſſe de Dieu aux ſucceſſeurs de Moïſe.

Prophetam ſuſcitabo eis de medio fratrum ſuorum ſimilem tui, & ponam verba mea in ore ejus, *Deuter.* 18: 18.

fait

fait assez connoître qu'il est parlé en ce lieu-là de ceux qui devoient succeder à Moïse en qualité de Juges, & auxquels Dieu devoit donner le même esprit de Prophetie. Aussi est-ce la raison pourquoi Josephe appelle souvent ces Juges *Prophetes* sans leur donner d'autre nom. Ils ne pouvoient pas être semblables à Moïse dans leurs jugemens, qu'ils ne fussent accompagnés à son imitation des LXX. Vieillards avec qui il partagea son esprit: & c'est la promesse que Dieu fait aux Israëlites en cet endroit, quand il leur dit qu'il leur donnera pour vuider leurs differens des Prophetes semblables à Moïse, & il leur recommande en même temps de les écouter. La forme du Gouvernement ayant été établie sous le même Moïse pour être ferme & stable, Dieu s'engage en quelque maniere à la conserver en leur donnant des Juges comme Moïse. En effet Josué lui succeda en cette qualité de Juge Prophete, & il assembla le Sanhedrin dans les grandes affaires.

Mr. le Clerc demande de plus à Mr. Simon, quelle preuve il a que les Livres Sacrés n'ont point été publiés qu'ils n'ayent été reveus par le Sanhedrin ou par d'autres personnes inspirées de Dieu. *Il est vrai*, dit-il, *que les Rabbins disent que c'étoit au Grand Sanhedrin à juger des Prophetes; mais cela est manifestement contraire à l'Histoire Sainte, qui nous repesente les Prophetes dépendans uniquement de Dieu ... Les Juges avoient droit de punir un faux Prophete convaincu manifestement d'imposture; & personne ne le pouvoit punir qu'eux: mais un veritable Prophete ne leur demandoit point permission de prophetiser ni de publier ses Ecrits, comme il paroit par l'exemple de Jeremie.* On pourroit ici produire les témoignages des Peres & des Docteurs Juifs qui ont été en cela du même sentiment que Mr. Simon: mais comme ces gens-là sont suspects à nôtre Auteur, qui ne se satisfait pas de simples autorités, il faut voir s'ils ont eu raison. Il est constant que Dieu a établi Moïse & l'Assemblée de son temps pour connoître de ce qui se passeroit de plus important dans la République des Ebreux. Ce pouvoir, comme nous l'avons prouvé ci-dessus, passa de Moïse aux Juges ses successeurs. Or peut il y avoir dans un Etat plus grande affaire que celle qui regardoit les Prophetes & les Livres Prophetiques. Plusieurs se disoient Prophetes qui ne l'étoient point, & ne laissoient pas de débiter leurs fausses Propheties. On nous cite les Chapitres XIII. & XVIII. du Deuteronome pour prouver que *l'Histoire Sainte nous represente les Prophetes dépendans uniquement*

Les Prophetes sujets au Sanhedrin.

quement de Dieu. Au contraire Dieu soumet en ces endroits-là les Prophetes à l'autorité du Sanhedrin, qui devoit condamner à la mort les faux Prophetes. Il y avoit des regles pour discerner les vrais Prophetes d'avec les faux. C'étoit aux Juges du Sanhedrin à prononcer sur les faits, parce que la Loi ne contenoit que le droit, qui devoit être expliqué par ces Juges, & en même temps appliqué aux cas de Prophetie qui survenoient. Il est vrai que Jeremie & les autres Prophetes ne demandoient pas du Sanhedrin la permission de prophetiser ni de publier leurs Propheties: mais cela n'empêchoit pas que le Sanhedrin ne connust de leurs faits, & qu'il n'examinast leur doctrine selon la Loi, comme nous voyons même que cela s'observoit encore parmi les Juifs du temps de Nôtre Seigneur, bien qu'en ce temps-là toute leur discipline fust corrompuë.

Comme il n'y a rien que nôtre Auteur aime tant qu'à chicaner sur des mots, il ne peut souffrir qu'on ait remarqué dans la Critique, qu'Eldras ou l'Auteur des Paralipomenes a écrit un grand nombre de faits *autrement* qu'ils ne sont rapportés dans les autres Livres de la Bible. *Il falloit encore*, dit-il, *que le P. Simon essayast de prouver qu'il y a eu une autorité au monde qui pouvoit obliger de croire deux Ecrivains qui rapportent un fait autrement l'un que l'autre. Remarquez que par* autrement *il faut entendre d'une maniere contraire au moins en quelque chose.* Mais on auroit bien plus de raison de dire qu'il falloit encore que Mr. le Clerc fist voir à tout le monde qu'il est un pur Sophiste qui ne cherche qu'à pointiller sur des mots. Bien loin que le mot *autrement* signifie en cet endroit *d'une maniere contraire*, on a apporté dans l'Histoire Critique des regles pour concilier les diverses manieres dont on lisoit un même & seul Acte dans l'Ecriture. Il est de notorieté publique que plusieurs Histoires sont rapportées dans les Livres des Paralipomenes d'une autre maniere qu'elles ne sont dans les autres Livres de la Bible. Les Interpretes tant Juifs que Chrêtiens s'appliquent à concilier dans leurs Commentaires ces sortes de diversités qui ne sont pas de veritables contrarietés. En quoi donc peut-on avoir peché, en marquant que l'Auteur des Paralipomenes a rapporté plusieurs faits autrement qu'ils ne sont énoncés dans les autres Livres, puis qu'ils n'y sont point en effet rapportés d'une même maniere que dans les autres. Un homme qui donne des regles pour concilier ces sortes de diversités

Chicanerie sur de purs mots.

sités a-t-il prétendu dire qu'Esdras avoit corrompu les Livres Sacrés ? Mais il faut excuser nôtre Faiseur d'Entretiens, qui n'est pas le maître de lui-même quand son accès le prend. S'il avoit lû la premiere Homilie de St. Jean Chrysostome sur St. Matthieu, il auroit trouvé que ce Pere s'explique de la même maniere en parlant des Evangelistes qui rapportent diversement un même fait.

Il conclut enfin aprés avoir fait de si rares observations sur le Sanhedrin & le Canon des Juifs, qu'on ne peut rien dire d'assûré sur le temps auquel le Recueil de leurs Livres a été fait, si ce n'est *qu'on l'a dû faire depuis Artaxerxes Longuemain jusqu'à Ptolomée Philadelphe, c'est-à-dire, dans l'espace d'environ deux cens ans.* Il n'est pas possible, ajoûte-t-il, d'en dire d'avantage. Je dirois au contraire qu'on n'en pouvoit pas dire moins : car il me semble que sa maniere de raisonner est bien vague, quand il conclut que les Livres Sacrés étoient tous publiés au tems de Ptolomée Philadelphe, puis qu'ils furent tous traduits en ce tems-là. C'est de quoi personne ne peut douter; mais on n'inferera pas de là qu'on ne puisse remonter plus haut, & faire voir que les Juifs ont commencé à recueillir leurs Livres immediatement aprés leur retour de la Captivité, comme on l'a montré ci-dessus.

De la maniere dont le Recueil des Livres Sacrés a été fait

Pour ce qui regarde la maniere dont ce recueil a été fait, il en raisonne encore moins bien, quand il la compare avec la maniere dont les Livres du Nouveau Testament ont été recueillis. *On pourroit croire*, dit-il, *que ce ne sont que des particuliers qui ont fait d'abord ce Recueil pour leur propre usage, & que l'autorité de ces Livres étant reconnuë, on a ordonné ensuite qu'on les liroit publiquement dans les Synagogues.* Ce qu'il prétend prouver par l'exemple de divers Ecrits des Apôtres qu'on a reçus *avant que d'en recevoir d'autres; & l'on s'est servi de l'autorité de tous long-tems avant que l'on tînt aucune Assemblée où l'on marquast ceux que l'on croyoit être veritablement des Auteurs dont ils portent le nom, & ceux que l'on regardoit comme Apocryphes.* Il ne prend pas garde qu'il y a bien de la difference entre les Juifs qui composoient un corps de République où l'on conservoit les Livres dans les Archives, & entre les Chrêtiens qui dans les commencemens du Christianisme ne faisoient aucun corps, & qui par consequent ne pouvoient pas faire par une autorité publique, comme les Juifs, un Recueil de leurs Livres Sacrés. C'est pourquoi la comparaison de nôtre Auteur étant défectueuse, les conse-

quences qu'il en tire ne peuvent rien prouver. S'il avoit sû qu'on fait aussi-bien des Systémes en matiere d'Histoire qu'en Philosophie, il ne se laisseroit pas si souvent aller à son imagination, qui le mene quelquefois un peu trop loin.

CHAPITRE XII.

Critique de la XI. Lettre,

COmme le Systéme en matiere d'Histoire n'est pas du gousst de Mr. le Clerc, il a crû qu'il lui étoit permis de faire des fictions qui peuvent toûjours entrer dans des conversations libres. Il produit ici & dans la Lettre suivante les sentimens de Mr. N. touchant l'inspiration des Ecrivains Sacrés. Il feint que le Mémoire de Mr. N. lui a été donné par un de ses amis, mais on sait très-bien qu'il l'a reçû des mains mêmes de Mr. N. & qu'ils ont travaillé ensemble pour le rendre plus fort, & pour ruïner s'il étoit possible toute l'autorité des Livres Sacrés. J'ai dêja dit dés le commencement de cet Oeuvrage qui étoit ce Mr. N. qui s'appelle *Noël Aubert de Versé*, & dont nous avons plusieurs petits Ouvrages qu'il a donnés au public sous differens noms. Mais il n'y a point où il fasse mieux connoître ses qualités personnelles que dans son Livre intitulé *le protestant pacifique*. Il y jouë le personnage de tous les Sectaires de la Hollande, representant neanmoins beaucoup mieux celui de Socinien que d'aucun autre. C'est dans ce Livre que Mr. le Clerc devoit chercher l'esprit & la créance de Mr. N. au lieu de debiter comme il fait ici un long galimatias de pensées mal cousuës, voulant nous entretenir de la créance de son cher ami, qu'on pourroit soupçonner selon lui d'être Deïste. Les raisons qu'on apporte dans ce Mémoire contre l'inspiration des Livres Sacrés consistent la plus-part dans de méchantes difficultés, que nôtre Auteur trouve cependant fort solides, & souhaite que quelque habile Theologien y satisfasse.

Qui est l'Auteur du Mémoire que Mr. le Clerc a inseré dans son Livre.

Mr. N. reconnoit d'abord que les Prophetes ont été veritablement inspirés de Dieu; ce qu'il restraint neanmoins aux choses, sans l'étendre aux paroles. Car il croit que le stile de chaque Prophete est le même lors qu'il parle par l'ordre de Dieu, que celui dont il se sert quand il parle de son propre mouvement. Il suffit

Créance de Mr. N. touchant les Prophetes.

loisen

selon lui que les Prophetes ayent eu bonne mémoire pour retenir les paroles qu'ils avoient ouïes, & cela même n'étoit necessaire que pour les noms propres, sans qu'il fust besoin que dans le reste du discours ils rapportassent mot pour mot ce qu'ils avoient ouï. Si Mr. N. n'avoit pas été plus loin, il seroit inutile de résoudre ses difficultés: car St. Jerôme & les plus savans Peres conviennent que le stile des Prophetes ne vient pas tant de l'esprit qui les a inspirés que d'eux-mêmes; & c'est même ce qu'on a remarqué dans l'Histoire Critique, & dont on ne peut pas douter raisonnablement, à moins qu'on ne vueille combatre l'experience que nous en avons. Ainsi tout ce long discours de Mr. N. où l'on cite St. Jerôme & Grotius pour prouver une chose qui ne peut être contredite que de ceux qui n'ont fait aucune réflexion sur le stile des Ecrivains Sacrés, paroit assez inutile. Une même chose peut être exprimée en differens termes sans changer pour cela de nature; & il sera toûjours vrai de dire que les Propheties sont la pure parole de Dieu, bien que les Prophetes se servent d'expressions qui leur sont propres; car ils ne disent rien que ce que Dieu leur a inspiré. La Prophetie d'Isaïe étant bien traduite en Grec où en Latin n'est pas moins la parole de Dieu qu'en Ebreu, qui étoit la Langue du Prophete. Nous n'avons pas moins de veneration pour l'Evangile de St. Matthieu qui est écrit en Grec, que si nous avions l'Original, qu'on croit communément avoit été écrit en Ebreu ou Syriaque. Les Apôtres se sont servis sans aucun scrupule de la Version Grecque du Vieux Testament pour annoncer la foi, bien qu'ils seussent que les livres du vieux Testament avoient été écrits en Ebreu. C'est pourquoi Mr. N se trompe fort, s'il a crû diminuer en quelque chose la divinité des Livres Prophetiques, en faisant voir que toutes les paroles n'ont point été dictées mot pour mot aux Prophetes. Il suffit que les choses ayent été toutes dictées ou inspirées; & c'est en cela principalement que consiste la parole de Dieu annoncée aux hommes par la bouche de ses Prophetes.

Les Prophetes n'ont point eu besoin d'inspiration pour leur stile.

Pour ce qui est de l'exemple de Caïphe qui prophetisa sans le savoir, cela n'est pas une chose fort extraordinaire, puis que les veritables Prophetes n'ont pas même toûjours sû ce qu'ils Prophetisoient. Caïphe a pû en effet ne pas penser qu'il fust Prophete, en ne disant que des choses que sa raison & la nature de l'affaire lui pouvoient tirer de la bouche: mais la providence de Dieu qui con-

De la Prophetie de Caïphe.

duit souvent les hommes à des fins qui leur sont inconnuës, fit parler ce Pontife de cette maniere pour un autre fin que celle qu'il s'étoit proposée. Il y a aussi plusieurs prédictions dans les Pseaumes de David, lesquelles ne paroissent avoir qu'un sens historique dans le tems qu'elles ont été prononcées; ce qui n'empêchoit pas qu'elles ne fussent en même temps de veritables Propheties pour des temps plus éloignés. Les Juifs mêmes conviennent de ce principe avec les Chrêtiens, reconnoissant d'un commun accord deux sens dans l'Ecriture, dont le premier est literal & historique, & le second est mystique & spirituel, & qui ne laisse pas pour cela d'être souvent literal à sa maniere. Nous voyons dans les Pseaumes des expressions qui marquent à la lettre & historiquement David & Salomon que les Juifs & les Chrêtiens entendent aussi du Messie, à cause de certaines circonstances qui y sont jointes qu'il seroit difficile d'attribuër à David & à Salomon. Je veux croire que l'Auteur des Pseaumes n'a pas eu toutes ces veües, & qu'il n'a quelquefois eu devant les yeux que le sens historique: on n'en peut pas conclure que Dieu n'ait pas dirigé l'esprit & les paroles de cet Ecrivain à des sens plus sublimes & qui étoient réservés aux temps du Messie. Cette verité ne peut être contestée, à moins qu'on ne nie toute l'économie du Vieux & du Nouveau Testament. Les Juifs mêmes bien qu'ils ne reconnoissent pas Jesus Christ, avoüent que le Messie devoit perfectionner l'Ancienne Loi: & c'est sur cela qu'ils se fondent pour expliquer du Messie plusieurs passages qui ont un autre sens litteral & Historique.

Divers sens des paroles contenuës dans quelques Prophe-ties.

Ce qui trompe le plus souvent Mr. N. dans tout ce discours, c'est qu'il n'a pû concilier ensemble la raison & l'inspiration: comme si les hommes pour être inspirés cessoient d'être hommes & d'agir selon les voyes ordinaires. Il semble, dit-il, que pour écrire des Cantiques il suffit d'avoir de la pieté sans être inspiré; & nous ne voyons pas que dans ces sortes d'Ouvrages les Ecrivains Sacrés parlent au nom de Dieu, & commencent leurs discours à la maniere des Prophetes, *Ainsi a dit le Seigneur.* Cette regularité même, ajoûte-t-il, qui paroit dans quelques Pseaumes, *à commencer les versets ou les pauses par les lettres de l'Alphabet fait voir que l'on y a apporté de la meditation & du travail, comme l'on fait aux Vers Acrostiches.* Enfin il confirme sa pensée par les Ecrivains du nouveau Testament, *qui n'ont écrit ces Histoires que par un principe de pieté*, & l'on doit être persua-

L'inspiration n'ôte point l'usage de la raison.

de.

de qu'ils nous ont dit la verité, en racontant des faits qu'ils ont veus eux mêmes, ou qu'ils ont tirés de bons Mémoires. Mais quoi que les Auteurs des Pseaumes & des Cantiques ne s'expriment pas à la façon des Prophetes qui ont eu souvent dans la bouche cette expression *Ainsi a dit le Seigneur*, il ne s'ensuit pas qu'ils n'ayent point été dirigés par l'Esprit de Dieu dans leurs Ouvrages. Les Prophetes étoient des personnes envoyées extraordinairement de Dieu pour annoncer sa volonté aux hommes; & ainsi il étoit à propos qu'ils leur fissent connoître dans leurs Harangues qu'ils n'étoient que ses Interprêtes. Il n'en est pas de même des Cantiques ni des Histoires Sacrées qui n'étoient pas prononcées devant le peuple de la même maniere que les Propheties. Le stile de ces Ouvrages a quelque chose de plus humain. C'étoit assez que Dieu les dirigeast d'une maniere qui les empêchast de tomber dans l'erreur, sans qu'il fust besoin qu'il leur inspiraſt les expressions ni même toûjours les choses. Les plus savans Interpretes de l'Ecriture parmi les Catholiques sont de ce sentiment, & on n'en inferera pas pour cela avec Mr. N. que les Ecrivains de ces livres n'ont point été inspirés. Pour n'être pas ennuyeux par de longues citations de plusieurs Auteurs qui diroient tous la même chose, je produirai seulement le témoignage du Jesuïte Cornelius à Lapide, qui remarque dans ses Commentaires sur la II. Epître à Timothée, que le St. Esprit n'a pas dicté également & de la même maniere les Livres Sacrés. Il reconnoit à la verité que Dieu a révelé & dicté à Moïse & aux Prophetes la Loi & les Propheties: *Legem & Prophetias ad verbum revelavit & dictavit Mosi & Prophetis.* Puis il ajoûte, qu'il n'a pas été necessaire que les Histoires & les exhortations morales fussent inspirées ou dictées par le St. Esprit à ceux qui les ont mises par écrit, puis qu'ils pouvoient les avoir appriſes comme témoins oculaires, ou les avoir entenduës ou même lûës dans les Livres. *Historias verò & morales exhortationes, quas antea vel visu, vel auditu, vel lectione, vel meditatione didicerant ipsi Scriptores Hagiographi, non fuit necesse inspirari aut dictari à Spiritu Sancto, utpote cùm eas scirent & callerent ipsi Scriptores.*

Raison des differentes expressions des Prophetes & des Pseaumes, Cantiques & Livres Hagiographes.

Cornel à Lapid Comm. in 2 Timoth. 3: 16.

Ce savant Jesuïte qui étoit exercé dans la lecture des Livres Sacrés parle à peu prés des Ecrivains Hagiographes de la même maniere que Mr. N. sans en tirer neanmoins les mêmes consequences, qui n'ont en effet aucune liaison avec ce principe. Un homme qui est dirigé par l'Esprit de Dieu pour ne point tomber dans l'erreur,

ceſſe-t-il pour cela d'être homme & d'agir ſelon les voyes ordinaires des hommes? Mr. N. qui eſt obligé d'avoüer que les Prophetes ont été veritablement inſpirés de Dieu, trouvera dans le ſtile des Prophetes des expreſſions figurées & méditées auſſi-bien que dans les Pſeaumes; & bien que leurs Ouvrages ne ſoient pas écrits en Vers, on ne laiſſe pas d'y voir *que l'on y a apporté du travail & de la méditation*, pour me ſervir de ſes termes quand il parle du ſtile des Pſeaumes. Les frequentes Paronomaſes qui paroiſſent dans la Prophetie d'Iſaïe & dans quelques autres Propheties ſont des preuves évidentes qu'ils ſe ſont appliqués à écrire d'un ſtile élegant, & qu'ils ont affecté de la politeſſe dans leurs diſcours. Mais Mr. N. qui n'a aucune connoiſſance de la Langue Ebraïque n'a pû diſtinguer ces ſortes de délicateſſes dans les Ecrits de quelques Prophetes, leſquelles ſe font neanmoins ſentir à ceux qui entendent un tant ſoit peu l'Ebreu.

Quelques Prophetes ont étudié leur ſtile.

Mr. N. paroit encore moins inſtruit de la créance des bons Auteurs qui ont écrit ſur cette matiére, quand il ajoûte peu aprés, *Qu'on croit communement deux choſes qui lui paroiſſent ſans fondement*; ſavoir *que l'Hiſtoire Sainte a été dictée mot pour mot par le S. Eſprit; & que les Auteurs dont elle porte le nom n'ont été que comme ſes Secretaires qui écrivoient à meſure qu'il dictoit.* Mais outre que l'Hiſtoire Critique de Mr. Simon fait voir évidemment le contraire, on n'a qu'à jetter les yeux ſur les paroles de Cornelius à Lapide qu'on vient de produire, & l'on ſera convaincu que Mr. N. fait paſſer mal-à-propos pour une créance reçûë communement, l'opinion de quelques particuliers qui raiſonnent à peu prés des Livres Sacrés de la même maniere que les Mahometans parlent de leur Alcoran. Ce défaut eſt aſſez ordinaire aux Docteurs de Geneve; comme on peut la connoître dans les Ouvrages de Beze leur grand Critique. C'eſt ſur ce pied-là qu'il raiſonne dans une de ſes Opuſcules contre Sebaſtian Caſtalio, qui a traduit ces mots du titre de l'Evangile de St. Matthieu, κατὰ Ματθαῖον, par ceux-ci, *Autore Matthæo.* Je veux qu'il euſt été mieux de traduire *ſecundùm Matthæum*, que *Autore Matthæo*, c'eſt toute la remarque que Beze pouvoit faire; au lieu qu'il charge d'injures Caſtalio, comme s'il avoit voulu inſinuer que Dieu ne fuſt pas l'Auteur de cet Evangile, mais Saint Matthieu. Beze met de la difference en cet endroit entre *Autor* & *Scriptor* croyant, qu'on peut dire ſeulement que St. Matthieu eſt *l'Ecrivain*, & que Dieu en eſt *l'Au-*

Erreur de Mr. N. Touchant l'inſpiration des Livres Sacrés

Emportemens injuſtes de Beze contre Caſtalio.

l'Auteur. Il eſt cependant manifeſte que Caſtalio a pris en ce lieu-là le mot *Autor* pour celui de *Scriptor*, & qu'il a pû le faire ſelon les loix de la Grammaire & ſelon l'uſage de la Langue Latine. Mais Beze dont les Ecrits ne ſont preſque qu'un tiſſu de médiſances & d'injures, s'emporte avec fureur contre Caſtalio, & l'accuſe injuſtement de n'avoir point d'autre ſentiment des Ecrivains Sacrés que des autres Ecrivains qui ont écrit ce qu'il leur a plû. *Grammatica non eſt hæc contentio*, dit-il, *ſed majoris momenti quàm initio quiſquam ſuſpicetur. Nota eſt enim plus ſatis illa Epicureorum blaſphemia, Moſen & Prophetas & Apoſtolos homines fuiſſe qui ſcripſerint quod ipſis placuit. Notæ ſunt etiam noſtrorum adverſariorum furiæ, qui Patrum Scripta ſacris illis libris interdum exæquant, interdum etiam anteponunt.* Je voudrois bien ſavoir où cet emporté a lû que les Catholiques égalent les Ecrits des Peres à ceux des Ecrivains Sacrés. Les expreſſions de ces Docteurs de Geneve auront ſans doute donné occaſion à Mr. N. de faire toutes les réflexions qu'il fait ici, & d'où il ne prouvera jamais que les Ecrivains des Livres qu'on nomme Hagiographes, & les Auteurs du Nouveau Teſtament n'ont point été en effet dirigés par le Saint Eſprit pour écrire leurs Hiſtoires. Les Auteurs Catholiques reconnoiſſent auſſi-bien que lui, que *les Apôtres n'avoient pas beſoin d'inſpiration pour dire ce qu'ils avoient veu*, ſans en tirer comme il fait des conſequences contre l'inſpiration des Livres Sacrés.

Beza in Reſponſ. ad deten ſiones & repre henſiones Sebaſt. Caſtalionis ad Defenſ. 1.

3 La raiſon qu'il ajoûte en-ſuite contre l'inſpiration de ces mêmes Livres, & qu'il tire du commencement de l'Evangile de St. Luc, ne peut auſſi rien prouver, puis que les mêmes Docteurs Catholiques qui reconnoiſſent cette Evangile inſpiré, avoüent auſſi-bien que lui que cet Evangeliſte a appris ce qu'il nous dit *par l'information qu'il en a tirée de ceux qui le ſavoient exactement*, ſavoir des Apôtres qui avoient été les témoins oculaires des actions de Jeſus Chriſt. C'eſt auſſi de cette maniere que Saint Jean nous dit qu'il a écrit les choſes qu'il a veüe lui-même, & il appuye ſur cela la verité de ſon Evangile. *Et qui vidit teſtimonium perhibuit, & verum eſt teſtimonium ejus.* Saint Jean n'avoit pas beſoin d'apprendre par la voye de l'inſpiration des faits qu'il avoit veus de ſes yeux; & quand on dit que les Evangiles ont été inſpirés, cela ne doit pas s'entendre à la rigueur, comme ſi tout ce qui eſt contenu dans ces Livres venoit immediatement du St. Eſprit: mais on veut dire ſeulement, que Dieu a conduit

Faux raiſonnement de Mr. N. contre l'inſpiration des Livres Sacrés.

Joann. 19. 35.

duit leur plume d'une maniere qu'ils ne tombaſſent pas dans l'erreur. Ce ſont des hommes qui écrivent ; & l'Eſprit qui les dirigeoit ne les a pas privés de leur raiſon ni de leur memoire pour leur inſpirer des faits qu'ils connoiſſoient parfaitement : mais il les a déterminés en general a écrire plûtoſt de certains faits que d'autres qu'ils connoiſſoient également.

Autre faux raiſonnement de Mr. N. ſur la même matiere.

Il n'y a auſſi rien de plus foible que l'objection qu'on tire de quelques contradictions apparentes des Evangeliſtes, pour prouver que leurs Livres n'ont pas été inſpirés. Mr. N. nous dit qu'ils ſont parfaitement d'accord entre eux pour le fonds de l'Hiſtoire ; mais qu'ils ne conviennent pas dans pluſieurs circonſtances : d'où il conçeut que chaque évenement ne leur a pas été inſpiré. *Si le St. Eſprit*, ajoûte-t-il, *leur avoit tout dicté, comme l'on dit, ils ſeroient parfaitement d'accord en tout ; ces circonſtances étant auſſi connuës à Dieu que le fonds de l'Hiſtoire.* Il ſuppoſe toûjours que les Evangeliſtes ont été de purs inſtrumens du St. Eſprit, qui leur a dicté mot pour mot ce qu'ils ont écrit : mais on a dêja fait voir qu'ils ont écrit la plus-part des faits comme témoins oculaires. C'eſt pourquoi ils ont pû varier dans quelques circonſtances ſans neanmoins ſe contredire, comme nous voyons tous les jours que pluſieurs perſonnes qui ſont témoins d'une même action ne la rapportent pas tous de la même maniere, les uns s'arrêtant à une circonſtance, d'autres à une autre, ſans dire neanmoins rien contre la verité. C'eſt ce qui eſt arrivé manifeſtement aux Evangeliſtes. St. Marc ne dit ſouvent qu'en abregé ce que St. Matthieu a rapporté avec plus d'étenduë ; St. Luc s'attache plus quelquefois à l'ordre des matieres que les autres ; & enfin il ſemble que St. Jean n'ait écrit que pour ſuppléer à quelques points de la Religion Chrêtienne qui n'avoient pas été aſſez éclaircis. St.

St. Jean Chryſoſt. Hom. 1 in Matth.

Jean Chryſoſtome explique judicieuſement les raiſons que les Evangeliſtes ont euës de ne parler pas tous de la même maniere. Il remarque que St. Matthieu qui écrivoit en Ebreu à des Juifs s'eſt appliqué principalement à leur montrer que Jeſus Chriſt étoit deſcendu d'Abraham & de David ; au lieu que St. Luc s'adreſſant à toutes les nations en general remonte juſqu'à Adam. Mr. N. détourne ici le ſens des paroles de ce ſavant Pere, qui n'a pas dit, comme il lui fait dire, qu'il y euſt de veritables contrarietés dans les Evangiles ; mais apparentes. Il oppoſe ſeulement ce qu'on apporte ordinairement touchant ces prétenduës contradictions, & il en conclut

Mr. N. attribuë à Saint Jean Chryſoſtome ce qu'il n'a jamais dit.

clut avec raiſon que cela prouve évidemment la verité de leur Hiſtoire; parce que s'ils s'accordoient parfaitement entre eux & juſqu'aux moindres circonſtances, on auroit pû croire qu'ils auroient été d'intelligence pour écrire la même choſe: & enfin il conclut qu'il n'y a aucune contrarieté entre eux. *Car il y a bien de la difference*, ajoûte-t-il, *entre rapporter un fait diverſement, & entre ſe contredire.* Καὶ γὰρ ἕτερόν ἐστι διαφέρειν αὐτῶν, καὶ μαχομένους αὐτῶν. On peut juger de là quel fonds on doit faire ſur les citations de Mr. N. qui détourne les penſées des Auteurs qu'il cite. Pour ce qui eſt de Grotius, Mr. N. auroit eu plutoſt fait de nous dire qu'il a tiré du Livre de Grotius intitulé *Votum pro pace Eccleſiaſtica*, une partie de ce qu'il débite ici

Mr. le Clerc avoit déja inſinué dans ſa VIII. Lettre ſous un nom emprunté, que le Livre d'Eſther étoit une Hiſtoire faite à plaiſir, & qui *ſentoit l'eſprit fabuleux des Juifs, qui ont été depuis ce temps-là de grands faiſeurs de Romans.* Cette réflexion lui a paru ſi utile, qu'il la produit encore ici ſous le nom de Mr. N. Mais quand on ſuppoſeroit que les Livres d'Eſther, de Judith & de Tobie ne ſont pas de veritables Hiſtoires, en pourroit-on conclure qu'on les doit ôter du Catalogue des Livres Canoniques? Mr. Simon a remarqué dans ſon Hiſtoire Critique aprés St. Jerôme, que le ſtile parabolique a été toûjours eſtimé par les peuples du Levant; & qu'un Livre ſoit qu'il contienne une veritable Hiſtoire, ou une ſimple Parobole, ou une Hiſtoire mêlée de Paraboles, n'en eſt pas pour cela moins vrai ni moins Canonique. Ce qu'il prouve par l'exemple des Paraboles qui ſe trouvent dans le Nouveau Teſtament, & dont quelques-unes ſont ſi bien circonſtanciées, qu'on croiroit que ce ſont de veritables Hiſtoires.

Un Livre n'eſt pas fabuleux pour contenir des Paraboles.

Hiſtoire Critique, Liv. 1. Ch. 8.

Au reſte ſi l'on fait un tant ſoit peu de réflexion ſur les principes qu'on vient d'établir, on réſoudra facilement toutes les autres difficultés que Mr. N. propoſe dans la ſuite de cette Lettre pour d'étruire l'inſpiration des Auteurs Sacrés. Il prétend éluder par de vaines ſubtilités des paſſages formels du Nouveau Teſtament, où Jeſus Chriſt promet d'envoyer à ſes Apôtres le St. Eſprit, qui leur devoit enſeigner tout ce qui étoit néceſſaire pour l'exercice de leur Charge. Et en effet cela fut executé le jour de la Pentecôte, étant confirmés ce jour-là dans la grace de l'Apoſtolat pour prêcher à toute la terre les verités de l'Evangile. Mr. N. tâche de détourner le ſens d'une

Sophiſme de Mr. N. contre l'inſpiration des Apoſtres.

d'une promesse si authentique par un méchant sophisme. *Si Jesus Christ*, dit-il, *avoit résolu de donner à ses Apôtres le St. Esprit pour les inspirer perpetuellement, il ne leur auroit pas dit simplement qu'ils ne se missent pas en peine de ce qu'ils auroient à dire devant les Juges, parce qu'alors le St. Esprit parleroit en eux; mais qu'ils ne devoient pas craindre que la parole leur manquast jamais, parce que le St. Esprit les accompagneroit incessamment, aussi bien devant les Puissances du monde que lors qu'ils parleroient au peuple.* Je ne comprens pas selon quelles regles de Dialectique un exemple qu'on apporte pour confirmer une chose generale restreint cette même chose au seul exemple qu'on produit. La promesse de Jesus Christ à ses Apôtres est absoluë & generale, & partant elle ne peut être limitée. Quand il leur dit que lors qu'ils seront menés devant les Magistats & les Puissances du monde, *le St. Esprit leur enseignera à cette heure-là même ce qu'ils doivent dire*, les exclut-il pour cela de la même grace pour les autres occasions où ils en auront besoin? Un exemple que confirme une regle generale détruit-il les autres exemples qu'on peut apporter de cette même regle? J'ai honte de m'arrêter à ces sortes de puerilités que nôtre Faiseur d'Entretiens débite comem des difficultés importantes. Il n'y a rien de plus clair dans toute l'Ecriture que ces paroles de Nôtre Seigneur à ses Disciples, *Ce n'est pas vous qui parlez, c'est l'Esprit de vôtre Pere celeste qui parle en vous.* Cependant Mr. N. dit qu'il *est tenté de croire que par ces paroles Jesus Christ n'a voulu dire que ceci: l'Esprit de force & de saintetè que l'Evangile produit dans les cœurs vous apprendra ce que vous devez dire.* Mais au moins devoit-il produire quelque Texte formel de l'Ecriture pour autoriser sa tentation, qui détruit entierement la grace interieure que Dieu a répanduë dans le cœur de Apôtres, & qu'il répand encore tous les jours dans les cœurs des fidéles.

Comme si l'inspiration avoit entierement étouffé dans les Apôtres les sentimens de la nature humaine, Mr. N. ajoûte aprés cela que St. Paul a dit plusieurs choses sans une inspiration Prophetique, & qu'on peut attribuer plûtost à la prudence qu'à l'Esprit de Dieu. Ces sortes d'objections ne peuvent être faites que par un homme, comme on l'a déja remarqué ci-dessus, qui ne peut concilier ensemble la raison & l'inspiration, & qui suppose que dés-lors qu'on est Prophete on cesse d'être homme. Jesus Christ qui a promis à ses Disciples que l'Esprit de Dieu les conduiroit dans toutes leurs actions, ne leur recommande-t-il pas de joindre la prudence du ser-

La prudence humaine n'est point opposée à l'inspiration.

pent

pent à la simplicité de la colombe? St. Paul a suivi cette maxime en plusieurs rencontres à l'exemple de son Maître. C'est donc inutilement qu'on produit ici quelques passages de l'Ecriture pour prouver que St. Paul a eu quelquefois recours aux regles de la prudence. Je veux même que ce St. Apôtre ait agi en homme dans la réponse qu'il fit au Grand Sacrificateur, quand il se vit si mal-traité par lui, & qu'il lui dit, non pas *brusquement*, comme parle Mr. N. mais par une juste indignation, *Dieu te frappera toi-même, muraille blanchie. Quoi tu es assis ici pour me juger selon la Loi; & cependant contre la Loi tu ordonnes qu'on me frappe?* Si cette réponse est *une marque d'emportement*, & qu'elle soit opposée à la patience Evangelique, il faudra condamner en même temps d'emportement les paroles de Jesus Christ, lors qu'il appella Herode *renard*. Cette grande liberté que les Prophetes ont fait paroître quand ils ont repris leurs Souverains passera aussi pour un emportement qui n'a rien de Prophetique. Les Prophetes cependant n'ignoroient pas la Loi de Moïse qui défend absolument de médire des Puissances. *Diis non detrahes, & Principi populi tui non maledices.* Si St. Paul a été un homme *brusque* pour avoir répondu avec tant de vigueur au Souverain Sacrificateur, les Prophetes que Mr. N. reconnoit avoir été veritablement inspirés auront été selon lui des gens *brusques & emportés*. Mais St. Paul, dit-on, & les autres Disciples de Jesus Christ ont dit des choses devant les Juges *qu'on peut bien dire sans inspiration*. Mr. N. ne voit pas qu'on peut appliquer son même raisonnement aux Prophetes, qu'il avouë neanmoins avoir été veritablement inspirés. Je passe sous silence quelques autres raisonnemens qu'il ajoûte au même endroit, parce qu'ils ne sont pas mieux fondés. Comme quand il nous vient dire *qu'on ne peut pas trouver étrangé que par le St. Esprit ou l'Esprit de Dieu on entende l'esprit de sainteté & de constance que l'Evangile inspire, ou une disposition de l'ame qui est un effet de nôtre foi*, parce que les Ebreux appellent, dit-il, *l'esprit de jalousie l'esprit d'étourdissement*, &c. Mais ces raisons generales qui ne sont appuyées que sur des mots équivoques ne peuvent rien prouver que generalement. Il faut en faire l'application, & voir en particulier si dans l'Ecriture *le St. esprit* n'a pas d'autre signification que cette signification vague & telle qu'on la represente ici.

Act. 23: 3.

Dicite vulpi illi. Luc 13: 32.

Exod. 22: 2

Mr. le Clerc finit ici sa onziéme Lettre, nous avertissant qu'il n'a encore donné que la moitié du Mémoire de Mr. N. puis il ajoûte,

qu'il seroit extrémement à souhaiter que quelque personne habile & judicieuse entreprist de traiter cette matiere à fonds. Le sentiment de Mr. N. est soutenu selon lui *de tant de preuves & de raisonnements qui paroissent si forts--- qu'il ne sait pas bien par quels principes on le pourroit détruire.* C'est ainsi qu'il applaudit à son ami, ou plûtôt à soi-même; car je ne doute point qu'ils n'ayent travaillé tous deux de concert à cette méchante piece, où l'on peut reconnoître non seulement la foiblesse de leur esprit, mais aussi leur malignité. Si nous en croyons nôtre Faiseur d'Entretiens, *Cette matiere a été si peu agitée, que tous les Ecrits que l'on a faits jusques à présent sur l'Ecriture ne nous fournissent présque aucunes lumieres là-dessus. Il faut tout tirer de son propre fonds pour lui répondre; & ce n'est pas une petite difficulté que de faire un effort d'esprit continuel pour débrouiller un sujet peu connu, & donner des principes clairs sur une matiere si obscure.* Il faut que Mr. le Clerc soit bien pénetré des raisons du Mémoire qu'il produit, pour en parler de la sorte: mais je trouve au contraire après l'avoir examiné, que ce n'est qu'une miserable rapsodie, où il ne paroit ni esprit ni jugement, ni même aucune érudition.

Malignité du Memoire produit par Mr. le Clerc, & dont il est en partie l'Auteur.

CHAPITRE XIII.

Critique de la XII. Lettre.

IL étoit juste que Mr. le Clerc prist haleine avant que de passer aux autres raisons de M. N. contre l'inspiration des Livres Sacrée: & comme bien des gens ne seront pas apparemment fort édifiés de tout ce discours, il veut nous persuader que ce Monsieur N. qui en est l'Auteur *est un homme extrémement pieux, & qui assûrément ne croit point les mauvaises consequences que des gens trop prompts à juger de leur prochain pourroient tirer de ses pensées.* Nôtre Faiseur d'Entretiens auroit pû passer cette réflexion sans faire tort à la pieté de son ami. On examine de nouveau dans le Mémoire le passage de Saint Jean, où il est dit, *Quand l'Esprit de verité sera venu, il vous conduira dans toutes les verités.* Ils ne reçûrent pas dit Mr. N. le Saint Esprit pour apprendre qu'il y a un Dieu, ou pour être instruits dans les Mathematiques. La remarque est tout-à-fait judicieuse, mais elle ne prouve pas que les Apôtres n'ayent pas été inspirés dans tout ce qui appartenoit à leur Apostolat; & c'est de cette seule inspiration dont il s'agit; car comme on a déja remarqué

Joann. 16. 13.

L'inspiration n'a pas empêché les Apôtres d'agir en hommes.

que plusieurs fois, les Apôtres qui furent confirmés dans la grace de leur Apostolat le jours de la Pentecôte, ne cesserent pas pour cela d'être hommes, & d'être sujets à quelques foiblesses humaines aussi-bien que le reste des hommes: ce qui étant une fois supposé, la plus-part des raisons du Mémoire de M. N. tombent d'elles-mêmes. De plus comme ils avoient à traiter avec des hommes, ils étoient souvent obligés de suivre les regles de la prudence humaine, & de s'accommoder même à leur esprit. Les déliberations qu'ils prennent dans leurs Assemblées avec les auteurs Chrêtiens n'ont rien qui soit oppose à l'inspiration. Quoi que Moïse, Josué & quelques autres Juges parmi les Ebreux fussent veritablement inspirés, ils ne laissoient pas d'assembler les Anciens, & de résoudre avec eux les affaires les plus importantes. Il en est de même de St. Pierre & des autres Apôtres, qui n'étant pas Législateurs comme Jesus Christ, n'ont rien fait de leur propre autorité, mais du consentement de toute l'Eglise. Il étoit necessaire qu'ils fissent connoître qu'ils ne décidoient rien qui ne fût conforme aux Saintes-Lettres & à la doctrine qu'ils avoient reçûë de leur Maître; & pour cela il en falloit déliberer dans les Assemblées, où les avis même se trouvoient quelquefois partagés.

Raison de la diversité de sentimens dans les premieres Assemblées des Chrêtiens.

On ne doit pas être surpris de cette diversité de sentimens, puis que chacun appuyoit le sien sur l'inspiration, ou plûtost sur l'autorité des Ecritures & sur les lumieres qu'il avoit de la Religion. C'est pour cette raison qu'on tinst une Assemblée, afin de résoudre la question de la Circoncision des Gentils. Les Juifs qui étoient nouvellement convertis à la Religion Chrêtienne étoient fondés sur la Loi de Moïse & sur l'exemple même de Jesus Christ qui n'avoit point aboli cette ceremonie. Bien qu'ils fussent persuadés que St. Pierre & les autres Apôtres avoient l'Esprit de Dieu qui les faisoit parler, il étoit à propos qu'on exposât publiquement dans une Assemblée les raisons qu'on avoit d'abolir une ancienne ceremonie qui paroissoit si fortement établie. Il n'y avoit que Jesus Christ qui le pust faire de sa propre autorité; les Apôtres n'étant que ses Ministres & ses Interpretes. Cela doit servir de réponse à l'objection de Mr. N. qui nous dit que si les Apôtres *avoient été remplis d'un esprit d'infaillibilité tel qu'on le conçoit aujourd'hui, ils auroient été d'abord du même sentiment, & il n'auroit fallu faire autre chose que de charger l'un d'eux de prononcer l'oracle au nom de toute l'Assemblée.* Mais

les Apôtres bien qu'ils fussent inspirés, n'ont été que les dispensateurs de la parole de Dieu qui leur étoit inspirée. Il paroit même par l'Ecriture que le St. Esprit régloit leur marche. *Vetati sunt à Spiritu Sancto loqui verbum Dei in Asia . . . Tentabant ire in Bithyniam, & non permisit eos Spiritus Jesus.* Ce qui prouve manifestement que l'Esprit de Dieu les conduisoit dans tout ce qui étoit de leur Charge, & qu'il leur inspiroit par consequent ce qu'ils devoient enseigner. S'ils en déliberoient en-suite dans les Assemblées, ce n'étoit que pour donner un plus grand poids à leur doctrine. C'est pourquoi il est dit de St. Paul & de Timothée, que * lors qu'ils passoient par les villes ils recommandoient qu'on gardast ce qui avoit été arrêté à Jerusalem par les Apôtres & par les Anciens. L'Esprit de Dieu n'est point opposé aux usages ordinaires & aux moyens qu'on doit observer lors qu'il est question de faire des reglemens.

Actor. 16: 6, 7.

* Cùm autem pertransirent civitates, tradebant eis custodire dogmata quæ erant decreta ab Apostolis & Senioribus qui erant Jerosolymis, Actor. 16: 4.

Il est vrai que St. Pierre eut besoin d'une nouvelle vision pour apprendre qu'il ne devoit pas avoir scrupule d'annoncer l'Evangile aux Gentils: mais que peut-on conclure autre chose de là, si ce n'est que ce Saint Apôtre étoit dirigé par l'Esprit de Dieu dans toutes ses actions? Jesus Christ, dit-on, avoit ordonné à ses Apôtres avant que de monter au ciel, *de prêcher l'Evangile à toutes les creatures*, & par consequent aux Gentils aussi-bien qu'aux Juifs. Cette consequence n'est pas si claire que Mr. N se l'imagine: car dans le temps que Jesus Christ leur parloit, il étoit difficile qu'ils entendissent par ces paroles autre chose que les Juifs, auxquels seuls il sembloit que le Messie fust promis. Il leur avoit même défendu de prêcher aux Gentils & aux Samaritains. *In viam Gentium ne abieritis, & in civitates Samaritanorum ne intraveritis.* De plus l'Histoire de ce qui se passa à Antioche, où St. Paul reprit publiquement St. Pierre, ne prouve pas que St. Pierre erra dans la doctrine; mais il crut qu'en cette rencontre il devoit user d'économie, & mettre en pratique la regle que Jesus Christ avoit donnée à ses Apôtres, de joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe. Mr. N. se trompe aussi, quand il dit que si les Apôtres étoient inspirés & infaillibles, *ils avoient droit d'annoncer aux hommes la doctrine du salut avec la même puissance, & de parler du même ton que Jesus Christ.* Il y a bien de la difference entre l'Auteur de la Loi & celui qui n'en est que l'Interprete. Nous ne voyons pas même que Josué dans le Vieux Testament ait parlé du même ton que Moïse. Les Apôtres qui étoient envoyés par Jesus Christ devoient

La mission des Apôtres aux Gentils estoit obscure avant la vision de St. Pierre.

Matth. 10: 5.

Galat. 2: 11.

Estote ergo prudentes sicut serpentes, & simplices sicut columbæ. Matth. 10: 16.

devoient faire connoître qu'ils annonçoient sa doctrine, comme Jesus Christ lui-même déclara aux Juifs qu'il ne leur prêchoit que ce qu'il avoit appris de son Pere. Est-ce que Jesus Christ n'a pas été infaillible, parce qu'il a rapporté toutes ses actions à Dieu son Pere, & qu'il a cité l'Ecriture pour prouver sa doctrine?

On ne peut aussi rien conclure de ces paroles de St. Paul aux Corinthiens, *Ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement . . . Ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis.* Mr. N. prétend que St. Paul ne se seroit pas servi de ces termes, s'il avoit crû que ses paroles fussent aussi infaillibles que celles de Jesus Christ. On diroit par la même raison que Jesus Christ ne s'est pas crû infaillible, parce qu'ils s'appuye aussi sur l'infaillibilité de Dieu. Le sens de ces paroles de St. Paul est assez manifeste: car quand il dit que ce n'est pas lui qui leur fait ce commandement, mais le Seigneur, il a voulu marquer qu'il y avoit une loi expresse de Jesus Christ sur le cas dont il s'agissoit, & qui est en effet rapportée par St. Matthieu; au lieu que Jesus Christ n'avoit rien prononcé sur le second cas. C'est pourquoi St. Paul ajoûte, *C'est moi qui leur dis, & non pas le Seigneur.* En parloit-il moins pour cela selon l'Esprit de Dieu? Ne fait-il pas connoître au contraire que dans les conseils mêmes qu'il leur donne il croyoit être assisté de l'Esprit de Dieu. *Puto autem quòd & ego Spiritum Dei habeam.*

1 Cor. 7. 10, 12.

Explication d'un passage de St. Paul dont Mr. N. abuse.

Matth. 5. 32.

Mr. N. ne pouvant pas nier que les Apôtres n'ayent eu en effet plusieurs *inspirations immediates*, s'avise de nous dire *qu'il s'agit ici d'une inspiration uniforme, constante & ordinaire, comme on l'explique dans les Ecoles de Theologie.* Mais je ne sai ce qu'il entend par cette inspiration uniforme & constante: car je ne croi pas qu'aucun Theologien croye que les Apôtres pour être inspirés ayent cessé d'être hommes, & qu'ils n'ayent rien dit ni fait que par inspiration. Quand il s'agit de leur Charge, ils déclarent assez manifestement qu'ils ne font rien sans être dirigés par le St. Esprit: & c'est en ce sens qu'on doit expliquer ces paroles, *Visum est Spiritui Sancto & nobis*, c'est-à-dire, *à nous qui sommes remplis du St. Esprit.* Mr. N. trouve neanmoins que cette expression n'est pas Prophetique, & qu'aucun Prophete n'a jamais dit, *Il a semblé bon à Dieu & à moi.* Mais pour peu qu'on soit exercé dans le stile des Prophetes, on reconnoîtra facilement que cette maniere de parler est la même que celle-ci qui est si frequente dans les Propheties: La parole de Dieu

1 Cor. 7. 40.

Explication du passage de Visum est Spiritui Sancto & nobis.

tel Prophete ou par un tel Prophete. Ce ſont des hommes inſpirés qui parlent à d'autres hommes; & ainſi les Apôtres ont eu raiſon de ſe nommer à la tête de leur déciſion qu'ils envoyoient en forme de Lettre. Il n'y a rien de plus impertinent que ce que Mr. N. ajoûte au même endroit. *La fin de la Lettre*, dit-il, *ſemble extrémement foible pour la fin d'un oracle :* DONT VOUS FEREZ BIEN DE VOUS GARDER. *Un Prophete auroit dit ſous le Vieux Teſtament : Dont vous vous garderez : car ainſi a dit le Seigneur, dont vous ne pouvez mépriſer les commandemens ſans vous perdre.* Mais il faut être Prophete, pour vouloir regler le ſtile d'une Lettre ſur le ſtile des anciens Prophetes.

De l'Eſprit des miracles.

Ce qu'on ajoûte en-ſuite touchant l'Eſprit des miracles eſt inutile, puis qu'il ne s'agit poient ici de cet Eſprit qui n'a aucune liaiſon avec l'inſpiration dont il eſt queſtion. Cependant Mr. N. qui ſe voit preſſé par ce paſſage ſi formel de St. Jean, *Quand cet Eſprit de verité ſera venu, il vous enſeignera toute verité*, tâche d'en détourner le ſens, & de l'expliquer de l'Eſprit des miracles. La force de ſon raiſonnement conſiſte en ce que la ſuite de ces paroles eſt embarraſſée, & qu'on y voit quelque choſe d'extrémement figuré : comme ſi cette prétenduë obſcurité pouvoit changer le ſens de ce qui précede & qui eſt clair. Si nous en croyons cet Auteur, le St. Eſprit n'inſpira rien de nouveau aux Apôtres; il rappella ſeulement en leur mémoire ce que Jeſus Chriſt leur avoit enſeigné. Mais le Texte de St. Jean eſt manifeſtement oppoſé à cette explication : car Nôtre Seigneur leur declare *qu'il avoit beaucoup d'autres choſes à leur dire, dont ils n'étoient pas alors capables.* Et ainſi l'infaillibilité des Apôtres ne conſiſtoit pas ſeulement à dire *ſans ſe tromper ce qu'ils avoient veu, & à prêcher ce qu'ils avoient oüi*; mais de plus dans une veritable inſpiration qui leur venoit du ciel. *Cùm venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem.* On ne peut rien voir de plus ridicule que le nouveau ſens que Mr. N. donne à ces paroles. *Il ſe peut faire encore*, dit-il, *que l'Eſprit des miracles que Jeſus Chriſt leur envoya leur affermit la mémoire, & leur ouvrit l'eſprit de quelque maniere que nous ne comprenons pas.*

Joann. 16. 13.

Ἔτι πολλὰ ἔχω λέγειν ὑμῖν ἀλλ' οὐ δύνασθε βαστάζειν ἄρτι, Joann. 16. 12.

Queſtion inutile & purement métaphyſique.

Je ne voi pas auſſi à que propos M. N. demande s'il ne ſe pouvoit pas faire que les Apôtres abandonnaſſent la verité de l'Evangile & prêchaſſent une fauſſe doctrine. Cette queſtion eſt purement métaphyſique; car il eſt conſtant qu'ils furent confirmés le jour de

la

la Pentecôte dans la grace de l'Apoſtolat, & qu'ils y ont perſeveré juſqu'à la mort. Ce qu'il rapporte au même endroit touchant le don de Prophetie me paroit hors d'œuvre, parce que la Prophetie ou inſpiration dont il eſt ici queſtion eſt tout-à-fait differente de celle dont Saint Paul parle dans ſa premiere Epiſtre au Corinthiens.

Les Apôtres ont uſé quelquefois d'économie dans leurs diſcours.

Il eſt vrai que St. Jerôme aprés Origéne, ou pour mieux dire aprés tous les anciens Peres, a reconnu que les Apôtres ſe ſont quelquefois ſervis dans leurs diſcours de ce qu'on apelle économie ou diſpenſation, & qu'ils ont alors conſulté ce que la prudence humaine leur dictoit: mais on a fait voir ci-deſſus que cela ne detruiſoit point l'inſpiration, qui n'avoit pas étouffé en eux la raiſon. Le même St. Jerôme a auſſi pû dire ſans s'éloigner de la verité, que les Apôtres lors qu'ils ont produit quelques paſſages du Vieux Teſtament, ne ſe ſont pas toûjours arrêtés à en rapporter exactement les paroles. C'étoit aſſez qu'ils en rapportaſſent le ſens. A l'égard de quelques citations où l'on prétend qu'ils ſe ſont trompés par un défaut de mémoire en marquant un nom pour un autre, on peut expliquer facilement ces citations, ſans avoir recours à ce défaut de mémoire; & quand même nous le ſuppoſerions, comme cela ne ſe trouve que dans des minuties qui ne changent rien dans le fonds de la doctrime, qu'en peut-on conclure contre l'inſpiration dont nous parlons, quand bien même Eraſme & Grotius n'en demeureroient pas tout-à-fait d'accord? On a déja remarqué pluſieurs fois, que bien que les Apôtres ayent été dirigés par l'Eſprit de Dieu pour écrire leurs Livres & pour ne point tomber dans l'erreur, il ne s'enſuit pas que le St. Eſprit leur ait dicté mot pour mot tout ce qui eſt dans leurs Ouvrages; & c'eſt cependant ce que Mr. N. ſuppoſe toûjours quand il attaque cette inſpiration. Ce n'eſt point là aſſûrément l'opinion la plus reçûë parmi les Theologiens, comme il le prétend; & s'il avoit fait réflexion ſur les ſentimens des plus habiles Theologiens, même Catholiques, & de plus ſur la doctrine des anciens Peres, il ne ſe ſeroit pas aviſé de nous débiter de ſi méchantes raiſons contre l'inſpiration des Livres Sacrés.

De quelle maniere les Apôtres ont cité les paſſages des Vieux Teſtamens.

Mr. N. peu inſtruit de la veritable Theologie.

C'eſt ſur ce même pied qu'on doit juger de ce qu'il ajoûte dans la ſuite de ſon Mémoire touchant les Langues: car Origéne, St. Jerôme & tout ce qu'il y a eu de plus ſavant dans l'Antiquité de-

Les Apôtres peu savans dans la Langue Grecque.

meurent d'accord que les Apôtres n'étoient pas fort polis dans la Langue Grecque. Ils remarquent même librement les défauts qui paroiſſent dans leur ſtile, & qui venoient aſſurément d'eux-mêmes, & non pas du St. Eſprit. A quoi donc tend tout ce long diſcours de Mr. N. pour prouver *que le St. Eſprit n'a pas inſpiré aux Apôtres les termes dont ils ſe ſont ſervis*, puis qu'on en demeure d'accord avec lui?

Objections de Mr. N. contre l'inſpiration de quelques Livres particuliers de l'Ecriture.

Mr. N. aprés avoir attaqué l'inſpiration des Auteurs Sacrés en general, vient à quelques Livres particuliers du Vieux Teſtament, qui ne contiennent ſelon lui ni Hiſtoire, ni Prophetie. *On ne voit*, dit-il, *aucune preuve que ce qui eſt contenu dans les Proverbes ait été inſpiré de Dieu à Salomon d'une maniere prophetique. Ce ſont des ſentences morales qu'un homme de bien peut prononcer ſans inſpiration*: puis il ajoûte, que la plus-part ne ſont que des Proverbes populaires qui ſont à la verité de bon ſens, mais qui n'ont rien de divin. Mais je ſouhaiterois qu'il nous euſt marqué ce caractere de divinité. Puis que ce Livre a été fait pour inſtruire des hommes, il faut neceſſairement qu'il s'explique à leur maniere; & ſi le raiſonnement de nôtre Auteur prouvoit quelque choſe, il ſeroit obligé de dire auſſi qu'il y a bien des choſes dans les Prophetes, qui ont été ſelon lui inſpirés, leſquelles ne paroiſſent avoir rien de divin & qui ne puiſſe avoir été prononcé par de ſimples Orateurs. C'eſt donc un faux raiſonnement de juger de l'inſpiration ou divinité d'un Livre par la matiere qu'il contient; quis qu'un Ouvrage de Morale & d'économie ſoit qu'il ſoit inſpiré, ou qu'il ne le ſoit pas, doit neceſſairement traiter de choſes morales & d'économie. Pour lui ôter le caractere de divinité qu'on ſuppoſe, il faut avoir des preuves évidentes du contraire, comme il prétend en avoir dans le Livre de l'Eccleſiaſte, où il croit trouver des raiſonnemens purement Saducéens, auſquels on n'a répondu qu'en deux ou trois mots à la fin de ce Livre, où l'on dit, *Crains Dieu & garde ſes commandemens*, &c. Mais cela ſeul fait voir que l'Auteur de cet Ouvrage ne s'eſt pas propoſé uniquement de porter les hommes à ſe donner du bon temps; outre que Mr. N. convient qu'il eſt extrémement difficile de diſtinguer les perſonnes dans ce Livre, & *de démêler exactement ſous la perſonne de qui l'Auteur parle en chaque paſſage.* A quoi l'on peut ajoûter, que la déclamation étant le propre caractere de l'Eccleſiaſte, il n'eſt pas ſurprenant d'y voir qu'il y mépriſe tout ce qui ſe fait ordinaire-

nairement dans le monde, & qu'il préfere une vie douce & commode à tous les embarras de la vie. Ce qu'on ne peut pas accuſer d'Epicureïſme, de la maniere que Mr. N. prend ici le ſentiment des Epicuriens. Mais ſans qu'il ſoit beſoin de nous arrêter plus long-temps ſur des apparences de raiſons, ni même de parcourir les autres Livres dont on attaque ici l'inſpiration, il eſt plus à propos de recourir au principe ſur lequel la divinité de ces Livres eſt fondée auſſi-bien que celle des autres Livres de l'Ecriture. Si Mr. N. reconnoit veritablement la divinité des Livres Prophetiques, il doit auſſi reconnoître par la même raiſon celle des autres Livres contre leſquels il forme ſes objections.

Preuve de la divinité de quelques Livres de l'Ecriture que Mr. N. attaque.

On lui oppoſe donc le Canon des Juifs qui reçoit également tous ces Livres; & à ce qu'il objecte contre les Juifs qui ont fait ce Canon, qu'on ne peut pas aſſûrer qu'ils ayent été infaillibles, je lui répons que perſonne ne doute que ce Canon ne fuſt fait & reçû du temps des Apôtres. Or il paroit évidemment des Ecrits du Nouveau Teſtament, que tous les Livres qui compoſoient alors le corps des Ecritures Saintes parmi les Juifs ont été veritablement inſpirés. Car voici comme St. Paul en parle dans ſa II. Epiſtre à Timothée. * *Toute l'Ecriture eſt divinement inſpirée.* Car on doit lire dans la Vulgate ſelon le Grec, & ſelon même l'ancienne Vulgate, *Omnis Scriptura divinitùs inſpirata & utilis*; au lieu qu'on lit aujourd'hui, *Omnis Scriptura divinitùs inſpirata utilis eſt.* Le Verbe *eſt* n'eſt point dans le Grec; mais καὶ qui ſignifie *&*, eſt avant le moet *utilis.* Si on veut ſuppléer ce Verbe, parce qu'il manque ſouvent dans l'Ebreu & dans le Syriaque, & par conſequent dans le Grec du N. Teſtament, on doit le ſuppléer de cette maniere, *Omnis Scriptura divinitùs inſpirata eſt & utilis.* Il faut que Mr. N. renonce à l'autorité du Nouveau Teſtament, s'il continuë de conteſter la divinité de tous les Livres que les Juifs ont mis dans leur Canon, parce que St. Paul parle manifeſtement de ces Livres, écrivant à Timothée, que dés ſon enfance il poſſedoit les Saintes Lettres. *Ab infantia Sacras Literas noſti.*

* πᾶσα γραφὴ θεόπνευστος καὶ ὠφέλιμος πρὸς διδασκαλίαν, 2 Tim. 3: 16.

2 Tim. 3: 15.

Cependant Mr. N. oſe dire que *ſi l'on s'en veut tenir au Canon des Juifs, il eſt viſiblement pour lui:* & pour le prouver il ſe fonde ſur ce qu'ils diviſent l'Ecriture en trois parties, dont la premiere contient la Loi de Moiſe, la ſeconde les Livres qu'ils nomment Prophetes, & la troiſiéme ceux qu'ils appellent *Cetuvim*, *Ecrits*, qui ſont les Pſeaumes, les Proverbes, Job, &c. *Ils croyent que ces Livres n'ont*

L'ancienne diviſion des Livres Sacrés n'eſt point favorable à Mr. N.

pas été inſpirés comme les autres ; c'eſt pourquoi ils en ſont une partie de l'Ecriture ſeparée des deux premieres, qu'ils croyent inſpirées.. Mais Mr. Simon a traité à fonds dans ſa Critique de cette ancienne diviſion des Livres Sacrés, où il a fait voir que cette troiſiéme partie n'eſt pas moins inſpirée que les autres, bien que les Juifs y reconnoiſſent quelque difference pour la maniere de l'inſpiration. Il ne s'agit donc pas de l'inſpiration en elle-même, que tous les Juifs reconnoiſſent dans ces Livres; mais ſeulement de la maniere. Les témoignages de Jeſus Chriſt & de Joſephe que Mr. N. produit ici pour montrer que cette diviſion des Livres Sacrés eſt ancienne chez les Juifs, détruiſent entierement ſon ſentiment, puis qu'ils comprennent tous ces Livres également dans le nombre des Livres Sacrés. De plus Joſephe dans ſon premier Livre contre Apion les met au même rang que les autres, à qui il donne le nom de Prophetiques, parce qu'ils ont été écrits par des Prophetes. Ce qui ſuffit pour détruire entierement le ſentiment de Mr N. touchant les Livres que les Juifs appellent *Ceteuim* ou *Ecrits*. Je veux que les Juifs ne les reconnoiſſent pas Prophetiques de la même maniere que la Prophetie d'Iſaïe; on ne peut pas conclure de là qu'ils ne ſoient point inſpirés, puis qu'ils témoignent le contraire, & qu'ils avoüent même qu'il y a dans ces Livres de veritables Propheties.

Joſeph. lib. de contr. Apion.

Mais il n'y a, continuë Mr. N. *aucun paſſage dans les Evangiles où Jeſus Chriſt nous diſe que tous les Livres du Vieux Teſtament ont été inſpirés de Dieu pour les mots & pour les choſes. Il les approuve ſeulement en gros, ſans deſcendre dans le détail & ſans examiner chaque Livre à part.* Il ne s'agit pas ici de ſavoir ſi ces Livres ont été inſpirés pour les mots; mais ſeulement s'ils ſont auſſi-bien inſpirés que les autres. Or c'eſt ce qu'on ne peut nier, ſi l'on fait un tant ſoit peu de réflexion ſur le paſſage de Joſephe contre Apion, qui ſuppoſe manifeſtement que les XXII. Livres de l'Ecriture qui compoſoient dès ce temps-là le Canon Juif ont été écrits par des perſonnes inſpirées de Dieu. De plus Nôtre Seigneur parle en particulier des Pſeaumes, auſquels il attribuë une même autorité qu'à la Loi de Moïſe & aux autres Livres Prophetiques. *Il eſt neceſſaire*, dit-il à ces Diſciples aprés ſa réſurrection, *que toutes les choſes qui ont été écrites de moi dans la Loi de Moïſe, & dans les Prophetes, & dans les Pſeaumes ſoient accomplies*

Autorité de Jeſus Chriſt contraire au ſentiment de Mr. N.

Δεῖ πλη-
ρωθῆναι
πάντα τὰ
γεγραμ-
μένα ἐν τῷ
νόμῳ Μω-
σέως καὶ προφήταις καὶ ψαλμοῖς περὶ ἐμοῦ, Luc. 24: 44.

plies. Il faut renoncer au Christianisme, si on veut nier que les Pleaumes & les autres Livres qu'on nomme ordinairement Hagiographes soient inspirés. Car de nous dire simplement que les Juifs *ont mis dans leur Recueil tous les fragmens qui leur restoient de leurs anciens Livres, & qu'ils n'en ont exclu aucun, puis qu'il n'y en avoit point d'autres.* c'est deviner. Il paroit au contraire qu'ils en ont eu d'autres dans leurs Archives, n'ayant publié que ceux qu'ils jugerent à propos de donner au peuple. Nôtre Seigneur & Josephe ont donné à ce Recueil, aussi-bien que les anciens Juifs, toute l'autorité qu'on pouvoit donner à des Livres veritablement Prophetiques: & ce que Mr. N. oppose ici à la divinté de ces Livres ne consiste qu'en de vaines subtilités, qui sont ou tout-à fait contraires à l'Ecriture; ou ne prouvent rien; de-sorte que ce qu'il ajoûte ici en forme de conclusion n'est appuyé que sur son imagination, & non pas sur des principes solides.

La Version Latine que Mr. N. a faite de l'Histoire Critique est remplie de fautes.

Au reste je viens de recevoir une Lettre où l'on confirme de nouveau ce qu'on a dêja dit de la Version Latine que Mr. N. a faite de l'Histoire Critique. L'on ne se contente pas de me marquer en general qu'il n'a nullement entendu le Livre qu'il traduisoit, & que sa méchante Version a donné occasion à quelques Protestans qui ne savoient pas le François de se scandaliser de l'Ouvrage de Mr. Simon; mais on produit en particulier un grand nombre de ces fautes, dont ont pourroit attribuer quelques-unes aux Imprimeurs, si elles ne se trouvoient également dans le Latin & dans le François d'Elzevir. Sans qu'il soit besoin de parcourir pour cela plusieurs Chapitres, on lit dés la premiere page le mot *Junia* deux fois au lieu de *Sunia*; ce qui est une faute manifeste du Copiste qui a décrit l'Histoire Critique sur l'Exemplaire de Paris. Mr. N. a été assez exact pour garder cette faute dans sa Traduction Latine; au lieu qu'en plusieurs endroits il s'est avilé de réformer ce qui étoit bien. On ne sait aussi ce qu'il veut dire un peu aprés à la page 3. où on lit, *Ut Theodoretus observat in decimam Josuæ Scripturam*; si ce n'est qu'il a aussi lû dans sa Copie ce qu'on lit dans l'Edition d'Elzevir, *Comme Theodoret a remarqué judicieusement sur l'Ecriture dixiéme de Josué.* Il y a dans l'Edition de Rotterdam qui a été prise sur celle de Paris, *sur le Chapitre X. de Josué.* Il n'étoit pas mal-aisé de rétablir ces endroits-là sans avoir même la veritable copie. Il fait dire de plus à Mr. Simon à la page 4. que selon le sentiment de

quelques Peres Esdras a recueilli les anciens Mémoires, les changeant *comme il a voulu*, *immutando pro libitu*; au lieu que dans sa Copie même il y a simplement, *changeant ce qu'il croyoit être necessaire*: parce qu'en effet s'il est vrai qu'Esdras est l'Auteur du dernier Recueil, & qu'il y ait introduit quelques changemens, il a eu de veritables raisons de le faire. Il abrege par exemple le plus souvent dans les Paralipomenes ce qui étoit plus étendu dans les autres Livres de l'Ecriture. Il alonge au contraire quelquefois des Histoires qui sont plus abregées dans les autres Livres de la Bible. Ce qu'il n'a pas fait *pro libitu*, mais pour raison & selon le dessein qu'il s'étoit proposé, étant même appuyé sur les Mémoires qu'il avoit.

La Version Latine de Mr Nau ne se peut entendre en bien des endroits sans avoir recours au François, Hist. Crit. Liv. 1. Chap. 8.

Il seroit inutile de parcourir les autres fautes qu'on a remarquées dans la suite de sa Version. C'est assez de dire en general qu'elle est souvent si embarassée, qu'il est impossible de l'entendre sans avoir recours au François. C'est ce qui a été cause que quelques Ministres Protestans de la Hollande ont crû que Mr. Simon avoit parlé de la Prophetie d'Ezechiel comme d'un Livre fabuleux, en lisant à la page 52. de la Traduction Latine, *Ut pleraque Talmudis mera tantùm sunt commenta, & istud nullam fidem meretur quæ Ezechiel de templo habet, cum aliis Scripturæ locis in speciem contraria hujus fabulosæ historiæ occasionem fecerunt*: au lieu qu'il n'y a rien d'obscur dans le François, où l'on a remarqué qu'il ne faut pas croire facilement aux Talmudistes dans ce qu'ils ont dit des Livres d'Ezechiel, de l'Ecclesiaste & des Proverbes, parce que la plus-part des Histoires rapportées dans le Talmud ont été faites à plaisir. Puis on ajoûte, *Que la difficulté qu'il y a d'expliquer quelques endroits de ces Livres, & de concilier ce que dit Ezechiel touchant le Temple avec ce qui est écrit ailleurs, a donné occasion à ces anciens Docteurs de feindre cette Histoire.* Tout cela est énoncé avec beaucoup de netteté: mais Mr. N. l'a si fort embrouillé dans sa Version Latine, qu'il est bien difficile d'entendre ce qu'il veut dire, à moins qu'on n'ait recours au François.

Mr. N. ne sait ni Ebreu ni Grec.

Je ne m'arrêterai pas aux mots Ebreux qui sont quelquefois écrits dans la Version Latine de Monsieur N. & dans l'Edition Françoise d'Elzevier d'une si étrange maniere, qu'on ne sait si c'est de l'Hybernois ou de l'Ebreu. Le Grec même ne se trouve pas exempt de fautes: ce qu'on peut pardonner plus facilement à Mr. N. que ces fautes manifestes qu'il a laissées dans le François qu'il entend très-bien. Cela vient sans doute de ce qu'il n'a pas assez

lez entendu la matiere: & je m'étonne qu'il ait osé entreprendre de traduire en Latin un Livre dont il n'avoit qu'une méchante Copie écrite à la main qu'il ne pouvoit pas redresser. J'ai été obligé de faire ces remarques, afin qu'on ne juge pas de l'Histoire Critique de Mr. Simon sur la Version Latine de Mr. N. ni même sur l'Edition Françoise d'Elzevir.

CHAPITRE XIV.

Critique de la XIII. Lettre.

IL est temps que nous retournions avec Mr. le Clerc à l'Histoire Critique, & que nous examinions la suite de ses réflexions qui ne paroissent pas mieux fondées que les précedentes. Il commence à examiner dans cette Lettre la II. Partie du Livre de Mr. Simon: dans laquelle il est parlé des differentes Versions de la Bible. *C'est celle*, dit nôtre Auteur, *que l'on a trouvée la meilleure, peut-être parce que l'Auteur y raisonne beaucoup moins que dans les autres, & qu'il suit les lumieres de divers Savans qui ont écrit avant lui l'Histoire des Versions anciennes.* Il se peut faire que Mr. le Clerc ait trouvé cette II. Partie meilleure que la premiere, parce qu'elle est plus proportionnée à sa capacité, & non pas à cause qu'on y raisonne moins: car on y raisonne autant que dans la I. Partie, qui ne pouvoit pas être tout-à-fait à son gousst, parce qu'on y traite de plusieurs matieres qu'il n'entend gueres, & dont on ne peut pas juger facilement, à moins d'avoir un grand fonds d'érudition, principalement dans les Livres des Juifs. *Le P. Simon*, dit-il, *fait paroître ici une grande lecture & une grande connoissance des differentes Versions de la Bible en toutes sortes de Langues. Il en juge d'une maniere assez désintéressée, & il remarque les défauts de toutes avec assez de liberté; si ce n'est qu'il parle toûjours des Catholiques Romains avec respect, ou au moins avec honnêteté, & des Protestans avec beaucoup de mépris, comme s'il étoit du zele d'un bon Catholique de traiter d'une maniere injurieuse ceux qui se sont separés de son Eglise.* Le mépris que Mr. Simon fait paroître dans toute sa Critique pour les Protestans est appuyé sur de bonnes raisons, & nôtre Faiseur d'Entretiens convient lui-même *qu'on n'a pas tout à-fait mal jugé des ouvrages des Protestans, parce qu'ils ont presque tous les défauts qu'on a marqués.* Il se plaint seulement de ce qu'on ne les a pas traités comme les autres,

Raisons qu'on a eues de parler des Protestans dans l'Histoire Critique avec mépris.

tres, qui n'ont pas moins de défauts que les Protestans. Mais il ne trouvera pas que les Catholiques se soient érigés en Réformateurs, comme les Protestans ont fait, qui ont prétendu appuyer une partie de leur Réformation sur les Textes Originaux de la Bible, comme s'ils avoient été suscités extraordinairement de Dieu dans ces derniers temps pour nous donner l'Ecriture Sainte dans sa premiere pureté. Que pouvoit-on faire autre chose que d'avoir du mépris pour des gens qui au lieu de ces prétendus Originaux ne nous ont donné que de méchantes Versions de leur façon, & qui se sont la plus-part jettés dans des sentimens ridicules, quand ils ont voulu expliquer leurs pensées sur cette matiere? L'Auteur de la Préface qui est à la tête de la derniere Edition de la Critique a eu raison de dire, que ces Messieurs les Réformateurs devoient réformer leur cervelle avant que d'entreprendre de réformer les autres.

On a eu tort selon Mr. le Clerc, de s'emporter contre les Protestans, qu'on accuse dans l'Histoire Critique d'avoir calomnié les Peres du Concile de Trente, en expliquant leur décision touchant l'authenticité de la Vulgate dans un sens auquel ils n'ont jamais pensé. S'il y a eu, dit Mr. le Clerc, de la malice & de l'ignorance sur cela dans l'esprit des Protestans, il faudra aussi dire que les Inquisiteurs d'Espagne ont été malicieux & ignorans, puis qu'ils ont attribué au Concile le même sentiment. Cependant Mr. Simon se contente de les traiter de zélés indiscrets, qui pour des opinions de Critique ont exercé contre de savans hommes les rigueurs de l'Inquisition. J'avoue qu'il y a eu de l'ignorance & de l'indiscretion dans les Inquisiteurs d'Espagne; & c'est ce que Mr. Simon reconnoit de bonne foi, qui n'as pas pourtant dû les traiter de la même maniere que les Protestans, parce que ces derniers ont insulté aux Evêques de Trente, & même à toute l'Eglise Romaine, comme si elle avoit fait un Decret tyrannique, & qu'elle eust imposé cette necessité à tous les fidéles, de croire qu'il n'y eust point d'autre Ecriture dans l'Eglise que la Version Latine qu'on nomme Vulgate. Ce n'est point par un esprit de parti que Mr. Simon a repris Casaubon, Fullerus & quelques autres savans Protestans, de s'être emportés mal-à-propos contre un Decret si juste; mais par un juste ressentiment, voyant que des personnes habiles dans la Critique cherchoient plutost a entretenir les disputes de la Religion qu'à les appaiser. Il leur a opposé Drusius & d'autres Protestans, qui ont loüé

Emportemens des plus savans Protestans contre le Concile de Trente.

loüé en cela la ſage conduite des Evêques aſſemblés à Trente. Mais comme Mr. le Clerc nous promet de traiter dans la ſuite de ſon diſcours cette même matiere, je me réſerve auſſi d'en parler plus à fonds en ce lieu-là.

Quoi qu'une bonne partie de ſon Livre ne conſiſte qu'en des minuties, il dit ici qu'on ne doit pas trouver mauvais s'il releve quelques fautes que Mr. Simon *a commiſes contre la verité ou contre le bon ſens, quoi qu'elles ne ſoient pas ſi conſiderables que les autres que l'on a déja remarquées.* Mais on ne peut rien voir de plus oppoſé à la verité & au bon ſens que les remarques qu'il ajoûte en cet endroit, comme nous l'allons juſtifier. On a prouvé dans la Critique que le Verbe Ebreu ברא ne ſignifie point de lui-même *créer de rien*, mais ſimplement *faire ou former*, comme les LXX. l'ont traduit: d'où l'on a inferé qu'on ne pouvoit pas montrer efficacement par ce paſſage de l'Ecriture, que le monde ait été creé de rien. C'eſt ce que nôtre Faiſeur d'Entretiens devoit examiner avec ſoin: mais au lieu de cela il bat la campagne ſans entrer dans le fonds de la queſtion. Il nous dit que *bara* ne ſignifie pas ſimplement *faire* ou *former*, mais auſſi *établir*, *peupler*, *créer*. Il fait ici venir fort à propos Herodote, Suetone, Strabon, & ce Vers de Virgile, *Tantæ molis erat Romanam condere gentem!* Mais pour n'être pas obligé de le ſuivre dans tous ſes égaremens, je répons que ce n'eſt pas là de quoi il s'agit: car on n'a jamais douté que les LXX. n'ayent auſſi bien rendu *bara* par ἔπλασε que par ἐποίησε, & qu'on ne puiſſe de plus donner à ce Verbe pluſieurs ſens metaphoriques dont il n'eſt point ici queſtion. Quand on a remarqué dans la Critique, que le Verbe Ebreu *bara* ſignifioit ſimplement *faire* ou *former*, on n'a voulu dire autre choſe ſinon que ce Verbe ne ſignifioit point de lui-même *créer de rien*; & c'eſt ce que nôtre Auteur devoit réfuter, puis qu'on prétendoit par là établir la Tradition; ou s'il ne pouvoit pas répondre, il auroit beaucoup mieux fait de ſe taire que de ſe jetter dans des extravagances. Je veux que St. Jerôme ait eu raiſon de dire que les mots *creatio* & *conditio* ne s'employent jamais que dans les grands ouvrages: *Creatio atque conditio nunquam niſi in magnis operibus nominantur*; cela s'appellera toûjours *faire*, & non pas *créer de rien*. Quand il ſeroit vrai que le mot Ebreu *bara*, le Grec ἔπλασε, & le Latin *creare* ou *condere* ne s'employent d'ordinaire que pour marquer des grands ouvrages, on ne pourra pas dire qu'ils ayent une autre ſignification

Egaremens de Mr. le Clerc.

Interpretation du Verbe Ebreu bara.

que *faire*. Il n'y aura que du plus ou du moins noble du côté de l'ouvrage, sans qu'on puisse donner une autre notion au Verbe Ebreu, ni même au Grec ἀλίζω, & au Latin *creare*, que celle de *faire* dans le sens qu'on l'a expliqué dans la Critique. Si Monsieur Simon est l'Auteur de la Préface qui est au commencement de la derniere Edition de l'Histoire Critique, comme Mr. le Clerc l'a assûré, il falloit satisfaire à ce qui y est remarqué contre Mr. Banage touchant le Verbe *bara*. On déclare hautement dans cette Preface, que Mr Simon a prétendu *qu'il est impossible de prouver par l'Ecriture seule sans le secours de la Tradition reçûë également parmi les Juifs & les Chrêtiens, que le monde ait été creé de rien*. Voilà à quoi Mr. le Clerc devoit principalement s'attacher, s'il vouloit qu'on le crust homme de bon sens.

Il ajoûte en-suite qu'on a réformé mal-à-propos dans la Critique un passage des LXX. où nous lisons ἀνὰ ἓν, au lieu qu'on lisoit auparavant selon Mr. Simon, ἀλλὸ ἓν, à cause du Nom Grec σπέρμα qui précede & qui est au neutre : & ces sortes de fautes se trouvent assez ordinairement dans les Livres MSS. où les Copistes ont mis à la fin des mots les lettres des mots suivans. Mr. le Clerc qui ne peut pas nier la verité de cette regle de Critique, nie seulement qu'elle ait lieu dans ce passage des LXX. parce que tous les MSS. des LXX. sont d'accord, aussi-bien que l'ancienne Vulgate, qui a traduit *ipse*. Si ce raisonnement étoit juste, on ne pourroit pas corriger plusieurs fautes manifestes qui sont dans tous les Exemplaires MSS. des LXX. & dans l'ancienne Vulgate. On en a même rapporte un exemple en ce même endroit de la Critique tiré du Chapitre XVII. d'Isaïe, où nous lisons dans tous les Exemplaires Grecs, φύτευμα ἄπιστον, au lieu de φύτευμα πίστου, & dans l'ancien interprete Latin, *plantationem infidelem*. Il y a même dans l'Arabe qui a été traduit sur les LXX. غير مؤمن *infidelem*, aussi-bien que dans le Grec & dans le Latin. Ne seroit-il pas permis de corriger selon les regles de la Critique une faute si évidente, parce qu'elle se trouve dans tous les Exemplaires Grecs & dans l'ancienne Vulgate, & même dans l'Arabe? Mais on oppose un exemple semblable à celui de la Genese, & qui est pris de ces paroles de St. Jean, ἐκεῖνος, τὸ πνεῦμα τῆς ἀληθείας, où ἐκεῖνος est joint avec πνεῦμα, sans qu'on se soit avisé de corriger ἐκεῖνο. Cet exemple ne prouve rien du tout : parce qu'il y a grande difference entre les mots πνεῦμα & σπέρμα. Comme

Genes. 3: 15.

Critique d'un passage Grec des Septante.

Isai. 17: 10.

Joann. 16; 13.

me πνεῦμα signifie en cet endroit une personne, on a pû, selon les regles mêmes de la Grammaire, qui considere quelquefois la chose signifiée plûtôt que le nom, joindre un Pronom masculin avec le mot πνεῦμα, qui désigne en cet endroit le St. Esprit; ce qu'on ne peut pas dire du mot τριὰς: & ainsi Mr. Simon a eu raison d'avoir recours à la regle ordinaire de Critique. Je veux que les Ebreux mettent souvent un genre pour un autre, & qu'il y ait plusieurs solécismes dans l'Ebreu de la Bible: il ne s'ensuit pas qu'on les doive toûjours faire passer dans le Grec des Septante. J'ose même dire que si Mr. le Clerc étoit bon Critique, il trouveroit bien moins de ces sortes d'imperfections dans le stile des Ecrivains Sacrés, qu'on n'y en trouve ordinairement. Un grand nombre de ces prétendus solécismes vient plûtôt des Copistes Juifs que des Auteurs de ces Livres: mais nôtre Faiseur d'Entretiens a une connoissance trop limitée de la Langue Ebraïque pour pouvoir faire cette distinction.

Il y a plusieurs solécismes dans l'Exemplaire Ebreu des Juifs, qui viennent des Copistes.

Pour ce qui est de τριὰς ou τριὰν, au lieu de τριὰν qu'il prétend estre une veritable corruption, parce que ni l'un ni l'autre de ces mots n'est point en usage dans la Langue Grecque, on s'étoit appuyé sur la leçon de l'Exemplaire Grec d'Alcala, que Grotius n'a pas rejettée en cet endroit. Mais si Mr. le Clerc agissoit un peu de meilleure foi, il auroit parlé de la remarque que Mr. Simon a faite dans sa derniere Réponse à Mr. Vossius, où il apporte la veritable raison pourquoi on doit préférer la leçon τριὰν, donnant à ce Verbe un autre sens que celui qu'on lui attribuë ordinairement. *Hoc quidem loco*, dit Mr. Simon, *existimaverim vulgarem lectionem Græcam* τριὰν *retinendam esse; sed illius sensum ex Lingua Hellenistica petendum, quia LXX. Seniores tunc attenderunt ad verbum* שלש *quod interdum apud Syros & Chaldæos in malam partem sumitur.* On n'a qu'à lire cette Réponse à Mr. Vossius, pour juger qui de lui ou de Mr. Simon a traité avec plus d'exactitude ce qui appartient à la Critique des Exemplaires Grecs des Septante. Voyons si M. le Clerc sera plus heureux dans les réflexions critiques qu'il ajoûte dans la suite de cette Lettre.

Autre Critique d'un passage Grec des Septante.

Judic. de nupera Il. Vossii Reip. ad iteratas P. Simonii Objectiones, pag. 51.

Il prétend justifier Grotius, qu'on a repris dans l'Histoire Critique de ce qu'il a dit que selon l'Ebreu d'aujourd'hui il falloit traduire le verset 4. du Pseaume CX. *secundùm constitutionem meam, Rex mi juste*; au lieu que les LXX. ont traduit, *Tu es Sacrificateur selon l'ordre*

de Melchiſedech. Mr. Simon avoit remarqué que Grotius & quelques autres nouveaux Interpretes n'ont pas aſſez fait de réflexion ſur le *Jod* qui eſt à la fin du mot *diverati* qu'ils traduiſent *conſtitutio mea*; ne conſiderant pas que cette Lettre eſt ſouvent ſuperfluë ſelon la regle même des Maſſoretes, qui ſert pour juſtifier en cet endroit la Verſion des Septante, en gardant même le Jod comme il eſt dans les Exemplaires Ebreux d'aujourd'hui. Noſtre Faiſeur d'Entretiens veut ici donner une preuve authentique de ſa rare érudition dans la Langue Ebraïque. *Grotius*, dit-il, *ne ſe trompe point, lors qu'il dit que ſelon le Texte Ebreu d'aujourd'hui, c'eſt-à-dire, ſelon l'Exemplaire des Maſſoretes écrit & ponctué comme il eſt préſentement, il faut traduire ainſi.* La Critique de Mr. le Clerc ſeroit parfaitement juſte, ſi Grotius avoit parlé de l'Exemplaire des Maſſoretes ponctué comme il eſt aujourd'hui: mais cela ne ſe trouve que dans la gloſſe de nôtre Auteur, parce qu'il ne s'agit dans l'obſervation de Grotius que du Jod, s'il faut lire דברת ſans Jod, ou דברתי avec le Jod. Voici les propres termes de Grotius lors qu'il parle de la Verſion des Septante, qui ont traduit κατὰ τάξιν Μελχισεδέκ. *Ex quibus apparet legiſſe hos Interpretes* עלדברת. *Noſter Textus Ebræus habet* עלדברתי. Il n'eſt nullement queſtion dans cette remarque du point *Chireé*, que les Maſſoretes ont mis ſous le Jod; mais ſeulement ſi les LXX. ont lû ſans ce Jod comme le prétend Grotius, ou avec le Jod. Mr. Simon corrige la réflexion de Grotius par une regle de Critique, ſuppoſant que les LXX. ont pû lire avec le Jod דברתי comme on le lit aujourd'hui, & traduire en même tems comme ils ont fait. La raiſon qu'il en apporte conſiſte en ce que cette lettre Jod eſt quelquefois ſuperfluë; & ainſi ils l'auront pû avoir dans leur Exemplaire ſans y avoir égard. C'eſt pourquoi tout ce que Mr. le Clerc produit ici touchant la leçon d'aujourd'hui qui repreſente les Points, & ſelon laquelle on doit neceſſairement traduire *conſtitutio mea*, eſt hors de propos & une preuve evidente du peu d'application de nôtre Faiſeur d'Entretiens, qui ſe jette aprés cela ſur les lieux communs pour groſſir ſon Livre.

Critique d'un paſſage Ebreu du Pſeaume 110.

Grotius.

Le peu d'application de Mr. le Clerc.

Il ne raiſonne pas mieux quand il ſoupçonne au même endroit les Juifs d'avoir falſifié exprés ce paſſage en y ajoûtant un Jod, que les Maſſoretes ont enſuite ponctué, afin que ſelon leur ponctuation on entend ſt ce paſſage *tout autrement que ne font les Chrétiens.* Il a raiſon de dire en faiſant cette remarque, qu'il *ne peut pas s'empê-*

cher

cher d'entrer dans un violent soupçon touchant cette prétenduë corruption. En effet ce soupçon paroîtra fort violent à ceux qui savent la Critique, aussi-bien que les réflexions pueriles qu'il ajoûte dans la suite, pour montrer que si les Juifs *n'ont pas corrompu le Texte par l'addition du Jod, ils en ont falsifié la lecture par leur fausse ponctuation*: comme si la ponctuation des Massoretes devoit servir d'une regle absolument necessaire à laquelle personne ne pust contrevenir. Je voudrois bien savoir où nôtre Docteur Ebraïzant a lû que les Massoretes *ont prétendu qu'on suivroit à la rigueur de la lettre leur ponctuation.* Il a apparemment quelque piece *Antique* & rare pour prouver que les Massoretes ont tenu un Synode National de toute la nation Massoretique, où il a été arrêté qu'à l'avenir il seroit défendu à qui que ce soit & de quelque qualité qu'il pust être, d'expliquer l'Ecriture autrement que selon les Points inserés au Texte de la Bible par eux Docteurs Massoretiques. Il y a tant d'impertinences dans la suite du raisonnement de nôtre Professeur en Ebreu, où il examine la prudence & la conduite des Rabbins, qu'il seroit ridicule de s'y arrêter.

Soupçons violens de Mr. le Clerc contre les Juifs qu'il accuse mal-à-propos.

Son érudition Ebraïque se fait mieux connoître dans la remarque suivante: car au moins donne-t-il des preuves évidentes qu'il sait lire en Ebreu; au lieu que Mr. Simon *raisonne en un endroit comme feroit un homme qui ne le sait pas lire.* On a dit dans l'Histoire Critique en parlant du mot יהוה qu'on trouvoit écrit en caracteres Grecs à la marge des Hexaples, que les Copistes Grecs se sont contentés de faire une copie figurée des quatres lettres dont ce mot est nmi, composée dans l'Ebreu. Ces Lettres, ajoûte Mr. Simon, *representent parfaitement* nmi, *pourveû neanmoins qu'on les écrive de la gauche à la droite à la maniere des Grecs, & non pas de la droite à la gauche selon la maniere des Ebreux.* Il faut avoüer que dans cet endroit où il ne s'agit que de savoir lire les caracteres Ebreux, Mr. le Clerc remporte une victoire entiere sur Mr. Simon. Mais il fait paroître en même temps qu'il n'a pas assez de cervelle, pour concevoir qu'un Ecrivain Grec qui copie le mot יהוה ne commence pas à écrire ce mot par la lettre *Jod*, qui est la derniere à son égard; mais par le ה *He* qui est la premiere, & qu'il écrira comme s'il y avoit *hohi*, en écrivant ce même mot à la maniere des Grecs, comme il le doit écrire, & non pas à la maniere des Ebreux, puis qu'il ne sait rien en Ebreu. *Pour écrire* יהוה, dit Monsieur le Clerc, *de la gauche à la droi-*

Erreurs pueriles de Mr. le Clerc touchant le mot nmi, *que les Grecs ont copié sur le mot Ebreu* יהוה.

droite comme écrivent les Grecs, il faudroit mettre יהוה, *ce qui feroit* nimi *en Grec.* J'admire le peu d'etenduë de l'esprit de notre Fauteur d'Entretiens, qui fait écrire à un Grec un mot Ebreu à la maniere des Ebreux en commençant ce mot de la droite à la gauche; au lieu que l'Escrivain Grec qui fait une copie figurée de ce mot, l'écrit de la même maniere que le reste des mots Grecs, & par consequent de la gauche à la droite: ce qui ne fera pas imin mais nimi, parce qu'il commence necessairement par la lettre ה *He*, qui est la premiere à son égard, & selon sa maniere d'écrire de la gauche à la droite, & non pas par la lettre י *Jod*, qui est à son égard & selon sa maniere d'écrire la derniere lettre du mot Ebreu. En verité j'ai honte d'être obligé de redresser nôtre Professeur en Ebreu sur ces sortes de minuties, où il croit neanmoins triompher. Il devroit se contenter d'apprendre à ses écoliers à lire l'Ebreu dans les Livres Ebreux: car il ne paroit pas que sa capacité s'étende beaucoup au delà de cette lecture.

De cette belle remarque & qui est digne de son érudition il conclut, en supposant que Mr. Simon n'a pû lire les caracteres Ebreux du mot יהוה; qu'on ne doit pas aussi prendre à la rigueur ce qu'Olivetan a dit du Chapitre VII. des Nombres, qu'il croit n'avoir point été ponctué par les Juifs, bien qu'il se trouve en effet ponctué dans toutes les Bibles. Mais comme on vient de montrer la fausseté de sa supposition, les consequences qu'il en tire doivent aussi être fausses. Mr. Simon avoit inferé de là avec raison, que Robert Olivetan qui a le premier traduit la Bible d'Ebreu de François au commencement de la prétenduë Réformation de ceux de Geneve, n'avoit jamais lû l'Ecriture en Ebreu; puis que s'il avoit eu devant les yeux l'Original Ebreu quand il a fait sa Traduction, il n'auroit pas dit que ce Chapitre VII. des Nombres n'est point ponctué. Mr. le Clerc qui est toûjours admirable dans ses raisonnemens, prouve que cela a pû échapper à Olivetan, de la même maniere que ce que nous venons de voir a pû échapper à Mr. Simon, qu'on ne peut pas accuser de ne savoir pas lire les caracteres des Ebreux. Mais on a prouvé qu'il n'a rien échappé à Mr. Simon. Et à ce qu'on dit qu'il ne faut que lire quelques Chapitres de la Version de ce Traducteur, pour croire qu'il a lû l'Original: je répons qu'il n'y a rien dans tout son Ouvrage qui puisse nous en persuader. Il a seulement suivi outre la Vulgate la Version Latine de Pagnin,

Mr. le Clerc défend tres-mal Olivetan, qui n'a pû traduire l'Ecriture sur l'Ebreu qu'il ignoroit entierement.

&c

& quelques autres Traductions qui avoient déja été faites sur l'Ebreu. Ce qu'il ne seroit pas mal-aisé de justifier par plusieurs exemples, si Mr. Simon n'avoit déja remarqué que cet Interprete a traduit au Chapitre XV. de la Genese le mot Latin *lampas* qui est dans la Vulgate, par celui de *lampe* sans consulter le Texte Ebreu. Genes. 15: 17.

Mr. le Clerc fait encore tout son possible pour montrer que le même Olivetan n'étoit pas tout-à-fait ignorant dans la connoissance des Livres Juifs, comme Mr. Simon lui a reproché. *On peut se tromper*, dit nôtre Auteur, *dans une citation, sans neanmoins être tout-à-fait ignorant dans les Livres qu'on cite.* Cela peut être vrai étant pris en general: mais dans le fait dont il s'agit il n'y a pas lieu de mettre à couvert Olivetan du reproche qu'on lui a fait. Il dit *qu'Aben Esraa lû dans le Livre nommé Tsahut*; & il se trouve qu'Aben Esra est lui-même l'Auteur de ce Livre *Tsahut*. Ce qui est une preuve évidente que le bon homme Olivetan avoit seulement ouï dire quelque chose d'Aben Esra, & du Livre *Tsahut*, & que ne pouvant pas consulter ce Livre, il étoit tombé dans une faute grossiere. Mais cela n'empêche pas, dit-on, qu'il n'ait lû les autres Rabbins qu'ils cite. Quelle preuve en peut-on avoir, puis qu'il ne cite que ce qui avoit deja été cité par d'autres Ecrivains; & que d'autre part on voit manifestement par la citation du Livre d'Aben Esra, qu'il ne savoit rien en Ebreu de Rabbin? *Rob. Olivetan ignorant dans les Livres des Rabbins.*

Des Rabbins Mr. le Clerc vient aux Peres, & ne pouvant pas justifier Olivetan par de bonnes raisons, il tâche de le faire par des voyes indirectes. *Le P. Simon*, dit-il, *trouveroit-il bon qu'on lui dit qu'il n'a aucune connoissance de l'Antiquité Ecclesiastiques, parce qu'il cite quelquefois les Peres à contre-sens, ou qu'il nie que les Peres ayent dit de certaines choses que l'on y trouve en termes formels?* Voyons qui sont ces Peres que Mr. Simon a cités *à contre-sens*. On l'accuse d'avoir dit, *qu'il ne croyoit pas qu'à l'égard du Nouveau Testament les premiers Peres de l'Eglise ayent assûré d'en avoir veu de veritables Originaux*; d'avoir aussi dit que Walton *étend trop la pensée de Tertullien, lors qu'il prétend que de son temps il y avoit des Originaux du Nouveau Testament.* On oppose enfin à Mr. Simon ces paroles de la Reponse a Mr. de Veil. *Aucune Eglise ne s'est jamais vantée d'avoir veû les Originaux du Nouveau Testament, comme les Juifs ont conservé pendant un long temps ceux de la Loi de Moise.* Et de tout cela on conclut, que si Olivetan n'a eu aucune connoissance des Rabbins, parce qu'il s'est trom- *Mr. le Clerc défend Olivetan par des voyes indirectes qui ne prouvent rien.* Histoire Critique Liv. 2. Chap. 14.

pé

pé en citant Aben Ezra, on pourroit aussi dire *que le P. Simon qui se vante si fort d'avoir lû les Peres en eux-mêmes, n'en auroit presque point de connoissance.* Jusqu'à présent on n'a encore donné que des mots: mais il faut enfin venir au fait.

Tertull. lib. de Præscr. Hæret. cap. 36.

Il s'agit de l'explication d'un passage de Tertullien, dont voici les propres termes rapportés par nôtre Auteur. *Age jam qui voles curiositatem melius exercere. In negotio salutis tuæ percurre Ecclesias Apostolicas, apud quas ipsæ adhuc Cathedræ Apostolorum suis locis præsidentur, apud quas ipsæ Authenticæ Literæ eorum recitantur, sonantes vocem & repræsentantes faciem uniuscujusque. Proximè est tibi Achaia, habes Corinthum. Si non longè es à Macedonia, habes Philippos, habes Thessalonicenses. Si potes in Asiam tendere, habes Ephesum. Si autem Italiæ adjaces, habes Romam. Unde quoque nobis autoritas præsto est.* Mr. le Clerc prétend que ces mots de Tertullien, *Authenticæ Literæ*, signifient les Originaux des Apôtres mêmes, & que cela se prouve par les noms des villes qui sont nommées dans la suite: comme si l'on trouvoit encore du temps de Tertullien à Corinthe, à Philippes, à Thessalonique, à Ephese & à Rome les Originaux des Lettres que St. Paul avoit autrefois écrites à ces Eglises. Il ajoûte de plus le témoignage de Grotius & de Mr. Huët, qui ont aussi expliqué en ce sens le passage de Tertullien. *Ces Messieurs*, dit nôtre Faiseur d'Entretiens, *entendent comme je croi le Latin aussi-bien que le R. P Simon; ils ont lû les Peres en eux-mêmes aussi-bien que lui.* Mais comme il s'agit ici seulement de faire voir que Mr. Simon a lû Tertullien en lui-même sans s'en rapporter à l'autorité des autres, il faut examiner s'il a pû dire que Walton a trop étendu la pensée de ce Pere, prétendant qu'il y eust en ce temps-là de veritables Originaux du N. Testament.

Explication d'un passage considerable de Tertullien.

Ce que signifient dans Tertullien ces mots, Authenticæ Literæ.

Je dis donc premierement, qu'on n'a pas raison de s'appuyer si fortement sur ces mots de Tertullien, *Authenticæ Literæ*, qui ne signifient pas d'eux-mêmes les veritables Originaux d'un Livre, mais des Copies fidéles qu'on ne puisse pas soupçonner d'avoir été alterées. C'est en ce sens que dans le VI. Concile General on produisit *des Exemplaires Authentiques* des Ouvrages des Peres, τὰ ἀυθεντικὰ βιβλία, qu'on gardoit dans la Bibliotheque du Patriarche de Constantinople. Personne ne s'est avisé de dire jusqu'à présent que ces Livres authentiques des Peres fussent de veritables Originaux écrits de leur main: mais on s'en servit comme de Copies non

suspectes

suſpectes pour oppoſer à d'autres Copies qu'on ſoupçonnoit d'avoir été corrompuës par ceux qui les produiſoient. On peut voir plus au long l'explication de ce même mot dans l'Hiſtoire Critique de Mr. Simon. Il ne s'agit pas dans ce paſſage de Tertullien des propres & veritables Originaux des Epiſtres de St. Paul. Ce Pere a ſeulement voulu prouver la verité de la Religion Chrêtienne contre les Heretiques de ſon temps, en leur marquant les Egliſes qui avoient été fondées par les Apôtres, & principalement par St. Paul. Il ſe ſert de la voye de la preſcription, comme d'un argument invincible pour leur montrer qu'ils étoient des Novateurs, puis que les Egliſes qui avoient été fondées par les Apôtres, & qui conſervoient encore leurs Ecrits, avoient une doctrine toute oppoſée à la leur. Il n'eſt point ici queſtion de premiers Originaux; mais ſeulement des veritables Ecrits des Apôtres qui reſtoient encore dans la Langue originale. C'eſt le ſens que Rigault donne à ces paroles de Tertullien, *Ipſæ Authenticæ Literæ eorum recitantur:* & il s'appuye même pour cela ſur un autre paſſage de ce Pere, où l'on trouve une expreſſion ſemblable. *Lingua ſcilicet*, dit-il expliquant le mot *Authenticæ*, *eadem quâ fuerant ab Apoſtolis conſcriptæ ſonantes vocem uniuſcujuſque. Sic ipſe lib. de Monog. ad Græcum authenticum Pauli provocat.* En effet Tertullien citant un paſſage de St. Paul dans ce Livre *de Monog.* où il préfere le Texte Grec à la Verſion Latine, ſe ſert de ces termes. *Sciamus planè non ſic eſſe in Græco authentico:* c'eſt-à-dire ſelon le même Rigault dans ſa Note ſur ce paſſage, *in Græca veritate*, *in Græca origine.* Les Proteſtans mêmes s'expliquent encore aujourd'hui de la même maniere dans leurs diſputes contre les Catholiques, quand ils rejettent la Vulgate ſous prétexte de recourir aux Originaux. Ils ne prétendent pas pour cela avoir les veritables Originaux de l'Ecriture. Tertullien ſe ſert auſſi de cette même façon de parler contre Marcion, qui produiſoit un autre Evangile de St. Luc que celui que nous avons. *Habuit utique*, dit-il en ſe mocquant de cet Heretique, *authenticam paraturam, per quam ad Lucam uſque pervenit, cujus teſtimonio adſiſtente, Lucas quoque poſſit admitti.* Il eſt évident que par ces mots *authenticam paraturam* il n'a pas voulu marquer de veritables & premiers Originaux.

Hiſtoire Critique Liv. 2. Chap. 4.

Rigalt. Annot. in cap. 36. lib. de Præſcr. Hæret.

Tertull. lib. 4. adverſ. Marcion. cap. 3.

Si nôtre Faiſeur d'Entretiens avoit lû avec application les Ouvrages de Tertullien, & qu'il ne ſe fuſt pas contenté de ſuivre la

penſée de quelques Auteurs qui ont fait ſervir les paroles de ce Pere à leurs idées, il ne pouſſeroit pas ſi loin ſes réflexions ſur un paſſage qu'il ne paroît pas avoir lû dans l'Original. *Si cet Auteur*, dit-il, *avoit voulu dire ſimplement, qu'on pouvoit trouver de bons Exemplaires des Epiſtres de St. Paul, il n'auroit eu que faire de nommer les Egliſes que ce St. Apôtre avoit honorées de ſes Lettres. On en pouvoit trouver dans tout l'Empire Romain; les Chrétiens étant depuis long-temps répandus dans toutes les Provinces qui obeïſſoient aux Empereurs.* Voilà le raiſonnement d'un homme qui n'a pas lû Tertullien dans la ſource, pour juger à quel propos ce Pere fait venir en cet endroit les Egliſes que St. Paul avoit viſitées. Il n'étoit pas queſtion des Exemplaires des Epîtres de St. Paul; mais ſeulement de montrer quelle étoit la créance des Egliſes fondées par les Apôtres: & c'eſt pour cette raiſon qu'il les nomme les unes aprés les autres. *Percurre*, dit-il, *Eccleſias Apoſtolicas, apud quas ipſæ adhuc Cathedræ Apoſtolorum locis ſuis præſident.* Mr. le Clerc doit auſſi dire ſelon ſon raiſonnement, que l'on conſervoit encore au temps de Tertullien les Chaires des Apôtres *en original.* Ce Pere a voulu indiquer que ces Egliſes étoient veritablement Apoſtoliques, parce que les Apôtres y avoient préſidé eux-mêmes, & leur avoient adreſſé leurs Lettres qu'elles conſervoient encore, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela que ni ces Chaires ni ces Lettres fuſſent en original.

Raiſons puériles de Mr. le Clerc dans l'explication qu'il donne de ce même paſſage de Tertullien.

Voici une nouvelle réflexion de Mr. le Clerc, qui ſent un peu ſon original. *Remarquez encore que Tertullien parle de cette recherche des Ecrits authentiques des Apôtres comme d'une curioſité.* Qui voles curioſitatem meliùs exercere. *Ce qui fait voir qu'il ne parle pas des Exemplaires communs que les Heretiques avoient entre les mains, auſſi-bien que les Orthodoxes; mais d'Exemplaires rares que l'on ne montroit qu'aux curieux.* Il faut avoir l'eſprit bien rempli d'Originaux, pour expliquer ſi *originalement* les paroles de Tertullien, qui ne penſoit guere alors à ces raretés qu'on ne montroit qu'aux curieux *Jam qui voles*, dit-il, *curioſitatem meliùs exercere in negotio ſalutis tuæ, percurre Eccleſias Apoſtolicas*, &c. Aprés que ce Pere a marqué en general ces Egliſes Apoſtoliques & quelques-unes en particulier, il deſcend à un dénombrement plus exact & plus particulier de ces mêmes Egliſes; ce qu'il appelle une recherche plus curieuſe. Nôtre Faiſeur d'Entretiens s'eſt imaginé plaiſamment que dés ce temps-là on montroit aux curieux ce qui étoit de plus rare dans les Egliſes, comme on

Mr. le Clerc paroît fort original en parlant des Originaux du Nouveau Teſtam.

montre

montre la Lanterne de Judas en original dans le Threſor de Saint Denis.

Il étoit juſte que Mr, le Clerc aprés avoir produit tant de pieces rares & originales fît éclater au dehors la joye qu'il avoit d'avoir recouvré tant d'Originaux. *Il faut*, dit-il en parlant de Mr. Simon, *l'accabler de preuves, afin que l'on voye qu'il n'eſt pas le ſeul au monde qui ait étudié la Critique des Livres Sacrés.* Il veut ſans doute parler de lui-même, & en ce cas-là je croi qu'il ſera déſabuſé de ſa vanité quand il aura lû cette Réponſe. Au moins bien des gens ſeront convaincus qu'il a trop fait de bruit pour dire ſi peu de choſes. Voyons cependant ſes nouvelles preuves. Comme il prétend être Original ſans copier perſonne, voici ce qu'il ajoûte. *Mr. Huët remarque au même endroit, que quelques Auteurs ont aſſûré que l'on avoit conſervé l'Original de St. Jean dans l'Egliſe d'Epheſe juſqu'au temps d'Honorius.* Il produit enſuite le témoignage de Pierre Evêque d'Alexandrie dans le milieu du ſixiéme ſiecle, qui nous aſſûre que l'Exemplaire de cet Evangile écrit de la propre main de St. Jean ſe conſervoit de ſon temps dans l'Egliſe d'Epheſe. Mais quand on ſuppoſeroit que cette Hiſtoire eſt veritable, Mr. le Clerc n'en pourroit rien conclure contre Mr. Simon, qui a avancé que le premiers Peres de l'Egliſe n'ont jamais dit qu'ils euſſent veu les veritables Originaux des Evangiles. Je voudrois bien ſavoir d'où Pierre d'Alexandrie a appris dans le milieu du ſixiéme ſiecle que l'Evangile de St. Jean ſe conſervoit encore de ſon temps à Epheſe, & que les fidéles le regardoient avec veneration, ſi ce n'eſt d'une Tradition populaire, qui bien loin d'avoir quelque fondement, eſt entierement oppoſée à l'Antiquité, qui n'a rien veu de ſemblable ni dans Epheſe ni dans les autres Egliſes. Si nôtre Faiſeur d'Entretiens veut bien ajoûter foi à ces ſortes de Traditions populaires; il ſera aiſé de le ſatisfaire là-deſſus, & de lui donner un grand nombre de ſemblables pieces originales qu'on ne *montre qu'aux curieux*. Les Juifs lui feront voir une Bible originale écrite de la main d'Eſdras, & les Samaritains un Pentateuque écrit dans leurs caracteres de la propre main de Phinées.

Mr. le Clerc ſe rendridicule dans ſes réflexions.

De l'Evangile de Saint Jean qu'on ſuppoſe être dans l'Egliſe d'Epheſe écrit de la propre main de St. Jean.

Enfin il oppoſe à Mr. Simon une Hiſtoire veritable & authentique tirée d'un ſonge qu'eut Anthemius Evêque de Salamine dans l'iſle de Cypre, à qui St. Barnabé apparut la nuit, & lui révela l'an douziéme de l'Empereur Zenon le lieu où il avoit été enterré.

De l'Evangile de Saint Matthieu écrit de la propre

main de St. Barnabé. En effet on trouva dans ce même lieu son corps avec l'Evangile de St. Matthieu écrit de la propre main du même St. Barnabé. L'Auteur de cette Histoire selon Mr. le Clerc est un Moine, & Baronius qui l'a rapportée de ce Moine la croit tres-veritable. *Historia quidem omni acceptatione dignissima, omnium assertione atque consensione recepta ab egregio viro illius temporis Alexandro Monacho orthodoxo scripta.* Baronius. *Nicephore Calliste*, ajoûte nôtre Auteur, *la rapporte aussi en abregé, & remarque distinctement qu'on trouva dans l'isle de Cypre le corps de St. Barnabé & l'Evangile de St. Matthieu que St. Barnabé avoit écrit de sa propre main.* Nicephore. Mr. Simon avoit lû cette même Histoire dans un meilleur Historien Grec que Nicephore, & que Mr. le Clerc devoit produire, s'il avoit quelque connoissance de l'Antiquité : mais il n'a pas crû qu'on dust opposer à toute l'Antiquité ces sortes d'Histoires qui ne paroissent pas avoir aucun fondement. De plus l'Histoire ne dit pas que ce fut une piece originale écrite de la main de St. Matthieu, mais seulement de la main du prétendu St. Barnabé, qui apparut en songe à l'Evêque Anthemius ; de sorte que si l'on nie à Mr. le Clerc que ce corps fust veritablement de St. Barnabé, & qu'on lui marque les raisons de cette apparition, sa piece originale pourra bien devenir une simple copie, bien qu'elle fust écrite, à ce que nous en rapporte Suidas Auteur fort exact & presque contemporain, comme on sçait, sur un bois *nommé Thyum. Un Livre écrit sur ce bois*, ajoûte nôtre Faiseur d'Entretiens, *pouvoit durer long-temps, en sorte que quand on concederoit que le corps que l'on trouva n'étoit pas celui de St. Barnabé, on ne pourroit pas trouver étrange que l'on soutinst que l'Evangile qui étoit sur la poitrine de ce mort pouvoit bien avoir été écrit du temps des Apôtres.* A ce compte-là il y aura bien plus de veritables Originaux des Livres des Apôtres que Mr. le Clerc ne croit : car il suffira pour cela qu'ils soient écrits sur du bois. Et pour faire mieux connoître qu'il est habile Antiquaire, il cite le Livre de Leon de Modene Rabbin de Venise, qui a remarqué que la coutume des Juifs est *d'ensevelir des Livres avec leurs Docteurs* : d'où il conclut que St. Barnabé qui étoit apparemment selon lui le Rabbin de la Synagogue de Cypre, a aussi été enterré avec son Exemplaire de St. Matthieu. Il a grande raison de s'être entêté de bonne heure contre les Livres des Rabbins : car s'il les avoit lûs, il seroit sujet à nous donner bien de fausses applications de leurs ceremonies aux anciens usages des Chrêtiens. Aussi ne nous donne-t-il ici

LeoModena. *Puerilités de Mr. le Clerc.*

que

que des entretiens d'une converſation libre, où il lui a été permis de traveſtir des Contes en Hiſtoires.

Aprés toutes ces belles Hiſtoires il reprend ſa qualité de *raiſonneur*: mais il n'eſt pas plus heureux en raiſonnement qu'en Hiſtoire. *Il n'y a point d'apparence*, dit-il, *que les Chrêtiens qui n'ont pas moins eu de veneration pour les Livres des Apôtres, que les Juifs en avoient pour celui de Moïſe, ayent été ſi negligens qu'ils ayent laiſſé perdre d'abord les Ecrits des Apôtres; au-lieu que les Juifs avoient conſervé ceux de Moïſe pendant pluſieurs ſiecles.* On remarquera que nôtre *raiſonneur* avoit dit peu auparavant dans ce même Chapitre, que la penſée de Mr. Simon touchant l'Original de Moïſe conſervé par les Juifs pendant un long temps n'étoit pas fort aſſûrée. Mais paſſons cela. Voyons la force de ſon raiſonnement. Il ſe trompe, s'il prétend que l'on doive attribuer à un manquement de reſpect & de veneration pour les Livres Sacrés parmi les Chrêtiens, la perte qu'ils ont faite des Originaux des Apôtres. Cette perte n'a point d'autre origine que la miſere des premiers Chrêtiens, qui ne vivoient pas dans un corps de République à la maniere des Juifs pour conſerver leurs Livres dans des Archives. Il n'eſt pas ici queſtion de ſavoir ce qui eſt de plus raiſonnable, mais ce qui eſt vrai: car des raiſons qui n'ont aucun fondement ne peuvent pas être oppoſées à de veritables faits; & cependant on nous vient dire froidement, qu'il ſeroit plus raiſonnable de croire que les Chrêtiens ont auſſi-bien conſervé les Livres des Apôtres, que les Juifs ceux de Moïſe; & l'on ajoûte de plus, lors qu'on parle du venerable Manuſcrit de l'Evangile de St. Jean, que l'on conſervoit encore au ſixiéme ſiecle en original dans l'Egliſe d'Epheſe. *Qu'on ne doit pas être ſurpris qu'on ait pû conſerver ſi long-temps cet Original, puis que nous avons aujourd'hui des Manuſcrits qui ont plus de mille ans.* Il eſt vrai que les Chrêtiens peuvent montrer préſentement des Manuſcrits des Apôtres qui ont plus de mille ans. Il y a deux Exemplaires des Epiſtres de St. Paul dans les Bibliotheques de Paris, auſquels on doit donner cette antiquité. Mais il y a bien de la difference entre les premiers temps du Chriſtianiſme, & ces autres temps où les Chrêtiens ont eu la liberté d'avoir des Egliſes où ils ont conſervé leurs Livres. Pour peu qu'on faſſe de réflexion ſur les commencemens de la Religion Chrêtienne, on raiſonnera tout autrement que ne fait nôtre Faiſeur d'Entretiens, qui raiſonne encore plus mal dans la ſuite de ſa

Faux raiſonnement de Mr. le Clerc ſur la conſervation des Livres du N. Teſtament.

Lettre, où il se jette de nouveau sur les Peres & sur les citations de Monsieur Simon, quand il s'est servi de l'autorité de ces mêmes Peres.

Il l'accuse d'avoir une coutume qui *est commune parmi les Theologiens, de citer trois ou quatre passages de quelques Peres, pour prouver que l'on a reçû generalement de leur temps certaines opinions, quoique les Peres dans ces passages ne parlent que de leur propre sentiment, sans faire mention de celui des autres.* Quand Monsieur le Clerc nous débite des regles generales & des lieux communs, il croit bien raisonner; mais lors qu'on vient à appliquer ces mêmes regles aux faits dont il s'agit, on trouve qu'il se trompe toûjours; ce qui me fait croire qu'il a quelque registre de lieux communs qu'il consulte de temps en temps, sur tout quand il veut raisonner. Sans avoir donc égard à un grand nombre de paroles inutiles qu'il ramasse ici peu judicieusement, examinons le fait dont il est question. Il s'agit de la méthode dont Tertullien s'est servi dans son Livre de la Prescription contre les Heretiques. Or bien loin que cette méthode lui soit singuliere, on n'a qu'à parcourir toutes les Eglises du monde & tous les siecles, pour juger que nôtre Faiseur d'Entretiens se trompe fort, quand il nous vient dire, *Qui peut nous assûrer que nous ne nous trompons pas, lors que nous concluons de quelques raisonnemens de Tertullien ou d'un autre, que l'ancienne Eglise s'est servie d'une certaine méthode contre les Heretiques, seulement parce que Tertullien s'en est servi?* Mais cette méthode de prescription n'est pas seulement appuyée dans la Réponse de Mr. Simon à Mr. de Veil sur le témoignage de Tertullien; on y a aussi produit des témoignages de St. Irenée & de St. Augustin: à quoi l'on peut ajouter qu'elle est fondée sur la raison & sur les loix anciennes. *Illud verum quod primum.*

Mr. le Clerc raisonne en homme qui n'a aucune connoissance des Peres

Mais *ceux qui ont lû avec quelque soin*, ajoûte Mr. le Clerc, *l'Antiquité, savent que l'on ne se piquoit pas alors d'écrire avec autant d'exactitude que l'on fait aujourd'hui, & que l'on trouve plus de Rhetorique dans les Ecrits des Auteurs qui nous restent, que de penetration & de bon sens. Le galimatias étoit plus permis de ce temps-là que du nôtre, comme il paroit assez par les Ouvrages de Tertullien que l'Antiquité a si fort estimés.* Et pour faire voir qu'il a lû les Ouvrages de Tertullien dans la source, il s'appuye sur le jugement que le P. Mallebranche a fait de ce Pere dans son II. Livre de la Recherche de la Verité. Si l'on jugeoit de la maniere d'écrire de nôtre siecle par le Livre de Mr. le Clerc, je suis assûré qu'on accu-

accuseroit les Ecrivains modernes de tomber bien plus souvent dans le galimatias, que ces anciens Auteurs dont il prétend nous faire le portrait. Sans sortir même du Livre de Tertullien dont il est question, le bon sens & la solidité du raisonnement y paroissent bien mieux que dans tout le discours de nôtre Faiseur d'Entretiens. En effet, Tertullien s'étoit appliqué à l'étude des Loix, qui apprend à raisonner juste dans les matieres de fait; au lieu que Mr. le Clerc lors qu'il traite un fait parle en homme évaporé, & qui ne sait le plus souvent où il veut aller, parce qu'il n'a pas de principes arrêtés. A l'égard du jugement que le P. Mallebranche a fait des Ouvrages de Tertullien, je défere beaucoup à ses sentimens dans les matieres qui regardent purement la Philosophie: mais je croi qu'il ne sera pas fâché que je lui fasse remarquer, que pour juger de l'esprit & des Ecrits de ce Pere il ne devoit pas choisir son Livre intitulé *de Pallio*, qui est une pure Déclamation & une piece de Rheteur. Tertullien a suivi dans cet Ouvrage le stile ordinaire des anciens Rheteurs ou Sophistes, qui ne cherchoient que des mots & des pensées extraordinaires dans ces sortes de pieces. Aussi le P. Mallebranche lui rend-il plus de justice, quand il proteste *qu'il a beaucoup de respect pour son Apologie contre les Gentils & pour son Livre des Prescriptions contre les Heretiques*: & je croi qu'on pourroit appliquer avec plus de raison à Mr. le Clerc qu'à Tertullien, ce qu'il dit au même endroit de sa Recherche: *Ce feu, ces emportemens sur de petits sujets marquent sensiblement le déreglement de son imagination.*

Tertullien est exact dans son Livre de la Prescription.

Le P. Mallebranche, Rech. de la Verité, Liv. 2. Chap. 4. Edit.

Mr. le Clerc qui ne peut pas abondonner si-tost Tertullien, avouë que Mr. Simon a cité du Livre de la Prescription contre les Heretiques un passage, *qui semble en effet avoir quelque force pour prouver la Tradition: mais comme Tertullien écrivoit par enthousiasme sans avoir d'idée nette de ce qu'il disoit, il fournit dans le même Livre des pensées toute contraires.* Je ne voudrois pas excuser tout-à-fait les enthousiasmes de Tertullien: mais je peux bien assûrer que les prétendus enthousiasmes du Livre de la Prescription sont plus justes & mieux reglés que tout le bon sens de nôtre Faiseur d'Entretiens, qui ayant l'esprit fort limité, a raison de dire qu'il y a *une infinité de contradictions non seulement dans les Ecrits de Tertullien, mais dans ceux de la plus-part des Anciens.* Voici un exemple de ces contradictions que Mr. le Clerc attribuë à Tertullien.

Les enthousiasmes de Tertullien sont plus reglés que la raison de Mr. le Clerc.

Mr. Simon a prouvé dans sa Réponse à Mr. de Veil, que les pre-

premieres Peres n'ont pas seulement eu recours aux Livres de l'Ecriture dans leurs disputes contre les Heretiques ; mais aussi *à la doctrine enseignée par les Apostres & laissée par eux dans les Eglises.* Il a produit pour cela le passage de Tertullien, où ce Pere attaque quelques Heretiques qui se vantoient que leur doctrine venoit des Apôtres. *Si quæ audent*, dit Tertullien, *interserere se ætati Apostolicæ, ut ideo videantur ab Apostolis traditæ, quia sub Apostolis fuerunt, possumus dicere, Edant ergo origines Ecclesiarum suarum, evolvant ordinem Episcoporum suorum.* Ce raisonnement est tout-à-fait solide dans une matiere de fait. Mais Mr. le Clerc tâche à son ordinaire de l'éluder par des voyes indirectes. Il prétend que Tertullien qui n'avoit pas d'idées nettes de ce qu'il disoit, se contredit un peu aprés dans ce même Livre, *où il crie contre ceux qui avoient falsifié les Livres des Apôtres. Quibus fuit propositum aliter docendi, eos necessitas coegit aliter disponendi instrumenta doctrinæ*, &c. D'où nôtre Auteur conclut. *Que selon cet endroit de Tertullien comme on ne peut pas corrompre la doctrine des Apôtres sans corrompre l'Ecriture, on ne peut pas conserver cette même Doctrine dans sa pureté sans falsifier, ou au moins corrompre le sens des Ecrits des Apôtres.* Si Mr. le Clerc avoit des idées nettes de la créance des premiers Peres, & en particulier de Tertullien touchant les Traditions de l'Eglise, il ne seroit pas tombé dans un Paralogisme si évident. Il s'agit dans cet endroit de Tertullien aussi-bien que dans celui que nous venons d'alleguer, de faire voir à ces Heretiques qui prétendoient n'avoir point autre doctrine que celle des Apôtres, qu'ils se trompoient manifestement ; & aprés les avoir convaincus par le dénombrement des Eglises veritablement Apostoliques qui avoient conservé sans interruption la doctrine des Apôtres, il remonte jusqu'à la source, savoir jusqu'aux Apôtres mêmes. *Adhibeo super hæc ipsarum doctrinarum recognitionem quæ tunc sub Apostolis fuerunt ab iisdem Apostolis & demonstratæ & deferatæ.* Il oppose plusieurs passages de Saint Paul à ces Heretiques, afin de les convaincre qu'ils avoient corrumpu la doctrine de ce Saint Apôtre. Ce qu'il prouve par l'exemple même de quelques anciens Heretiques, qui ne peuvent pas être les veritables heritiers des Apôtres, puis qu'ils n'ont jamais été en possession de leur doctrine, qu'ils ont corrompuë par leurs expositions, étant même tous dans des sentimens opposés. *Illic igitur & Scripturarum & expositionum adulteratio deputanda est, ubi diversitas doctrinæ invenitur.* Puis il ajoûte ces paro-

De Præscript. Hæret. cap. 32.

Paralogisme de Mr. le Clerc en parlant de Tertullien.

Explication d'un passage de Tertullien.

Tertull. de Præscr. cap. 33.

paroles que Mr. le Clerc objecte comme si elles étoient manifestement contraires à ce qu'il a dit auparavant. *Quibus fuit propositum aliter docendi, eos necessitas coegit aliter disponendi instrumenta doctrinæ.* Bien loin qu'il y ait de la contradiction, on ne peut pas raisonner avec plus de liaison & de justesse que Tertullien fait en cet endroit, où il oppose à ces Heretiques non seulement la diversité de leurs sentimens, mais aussi d'avoir corrumpu & tronqué une partie des Ecritures, & cela afin de corrompre en même temps la doctrine des Apôtres; au lieu que les Catholiques qui ont toûjours conservé dans leur entier ces Livres, ont aussi toûjours conservé leur doctrine entiere. *Sicut illis non potuisset succedere corrupta doctrinæ sine corrupta instrumentorum ejus: ita & nobis & à nobis integritas doctrinæ non competisset sine integritate eorum per quæ doctrina tractatur.* Comment ces paroles de Tertullien détruisent-elles ce qu'il a avancé auparavant touchant la Tradition des Apôtres, puis que les Ecrits de ces mêmes Apôtres sont le fondement de ces Traditions? Notre Faiseur d'Entretiens qui ne regarde jamais les choses que d'un côté, n'a pas pris garde que ces Ecrits sont la principale partie des Traditions que les Disciples de Jesus Christ ont laissées aux Eglises qu'ils ont fondées. Tertullien prouve donc efficacement à ces Heretiques qui avoient corrompu & le sens & les paroles de l'Ecriture, que leur doctrine n'étoit point Apostolique, puis qu'ils n'avoient point en leur entier les Ecrits des Apôtres, dont les Catholiques étoient en possession avant qu'elles fussent corrompuës. *Quod fumus*, dit ce Pere au même endroit que Mr. le Clerc a cité, *hoc sunt Scripturæ ab initio suo: ex illis fumus antequam aliter fuit, antequam à vobis interpolarentur.* On ne peut rien voir de mieux lié ni de mieux raisonné que tout le discours de Tertullien dans son Livre de la Prescription. Il y fait paroître un grand sens, ne parlant pas en Métaphysicien, mais en savant Jurisconsulte dans tout ce qui regarde la méthode qu'il suit.

Eclaircissement d'un autre passage du même Tertullien.

Il faut encore éclaircir un autre passage de Tertullien que Mr. le Clerc prétend aussi avoir été mal entendu par Mr. Simon. *Le P. Simon*, dit-il, *a cité au même endroit un autre passage de Tertullien sans l'entendre, en faveur de l'autorité de l'Eglise.* Mais j'aurois plus de raison de dire que nôtre Faiseur d'Entretiens n'a pas entendu lui-même le raisonnement de Mr. Simon, ni ce que c'est que l'autorité de l'Eglise. S'il s'étoit un tant soit peu appliqué à l'explica-

tion qu'on donne à ce paſſage dans la Reponſe à Mr. de Veil, il n'auroit pas trouvé le ſentiment de Mr. Simon different du ſien. On y a prouvé que Tertullien voulant montrer la fauſſeté de l'Evangile que Marcion produiſoit, n'a pas eu recours à ſon eſprit interieur & particulier, comme font les Calviniſtes; mais à l'autorité de ceux qui les avoient précedés. *Non ſufficit adſidem ſingularitas inſtrumenti deſtituta patrociniis anteceſſorum.* D'où Mr. Simon conclut qu'on ignoroit dans ces temps-là les viſions des nouveaux Freres illuminés & cette Egliſe inviſible. Mr. le Clerc qui ne s'accorde pas ſur ce chapitre avec ſes Freres illuminés, nous aſſûre que Tertullien a voulu ſeulement marquer par là, *que lors qu'il s'agit de ſavoir ſi un Livre eſt veritablement d'un Auteur ou non, il faut avoir recours à ceux qui ont vécu depuis le temps de l'Auteur juſqu'au nôtre.* Tout cela eſt vrai: & ainſi il ſeroit inutile de rapporter la ſuite de ſon raiſonnement pour prouver une choſe qu'on ne conteſte point. Au contraire on s'en eſt ſervi contre Mr. de Veil, pour lui montrer qu'il étoit rempli de l'eſprit de Fanatiſme des Calviniſtes de France.

Tertull. lib. 4 adverſ. Marcion.

Mais il ne s'agit point dans tout le paſſage de Tertullien, ajoûte Mr. le Clerc, *d'une queſtion qui ne peut eſtre décidée que par une autorité infaillible. Toute ſorte de témoins, pourveu qu'ils puiſſent ſavoir la verité & qu'ils ne nous vueillent pas tromper, ſont auſſi bons les uns que les autres.* Mais je demande à nôtre Auteur, en quel endroit de l'Hiſtoire Critique il a lû que pour décider les faits qui appartiennent à la Religion l'on ne ſe ſervoit que d'une autorité qu'on prétendoit être infaillible. Ce qui trompe la plus-part des Proteſtans, c'eſt qu'ils s'imaginent que l'Egliſe dans ſes déciſions n'employe que ſon autorité; au lieu qu'elle ne juge de quoi que ce ſoit que ſur de bons témoignages, qui ſont les veritables preuves en matiere de fait, & c'eſt ce qu'elle nomme Tradition. Je ſai qu'il y a des Theologiens du ſecond ordre qui ont toûjours dans la bouche les mots de Tradition & d'infaillibilité de l'Egliſe: mais ceux qui ont fait réflexion ſur ce qu'on appelle Tradition & infaillibilité de l'Egliſe, ne ſe contentent pas d'oppoſer aux Proteſtans ces noms ſpecieux; ils produiſent de plus les témoignages ſur leſquels cette Tradition eſt fondée. Ce ſont les témoins qui ſont en quelque maniere juges des faits. L'Egliſe examine les témoignages, & prononce là-deſſus, comme on peut voir par ce qui s'eſt toûjours pratiqué dans les Conciles. *Lors que les Evêques*, ſelon Mr. Simon, *ſe ſont aſſem-*

Mr. le Clerc n'a point entendu ce que c'eſt que l'autorité de l'Egliſe.

Préf. de l'Hiſt. Critique.

blés

blés dans les Conciles pour déclarer la créance de l'Eglise, ils y ont chacun apporté une déclaration de ce qu'on croyoit dans leurs Eglises. Voilà en quoi consiste cette autorité infaillible, que Mr. le Clerc n'a pas entenduë quand il a fait cette objection à Mr. Simon. *Tertullien par exemple parle de l'autorité des Eglises Apostoliques ; il presse l'antiquité contre la nouveauté : donc, conclut le P. Simon, Tertullien a été dans les mêmes sentimens que l'Eglise Romaine d'aujourd'hui. Mais par malheur il se trouve des gens qui peuvent entendre Tertullien aussi-bien que lui, qui lui soutiennent qu'il conclut mal, & qu'il n'a pas entendu le sens de cet Auteur.* Tout ce raisonnement n'est appuyé que sur une fausse idée que nôtre Faiseur d'Entretiens a de l'autorité de l'Eglise, qu'il a crû n'avoir autre fondement de ses décisions que parce qu'elle l'a ainsi voulu, sans être appuyée sur de bons Actes ou preuves de fait. Il confond les sentimens de quelques Canonistes à l'égard de la Cour de Rome avec la créance que les veritables Theologiens ont de l'autorité de l'Eglise : & j'ose même dire que tous les Peres conviennent en cela avec Tertullien dans son Livre de la Prescription. Quand il s'agit de savoir quelle est la veritable créance de l'Eglise, on a recours à cette méthode de prescription, en montrant qu'on doit croire ce qu'on y a toûjours crû ; & pour être certain de ce qu'on y a toûjours crû, on examine les témoignages de ceux qui ont parlé de cette créance en differens temps & en differens lieux, & l'on décide enfin sur l'autorité de ces témoins. Que Mr. le Clerc ne nous demande pas après cela ce que le passage de Tertullien *fait à l'autorité de l'Eglise* ; puis que cette Eglise est entierement conforme pour ses décisions aux regles de Tertullien. Et ainsi Mr. Simon a tresbien conclu, & a bien entendu le passage de Tertullien dans l'application qu'il en a faite pour autoriser les Traditions de son Eglise, qui ne sont pas fondées sur la simple autorité de ce qu'on appelle ordinairement la Cour de Rome, mais sur le consentement general de toutes les Eglises du monde. C'est ce qu'on peut voir expliqué plus au long dans le Supplément que le même Mr. Simon a ajoûte au Livre des ceremonies & coûtumes des Juifs.

Méthode de prescription commune à tous les Peres.

CHAPITRE XV.

Critique de la XIV. Lettre.

MR. le Clerc s'acquite ici de la promesse qu'il a faite dans la Lettre précedente, de s'étendre plus au long sur le Canon du Concile de Trente qui a déclaré la Vulgate authentique, & de mettre à couvert en même temps les Protestans des reproches que Mr. Simon leur a fait d'avoir mal entendu le Canon du Concile. Mais nostre Auteur raisonne si pitoyablement là-dessus, qu'il a sujet de craindre qu'on ne le mette au nombre de ces Protestans ignorans & entêtés qui ont si mal expliqué la décision des Evêques assemblés à Trente. *Quand il seroit vrai*, dit-il, *que ces Protestans auroient mal entendu ce Canon du Concile de Trente, on ne les pourroit pas accuser d'ignorance ou de malice à cause de cela, puis que la Congregation Generale assemblée à Rome en 1576. & établie par Sixte V. pour expliquer les Decrets du Concile, l'a expliqué de la même maniere, comme le P. Simon lui-même le rapporte* Mais outre qu'on a prouvé que cette déclaration a été simplement prononcée sans faire loi, aussi-bien que plusieurs autres décisions de la même Congregation, il y a une grande difference entre le sentiment de cette Congregation touchant la Vulgate, & celui des Protestans ignorans ou malicieux dont on a parlé dans l'Histoire Critique. Ces Protestans ont prétendu que l'Eglise Romaine avoit usé de tyrannie dans le Concile de Trente, en imposant une necessité à tous les fidéles de croire que l'ancienne Version Latine est la seule qui soit restée dans l'Eglise. Voilà en quoi principalement Mr. Simon a accusé les Protestans de malice & d'ignorance, puis qu'il est constant qu'on n'a jamais eu cette pensée ni dans le Concile ni à Rome, où l'on reçoit les Grecs & les autres nations du Levant avec leurs Bibles, sans les obliger de se soumettre à la Version Latine. La décision de la Congregation Generale assemblée à Rome en 1576. bien qu'elle soit exprimée dans des termes un peu forts, ne regarde précisément que les Eglises d'Occident qui étoient en possession de lire l'ancienne Version Latine, sans toucher ni à l'Ebreu, ni au Grec, ni au Syriaque, ni à l'Ethiopien, ni en un mot aux Versions du Levant. Au contraire les Protestans accusent le Decret du Concile de Trente comme tyrannique,

Faux raisonnemens de Mr. le Clerc sur le Decret du Concile de Trente en faveur de l'ancien Interprete Latin

Explication d'une décision faite par la Congregation des Cardinaux préposés à l'explica-

rannique, en ne proposant pour seule Ecriture que la Version Latine qu'on apelle Vulgate.

tion des Canons du Concile de Trente.

On resoudra facilement selon ce même principe la question que Mr. le Clerc propose au même endroit à Mr. Simon, comment on doit entendre le Canon du Concile de Trente. *Le P. Simon veut que nous en croyons plûtoſt lui & quelques Docteurs, que pluſieurs autres qui ſont dans le ſentiment contraire, & que la Congregation même établie exprés pour l'explication des Decrets du Concile.* La question est facile à décider : car il n'y a qu'à examiner selon les regles de la Critique les raisons de part & d'autre sans s'en rapporter à la simple autorité des uns & des autres ; & alors on trouvera qu'il y a eu plus de zéle que de veritable capacité dans l'esprit de ceux qui ont crû que la Vulgate ne pouvoit être authentique qu'elle ne fust en même temps exempte des moindres fautes. Pour ce qui est du Decret de la Congregation des Cardinaux sur lequel nôtre Faiseur d'Entretiens s'appuye, il n'en peut tirer aucune preuve en sa faveur, puis que ce Decret ne regarde, comme on l'a déja remarqué, que les Eglises d'Occident, qui ne sont pas moins obligées de lire la Vulgate, que les peuples d'Orient sont obligés de lire chacun la Version qui est en usage dans leur Eglise. Le Grec est authentique aux Grecs, le Syriaque aux Syriens, & l'Ethiopien aux Ethiopiens, de la même maniere que la Version Latine est authentique aux Eglises qui se servent du Latin. Il ne s'ensuit pas pour cela que toutes ces Versions soient exemptes de fautes. La Congregation des Cardinaux s'est expliquée à la verité en des termes un peu rigides, quand elle déclare qu'on ne peut avoir aucun sentiment qui soit opposé même dans les moindres choses à l'Edition Vulgate; parce qu'il est constant que les plus savans Interprétes de l'Ecriture, même dans Rome, s'éloignent assez souvent de la Vulgate dans leurs Commentaires sur l'Ecriture. Aussi pourroit-on donner un sens plus moderé aux paroles de ce Decret; savoir qu'on y a seulement voulu marquer que dans les Editions qu'on feroit à l'avenir de la Vulgate, qui devoit seule servir de regle à toutes les Eglises d'Occident, on ne s'éloigneroit en quoi que ce soit de l'Edition autorisée par le Concile avec les corrections necessaires.

La vraye maniere d'expliquer le Canon du Concile de Trente touchant l'autorité de l'Edition Vulgate.

Explication des Decrets de la Congregation des Cardinaux.

Il n'y a pas plus de solidité dans l'objection que Mr. le Clerc fait ensuite à Mr. Simon sur le pouvoir de la Congregation dont il s'agit. *Ne sait-il pas*, dit-il, *qu'il est défendu à quelque particulier que ce*

Explications des usages de Rome.

soit de faire aucun Commentaire sur ces Decrets, & que le pouvoir de les expliquer a été réservé à cette seule Congregation, que l'on doit croire par conſequent plûtoſt que le R. P. Simon & que tous les Docteurs qu'il pourroit citer? Mr. Simon ſavoit ſans doute cela; mais il ſavoit de plus que cette Congregation a fait pluſieurs Decrets ſur ce même Chapitre qui n'ont jamais été publiés, & quelques-uns mêmes qui ont été publiés ſous ſon nom, auſquels elle a en-ſuite dérogé par des Decrets poſterieurs, prétendant qu'on n'ajoûtaſt point foi à ces premiers Decrets, s'ils ne ſont de nouveau autoriſés par elle-même & dans ſes derniers déciſions. C'eſt ce que nôtre Profeſſeur en Ebreu ne ſait pas, & on ne le traitera pas pour cela d'ignorant & d'entêté, parce qu'un homme de ſa profeſſion n'eſt pas obligé de ſavoir les uſages de Rome, qu'on n'apprend pas à Amſterdam en montrant à lire l'Ebreu. Mais auſſi ne devoit-il pas décider ſi hardiment ſur des faits qu'il n'a pas étudiés. Cette réflexion ſervira de réponſe à ce qu'il ajoûte au même lieu contre ce qu'on a dit, qu'il ne paroit pas que la déclaration de la Congregation des Cardinaux ait jamais fait loi à Rome. *Il ne s'agit pas*, dit-il, *de ſavoir ſi cette déclaration a été obſervée ou non. Il ſuffit que la Congregation ait été de ce ſentiment, pour croire que c'eſt le veritable ſens du Concile de Trente.* Cela ſeul ne ſuffit pas, puis que cette même Congregation a déclaré dans ſes dernieres déciſions, que pluſieurs des premieres qui paroiſſoient ſous ſon nom ne feroient point loi, ſelon la maxime generale du Droit, *Poſteriora derogant prioribus.*

Nôtre Faiſeur d'Entretiens pouſſe encore plus loin ſes idées. Il attaque les Peres du Concile, *qui ont fait un Decret peu raiſonnable, ne prenant pas garde à ce qu'ils faiſoient.* C'eſt la réponſe qu'il fait à la remarque de Mr. Simon, qui avoit dit que le Concile n'a pas regardé la Vulgate comme infaillible & exempte de fautes, puis qu'il a ordonné qu'on la corrigeroit; & de plus il n'a pas prétendu que les Critiques qui prendroient le ſoin de cette correction fuſſent infaillibles. *Il y a bien d'autres irregularités dans ce Concile*, continuë Mr. le Clerc, *& de plus grande importance que celle-là. Le P. Simon croit-il lui même . . . que ce ſoit le St. Eſprit qui ait appris aux Peres du Concile que la Vulgate étoit authentique. . . . La verité eſt que les Peres du Concile, dont la plus-part n'entendoient point les matieres qui s'y traitoient, ont commis des fautes tres-groſſieres, & qu'ils prétendirent en effet déclarer la Vulgate parfaitement conforme à l'Original: mais qu'en-*

Faux raiſonnemens de Mr. le Clerc contre la Déciſion du Concile de Trente.

ſuite

suite plusieurs Theologiens Catholiques ont eu honte de cette bévûë. Je crains fort que toutes ces irregularités du Concile de Trente ne soient que dans la cervelle de nôtre Auteur, laquelle paroit un peu foible pour s'appliquer à des faits qui sont d'une grande étenduë. Mr. Simon n'a pas eu recours à l'inspiration pour expliquer le Decret du Concile touchant l'authenticité de la Vulgate dans l'Eglise d'Occident; mais aux regles du bon sens & aux maximes du Droit. Si les Protestans Calvinistes avoient consulté ces regles & ces maximes, ils ne seroient pas tombés dans le Fanatisme comme ils ont fait, quand ils ont parlé de l'autorité des Livres Sacrés. C'est une maxime appuyée sur le bon sens & sur les Loix Canoniques, que lors qu'il s'éleve quelque dispute dans l'Eglise, on suive pour regle ce qui est le plus ancien & le plus autorisé. Or il s'agissoit alors de donner à l'Eglise d'Occident une Version de l'Ecriture, qu'elle pust suivre dans les actions publiques. On ne pouvoit pas prendre le Grec, ni le Syriaque, ni l'Arabe, ni l'Ethiopien, ni l'Armenien, puis qu'il étoit question des Eglises d'Occident. Les Protestans qui savoient un peu d'Ebreu vouloient introduire dans l'Eglise leurs nouvelles Versions faites à ce qu'ils disoient sur cet Ebreu. Cette proposition qui n'étoit pas raisonnable ne put être goûtée des Peres du Concile, & sur tout à Rome, où l'on se regloit plûtôt sur le bon sens & sur les Loix Canoniques, que sur le caprice de quelques Grammairiens qui ne paroissoient pas avoir un grand fonds de jugement. Il étoit donc necessaire pour aller au devant de toutes les disputes, de déclarer qu'on ne se serviroit point dans l'Eglise Latine d'autre Bible que de celle qui étoit en usage dans cette Eglise avant la naissance des disputes. On ne peut rien voir de plus sage ni de plus moderé que ce Decret, où l'on ne touche ni à l'Ebreu, ni au Grec, ni aux autres Versions Orientales, parce qu'il ne s'agissoit point de cela, mais seulement d'empêcher le cours des nouvelles Versions qui pouvoient nuire à la paix de l'Eglise. Voilà en peu de mots le dessein qu'ont eu les Evêques du Concile de Trente, qui n'ont jamais pensé en déclarant la Vulgate authentique, la déclarer en même temps conforme à l'Original; puis qu'il n'a point été question dans ce Concile de savoir si elle étoit conforme à l'Orignal, mais d'arrêter l'esprit de quelques brouillons qui troubloient le repos de l'Eglise. S'il s'élevoit aujourd'hui de semblables disputes dans les Eglises du Levant, cha-

Décision du Concile de Trente fondée sur la raison & sur le bon sens.

Les Protestans peu judicieux dans leurs prétentions contre le Concile de Trente.

cune

cune déclareroit sans doute authentique la Version qui seroit en usage dans son Eglise, sans s'informer trop curieusement si elle seroit conforme à l'Original ou non. C'est une affaire de Critique qui n'est point du ressort des Assemblées Ecclesiastiques.

Les paroles mêmes du Concile que Mr. le Clerc rapporte ici ne lui sont nullement favorables, parce qu'elles font connoître manifestement que les Peres de Trente n'ont eu autre dessein que de maintenir l'Eglise d'Occident dans son ancienne possession des Ecritures dans toutes les actions publiques, & de s'opposer à de certains esprits mal-faits qui vouloient innover. *S. Synodus . . . ut hæc ipsa Vetus & Vulgata Editio, quæ longo tot seculorum usu in ipsa Ecclesia probata est, in publicis lectionibus, disputationibus, prædicationibus & expositionibus pro authentica habeatur, & ut nemo eam reji ere quovis prætextu audeat vel præsumat.* Il n'est point parlé dans ce Canon, ni d'Ebreu ni de Grec. Il n'est point de plus défendu aux particuliers de consulter les nouvelles Versions faites sur l'Ebreu & sur le Grec, mais seulement de s'en servir dans les actions publiques, afin qu'on gardast une uniformité d'Ecriture dans l'Eglise d'Occident, comme on la garde dans les Eglises d'Orient. En verité les réflexions que nôtre Faiseur d'Entretiens ajoûte sur les paroles de ce Decret sont pitoyables. *On appelle*, dit-il, *Acte authentique non seulement un Original ou une Copie fidelle, mais un Acte qui peut faire foi en justice.* Cela est vrai: mais qu'en peut on conclure contre les Peres du Concile qui ont déclaré la Vulgate authentique en ce même sens-là? Mais ces mots, dit-on, *en-sorte que personne n'ait la présomption de la rejetter sous quelque prétexte que ce soit, signifient que tout ce qu'on voudra prouver par les termes de la Vulgate sera bien prouvé, & que personne n'aura la liberté de la rejetter comme peu fidelle.* Je l'avoüe dans le sens qui est marqué dans le Canon même, savoir dans l'usage public pour ne pas rompre la paix de l'Eglise. Ce qui n'a jamais empêché les particuliers ni à Rome ni en Espagne où regne l'Inquisition, d'examiner dans leurs Commentaires ou Remarques sur l'Ecriture si cette Version étoit toûjours exacte. Je demande à nôtre Professeur en Ebreu, si les Protestans ne se servent pas de leurs Versions sur l'Ebreu, de la même maniere que les Catholiques; & cependant il tombera d'accord, qu'on ne peut pas dire qu'elles representent parfaitement l'Original, étant tres-défectueuses. S'il n'y a pas une Version de la Bible qui n'ait ses défauts,

Explication des paroles du Canon touchant l'authenticité de la Vulgate.

Fausses réflexions de Mr. le Clerc sur le Canon.

faut, le Concile a fait tres-sagement d'approuver pour l'usage public celle qui étoit autorisée depuis tant de siecles, sans empêcher pour cela qu'on n'eust recours dans les difficultés qui se présenteroient, à l'Ebreu & au Grec, & même aux autres Versions. Il a seulement condamné ceux qui dans l'usage public voudroient mettre leurs nouvelles Traductions en la place de la Vulgate.

Sagesse des Peres du Concile de Trente

Nôtre Auteur n'a pas pénetré le sens des Peres du Concile, quand il objecte *que les Protestans trouvent ce Concile ridicule, que n'ayant aucun Prophete ou personne inspirée pour lui faire une Version parfaitement conforme à l'Original, il ait déclaré que cette Version corrigée par des gens sujets à errer feroit foi en toutes choses, en sorte qu'il ne seroit pas permis de la rejetter sous quelque prétexte que ce fust.* Mais Mr. le Clerc & ses amis les Protestans paroissent en cela bien plus ridicules, d'attribuer aux Evêques de ce Concile des choses ausquelles ils n'ont jamais pensé, & d'appuyer en-suite leurs raisonnemens sur ces fausses suppositions. On n'a point eu besoin de Prophetes ni de personnes inspirées dans le Concile de Trente, puis qu'on n'y a rien décidé à l'égard de l'authenticité de la Version Latine, où la Prophetie fust necessaire, comme on l'a déja prouvé. On n'y a point prétendu donner une Version parfaitement conforme à l'Original; mais on y a seulement preferé l'ancienne Latine à toutes les autres Latines, ne s'agissant que de cela seulement dans le Concile, & non pas de faire une Version qui representast l'Original en toutes choses. Ceux qui donnent ce sens aux paroles du Concile n'en détournent point le sens, comme l'assûre nôtre Faiseur d'Entretiens. Bien loin qu'il y ait de la mauvaise foi dans leur conduite, les plus sages Protestans qui se sont appliqués avec soin à rechercher les raisons que les Peres de Trente avoient euës de faire ce Decret, ne l'ont point expliqué d'une autre maniere que ces Theologiens que Mr. le Clerc accuse de mauvaise foi. Il n'est pas vrai aussi que *ceux qui expliquent les paroles du Concile comme le P. Simon, soient scandalisés lors que l'on parle de la Version Vulgate comme d'une Copie qui ne represente pas parfaitement son Original.* Il n'y a qu'à lire les Ouvrages de ces savans Ecrivains qui sont en tres-grand nombre, pour juger que nôtre Auteur leur impose.

Les Protestans qui traitent de ridicule la decision du Concile de Trente font en cela ridicules.

Au-reste je ne voi pas ce qu'il prétend conclure du sentiment de Cajetan qu'il produit ici, sans qu'il paroisse que cela ait aucune liaison avec tout son raisonnement. Lors qu'on fit le Decret à

Interpretation de la pensée du Cardinal Cajetan.

Trente touchant l'authenticité de la Vulgate, on ne prétendit point toucher ni au Grec ni à l'Ebreu : & Cajetan auroit souscrit volontiers à ce Decret nonobstant son opinion, que pour entendre l'Ecriture *il failloit entendre le Texte Ebreu pour le Vieux Testament, & le Texte Grec pour le Nouveau.* Mr. Simon qui a justifié dans sa Critique le Canon du Concile, est aussi de ce même sentiment ; puis que pour recevoir l'ancien Interprete Latin comme authentique dans les actions publiques, on ne rejette pas pour cela les Originaux d'où cette Version a été prise. Personne n'a jamais appuyé plus fortement les Septante & l'ancienne Vulgate que St. Augustin. N'a-t-il pas crû outre cela, que pour bien entendre les Livres Sacrés il falloit avoir recours aux Originaux ? Il est vrai que le Cardinal Palavicin a trouvé le sentiment de Cajetan un peu libre pour les expressions: mais dans le fonds il a été facile de le justifier, & il le défend même contre quelques Auteurs qui avoient condamné son opinion comme heretique. En quoi donc consiste cette mauvaise foi dont on accuse le Cardinal Palavicin ? Notre Faiseur d'Entretiens n'a eu autre dessein en cela que de nous débiter ses lieux communs, & de nous dire froidement que *c'est la coûtume de ces Messieurs de parler tout autrement lors qu'il s'agit de réfuter les pensées de ceux qu'ils apellent Heretiques, & lors qu'ils ont à faire à ceux de leur Communion.* Il n'y a cependant rien dans les paroles de Palavicin à l'égard de Cajetan, d'où on le puisse soupçonner de n'avoir pas agi de bonne foi. Il condamne librement ce qu'il juge être trop libre, sans neanmoins suivre les excés de quelques Theologiens. Pour ce qui est de Mr. Simon, il a crû qu'il pouvoit justifier entierement le Cardinal Cajetan. S'il a eu tort en cela, c'étoit à Mr. le Clerc à le faire voir par de bonnes raisons. Croit-il qu'on soit fort satisfait de cette réponse? *Je ne sai pourquoi le P. Simon a cité cet endroit du Cardinal, qui fait voir que son explication du mot Authentique n'est pas tout-à-fait de bonne foi.* Mais Mr. Simon a prouvé évidemment dans ce même endroit de sa Critique, que le sentiment de Cajetan touchant les Traductions n'étoit point contraire au Decret de Trente qui a déclaré l'ancienne Version Latine authentique ; & on s'est même déja assez expliqué là-dessus. Ce qui trompe nôtre Professeur en Ebreu, c'est qu'il croit qu'une Version ne peut pas être authentique, si elle ne represente parfaitement son Original.

Justification du Cardinal Palavicin.

Il

Il fait encore mieux paroître dans la suite de son discours la foiblesse de son esprit & son peu d'application à la matiere qu'il traite. *Le peu d'application de Mr. le Clerc à la matiere qu'il traite.* *On ne se seroit pas mieux fié*, dit-il, *à cet Historien du Concile de Trente, quand on n'auroit pas eu cette nouvelle preuve de sa mauvaise foi. Celui qui nous a donné le cinquiéme Evangile du Cardinal Palavicin nous avoit déja assez prévenu contre l'autorité d'un homme qui foule aux pieds tout ce qu'il y a de plus saint dans l'Evangile de Jesus Christ.* S'il avoit lû l'Histoire de ce Cardinal, il y auroit reconnu facilement, que l'Auteur du Livre intitulé *l'Evangile Nouveau du Cardinal Palavicin*, est un faiseur de Libelles, & un bouffon qui n'a eu autre dessein que de détourner les pensées de ce Cardinal pour le tourner en ridicule. Je ne prétens pas pour cela autoriser toutes les digressions & les *concetti* qui sont répandus dans son Histoire. Mais il n'y a rien de plus impertinent que de juger du Livre de Palavicin par un Libelle composé par un bouffon, sans vouloir se donner la peine de lire l'Ouvrage en lui-même, comme nôtre Faiseur d'Entretiens l'avoüe ingenuëment. *Je n'ai pas*, dit-il, *presentement l'Histoire de ce Cardinal*; & quand je l'aurois, ajoûte-t-il, je ne sai si je me donnerois la peine de la lire. En effet un Docteur fait comme Mr. le Clerc n'a pas besoin de lire les Livres pour en juger. C'est assez qu'il ait veu dans *des Observations sur la Version de Mons*, qu'un Auteur donna au public l'année passée, *que Mr. Arnauld qui est du sentiment du P. Simon, a mal entendu le sentiment du Cardinal.* Mais peut-on opposer l'opinion d'un particulier, dont on n'apporte pas même les raisons, aux paroles formelles & expresses de ce Cardinal, qui appuye son sentiment sur le témoignage de Vega qui avoit assisté au Concile en qualité de Theologien, & d'un grand nombre d'autres savans hommes? L'Histoire du Cardinal Palavicin n'est pas si rare qu'on ne la puisse consulter: car outre les Editions Italiennes il y en a deux Latines qui se trouvent facilement chez les Libraires de Hollande. Mais *il suffit*, dit nôtre Auteur sans s'informer du sentiment de Palavicin, *que des Docteurs Catholiques-Romains le disent, pour décharger les Protestans des accusations que le P. Simon fait contre eux de malice & d'ignorance.* Je doute fort que le Jesuïte qui a écrit contre Mr. Arnauld, & qui est apparemment l'Auteur de Mr. le Clerc, donne une décharge en forme aux Protestans, des accusations que Mr. Simon a faites contre eux.

Le Livre intitulé l'Evangile Nouveau du Cardinal Palavicin est le Libelle d'un bouffon.

Le P. le Telier Jesuïte de Paris.

Enfin pour conclusion de tout ce long discours touchant l'auto-

rité de la Vulgate, il ajoûte que Mr. Simon dans sa Réponse à Mr. Spanheim publiée sous le nom d'un Theologien de la Faculté de Paris, nous assûre que la maniere dont il explique en quel sens la Vulgate a été déclarée authentique, est un des meilleurs endroits de son Ouvrage. En effet ceux qui se sont plus opposés à la Critique en ont fait ce jugement. *Vous venez de voir*, dit Mr. le Clerc, *que c'est un endroit pitoyable.* Mais je ne doute pas que ceux qui examineront son discours sur cette matiere ne soient au contraire convaincus qu'il y raisoune par tout pitoyablement, & qu'ils ne disent de lui ce que les Italiens disent ordinairement de quelques Ultramontains, qu'il a plûtost l'esprit * *nella schiena che in capo.* En effet, si son esprit étoit placé où il doit être, se serviroit-il, comme il fait ici, de la remarque d'un Auteur qui a fait un Commentaire sur les Pseaumes, pour conclure de cette remarque que Mr. Simon ne s'accorde pas avec lui-même ? Il faudroit afin que son raisonnement fust juste, qu'il prouvast auparavant que Mr. Simon a été métamorphosé en Mr. Ferrant Auteur du Commentaire dont on a fait mention dans la remarque. Mais nôtre Faiseur d'Entretiens libres vouloit mettre encore une fois sur le tapis les opinions de son cher ami Mr. N. touchant l'inspiration des Livres Sacrés. La remarque ajoûtée à la derniere Edition de la Critique porte contre le sentiment de Mr. Simon, que les titres des Pseaumes ne sont d'aucun Ecrivain inspiré. *Cela fait voir en passant*, dit Mr. le Clerc, *que Mr. N. n'est pas le premier qui a crû contre le sentiment ordinaire des Juifs, que tout fust inspiré dans le Vieux Testament jusqu'à un Jota.* Mais il y a bien de l'apparence que Mr. Ferrant lui répondra, que ces titres ne sont pas plus du Vieux Testament, que le titre de l'Evangile de St. Matthieu est du corps de cet Evangile.

Il paroit peu de jugement dans tout l'Ouvrage de Mr. le Clerc.

* Dans le dos que dans la tête.

Réflexions de Mr. le Clerc sur la Paraphrase Caldaique hors de propos.

Mr. le Clerc vient aprés cela aux Paraphrases Caldaïques ; & pour faire connoître à tout le monde sa rare & profonde érudition en ce genre de Literature, il nous assûre que Mr. Simon n'est pas le premier qui ait remarqué que quelques Savans ont réformé mal-à-propos la ponctuation de ces Livres sur Daniel. *Ludovicus de Dieu*, dit-il, *l'un des plus habiles Grammairiens que nôtre siecle ait eu dans les Langues Orientales, l'avoit faite y a long-temps dans la Préface de sa Grammaire Ebraique, Caldaique & Syriaque.* Mais je puis l'assurer que quand Mr. Simon a composé sa Critique, il n'avoit jamais veu la Grammaire de cet habile Grammairien : & si on s'arrêtoit aux minuties

minuties aussi-bien que nôtre Faiseur d'Entretiens, on lui marqueroit des Docteurs Catholiques qui avoient fait cette même observation avant Louïs de Dieu. Quoi qu'il en soit, il n'y a qu'à conferer les remarques de ce Grammairien avec ce que Mr. Simon a observé dans sa Critique touchant la ponctuation des Paraphrases Caldaïques, & on jugera aisément qu'il ne songeoit gueres à Louïs de Dieu quand il a fait ses remarques, ayant pris une route bien differente. Mr. Simon ne nous parle pas comme fait Louïs de Dieu, de la ressemblance des Langues Caldaïque & Syriaque & de leur ponctuation : mais il s'arrête aux differens Exemplaires soit MSS. ou imprimés de ces Paraphrases. Il nous dit que les diverses Editions ne conviennent pas entre elles dans les lettres Vau & Jod, dont Buxtorfe a ôté un grand nombre dans son Edition, & il auroit encore pû en ôter davantage, s'il avoit consulté les Livres MSS. Il ajoûte neanmoins qu'il ne s'en faut pas tout-à-fait rapporter pour le retranchement de ces lettres à Buxtorf, ni même à la ponctuation des Juifs qui paroit dans les Manuscrits. Je ne voi rien de semblable dans la Préface de Louïs de Dieu, qui n'avoit lû aucun Exemplaire MS. de ces Paraphrases. Aussi Mr. Simon a-t-il consulté de meilleurs Originaux sur le Caldée & le Syriaque, que Louïs de Dieu. Son Auteur pour les Paraphrases Caldaïques a été le judicieux Rabbin Elias Levita, & pour la Langue Syriaque il a preferé à tous les autres George Amira savant Maronite, ayant peu d'estime des Ouvrages des Protestans sur ces deux Langues. Je doute même que ce que Mr. le Clerc nous rapporte ici aprés cet Auteur touchant la ponctuation du Caldée qu'on doit reformer sur le Syriaque, soit tout-à-fait exact. Ce qui mérite bien plus d'être remarqué, & que ni Louïs de Dieu ni aucun autre Protestant n'a point observé, c'est qu'il y a des Livres entiers dans l'Ecriture que l'on nous a donnés pour des Paraphrases Caldaïques faites par les Juifs, lesquels sont des Versions purement Syriaques dont les Syriens sont les Auteurs. Cela a donné occasion à l'Auteur de l'Aruc, à Elias Levita & à Buxtorf dans son grand Dictionnaire, de s'égarer quelquefois tant pour la maniere d'écrire & ponctuer les mots Syriaques, que pour leur explication. Les Juifs qui se sont servis de ces Paraphrases comme purement Caldaïques, les ont alterées en plusieurs endroits. Nôtre Professeur en Ebreu qui n'a apparemment rien veu de cela dans les Préfaces des Grammaires qu'il a

Les réflexions de Mr. Simon sur les Paraphrases Caldaïques n'ont aucun rapport avec celles de Louis de Dieu.

R. Elias.

Georg. Amira.

Nouvelle remarque sur les Paraphrases Caldaïques.

lûës, le prendra pour un paradoxe : mais c'eſt aſſez d'avoir fait ici cette réflexion, en attendant qu'on ait occaſion de s'étendre plus au long ſur cette matiére.

Enfin nôtre Faiſeur d'Entretiens avant que definir ſes ſavantes réflexions ſur les Paraphraſes Caldaïques, ajoûte que Mr. Simon qui *ne copie perſonne* n'a rien dit des défauts qui ſe trouvent dans la ponctuation du Caldaïque de Daniel & d'Eſdras ; que Louïs de Dieu a ſoutenu qu'ils avoient été quelquefois mal ponctués par les Maſſoretes. La remarque eſt judicieuſe. On veut que Mr. Simon en parlant des Paraphraſes Caldaïques ait en même temps parlé d'Eſdras, de Daniel & des Maſſoretes. Il ſuffiſoit ce me ſemble, qu'en traitant des Points que les Maſſoretes ont ajoûtés au Texte de la Bible, il euſt dit qu'ils avoient ponctué ce Texte dans lequel Daniel & Eſdras ſont compris, ſur la lecture qui étoit alors en uſage chez eux, & que cet uſage n'étoit pas ſi certain qu'il ne fuſt ſujet quelquefois à l'erreur.

Fauſſe reflexion de Mr. le Clerc.

La profonde érudition de nôtre Profeſſeur en Ebreu paroit encore davantage dans les plaiſantes réflexions qu'il fait dans la ſuite de ſon diſcours ſur la Verſion des Juifs écrite en Grec vulgaire. Mr. Simon aprés nous avoir marqué aſſez exactement ce que c'eſt que cette Verſion, a trouvé à propos de dire quelque choſe de la Langue qu'on appelle Grec vulgaire, *afin que ceux qui liront cette Verſion la puiſſent lire & entendre plus aiſément.* Mr. le Clerc n'a pû ſouffrir ces dernieres paroles dans un homme qui reproche, dit-il, à tous momens aux nouveaux Interpretes de l'Ecriture, d'avoir fait paroitre trop d'érudition ; & qui devoit penſer qu'on lui reprocheroit la même choſe en liſant cet endroit de ſon Livre. *Les Exemplaires de cette Verſion*, ajoûte-t-il, *ſont rares en Europe, tres-peu de gens s'attacheront à la lire, & elle n'eſt pas même d'une grande utilité.* Je veux que les Exemplaires de cette Verſion ſoient rares en Europe : cela empêche-t-il qu'ils n'y puiſſent devenir communs par le commerce qu'on a dans le Levant ? Mr. Simon avoit même deſſein en ce temps-là de la faire imprimer en caracteres Grecs ordinaires pour la rendre plus commune. Mais ſuppoſons que peu de gens la puiſſent lire préſentement ; n'eſtoit-il pas neceſſaire de faire connoitre à ce peu de perſonnes toutes les qualités de cette Traduction qui ſe trouve dans quelques Bibliotheques, & qui a même été citée par des Proteſtans avant que Mr. Simon en parlaſt, Pour ce qui

Mr. le Clerc parle d'une Verſion en Grec vulgaire ſans en avoir aucune connoiſſance.

eſt

eſt de ſon utilité, comment nôtre Profeſſeur Ebraïzant en peut-il juger, puis qu'il ne l'a jamais lûë! Il n'en demeure pas cependant là. *Il y a*, dit-il, *peu de gens qui entendent ce nouveau Grec, ſi on excepte quelques curieux qui ont voyagé dans le Levant.* Je crains fort que bien des gens au contraire qui entendent ce Grec ne diſent que Mr. le Clerc eſt un homme fort ignorant dans la Langue Grecque: car ſans qu'il ſoit beſoin de voyager dans le Levant pour entendre ce Grec qu'il appelle barbare, une perſonne qui ſait le Grec ordinaire s'y rendra ſavant en quinze jours.

Mr. le Clerc ſe rend ridicule quand il parle du Grec vulgaire.

Il joint à ces rares réflexions ſur le Grec vulgaire un peu de ce galimatias dont il tient regiſtre. *Il a voulu faire voir*, dit-il en parlant de Mr. Simon, *qu'il entendoit cette Langue barbare. Mais c'eſt là une foibleſſe qui ne lui eſt pas particuliere. Une infinité de ſavans qui liſent beaucoup & qui ne penſent gueres, ne conſiderent point l'utilité des connoiſſances, mais ſeulement leur rareté.* La remarque eſt fort à propos. Il me ſemble qu'en parlant d'une Verſion écrite en Grec vulgaire il étoit autant neceſſaire de dire quelque choſe de ce Grec, que de parler des Langues Caldaïque & Syriaque lors qu'on a traité des Verſions Caldaïques & Syriaques. Il y avoit même encore plus de raiſon de le faire, puis que nôtre Auteur ſuppoſe que cette Langue eſt ſi peu connuë. Mr. Simon n'a pas eu deſſein *de faire voir qu'il entendoit cette Langue barbare*, l'ayant déja aſſez fait connoître à quelques Proteſtans qui n'en ſavoient gueres davantage que nôtre Profeſſeur en Ebreu, qui ajoûte encore ici, que *c'eſt une affectation inutile d'érudition dans un Ouvrage comme eſt celui du P. Simon, de raiſonner comme il fait en ſuite ſur la prononciation de la Langue Grecque.* Mais bien loin que ce qu'on a dit dans la Critique touchant la prononciation de la Langue Grecque ſoit *une affectation inutile*, il étoit abſolument neceſſaire de faire cette remarque ſur la maniere dont eſt écrit l'Exemplaire des Juifs en Grec vulgaire. Comme l'on a introduit dans pluſieurs Ecoles une certaine prononciation de la Langue Grecque, ſous prétexte que cette prononciation étoit la plus ancienne, on a été obligé d'avertir, *qu'il n'y a rien qui empêche davantage d'entendre la Verſion Juive du Pentateuque écrite en caracteres Ebreux ſelon la nouvelle prononciation des Grecs, que cette ancienne prononciation.* L'on a de plus ajoûté au même endroit de l'Hiſtoire Critique, que lors qu'il s'agit de la prononciation d'une Langue, il ne faut pas avoir recours à la prononciation qu'on prétend être la plus ancienne, mais

Galimatias de Mr. le Clerc.

Mr. Simon a eu raiſon de parler de la prononciation du Grec en parlant de la Verſion des Juifs écrite en Grec vulgaire.

Hiſt. Crit. Liv. 2. Ch. 19. pag. 310.

Simon ne sachant ni Alleman, ni Flaman, ni Anglois, a été obligé de s'en rapporter aux Mémoires qu'on lui a fournis. Il n'a pas pû consulter sa mémoire dans des Langues qu'il ne sait point. Mais passons là-dessus. Il ne paroit pas plus de mémoire que de jugement dans tout le Livre de nôtre Professeur en Ebreu.

Comme il n'aime pas à s'attacher aux minuties, il reprend Mr. Simon; *d'avoir dit beaucoup de choses que l'on dit communément parmi les Réformes, qu'il a apparemment appriſes de quelque Réformé; comme lors qu'il dit qu'on eſtime les Argumens des Chapitres dans la Verſion de Diodati.* La remarque est fort importante. En effet, quand on a dit dans la Critique *on eſtime*, il y a de l'apparence qu'on a voulu parler des prétendus Réformés, qui ont quelquefois de bons momens aussi-bien que Mr. le Clerc. Je croi même que Mr. Simon avoit lû dans ce temps-là le projet des Ministres de Geneve qu'on a produit ci-dessus, où ils disent qu'ils employeront dans leur nouvelle Bible *les Argumens generaux de Mr. Diodati, qui sont sans contredit les plus exacts pour penetrer dans l'intention des Auteurs Sacrés.* Son érudition se fait encore mieux connoître quand il ajoûte au même endroit, qu'on a même quelquefois mal informé Mr Simon; comme quand on lui a dit qu'il y avoit plusieurs Editions de la Verſion de Diodati tant en Italien qu'en François. *Elle n'a jamais été, dit-il, imprimée qu'une fois en Italien & une fois en François, & l'Auteur qui l'avoit fait imprimer à ſes dépens, s'y eſt ruïné & n'a jamais pû payer ſes dettes.* On n'a pas mal informé Mr. Simon sur les Editions de la Bible de Diodati: mais il s'en est rapporté à ce qu'il voyoit. Outre l'Edition Françoise il en avoit une Italienne qui portoit le titre de *Seconda Editione migliorata & accreſciuta.* La chose n'étant pas d'une fort grande importance, on n'étoit pas obligé de s'informer si Diodati s'étoit ruïné, & s'il n'avoit pû satisfaire à ses créanciers. Mais je croi que l'Imprimeur de Mr. le Clerc profitera de l'exemple de Diodati, pour ne pas courir risque d'être ruïné en imprimant de méchans Livres.

Minuties de Mr. le Clerc.

Projet, Artic. 2.

Ses recherches sont encore plus exactes sur la Verſion de Robert Olivetan: car on a dit mal-à-propos à Mr. Simon, *Qu'avant la Verſion d'Olivetan on liſoit à Geneve la Verſion Françoiſe d'un Chanoine d'Aire, puis que l'Auteur de la Verſion dont Olivetan dit qu'on ſe ſervoit avant la ſienne, étoit inconnu auſſi-bien que le temps auquel elle avoit été faite.* Il est vrai qu'Olivetan a remarqué dans la Préface, qu'avant la prétenduë Réformation on se servoit à Geneve *d'une Verſion écrite à la main*

De la Version Françoise dont on se servoit a Geneve avant la Traduction d'Olivetan.

depuis si long-temps, qu'on n'en avoit point de souvenance : & c'est ce que Mr. Simon n'a pas manqué de rapporter dans sa Critique. Ce qui n'empêche pas que cette Version ne fût en effet du Chanoine d'Aire, dont Olivetan n'a pas pû marquer le nom, parce que l'Exemplaire qui est présentement dans la Bibliotheque de Geneve, & où l'on voit le nom de ce Chanoine, n'y étoit pas encore du temps d'Olivetan, qui a seulement veu quelques vieux fragmens de cette ancienne Version de Geneve. Mr. Simon voulant s'instruire de cette Traduction, donna à un de ses amis qui connoissoit les Ministres de Geneve un Mémoire pour s'informer de la Version Françoise qu'on lisoit en ce lieu-là avant la Bible d'Olivetan. On fit réponse qu'il y avoit dans la Bibliotheque des morceaux de cette ancienne Version, & outre cela une Version entiere d'un Chanoine. Comme il avoit trouvé chez Mr. Justel la Version Françoise de ce Chanoine, il souhaita seulement avoir quelque extrait des fragmens dont on a parlé, qu'il conferá en-suite avec la Bible du Chanoine d'Aire, & les trouva conformes.

Mr. Justel.

Mr. le Clerc ne paroit pas plus savant en Ebreu qu'en Grec.

Voici une autre remarque de nôtre Professeur en Ebreu sur la Version de Junius & de Tremellius; & comme elle regarde entierement sa profession de Grammairien, il semble qu'il devoit y être plus exact que dans les autres endroits. Mais il ne sait pas plus d'Ebreu que de Grec, comme on verra par la suite de ce discours. Monsieur Simon a repris la Bible Latine de Tremellius a cause des Pronoms rélatifs qu'on y voit en plusieurs endroits, bien qu'ils ne soient point dans l'Ebreu. Il en a donné en même temps deux exemples tirés du commencement de la Genese. Nôtre Maitre en Grammaire reprend premierement Monsieur Simon, de ce qu'il a dit *des Pronoms rélatifs* au lieu de *démonstratifs*, & en-suite d'avoir accusé mal-à-propos Tremellius d'avoir mis des Pronoms dans le Latin où il n'y en avoit point dans l'Ebreu, puis que dans les deux exemples qu'on a produits il y a un *He* dans l'Ebreu; *& il y a*, dit-il, *beaucoup d'apparence que le* He *est emphatique dans les mots* Harakiangh *&* Hammaji n, *qu'il faut traduire*, cette étenduë *& cette eau. Les Septante ont aussi mis l'Article par tout.*

La maniere dont Mr. le Clerc prononce & écrit le mot Ebreu רקיע *Harakiangh*, est digne d'un *Hazan* de Synagogue, & on a eu grand tort de l'accuser de ne savoir point l'Ebreu : mais ce n'est pas de quoi il s'agit présentement. Le premier exemple où l'on a pré-

tendu

tendu que Tremellius avoit mis mal-à-propos un Pronom rélatif, eſt tiré du Chap. I. de la Geneſe, où il traduit., *Viditque Deus lucem hanc eſſe bonam; & diſtinctionem fecit inter hanc lucem*, &c. Il n'y a perſonne qui ne traduiſe ces mots Latins, *Et Dieu vit que cette lumiere étoit bonne; & fit ſeparation entre cette lumiere*, &c. & par conſequent le Pronom *hanc* ou *cette* peut être auſſi-bien rélatif que démonſtratif en cet endroit, & il ſe rapporte au mot *lux* qui précede dans la Verſion de Tremellius, *Dixit Deus, Eſto lux; & fuit lux. Mais il y a*, dit-on, *dans l'Ebreu* haor, *c'eſt-à-dire*, τὸ φῶς, *& peut-être même que le* He *eſt emphatique.* Ce pretendu *He emphatique* ne peut pas être la marque d'un Pronom qui doit être exprimé en Ebreu par *hazze* ou *zoth*; & dans le Grec par τῦτο. Et ſi c'étoit une ſimple marque d'emphaſe, on ne traduiroit pas en François *cette lumiere*, mais ſimplement *la lumiere.* Le ſecond exemple eſt tiré du verſet 7. du même Chapitre, où Tremellius a traduit, *Fecit ergo Deus hoc expanſum quod diſtinxit inter has aquas quæ ſunt ab inferiore expanſi iſtius.* On ne peut auſſi nier que le Pronom, dans ces mots, *hoc expanſum*, *cette étenduë*, *has aquas*, *ces eaux*, ne ſoit auſſi bien rélatif que démonſtratif, & qu'il ne ſe rapporte au verſet 6. où on lit, *Eſto expanſum inter aquas.* Mr. le Clerc avouë lui-même qu'il faut traduire *cette étenduë* & *cette eau.* Mais il ſe trompe, quand il dit que *les Septante ont auſſi mis l'Article par tout*, pour prouver qu'on doit traduire *cette étenduë* & *cette eau*: car il y a bien de la difference entre l'Article des Grecs & le Pronom François. Pour exprimer l'Article Grec on doit traduire *l'étenduë* & *les eaux*, & non pas *cette étenduë* & *ces eaux.*

Genes. 1: 4.

Genes. 1: 3.

Mr. le Clerc ne paroit pas ſavoir les premiers principes de la Grammaire.

Genes. 1: 7.

Genes. 1. 6.

Cependant aprés une Critique ſi rare & ſi digne d'un Profeſſeur en Ebreu à Amſterdam pour le parti Arminien, il témoigne la joye qu'il a d'être demeuré le maître du champ de bataille. *Aprés cela*, dit-il, *croyez vous qu'on ſe puiſſe fier au R. P. Simon? Il y a de l'apparence que devant parler de la Verſion de Junius & Tremellius, il s'eſt contenté d'en lire quelque choſe à la haſte au commencement; aprés quoi il en a formé le jugement qu'il nous en donne, ſans prendre la peine de la conferer avec l'Hebreu.* Mais nôtre Profeſſeur ne voit-il pas que Mr. Simon fait en ce même endroit la Critique de cette Verſion dans un paſſage tiré du Chap. VIII. de Nehemie, & qu'ainſi il ne s'eſt pas contenté de lire le commencement de la Verſion de Tremellius Si Mr. le Clerc ne trouve pas qu'on l'ait conferé avec l'Ebreu, il le doit attribuer à ſon incapacité; puis que cette Verſion ne ſe trouve pas

Triomphe chimerique de Mr. le Clerc.

en effet conforme à l'Ebreu, comme on vient de le prouver : & il se rend encore plus ridicule quand il ajoûte parlant de Mr. Simon, *S'il en a usé de même dans l'examen des autres Versions, que tout le monde ne peut pas ou n'a pas la commodité d'examiner, que deviendra cette Critique si vantée ? Il la faudra lire avec la même précaution que l'on lit les Ecrits de quelque voyageur, où l'on a découvert plusieurs mensonges. On soupçonne tout ce qu'on n'a pas le loisir ou le moyen d'examiner.* Il y a bien de l'apparence que ceux qui auront lû les raisons foibles de Mr. le Clerc contre cette Critique, la rechercheront encore plus qu'auparavant. Je ne doute pas même que ceux de son parti ne conçoivent contre lui une juste indignation, pour s'être si fort emporté contre un Livre qu'il n'entend point, & pour avoir eu la temerité de raisonner sur des faits dont il n'a presque aucune connoissance. Au reste si l'on a critiqué la Traduction de Tremellius dés les premiers mots de la Genese, c'étoit pour faire voir que cette Bible est peu exacte depuis le commencement jusqu'à la fin, & l'on a gardé même cette méthode dans l'examen de quelques autres Versions, afin qu'on voye qu'un Interprete qui tombe dans des fautes remarquables dés l'entrée de sa Version, ne peut pas être exact dans la suite.

Raisonnement puerile de Mr. le Clerc.

Nehem. 8: 9.

On a aussi repris dans l'Histoire Critique Junius & Tremellius d'avoir mal traduit le verset 9. du Chap. VIII. de Nehemie, *Exponendo sensum dabant intelligentiam per Scripturam ipsam* ; parce qu'en effet il n'y a rien dans le Texte qui doive être traduit *per Scripturam ipsam*, & qu'aucun Interprete de l'Ecriture n'y a rien veu de semblable. Mr. le Clerc avouë qu'ils ont mal traduit : mais pour montrer qu'il entend l'Ebreu, & même l'Ebreu de Rabbin, il nous dit que Mr. Simon *pouvoit en même temps avertir le Lecteur, que ce qui a trompé ces Interpretes, c'est qu'ils ont pris le mot* Mikra *dans le même sens où il se trouve dans les Rabbins, qui appellent ainsi l'Ecriture.* Nôtre Professeur en Ebreu auroit beaucoup mieux fait de se taire que de parler ici des Rabbins si mal-à-propos : car *Mikra* signifie aussi bien *Ecriture* dans l'Ebreu de la Bible que dans les Rabbins ; qui ne s'en servent en ce sens-là que parce qu'ils l'ont trouvé dans la Bible. De plus il ne voit pas que voulant excuser la faute de Tremellius, il le fait tomber dans une plus grande, ou plûtost dans deux fautes à-la-fois ; puis qu'il ne péchera pas seulement pour avoir mal traduit son Texte, mais de plus pour avoir donné une fausse signification au mot Ebreu *Mikra*. La veritable raison de cette traduction de Tremel-

Mr. le Clerc entend également l'Ebreu de la Bible & l'Ebreu des Rabbins.

mellius vient des préjugés où sont ceux de Geneve, qui croyent que l'Ecriture est claire d'elle-même, & que s'il y a de l'obscurité dans quelque passage, on en trouve l'explication dans un autre endroit : ce qui a fait qu'au lieu de traduire *intelligebant Scripturam*, il a traduit *intelligere faciebant per Scripturam ipsam.*

Enfin nôtre Docteur en Grammaire conclut nonobstant toutes ses belles remarques, qu'on ne peut pas se plaindre du jugement que Mr. Simon a fait des Versions des Protestans ; mais qu'il a tort de *parler quelquefois plûtost en Controversiste qu'en Critique ; comme lors qu'il dit en parlant des Notes qu'on a mises à la marge des Bibles de Geneve, que le principal dessein qu'on a eu a été de préoccuper les Lecteurs, & de leur ôter en quelque façon la liberté de trouver d'autre sens.* Il faut avoir bien de la delicatesse pour juger que cette remarque est plûtôt d'un Controversiste que d'un Critique. La Critique demandoit qu'on fist connoître les bonnes & les mauvaises qualités de ces Notes ; & entre les mauvaises qualités on a marqué que l'esprit de parti y regnoit, & qu'il sembloit qu'on eust pris à tâche de limiter la parole de Dieu par de fausses glosses. Les plus savans Arminiens ont remarqué la même chose dans les Notes que les Calvinistes qui suivent le Synode de Dordrecht ont ajoûtées à la Version Flamande, & ils souhaitent même qu'on imprime les Bibles sans Notes, ou que si on y en joint, l'on imite celles que nous avons sous le nom de Vatable, qui sont purement literales. Ces sortes de réflexions ne paroissent plus d'un Critique que d'un Controversiste, & elles étoient absolument necessaires dans un Ouvrage, dont le principal but étoit de nous faire connoître les Livres que nous avons sur l'Ecriture.

Il y a une Controverse de Critique qu'on ne peut pas appeller simplement Controverse.

On a remarqué dans la Critique, que le dessein des Docteurs de Geneve a été de retenir par cet artifice le peuple dans sa Religion, & de le rendre obstiné, parce qu'il croit que les glosses de ses Docteurs sont la pure parole de Dieu. *Il est inutile*, dit Mr. le Clerc, *de faire ces sortes de remarques quand elles seroient veritables, parce que ceux contre qui on les fait nient premierement que cela soit vrai, & qu'on ne le peut prouver sans descendre dans un détail long & ennuyeux où l'on ne doit pas s'engager.* Ce raisonnement est solide, & prouve que Mr. Simon en faisant la Critique des Auteurs qui avoient fait des Notes sur la Bible, n'en devoit rien dire du tout. Les Arminiens ont aussi eu grand tort de reprocher aux Calvinistes la fausseté de leurs

Faux raisonnements de Mr. le Clerc.

Notes sur la Version Flamande ; parce que ces Calvinistes qui sont entêtes de leurs opinions nient que cela soit vrai. Mais il se trouve qu'on leur peut prouver facilement ce qu'ils nient.

Les Réformés, continuë Mr. le Clerc, *répondront avec justice, que l'Eglise Romaine prend pour le moins autant de soin qu'eux de préoccuper le peuple en sa faveur ; puis qu'elle ne permet pas indifferemment à tout le monde de lire l'Ecriture en Langue Vulgaire.* Mais quand il seroit vrai qu'on ne permist pas dans l'Eglise Romaine indifferemment à tout le monde de lire l'Ecriture Sainte, on ne peut pas dire que cette défense contienne de fausses glosses semblables à celles qu'on suppose être dans les Bibles des Calvinistes ; & c'est de quoi il s'agit. De plus, en quel Concile General a-t-il trouvé que l'Eglise Romaine ne permette pas la lecture des Livres Sacrés indifferemment à toutes sortes de personnes ? S'il y a eu là-dessus quelques defenses des Evêques & des Academies, elles n'ont été données que par provision, & non pas pour toûjours ; & cela dans les temps de desordre, où des Fanatiques sous prétexte de réformer la Religion sur la pure parole de Dieu, troubloient le repos de l'Eglise. Il étoit alors à propos de ne permettre pas indifferemment à tout le monde de lire l'Ecriture, & il fut même necessaire de faire de nouvelles Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, pour détourner le peuple de lire celles des Fanatiques avec leurs glosses. Cette conduite est loüable & digne de la sagesse des Prelats & des Docteurs de l'Eglise Romaine, sans qu'on les puisse accuser d'avoir défendu absolument au peuple la lecture des Livres Sacrés : puis que même avant les prétenduës Reformations de nos Peres illuminés la Bible avoit été traduite par plusieurs Docteurs Catholiques en Langue Vulgaire.

L'on n'a point défendu absolument dans l'Eglise au peuple la lecture de la Bible.

Comme l'on a déja dit plusieurs fois que Mr. Simon n'est point l'Auteur des Notes qu'on a ajoûtées à la derniere Edition de sa Critique en Hollande, il est inutile de satisfaire aux objections que Mr. le Clerc lui fait là-dessus : on ne laissera pas cependant d'en montrer la foiblesse. Il ne peut souffrir que dans une Note qui est à la page 339. où il est parlé du Synode de Dordrecht, on ait remarqué que *c'est ce fameux Synode où les Arminiens furent condamnés, & l'ancienne Doctrine de Calvin autorisée contre les Novateurs, qui favorisoient les opinions des Jesuïtes au grand scandale de nos Eglises, qui font profession de suivre la pureté de l'Evangile, & non pas des raisonnemens humains.*

La Note qui est dans la Critique touchant la con-

humains. Nôtre Arminien juge premierement que cette remarque est inutile, parce qu'on sait assez que les Arminiens ont été condamnés dans le Synode de Dordrecht. Mais il y a de l'apparence que le Protestant qui a ajoûté des Notes à la Critique, a fait ses remarques également pour les Catholiques & les Protestans. Or il est certain que bien des Catholiques ne connoissent pas même le nom d'Arminius : & ainsi cette Note ne paroit pas tout-à-fait inutile. On fait de plus, dit Mr. le Clerc, parler dans cette Note un Protestant en Catholique-Romain, quand on donne à la doctrine de Calvin la même épithete que les Catholiques donnent à la leur avec tant d'affectation. *Les Réformés*, ajoûte-t-il, *qui entendent leur Religion ne se servent jamais de termes odieux qui ne prouvent rien, comme ont accoûtumé de faire bien des Docteurs Catholiques, qui croyent avoir confondu leurs Adversaires, lors qu'ils les ont traités à chaque page de Novateurs, & qu'ils ont bien déclamé en faveur de l'Antiquité.* Mais nôtre Professeur Arminien a-t-il raison de dire qu'on a fait parler dans la Note le Protestant en Catholique-Romain, puis qu'il parle à la maniere des autres Calvinistes dans leurs disputes contre les Arminiens ? Il nous dira apparemment, que les Calvinistes sont du nombre de ces Réformés qui n'entendent point leur Religion ; que cela est réservé aux seuls Arminiens, d'entendre bien la Religion des Protestans. Mais il faut aussi qu'il dise en même temps, que ces Calvinistes qui n'entendent point leur Religion sont Catholiques-Romains, s'il veut que le Protestant ait parlé en Catholique-Romain dans sa Note sur la Critique. Il a lui-même remarqué dans sa XX. Lettre, que les Theologiens de Suisse & de Geneve ont fait des Canons où ils se vantent de *suivre la Doctrine de leurs Peres :* & ce qui est à observer, c'est que ces Canons ont été composés exprés contre les Arminiens ou Remonstrans, qui y sont condamnés comme des Novateurs auxquels les Suisses & ceux de Geneve opposent la doctrine qu'ils ont reçûë de leurs Ancêtres, *quod acceperunt à Majoribus.* Ils apportent pour exemple de ces innovations *le déplorable Schisme des Remonstrans, Remonstratismi triste exemplum.* Le terme de *Novateur* dont les Catholiques se servent quand ils parlent des Heretiques, n'est pas un terme qui ne signifie rien ; & c'est de tout temps qu'on a reproché dans l'Eglise aux Heretiques la nouveauté de leur doctrine, comme il paroit manifestement par les Ecrits des plus anciens Peres. En effet

damnation des Arminiens n'est point inutile.

Les Calvinistes traittent de Novateurs les Arminiens.

Préface des Canons faits par les Theologiens de Suisse & de Geneve.

en

en matiere de Religion l'antiquité & la poſſeſſion ſont des preuves ſuffiſantes.

CHAPITRE XVI.

Critique de la XV. Lettre.

Mr. le Clerc raiſonne toûjours mal dans les matieres qui regardent ſa Profeſſion

IL eſt ſurprenant que Mr. le Clerc qui ſe dit *Maître en Iſraël* & Profeſſeur en la Langue Ebraïque, raiſonne toûjours en écolier ſur les faits qui regardent ſa Profeſſion, comme il le fait paroître manifeſtement des le commencement de cette Lettre, où il examine le III. Livre de l'Hiſtoire Critique. Il prétend que Mr. Simon *n'a pas une idée tout-à-fait diſtincte de ce qu'il dit, ou au moins qu'il ne dit pas aſſez nettement à ſon Lecteur ce qu'il penſe, puis qu'on y trouve des choſes manifeſtement fauſſes & contradictoires.* Mais ces prétenduës fauſſetés & contradictions ne ſe trouvent que dans l'eſprit de nôtre Auteur, qui n'a qu'une connoiſſance tres-mediocre de la matiere qu'il traite. On a remarqué dans la Critique, qu'on ne doit pas beaucoup eſtimer les Traditions des Juifs, parce qu'elles ſont la plus-part fabuleuſes; mais que la Maſſore n'eſt point du nombre de ces Traditions ridicules & inventées à plaiſir. *On ne peut pas*, dit Mr. le Clerc, *parler ſi generalement ſans faire une eſpece d'illuſion au Lecteur, qui s'imagine en liſant cela, qu'il n'y a rien dans cette Tradition de la Maſſore qui ne ſoit bien fondé; au-lieu qu'il eſt certain ſelon le P. Simon lui-même, qu'il y a pluſieurs choſes dans la Maſſore qui ſont purement ridicules.* J'admire l'illuſion ou plûtoſt la mauvaiſe foi de nôtre Ebraïzant, qui ne rapporte que la moitié des paroles de Mr. Simon, qui bien loin de parler en cet endroit de la Maſſore priſe dans toute ſon étenduë, ſe reſtreint à la Maſſore qui regarde ſimplement la maniere d'écrire le Texte Ebreu par le moyen des Points-Voyelles que les Juifs Maſſoretes ont ajoûté à ce même Texte. Ainſi on n'a pas fait une eſpece d'illution au Lecteur, puis qu'on a limité exprés la Maſſore dont on parloit: car voici ce qu'on y dit des Maſſoretes dans le lieu même que Mr. le Clerc a cité. *Ces hommes qui étoient exercés dans la Critique de l'Ecriture, n'ont fait autre choſe par l'invention des Points, que limiter la lecture ou maniere de prononcer l'Ebreu ſelon l'uſage reçû. C'eſt même pour cette raiſon qu'ils ont nommé leur Ouvrage* Maſſore, *parce qu'ils ont prétendu publier ſimplement ce qui étoit venu juſqu'à eux par Tradition.*

Liv. 3. de l'Hiſt. Critique. Chap. 2. p 355.

De la Maſſore des Juifs.

Tradition. Mr. Simon s'explique encore plus nettement un peu plus bas dans ce même Chapitre touchant la Massore dont il y traite, quand il conclut en ces termes: *Que la Massore ou Tradition des Juifs touchant la maniere de lire l'Ebreu de la Bible n'a pas été constante dans tous les siecles.* Ces mots, *la Massore ou Tradition des Juifs touchant la maniere de lire l'Ebreu*, montrent évidemment que Mr. Simon s'est expliqué là-dessus avec toute la netteté possible, & qu'il a eu égard en cela aux Lecteurs qui n'étoient pas tout-à-fait instruits de la Massore, au nombre desquels on mettra Mr. le Clerc: car pour ce qui est de ceux qui ont quelque connoissance des Livres Juifs, ils savent que quand les Rabbins parlent, même generalement de la Massore, ils entendent ordinairement cette partie de la Massore qui appartient à la maniere de lire le Texte Ebreu de la Bible.

Nôtre Professeur en Ebreu se rend donc ici ridicule, quand il veut redresser les expressions de Mr. Simon dans ce qui regarde la Massore. Il feroit beaucoup mieux de se taire, que de parler en l'air d'une matiere qu'il n'entend point. Voici une autre contradiction qu'il trouve dans la Critique de Mr. Simon touchant la Massore ou Tradition des Juifs. Lors qu'on a parlé au Chap. IV. du même Livre de la signification propre de quelques animaux défendus, on y a remarqué que les Juifs ignorent une partie de ces animaux, & que cela est une preuve manifeste qu'il n'ont presque rien retenu de la Tradition à l'égard de leur Langue. S'ils ont perdu, dit-on, cette connoissance, *qui pourroit se persuader qu'ils ayent fort exactement retenu la maniere d'écrire & de lire la Bible que leurs Peres avoient observée ?* Mais il y a bien de la difference entre la Lecture d'un Livre, & la signification propre des mots que sont dans ce même Livre. L'on a parlé dans le premier Chapitre, d'une Tradition de lecture; & ici dans le Chap. IV. on parle d'une Tradition de la signification de certains mots. Comme les Docteurs & même le peuple ont toûjours lû dans leurs Synagogues une partie de l'Ecriture, ils ont sans doute conservé un certain usage de lecture, sans retenir pour cela la signification propre de certains noms d'animaux défendus dans la Loi; parce que dés-lors qu'ils n'ont plus offert de sacrifices dans Jerusalem, & qu'ils ont été dispersés dans tout le monde, ils ont perdu la connoissance de ces choses-là. On peut même remonter jusqu'au temps de leur Captivité à Babylone,

Histoire Critique, Liv. 3. Ch. 4. P. 366.

Mr. Simon ne s'est point contredit en parlant de la Massore

où la connoissance de la Langue Ebraïque demeura seulement parmi quelques Savans. Il n'en est pas de même de la lecture de la Bible, qu'on suppose avoir été toûjours lûe dans les Synagogues & dans les Ecoles. En un mot la Massore ou Tradition qui regarde la maniere dont on doit lire le Texte Ebreu de la Bible ne consiste que dans un usage de lecture. La Massore n'a fait qu'arrêter cet usage, qui n'a jamais été perdu chez les Ebreux, bien qu'il ait un peu varié, comme on l'a prouvé dans la Critique, selon les differens temps & les differens lieux.

Faux raisonnement de Mr. le Clerc touchant les Juifs Caraïtes.

Si nôtre Professeur en Ebreu étoit judicieux, il se seroit bien donné de garde de parler de certains faits qui appartiennent à sa Profession, en ayant si peu de connoissance : comme il fait ici, lors qu'il veut corriger le raisonnement de Mr. Simon touchant les Caraïtes, qui ayant rejetté toutes les Traditions des Juifs qui leur paroissoient mal-fondées, ont neanmoins reçû la Massore des Juifs Rabbanistes, ou l'usage autorise parmi eux touchant la maniere de lire la Bible. On a prétendu par là prouver dans la Critique, que cette Massore ou Tradition étoit bien fondée, puis que les Caraïtes qui n'ont point apporté d'autre raison de leur Schisme que la fausseté des Traditions Juives, ont approuvé celle-là, parce qu'elle étoit appuyée sur un long & ancien usage. Mais nôtre Auteur qui juge selon ses idées des Caraïtes & de la Massore, sans avoir jamais lû aucun Livre des Caraïtes ni la Massore en elle-même, assûre *que les Caraïtes peuvent avoir bien fait en quelque rencontre, & s'être mal conduits en d'autres; & qu'ainsi leur autorité ne peut pas servir de preuve, non plus que celle du P. Simon, qui ne voudroit pas exiger de nous que nous imitassions les Disciples de Pythagore, & que nous disions, Cela est vrai, car le P. Simon l'a dit.* Mais à quoi tendent ces réponses vagues & generales de nôtre Ebraïzant, qui ne fait presque aucun pas sans galimatias ? Mr. Simon s'est-il appuyé dans sa Critique sur la simple autorité des Caraïtes sans produire en même temps leurs raisons ? Un usage de lecture est une Tradition bien differente des autres Traditions que les Juifs ont embrassées sur la seule autorité de leurs Peres. *On pourroit sur la même supposition*, ajoûte Mr. le Clerc, *conclure que ce nombre infini d'Accens dont la plus-part sont inutiles, viennent en effet de l'ancienne Tradition, parce que les Caraïtes les ont reçûs aussi-bien que les Points.* Il est vrai que Mr. Simon dit des Caraïtes, qu'ils reçoivent la ponctuation des Massoretes & les Accens:

cens : mais il parle seulement des Accens qui servent à distinguer les parties du discours, de la même maniere que les points & les virgules dans le Grec & dans le Latin. Comme ces Massoretes ont été de bons Critiques, les Caraïtes ont quelque consideration pour les distictions que ces Critiques ont ajoûtées aux Exemplaires de la Bible, sans les suivre neanmoins aveuglément, prenant toûjours la liberté de les changer lors qu'ils voyent un sens plus commode en les changeant. A l'égard des autres Accens qui sont inutiles, ou au moins qui sont de nul usage pour entendre le Texte de la Bible, ils s'en mettent fort peu en peine; & ce n'est pas aussi de ceux-là dont il est ici question. Cependant Mr. le Clerc aprés avoir raisonné si pitoyablement sur la Massore & sur les Caraïtes, ajoûte en parlant de Mr. Simon, *Qu'on ne saura comment se fier à un Auteur qui apporte de si méchantes preuves comme des démonstrations, & qui raisonne d'une maniere si extraordinaire.* Si ces preuves sont méchantes, il faut le démonstrer par de bonnes raisons, & ne pas se contenter d'une simple déclamation. Cet homme croit-il bien raisonner parce qu'il fait ici venir les Disciples de Pythagore, qui n'ont jamais eu rien à démêler avec les Juifs Caraïtes? S'il a de la peine à croire que Mr. Simon *ait lû avec tant de soin la Massore & les Rabbins*, il doit montrer par de bonnes raisons que Mr. Simon s'est trompé dans ce qu'il a rapporté de la Massore & des Rabbins. Si nôtre Ebraïzant n'est pas tout-à-fait ignorant dans sa Profession, il doit donner des preuves de ce qu'il a avancé: car de dire simplement qu'on a raisonné en differens endroits de la Critique d'une maniere oppolée lors qu'on y a parlé de la Massore & des Rabbins, on ne l'en croira pas aisément; sur tout aprés qu'on a prouvé que ces contradictions n'ont aucun fondement si ce n'est dans l'esprit de Mr. le Clerc, qui faute de capacité n'a pû pénetrer les raisons qu'on a euës de parler de diverses manieres des Traditions Juives, qu'on ne doit pas regler toutes sur un même pied. *Galimatias de Mr. le Clerc.*

Il se pourra faire que nôtre Professeur en Ebreu répondra, qu'il n'est pas obligé pour s'acquiter de son emploi de lire ni les Rabbins ni la Massore; que c'est assez d'entendre l'Ebreu de l'Ecriture; au moins d'en savoir assez pour chercher les mots Ebreux dans les Dictionnaires & dans les Concordances. En effet, je ne voi pas qu'il fasse paroître dans tout son Ouvrage une connoissance plus étenduë de la Langue Ebraïque que celle qu'on vient de marquer; & cependant voici ce qu'il ajoûte ici pour montrer qu'il entend par-

faitement l'Ebreu. *Voici une autre remarque qui peut faire douter si le P. Simon entend si bien la Langue Hebraïque qu'il le voudroit perſuader à ſes Lecteurs.* Il reprend dans cette remarque Mr. Simon, d'avoir dit que la plus-part des mots Ebreu ſont équivoques & leur ſignification incertaine; qu'on ne peut pas dire abſolument que les Traducteurs expriment au vrai ce qui eſt contenu dans l'Original: de-ſorte *qu'il y a toûjours lieu de douter ſi le ſens qu'on donne aux mots Ebreux eſt le veritable, puis qu'il y en a d'autres qui ont autant de probabilité.*

De l'équivoque des mots Ebreux.

Mr. le Clerc avouë que la plus-part des mots ont diverſes ſignifications; mais il ſoutient en même temps, *qu'un mot qui eſt équivoque lors qu'il eſt ſeul, eſt ſouvent déterminé ſi clairement par la ſuite du diſcours à une certaine ſignification, qu'on n'en peut pas douter.* Mais cette réponſe ne peut pas ſatisfaire a l'objection de Mr. Simon, qui ne parle pas des differentes ſignifications des mots Ebreux conſiderés ſeuls & hors du diſcours. Les exemples qu'il produit dans cet endroit de ſa Critique montrent aſſez qu'il a voulu marquer l'incertitude de la Langue Ebraïque dans le Texte Ebreu de la Bible & dans un diſcours continué. Pour en juger mieux on n'a qu'à examiner ces exemples, qu'il n'a pas tirés des Propheties & d'autres Livres ſemblables que tout le monde reconnoit être obſcurs; mais de l'Hiſtoire, & même des premiers mots de la Geneſe que les Interpretes traduiſent fort differemment. Ils prétendent neanmoins tout traduire à la lettre & ſelon le ſens Grammatical. L'autorité de Mr. Cappel, dont Mr. le Clerc ſe ſert pour faire voir qu'un mot qui eſt équivoque lors qu'il eſt ſeul, eſt ſouvent déterminé à une certaine ſignification par la ſuite du diſcours, ne vient pas fort à propos en cet endroit; puis que Mr. Cappel ne parle en ce lieu-là que de la differente maniere dont on peut ponctuer un même mot. Quoi que cette diverſité de ponctuation cauſe quelquefois de l'obſcurité dans la Texte, comme on le peut prouver en comparant les anciennes Verſions avec les nouvelles, Mr. Simon accordera volontiers qu'on peut ſouvent arrêter par la ſuite du diſcours la veritable ponctuation, & par conſequent la veritable ſignification des mots. Il y a bien d'autres obſcurités dans le Texte Ebreu de la Bible, que celle-là; & il ne faut que jetter les yeux ſur les differentes manieres dont on peut traduire le commencement de la Geneſe, pour en être convaincu.

Ludov. Capp. de Punctor. Hebr. antiq. lib 2. cap. 22.

Mais il eſt faux, ajoûte Mr. le Clerc, *qu'il y ait toûjours lieu de douter*

ter

ter ſi le ſens que l'on donne aux mots Ebreux eſt le veritable; parce que *malgré toutes les équivoques de la Langue Hebraïque, tous les Interpretes de l'Ecriture anciens & modernes conviennent du gros de l'Hiſtoire & de la Religion Judaïque. De quelque maniere que le P. Simon traduiſe les deux premiers Chapitres de la Geneſe, il ne ſauroit empêcher qu'on n'en tire clairement ces veritès, que l'on trouve dans toutes les Verſions de l'Ecriture; que l'Univers n'a pas été de toute éternité dans l'état où il eſt; que c'eſt Dieu qui lui a donné la forme qu'il a préſentement*, &c. Mr. Simon n'a jamais douté qu'on n'euſt aſſez de connoiſſance de la Langue Ebraïque, pour ſavoir en gros & en general les Hiſtoires de la Bible. Mais cette connoiſſance generale & confuſe ne ſuffit pas pour arrêter l'eſprit dans ce qui regarde les points de nôtre créance; & ſans qu'il ſoit beſoin d'en chercher des exemples bien loin, on ne peut être aſſûré par les ſeules paroles de la Geneſe, que le monde ait été creé de rien & ſans une matiere préexiſtente, comme les Juifs & les Chrêtiens le croyent d'un commun conſentement. Quelques Interpretes traduiſent le commencement de la Geneſe d'une maniere qui pourroit faire croire le contraire, ſi l'on n'étoit fondé ſur la Tradition de la Synagogue & de l'Egliſe, qui limite le ſens vague de ces premiers mots de la Geneſe. C'eſt pourquoi Mr. Simon a eu raiſon de dire ici dans ſa Critique, que ſi l'on ſepare du Texte de l'Ecriture cette ancienne Tradition, on ne peut rien conclure efficacement en faveur de la Création du monde, de la maniere que nous la croyons. C'eſt à quoi Mr. le Clerc devoit s'attacher, s'il vouloit réfuter directement les principss établis dans l'Hiſtoire Critique, où l'on ne nie pas qu'on n'ait une connoiſſance generale & en gros des faits qui ſont rapportés dans la Bible.

Sans la Tradition on ne peut pas prouver par le Texte de l'Ecriture la créance que les Juifs & les Chrêtiens ont de la Création du monde.

J'admire la ſubtilité de nôtre Profeſſeur en Ebreu, qui pointille ici ſur les expreſſions Françoiſes de Mr. Simon, qu'il reprend de ne s'être pas expliqué avec aſſez de netteté, quand il a dit *qu'il y a toûjours lieu de douter*, &c. parce que *quelqu'un dira peut-être qu'il ne faut pas preſſer à la riguer ces termes.* Mais de quelque maniere que nôtre Ebraïzant les entende, l'expreſſion eſt nette & facile à entendre. Si l'on vouloit s'arrêter à ces ſortes de minuties, on montreroit que Mr. le Clerc parle ſouvent François en Latin, comme il fait dés l'entré de ſon Ouvrage, quand il nous vient dire, *On lui concede d'ailleurs.* Il a trouvé cette expreſſion ſi belle, qu'il la repete ſouvent. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit préſentement. Il ne

Chicanerie de Mr. le Clerc ſur de purs mots.

peut accuſer de mauvaiſe foi Mr. Simon dans les exemples qu'il a produits pour prouver la ſignification incertaine des mots Ebreux, à moins qu'il ne faſſe voir en particulier qu'il y a de la fauſſeté dans ces exemples. Il a auſſi tort de dire que Mr. Simon n'a pas une connoiſſance fort nette de la Langue Ebraïque, puis que dans ces mêmes exemples on a mis au jour toutes les differentes manieres dont on pouvoit traduire les premiers Chapitres de la Geneſe. Si l'on s'eſt trompé, c'étoit à nôtre Ebraïzant à redreſſer les endroits où l'on s'eſt trompé. Mais on peut dire de lui, ſi j'oſe me ſervir de cette expreſſion, qu'il eſt Profeſſeur *en gros*, n'ayant que des idées fort confuſes de la Langue Ebraïque. Auſſi ſe jette-t-il ici ſur les expreſſions Françoiſes de Mr. Simon qu'il tâche de corriger, & il lui donne en même temps la methode de raiſonner avec plus de juſteſſe. Il fait un argument dans toutes les formes, diſtinguant la majeure de la mineure, & niant abſolument la mineure comme fauſſe. On a eu grand tort de ne pas réduire toute l'Hiſtoire Critique en Syllogiſmes : car on auroit épargné à nôtre Profeſſeur la peine qu'il a euë d'amaſſer tant de mots & de raiſonnemens pour ne rien prouver. Il en euſt été quitte tout-d'un-coup pour dire, la majeure eſt fauſſe, la mineure eſt fauſſe, on nie la conſequence de la majeure ; & par conſequent *tout l'effort que le P. Simon fait ici & ailleurs contre les Proteſtans eſt tout-à-fait vain & inutile.* Mais laiſſons là nôtre plaiſant *raiſonneur.* Tant qu'il demeurera dans ſa qualité de Profeſſeur *en gros*, ſans examiner en detail les exemples qu'on a produits pour ſervir de preuves de l'incertitude de la ſignification des mots Ebreux, on aura toûjours droit de croire qu'il n'eſt pas *un grand Clerc* en Ebreu.

Il continuë toûjours ſes mêmes raiſonnemens en réformant les expreſſions de Mr. Simon, qui n'a pas dû dire que les Proteſtans *reçoivent comme la pure parole de Dieu des Traductions de la Bible qui ne contiennent rien que d'humain.* M. Simon ſelon lui *a voulu dire, qui ne contiennent que des conjectures qui ne ſont tout au plus que probables.* Cette réformation, comme l'on voit, étoit fort neceſſaire, & ſans cette gloſſe on n'auroit pas entendu ce que ſignifient ces mots, *qui ne contiennent rien que d'humain.* Il prétend de plus que ces termes *d'humain* & de *foi humaine* ne ſignifient rien dans cette occaſion, par ce qu'on appelle ici foi humaine, *toute ſorte de créance que l'on ne fonde pas immediatement ſur l'autorité de Dieu, ſur quelques preuves qu'elle ſoit*

Autres chicaneries de Mr. le Clerc ſur de purs mots.

soit appuyée ; l'on prétend qu'elle est toûjours incertaine, & l'on se sert du mot humain *pour dire incertain.* Aprés avoir supposé que les termes *humain & foi humaine* sont pris en ce sens-là dans l'Histoire Critique, voici ce qu'il ajoûte pour achever son raisonnement. *Mais je soutiens qu'un raisonnement clair & convaincant quoi qu'humain, est aussi certain que toute la révelation, & que la révelation n'est fondée que sur des raisonnemens humains.* Ce qu'il prouve par plusieurs exemples ; comme *quand on dit qu'il est jour, parce que le soleil luit, on dit une chose aussi constante & aussi certaine, que lors qu'on dit qu'il faut croire que Jesus Christ est résuscité.* Il produit d'autres exemples pour prover la même chose : mais comme il s'attache à montrer une chose qui n'est point en question & dont on ne doute point, il seroit inutile de s'y arrêter.

En effet, quand on a remarqué dans la Critique, que les Versions des Protestans *ne contiennent dans la plus-part des endroits rien que d'humain*, on a limité le sens de ce mot *humain* ; & si Mr. le Clerc avoit suivi cette restriction, il n'auroit pas eu besoin de s'étendre ici si au long sur des choses qu'on ne conteste point. On ne nie pas qu'il y ait des choses humaines aussi certaines que la révelation : mais le raisonnemant de Mr. Simon dans sa Critique montre évidemment qu'il ne parle pas de celles-là ; car voici comme il s'y explique dans l'endroit même que nôtre Auteur a cité. *Les Protestans n'ont pas pris garde, que quand ils refusent de recevoir les Traditions des Catholiques parce qu'ils prétendent qu'elles sont humaines, ils tombent dans le même défaut qu'ils reprochent aux Catholiques, parce qu'ils reçoivent comme la pure parole de Dieu des Traductions qui ne contiennent dans la plus-part des endroits rien que d'humain.* C'est un argument *ad hominem*, où l'on doit prendre le mot *humain* dans le même sens que les Protestans le prennent quand ils objectent aux Catholiques, que leur foi étant appuyée sur la parole des hommes n'est pas divine, mais humaine. Si nôtre Auteur vouloit satisfaire à l'objection de Mr. Simon, il devoit montrer la nullité de la comparaison : mais au lieu de cela il nous vient dire qu'on ne peut pas douter qu'il ne soit jour quand le soleil luit ; qu'il n'y ait un païs à l'extremité de l'Asie, que l'on nomme la Chine ; qu'il n'y ait eu autrefois un Empereur Romain nommé Jules Cesar.

En quel sens on a dit dans la Critique, que les Versions des Protestans ne contiennent presque rien que d'humain.

Comme il ne s'agit ici ni du soleil, ni de la Chine, ni de Jules Cesar, mais des Versions de l'Ecriture faites par des Protestans, &

sur

sur lesquelles on prétend qu'on ne peut pas toûjours s'assûrer, venons enfin au fait qui est en question. Mr. le Clerc nous assûre que *les Protestans croyent en general que ces Versions sont fidelle dans le gros de l'Histoire & de la Religion; parce qu'ils voyent qu'elles s'accordent toutes en cela, & que malgré les divisions qui sont entre l'Eglise Romaine & la leur, l'Eglise Romaine en tombe d'accord, & reconnoit que tous leurs dogmes positifs en quoi consiste leur Religion, sont vrais.* Mais à moins de faire consister le gros de la Religion avec nôtre Auteur dans son Symbole de deux mots dont on a parlé ci-dessus, il n'est pas vrai que les Versions des Protestans conviennent en cela parfaitement entre elles, puis que les Arminiens reprochent dans leurs Ecrits aux Calvinistes la fausseté de leurs Traductions dans ce qui appartient à la doctrine; les Sociniens font aussi la même chose à l'égard des Protestans; & enfin les Protestans font de semblables objections aux Sociniens dans la traduction de certains passages qui sont importans à la Religion. Pour ce qui est de ces dogmes positifs en quoi Monsieur le Clerc fait consister le gros de la Religion de tous ces Sectaires, ce sont de purs êtres de raison, comme on le montrera dans la suite de ce discours, lors qu'on parlera des principes des Sociniens.

Les Versions des Protestans ne conviennent point entre elles dans ce qui regarde le fonds de la crsance.

Les Protestans, ajoûte Mr. le Clerc, *ont raison de recevoir l'Ecriture Sainte comme la pure parole de Dieu, quoi qu'elle ait été écrite dans les Originaux par les mains des hommes qui y ont glissé quelques fautes, & quoi qu'ils n'en puissent lire que des Traductions composées par des hommes qui ont choisi par tout le sens qui a paru le meilleur à leur raison humaine; parce que malgré tout cela ils sont convaincus que l'essence de la Religion consiste dans ces Versions.* Mais il n'est pas ici question de la persuasion où sont les Protestans; parce qu'ils peuvent être dans l'erreur. Je demande à nôtre Auteur, si l'on peut juger d'un fait d'importance, selon même les loix humaines, sur un Acte dont les Exemplaires seroient tout differens dans le point dont il s'agiroit. Les Juges du fait ne pourroient pas prononcer sûrement, n'ayant point d'autres pieces que cet Acte. Il en de même des Traductions des Protestans qui disputent entre eux sur des points importans de la Religion, & ils s'appuyent pour cela sur le même Acte, dont chacun explique les paroles à sa maniere, & souvent selon ses préjugés. Dans les endroits même où il s'accordent entre eux, ils ne sont pas toûjours assûrés du veritable sens des mots Ebreux qui sont dans l'Original. L'exemple

L'Ecriture seule ne peut être reçûë comme une preuve suffisante de la Religion.

emple que Mr. Cappel apporte pour prouver que quand même il ne nous resteroit que des Traductions des Originaux de la Bible, on pourroit toûjours établir la Religion sur ces Traductions au défaut des Originaux, ne peut pas être concluante à l'égard des Protestans, mais seulement à l'égard des Catholiques qui ont associé la Tradition à l'Ecriture. Il est vrai que l'Eglise tant Orientale qu'Occidentale s'est servie long-temps de Versions de la Bible sans consulter l'Ebreu, & je voi même qu'on ne se met pas fort en peine aujourd'hui dans toutes les Eglises du monde de consulter l'Original Ebreu : mais d'autre part ces mêmes Eglises reglent aussi leur foi par la Tradition. C'est pourquoi quelque défectueuses que soient leurs Versions de l'Ecriture, elles ne peuvent jamais tomber dans l'erreur. Il n'en est pas de même des Protestans & des Sociniens, qui n'ont point d'autre regle de leur foi que la Bible, qui étant fort obscure ne peut pas seule faire une regle certaine de la créance. Je veux bien que la Version d'un Acte qu'on croit avoir été traduit par une personne fidelle, peut suppléer au défaut de l'Original : mais on ne peut pas raisonner de l'Ecriture de la même maniere : parce qu'elle est composée dans une Langue qu'on n'entend pas assez pour en faire des Traductions qui soient tout-à-fait fidelles. Ce qui paroit manifestement par ce grand nombre de Versions que nous avons, & qui sont si differentes : outre que tous les Sectaires s'accusent les uns les autres d'avoir corrompu le veritable sens de la parole de Dieu par de fausses traductions.

Les Protestans ne peuvent pas raisonner sur cette matiere comme les Catholiques, n'ayant pas les mêmes principes.

Il n'est pas vrai *que la révelation ne soit fondée que sur des raisonnemens humains*, ni que les Catholiques ne puissent être assûrés de la verité de leur Religion que par la même voye, de-sorte que leur créance soit purement humaine. La raison nous sert à la verité de motif pour établir nôtre créance : mais il ne s'ensuit pas qu'il faille dire pour cela avec Mr. le Clerc, *que la créance des hommes, quelle qu'elle puisse être, n'est qu'une créance humaine fondée sur des raisonnemens humains.* Nôtre créance n'a point d'autre fondement que la parole de Dieu ; & pour être certain de cette parole de Dieu, je me sers de ma raison comme d'un moyen qui me fait connoître que ce que je croi est appuyé sur cette divine parole. C'est par cette voye que je remonte jusqu'au temps des Apôtres, & que je parcours les premieres Eglises Apostoliques, pour savoir qu'elle étoit leur créan-

La foi n'est pas une créance purement humaine.

ce, qui étoit assûrement fondée sur la parole de Jesus Christ, & non pas sur la raison des hommes.

Le peu d'étendüe de l'esprit de Mr. le Clerc lui fait trouver des contradictions où il n'y en a point.

Mr. le Clerc donne après cela une nouvelle preuve du peu d'étenduë de son esprit, ne pouvant concilier dans l'Histoire Critique deux expressions qui lui paroissent tout-à-fait contradictoires; & il remarque qu'il faut que Mr. Simon ait des lumieres plus qu'humaines pour les concilier. Cette prétenduë contradiction consiste en ce qu'on a dit, *Qu'il ne faut point faire parler un Auteur autrement qu'il ne parle, sous prétexte d'y trouver de l'ordre & un sens qui nous paroit plus juste.* Cette remarque est approuvée de nôtre Auteur: mais il ne peut pas comprendre comment elle peut s'accorder avec ce qu'on dit ailleurs, *Que pour savoir la veritable signification des mots Ebreux il faut auparavant connoître les proprietés du sujet dont il est parlé; ce qui dépend beaucoup des idées que nous avons des choses par la Theologie. & partant il est impossible d'expliquer l'Ecriture que par rapport aux notions que la Tradition nous a données de la Religion.* Il ne faut cependant pas avoir une grande pénetration d'esprit pour concilier ces deux choses qui sont expliquées avec netteté dans l'Histoire Critique. Mr. Simon reprend dans sa premiere observation les Traducteurs de l'Ecriture qui mettent de certaines liaisons dans leurs Versions pour faire parler leur Auteur avec plus d'ordre; bien qu'il n'y ait rien dans l'Original qui réponde à ces sortes de liaisons. Il condamne ces Interpretes *qui ajoûtent des particules, des conjonctions, & d'autres liaisons semblables*, sans prendre garde qu'ils changent le Texte qu'ils traduisent. Cette remarque qui est tres-vraye & judicieuse peut-elle détruire la réflexion qu'on a faite en-suite sur quelques regles que propose R. Moïse pour bien interpreter l'Ecriture? Ce Rabbin examinant les mots Ebreux *tselem* & *demuth* qui signifient *image* & *ressemblance*, explique en même temps ces paroles de la Genese, *Faisons l'homme à nôtre image selon nôtre ressemblance.* Il condamne ceux qui ont conclu de ce passage, que Dieu étoit veritablement corps. Sur quoi Mr. Simon fait cette réflexion, que sans qu'il soit besoin de tant raffiner sur ces mots avec R. Moïse, on peut dire qu'ils signifient en general la même chose, & qu'ils s'appliquent aussi-bien aux formes sensibles & exterieures, qu'aux essentielles & insensibles, & qu'il n'y a que la matiere qui puisse limiter le sens; qu'il en est de même de plusieurs autres mots Ebreux, de-sorte que pour savoir leur veritable signification, il faut auparavant connoî-

Hist. Crit. Liv. 3. Chap. 2.

Hist. Crit. Liv. 3. Chap. 6.

Conciliation des prétenduës contradictions.

R. Moïse.

Genes. 1. 26.

tre

tre les proprietés du sujet dont il est parlé, &c. Y a-t-il en tout cela quelque chose qui combate la premiere observation? Ne garde-t-on pas avec tous les Interpretes les mots *d'image* & de *ressemblance*? La seule difficulté est de savoir, si par ces mots on doit entendre en ce lieu-là quelque chose de corporel, comme quelques-uns l'ont prétendu. Mr. Simon remarque qu'il faut avoir égard aux proprietés du sujet dont il est parlé, & aux notions que nous avons des choses par la Theologie & par la Tradition: d'où il conclut qu'il est quelquefois impossible *d'expliquer l'Ecriture que par rapport aux notions que la Tradition nous a données de la Religion.* En effet il est impossible sans ces notions d'expliquer le Verbe Ebreu ברא *bara*, qui est au commencement de la Genese. Change-t-on pour cela rien dans la traduction de ce Verbe, qu'on traduit *créa* avec les autres Interpretes de l'Ecriture? Mais la difficulté reste toûjours de savoir ce que signifie proprement en ce lui-là le mot *créer*.

Il n'y a donc par dans ces deux passages de l'Histoire Critique la moindre apparence de contradiction, & de plus on peut résoudre facilement par ce qu'on vient d'observer, tout ce que nôtre Auteur objecte dans la suite sans aucun fondement. *Selon cette derniere remarque*, (de Mr. Simon) dit-il, *lors qu'un mot aura diverses significations; il faudra choisir celle qui fait un sens plus conforme à la Tradition; c'est-à-dire, qu'il faudra faire parler l'Auteur Sacré selon le sens qui nous paroit le plus juste.* Ce raisonnement se détruit de lui-même, si on prend garde que Mr. Simon ne traduit pas les mots *tselem*, *demuth*, *bara*, autrement que tous les autres Interpretes: mais il remarque seulement qu'il faut limiter le sens de ces mots selon le sujet dont il est parlé, & selon les veritables notions de la Theologie & de la Tradition. Par exemple, la veritable Theologie nous apprend qu'il ne faut entendre rien de corporel en ce lieu-là par *tselem* & *demuth*, parce qu'il y est parlé de Dieu. De plus la Tradition nous enseignant que le monde a été fait de rien & sans aucune matiere préexistente, le Verbe *bara* ou *créa* doit être expliqué en ce sens-là au commencement de la Genese. Peut-on dire pour cela qu'on *fasse parler l'Auteur Sacré selon le sens qui nous paroit le plus juste?* On ne change rien dans la traduction des mots: mais comme ces mots sont équivoques, & qu'ils peuvent être appliqués à diverses significations, on remarque celle qui est la plus propre selon les differens endroits où ils se trouvent.

Faux raisonnement de Mr. le Clerc.

Ce que nôtre Faiseur d'Entretiens ajoûte au même endroit touchant la Tradition qui est souvent contestée, n'a pas plus de fondement. Car Mr. Simon dans l'idée qu'il nous a donnée d'une veritable Traduction de la Bible, recommande sur toutes choses qu'on traduise les mots à la lettre, sans les specifier ni les limiter selon nos idées. A quel propos donc fait-on venir ici la doctrine de la Grace, dont on prétend que la Tradition est contestée? Si l'on a traduit dans le Nouveau Testament de Mons la particule Grecque εἰ μή au Chap. XVII. de St. Jean vers. 12. par *mais*, au lieu de *sinon*, c'est une faute du Traducteur, qui devoit conserver dans son Texte *sinon*, & remarquer à la marge, s'il le jugeoit à propos, que la particule εἰ μή signifie aussi quelquefois ἀλλά ou *mais*; ce qu'il auroit pû même appuyer sur l'autorité des Langues Orientales. Voylà ce que Mr. Simon auroit fait selon l'idée qu'il nous a donnée de la maniere dont on doit traduire les Livres Sacrés. Au reste je passe sous silence tout ce long discours de Mr. le Clerc touchant la Tradition de l'Eglise sur la matiere de la Grace: car on a déja montré ci-dessus, qu'il n'entendoit pas cette matiere. On doit aussi traiter de galimatias ce qu'il dit en-suite de la Version que Mr. Simon a promis de donner dans sa nouvelle Polyglotte: car outre que Mr. Simon n'a jamais promis cette nouvelle Traduction de la Bible, il est aisé de voir que nôtre Professeur Ebraïzant est touché de l'injure qu'il croit avoir reçûë à l'occasion du projet qu'on a publié d'une nouvelle Polyglotte. On se met fort peu en peine de ses menaces & de celles de son cher ami de Paris, qui lui a envoyé la meilleure partie des observations qui sont contenuës dans cette Lettre.

Examen d'un Passage de la Traduction du N. Testament de Mons.

L'ami de Mr. le Clerc objecte ici à Mr. Simon, que dans le projet qu'il a donné d'une nouvelle Version, *il a omis deux questions qui sont de la derniere importance lors qu'il s'agit de traduire Ecriture.* Il a voulu dire regles: car on ne traite aucune question dans ce projet. *La premiere*, ajoûte-t-il, *est si l'on doit traduire mot pour mot tous les Hebraïsmes, ou si l'on doit rendre ces Hebraïsmes par d'autres phrases qui fassent le même effet dans les Langues dont on se sert.* Il étoit pourtant difficile que Mr. Simon oubliast de donner dans son projet une regle qu'il avoit déja donnée auparavant par écrit à un honnête Protestant qui vouloit s'appliquer à la traduction de quelques Livres de la Bible. On lui marqua entre autres choses, qu'il étoit neces-

Mr. Simon n'a point omis dans sa Critique ce qu'on lui objecte d'avoir omis.

Mr. Fremont d'Ablancourt.

saire

faire qu'il fist deux Traductions de ces Livres qui étoient fort obscurs, dont l'une seroit mot à mot & sur le pied de la Version Espagnole de Ferrare ; & l'autre seroit plus selon le sens, sans neanmoins s'éloigner de la lettre. La raison qu'on lui apporta de cette double version d'un même Texte, fut qu'il étoit impossible de rendre parfaitement les Ebraïsmes dans des Ouvrages si difficiles à entendre, & que si on les exprimoit par d'autres phrases, on ne s'expliqueroit pas assez, & il arriveroit même quelquefois qu'on se tromperoit. Je sai que les Lettres que Mr. Simon à écrites là-dessus ont été communiquées à l'ami de Mr. le Clerc; & si nôtre Faiseur d'Entretiens avoit lû avec soin l'Histoire Critique, il y auroit trouvé qu'on n'y a pas oublié cette remarque, bien qu'on ne se soit pas servi des mêmes termes, parce qu'on l'a comprise sous une regle plus generale. On a dit dans le projet d'une nouvelle Version de la Bible, qu'on employera dans le corps de la Traduction l'interpretation qu'on croira être la meilleure, & qu'on mettra aux marges les autres interpretations dans les endroits obscurs où les mots paroissent équivoques : ce qu'on ne peut observer exactement sans marquer les Ebraïsmes. On veut même dans la Critique, qu'on ait recours aux Traductions Juives écrites dans un langage rude & barbare; parce qu'elles rendent mot pour mot les mots Ebreux. En un mot, si l'on suit fidélement l'idée qu'on a proposée pour avoir une Traduction de la Bible, on n'y oubliera point les Ebraïsmes. Si l'on ne s'est pas servi du terme *d'Ebraïsme*, c'est qu'il n'étoit point necessaire, puis qu'il étoit renfermé dans les regles qu'on proposoit.

Methode pour bien traduire les Livres difficiles de l'Ecriture.

On produit ici pour exemple de ces Ebraïsmes le verset 26. du Chapitre IV. de la Genese, où l'on prétend qu'il y a un Ebraïsme qui a donné occasion aux differentes interpretations de ce passage. L'ami de Mr. le Clerc nous montre de quelle maniere on peut disposer le Texte pour exprimer l'Ebraïsme : mais s'il suit cette méthode dans la Version Françoise qu'il doit publier bientost, je ne croi pas que le petit Troupeau soit fort satisfait de son Ouvrage, parce qu'il n'y comprendra rien. Mr. Simon auroit traduit ce même passage selon le projet qu'il nous a donné, *Alors on commença d'invoquer le nom du Seigneur*; parce que c'est le sens le plus naturel des mots Ebreux. Neanmoins pour ne pas limiter entierement le sens de ces paroles par une explication de l'Ebraïsme quelque naturelle qu'elle

La veritable idée d'une bonne Traduction de l'Ecriture confirmée par un exemple.

qu'elle puisse être, il auroit mis à la marge la Version d'Aquila,
Aquila. qui exprime l'Ebreu à la lettre en ces termes, τότε ἤρξατο τὸ κακοῦσθαι ἐπὶ τῷ ὀνόματι Κυρίου. De plus il auroit rapporté les traductions des Paraphrastes Caldéens & de l'Interprete Arabe publié par Erpeniius, qui donnent à ces paroles un sens tout opposé à celui des anciens Interpretes. Enfin, afin qu'il ne manquast rien à sa version, il auroit mis à la marge les diverses leçons de ce même passage selon les Septante & le Samaritain. Une Version de cette façon explique non seulement les Ebraïsmes, mais elle fait aussi connoître tout-d'un-coup tous les sens qu'on peut donner à un passage, marquant en même temps celui qui est le plus naturel; & cela sans aucune confusion. Je ne m'arrêterai pas davantage aux autres remarques que l'ami de Mr. le Clerc ajoûte ici sur le même sujet, parce qu'elles ne sont pas fort rares & que Mr. Simon résout toutes ces difficultés dans son projet d'une nouvelle Version, bien qu'il ne s'y soit pas servi du mot d'Ebraïsme.

Autre omission dont on accuse mal à-propos Mr. Simon.

La seconde question qu'on prétend que Mr. Simon a omise dans son projet d'une nouvelle Version, est *si l'on doit se servir dans une Version Latine de certaines mots qui dans leur ancienne signification répondent bien à ceux de l'Original, mais que l'usage de l'Ecole a déterminés à un sens plus particulier.* Quoi que Mr. Simon n'ait fait aucune question dans son projet, où il ne s'agissoit que de donner des regles, il n'a cependant rien omis de ce qu'on propose ici; & je ne voi pas même pourquoi on se restreint ici aux seules Versions Latines, puis que cette regle regarde toutes les Traductions en general, où l'on ne doit point mettre de mots qui nous puissent donner de fausses idées. C'est pourquoi on a remarqué dans le projet, que pour traduire la Bible de l'Ebreu en une autre Langue, ce n'est pas assez de savoir la Langue Ebraïque, mais qu'il faut de plus savoir la Langue dans laquelle on traduit, afin de ne pas employer des mots hors de leur veritable signification. *On se servira*, dit Mr. Simon dans sa Critique, *d'expressions qui approcheront de l'Original le plus qu'il sera possible; & s'est assez que les termes qu'on employe ne soient point hors d'usage.* Voyons maintenant l'application que l'ami de Mr. le Clerc fait de sa question.

Il remarque que le mot Ebreu *scaha* qui signifie simplement *se courber*, a été traduit par les Septante προσκυνῆν, & dans la Vulgate *adorare*, *qui sont tout-à-fait synonymes au Verbe Ebreu.* Mais *il est*

arrivé, dit-il, *dans la ſuite*, *que* προσκυνῶ & adorare *parmi les Chrêtiens Grecs & Latins n'ont preſque plus ſignifié que l'humilation où l'on ſe met en rendant à Dieu le culte qui lui eſt dû, & ont marqué non ſeulement la poſture du corps, mais encore la diſpoſition de l'ame où l'on eſt lors que l'on prie Dieu.* D'où il conclut que les Interpretes François du Nouveau Teſtament qui ſe ſont toûjours ſervis du mot *adorer*, quand ils ont trouvé dans le Grec προσκυνῶ, & dans le Latin *adorare*, y ont apporté de grandes équivoques, *parce que le mot adorer ne ſe prend en François que pour s'humilier*. Mais ſi cet ami de Mr. le Clerc ſuit dans la Verſion Françoiſe qu'il doit publier, les fauſſes idées qu'il a de pluſieurs mots Ebreux, Latins & François, comme il le fait paroître dans tout ce diſcours, il augmentera les fautes des autres Traducteurs de la Bible, ſous prétexte de les réformer. Car ſans qu'il ſoit beſoin de s'étendre fort au long ſur ſes remarques qui ſont peu juſtes, on gardera ſelon la régle de Mr. Simon, dans le François le mot *adorer* où il y aura dans l'Ebreu *ſcaha*, dans le Grec προσκυνῶ, & dans le Latin *adorare*, parce que ces mots ſignifient en general *ſaluer avec un profond reſpect* : & le ſens particulier n'eſt déterminé que ſelon le lieu où il eſt appliqué. Comme la maniére de ſaluer a été differente chez differens peuples, cela a fait que ces mots ont auſſi eu differentes notions, bien qu'en general elles conviennent toutes ; & lors qu'il eſt parlé de Dieu, alors on doit entendre une veritable adoration qui convient à Dieu ſeul, & non pas un ſimple reſpect. De plus, il eſt faux que parmi les Chrêtiens Grecs & Latins on ne ſe ſerve preſque plus des mots προσκυνῶ & *adorare*, *que pour ſignifier l'humiliation où l'on ſe met en rendant à Dieu le culte qui lui eſt dû*. Car les Grecs diſtinguent au contraire le Verbe προσκυνῶ du Verbe λατρεύω, parce que le premier convient aux créatures, & le ſecond à Dieu ſeulement. Les Latins, & même les François, employent auſſi les mots *adorare* & *adorer*, comme les Grecs celui de προσκυνῶ, dans le culte qu'ils rendent aux Images. Cependant ils ne prétendent pas rendre à ces Images le même culte qu'ils rendent à Dieu. Cela étant ſuppoſé, Mr. Simon croit qu'on doit conſerver toûjours le mot *d'adorer* dans les Verſions Françoiſes comme un terme conſacré dans l'Egliſe & autoriſé par le long uſage. On remediera facilement à l'équivoque de ce mot par une petite Note ; & il eſt impoſſible de retrancher entierement toutes les equivoques, parce que dans toutes les Langues il n'y a pas tant de mots

Fauſſes idées que le nouveau Traducteur de la Bible a de mots ſcaha, προσκυνῶ adorare.

Signification du mot προσκυν. *chez les Grecs.*

On doit garder dans une Verſion de l'Ecriture les mots conſacrés.

mots que des choſes : *Res infinitæ, voces finitæ.* A quoi l'on peut ajoûter, qu'en gardant le mot *adorer* dans le François, on exprime parfaitement l'Ebreu, le Grec & le Latin, qui ſont auſſi équivoques que le François *adorer.*

La réflexion qu'on ajoûte en-ſuite ſur le Verbe Ebreu *kara* qui ſignifie *appeller* & *invoquer*, ne me paroit pas digne d'un Critique. *Il eſt arrivé*, dit-on, *que St. Jerôme s'étant ſervi du mot* invocare, *Geneſe* 48. 16. *on en a conclu l'Invocation des Saints ; au lieu qu'il eſt manifeſte qu'il ne ſignifie là autre choſe qu'appeller. Sixtinus Amama ſur cet endroit de la Geneſe remarque judicieuſement cette bevûë de quelques Controverſiſtes de l'Egliſe Romaine.* Il eſt vrai que la remarque eſt tout-à-fait judicieuſe & digne d'un *Prêcheur* de Controverſes à Charenton, où l'on debite bien d'autres explications de l'Ecriture plus forcées que celle-là. On ne doit pas ſe regler ſur les Controverſiſtes dans ces ſortes d'affaires ; mais ſur les Interpretes & ſur ceux qui font des Commentaires à la lettre. Car ſi l'on rendoit juſtice à la plus-part de ceux qui ont écrit ſur les matieres de Controverſe, on défendroit la lecture de leurs Livres, où il ne paroit preſque aucune ſincerité ; ſur tout parmi les Proteſtans. On diroit qu'ils auroient renoncé entierement à la bonne foi, & qu'ils ſeroient payés pour écrire des fauſſetés. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de faire cette remarque.

La remarque ſur la ſignification du mot Ebreu kara indigne d'un Critique.

Enfin on pourroit donner des idées plus diſtinctes des mots *ſceol*, שאול, *infernus*, & *enfer*, que celles qui ſont ici dans le Livre de Mr. le Clerc : mais on ſe réſerve de le faire dans une autre occaſion, où l'on parlera de la ſignification de pluſieurs mots qui ſe trouvent dans le Vieux & dans le Nouveau Teſtament ; & l'on montrera en même temps la veritable raiſon pourquoi ces mots ont une ſignification plus étenduë dans le Nouveau Teſtament que dans l'Ancien. Et pour ne pas auſſi confondre ce qui appartient à l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament avec la Critique du Nouveau, je paſſe ſous ſilence quelques autres réflexions de l'ami de Mr. le Clerc ſur le mot Ebreu *olam*, & le Grec αἰὼν, où il ne ſe trouve rien que de fort commun. C'eſt aſſez que j'aye fait voir que Mr. Simon n'a point omis dans le projet d'une nouvelle Verſion de la Bible ce qu'on prétend qu'il y a omis.

Pluſieurs mots ont une ſignification plus étenduë dans le Nouveau Teſtament que dans le Vieux.

CHA-

CHAPITRE XVII.

Critique de la XVI. Lettre,

SI nôtre Professeur Ebraïzant avoit quelque connoissance des Livres Juifs, c'étoit ici le lieu de la faire paroître, puis qu'il s'agit du jugement que Mr. Simon a fait des Livres des principaux Rabbins. Mais toute son érudition consiste à nous dire froidement: *Il faudroit vous dire plusieurs choses que l'on remarqua sur le jugement que le P. Simon fait des principaux Rabbins & sur les Rabbins en general: mais comme on ne dit rien qu'on ne puisse trouver aisément dans divers Ouvrages des Savans qui se sont appliqués à la lecture de cette sorte de Livres, je croi qu'il n'est pas necessaire que je vous en entretienne.* Mr. le Clerc auroit bien fait d'en demeurer là: mais pour faire connoître qu'il a aussi étudié les Rabbins, il se jette sur un passage de R. Moïse fils de Maimon, où Mr. Simon *fait parler ce Rabbin d'une maniere ridicule sans y prendre garde.* Voici les paroles de Mr. Simon, comme elles sont dans sa Critique. *R. Moïse montre que l'homme avoit été creé avec un entendement tres-parfait, & qu'ainsi lors qu'il est dit que les yeux du premier homme furent ouverts, cela se doit entendre des yeux de l'esprit, & non pas de ceux du corps.* Nôtre Ebraïzant reprend Mr. Simon d'avoir fait tirer à Maimonides une consequence impertinente du principe qu'il pose. *Il n'y a personne*, dit-il, *qui ne voye que cet* & qu'ainsi *est ridicule. . . . Car de la seule supposition que son entendement étoit tres-parfait, on voit bien qu'on n'en peut pas conclure, que lors que l'Ecriture dit que ses yeux furent ouverts, elle entend les yeux de l'esprit.* Tout cela est vrai. Mr. le Clerc a raison; & cependant Mr. Simon n'a pas tort. Si nôtre Auteur avoit pris garde qu'il ne s'agissoit point dans ce passage de faire raisonner R. Moïse, mais de rapporter simplement ses paroles en abregé; il auroit pû découvrir que l'Imprimeur a mis *& qu'ainsi*, au lieu de *& qu'aussi*, comme il y a dans le MS. de Mr. Simon. Alors il n'y aura rien de ridicule dans la maniere qu'on a rapporté la pensée de R. Moïse; & cette longue citation qu'on produit ici des paroles de R. Moïse selon la Version Latine de Buxtorf ne viendra pas fort à propos. Cependant sans cela nôtre Professeur n'auroit pas eu occasion de donner au public des preuves de son érudition Rabbinique, ni

Mr. le Clerc ne sait rien en Ebreu de Rabbin.

R. Moïse.

Histoire Critique, Liv. 3. Ch. 6. p. 370.

d'inserer dans son Ouvrage ce petit galimatias qu'il ajoûte au même endroit pour rendre son Livre plus parfait. *Si le P. Simon qui aime si fort les abregés, & qui a promis depuis peu de nous abreger la Polyglotte d'Angleterre, garde la même conduite, ce fameux Ouvrage ne se vendra pas moins bien, & le sien ne sera pas d'un grand usage, puis qu'on aura toûjours sujet de craindre qu'il n'ait omis des varietés considerables.*

Galimatias de Mr. le Clerc qui lui est ordinaire.

La réflexion est judicieuse, & viendroit fort à propos du passage de Maimonides; si ce n'est qu'on dira que Mr. le Clerc est un peu trop sensible à l'affront qu'il croit avoir reçû à l'occasion de cette nouvelle Polyglotte. Si j'avois quelque avis à donner à l'Auteur de cet Abregé, je lui conseillerois de l'abreger encore plus qu'il ne s'est proposé, sur tout dans ce qui regarde les Paraphrases Caldaïques & les Versions Arabes, dont on peut omettre la meilleure partie qui ne contribuë rien à l'éclaircissement des Livres Sacrés.

Mr. le Clerc s'érige en Censeur des Peres, qu'il n'a jamais lûs.

Mr. le Clerc aprés avoir étalé son érudition Rabbinesque sans avoir lû aucun Rabbin, s'érige en Censeur des Ouvrages des Peres, qu'il n'a aussi jamais lûs. Le plûtost fait est de dire, *qu'il trouve que le P. Simon en juge assez bien; mais qu'il lui semble aussi que l'estime qu'il veut faire paroître pour leurs Ecrits ne s'accorde guere avec le jugement qu'il en fait.* Le respect que Mr. Simon témoigne avoir pour les Peres & pour leur doctrine ne l'a pas empêché de juger de leurs Ecrits selon les loix de la Critique: & il fait assez connoître qu'il a lû leurs Ouvrages avec application; au-lieu que nôtre Faiseur d'Entretiens ne produit ici sur les Peres que les réflexions de Mr. Simon, qu'il tourne à sa maniere pour en tirer de fausses consequences.

Mr. Simon a remarqué dans sa Critique, que St. Augustin n'a pas eu à la verité autant d'érudition qu'Origéne & St. Jerôme; *mais qu'il a en quelque façon suppleé à ce défaut par la force de son esprit & par la solidité de son jugement.* Il ajoûte de plus, que ce Pere a tres bien remarqué dans ses Ouvrages les qualités necessaires pour bien interpreter l'Ecriture; & que comme il étoit modeste, , il a reconnu librement qu'une partie de ces qualités lui manquoit. *Mais il est surprenant*, dit Mr. le Clerc, *que ce grand genie ait pû se conduire si imprudemment, que d'entreprendre ce qu'il reconnoissoit lui même être au dessus de ses forces, & qu'il ait osé tant parler sur l'Ecriture, dont il n'avoit qu'une tres-mediocre connoissance. Où est cette force d'esprit & cette*

Defense de Saint Augustin, que Mr. le Clerc accuse faus-

solidité

solidité de jugement que le P. Simon lui attribuë? Que répondroit nôtre Professeur Ebraïzant à Mr. Simon, s'il lui objectoit qu'il n'a fait gueres paroistre d'esprit ni de jugement en écrivant sur des matieres de Critique dont il n'a qu'une tres-mediocre connoissance? Il répondroit sans doute, qu'on lui fait tort; bien qu'il fût facile de le convaincre du contraire par son Livre. Mais pour ne pas nous éloigner de Saint Augustin dont il s'agit, ce savant Pere a eu raison d'avoüer de bonne foi, qu'il n'avoit pas toutes les qualités necessaires pour bien interpreter l'Ecriture, parce qu'il ne savoit pas la Langue Ebraïque: qu'il jugeoit cependant absolument necessaire. Ses occupations continuelles ne lui permettoient pas aussi d'approfondir les questions difficiles de la Bible. Dira-t-on pour cela qu'il a été un imprudent, d'entreprendre ce qu'il reconnoissoit être au dessus de ses forces? L'experience a bien fait voir le contraire, ses Ouvrages contre les Heretiques ayant été tres-utiles à l'Eglise. On doit plus estimer un Theologien qui a une grande pénetration d'esprit & un jugement solide avec une connoissance mediocre des Langues de l'Ecriture, qu'un homme savant dans ces Langues qui auroit un esprit & un jugement mediocres. Il n'est pas possible de trouver un homme entierement parfait: & ainsi bien qu'il manquast quelque chose à Saint Augustin du côté de l'érudition, comme il l'avouë lui-même, il n'a pas laissé d'être le plus habile Theologien de son siecle, & le plus propre à soutenir avec vigueur la cause de l'Eglise contre les Heritiques. Je n'en excepte pas même St. Jerôme, qui avoit sans doute beaucoup plus d'érudition que lui.

semens d'imprudence.

St. Augustin le plus habile Theologien de son temps.

Nôtre Faiseur d'Entretiens n'en demeure pas là: car ayant publié depuis peu un Livre où il tâche de faire revivre les sentimens de Pélage, il dit ici *qu'on aura encore plus de peine à comprendre comment il a été possible que S. Augustin triomphast des Pélagiens, comme il a fait, étant si peu capable d'expliquer heureusement l'Ecriture Sainte. Il ne pouvoit pas disputer contre eux par la Tradition, qui étoit contraire à ses sentimens, comme le reconnoissent même ses Disciples, & comme l'ont reconnu les plus habiles gens de nôtre siecle, en sorte qu'il étoit obligé de recourir à l'Ecriture, qu'il n'entendoit qu'à demi.* On sait cependant que ces Pélagiens dont St. Augustin a triomphé, n'étoient pas de mal-habiles gens, & qu'il falloit sans doute qu'il leur opposast autre chose que des raisonnemens Platoniciens pour appuyer les anciens sentimens de l'Eglise. Aussi voyons-

Entretiens sur diverses matieres de Theologie. A Amsterdam 1685.

Les Pélagiens dont St. Augustin a triomphé n'étoient pas de mal habiles gens.

voyons-nous qu'il a recours dans ſes Ouvrages à la Tradition & à l'Ecriture. Il oppoſe ſouvent aux Pélagiens les témoignages des Peres qui avoient vécu avant lui, ſur leſquels il fonde la Tradition; & il les accable même d'un grand nombre de paſſages de l'Ecriture qui détruiſent manifeſtement la doctrine de Pélage. Je veux que l'on puiſſe donner quelquefois un autre ſens literal, & même plus naturel à une partie des paſſages dont il ſe ſert contre ces Heretiques; ce ſens-là même ſera toûjours oppoſé à leur hereſie. Et ce qui trompe nôtre Auteur, c'eſt que n'ayant aucune lecture des Peres, il ne ſait pas qu'outre le ſens literal & propre de l'Ecriture, il y a un autre ſens qu'on peut appeller Theologique, qu'ils employent le plus ſouvent dans leurs Ecrits, expliquant les Livres Sacrés par rapport à la Theologie de l'Egliſe & ſelon l'analogie de la foi. C'eſt ce ſens-là principalement qui paroît dans les Ouvrages de St. Auguſtin & des autres Peres. Au reſte il n'eſt pas vrai, comme on l'a fait voir ci-deſſus, que les ſentimens de St. Auguſtin pris en general & comme étant oppoſés à ceux de Pélage, ayent été contraires à la Tradition de l'Egliſe. On peut ſeulement dire qu'il a eu ſur cette matiere des opinions particulieres, tirant de ſes principes de certaines conſequences qui ne ſe trouvent pas dans la plus-part des Peres qui l'ont précedé. Mais cela ne touche point la créance commune & generale de toutes les Egliſes du monde, avec leſquelles St. Augiſtin étoit d'accord.

Les Peres ſe ſervent ſouvent d'un certain ſens dans l'explication de l'Ecriture, lequel on appelle Theologique.

Les opinions particulieres de Saint Auguſtin ne détruiſent point la Tradition de l'Egliſe.

Un homme qui aura lû les Peres avec un peu d'application diſtinguera facilement leurs ſentimens particuliers d'avec ceux qui ſont reçûs generalement dans l'Egliſe. Il a toûjours été permis aux Theologiens d'avoir des opinions particulieres ſur de certains faits qui ne regardent point le fonds de la créance. St. Auguſtin a pû ne pas convenir ſur ces ſortes de faits avec les autres Peres ſans s'éloigner pour cela de la Tradition de l'Egliſe. Il n'y a rien qui ſoit plus hors de propos que les réflexions que nôtre Auteur ajoûte ici, pour montrer que St. Auguſtin n'a pas bien entendu le titre du premier Pſeaume, & que ce Pere s'eſt ſouvent jetté dans des allegories ſans expliquer le ſens literal. Quand M. Simon accordera tout cela à nôtre Faiſeur d'Entretiens, qu'en pourra-t-on conclure autre choſe, ſinon qu'il ne faut pas chercher dans les diſcours de St. Auguſtin ſur les Pſeaumes le ſens propre & literal de ces Pſeaumes? parce qu'en effet il ne s'eſt pas propoſé de les expliquer à la let-

Reflexions inutiles de Mr. le Clerc ſur la maniere dont St. Auguſtin interprete quelquefois l'Ecriture.

lettre, mais seulement d'instruire ses auditeurs des mysteres de nôtre Religion, & de les rendre gens-de-bien. Quelle comparaison peut-on faire des Sermons de St. Augustin sur les Pseaumes, avec les Notes de Desmarets sur la Bible? Mr. le Clerc avouë que Mr. Simon ne se trompe point, quand il a dit que les Notes de Desmarets sont un galimatias perpetuel. *Mais*, ajoûte-t-il, *les Commentaires de St. Augustin sur les Pseaumes sont pour le moins aussi dignes de cette censure que les Notes de Desmarets.* Comme s'il ne falloit pas mettre une grande difference entre des Sermons qu'on prononce devant le peuple, où l'on s'étend le plus souvent sur la Morale & sur les allegories, & entre des Remarques qu'on fait exprés sur la Bible. Il a été permis à St. Augustin de s'égarer quelquefois, & de faire paroître la subtilité de son esprit dans des Sermons qu'il prononçoit souvent sur le champ & sans avoir médité. Mais Desmarets n'a pas dû prendre cette liberté dans des Notes étudiées & qui ne tendent qu'à éclaircir les difficultés de l'Ecriture.

Il n'y a donc rien d'exact dans tout le raisonnement de Mr. le Clerc, qui paroit encore moins juste dans les consequences qu'il en tire. *Si St. Augustin*, dit-il, *étoit moins subtil, & s'il ne faisoit que dire ce qu'il avoit appris avec le commun des Chrêtiens, on pourroit assûrément beaucoup mieux s'y fier, & se persuader qu'il ne nous débite que les sentimens communs de tout le Christianisme: mais il est si sujet à suivre ses propres pensées, & à pousser jusqu'au bout des idées Platoniciennes, qu'on doit toûjours se tenir sur ses gardes en le lisant.* Je ne voi pas bien ce que nôtre Auteur veut conclure de tout ce long discours. La créance de l'Eglise, comme on l'a dêja remarqué, n'est pas fondée sur quelques sentimens particuliers de St. Augustin, ni sur quelques allegories qui se trouvent dans ses Ouvrages, mais sur les preuves qu'il tire de l'Ecriture & de la Tradition. S'il pousse quelquefois trop loin ses principes, & s'il fait même paroître trop de subtilité dans ses raisonnemens, cela ne nuit en rien au fonds de la doctrine, qui n'est pas appuyé sur les subtilités d'un Auteur particulier, mais sur une certaine uniformité de créance qu'on trouve dans les anciens Peres, quoi que chacun ait sa maniere de raisonner particuliere.

Continuation de ces mêmes réflexions inutiles sur St. Augustin.

Mais nôtre Faiseur d'Entretiens & son cher ami de Charenton ont bien d'autres veües. Dans le temps même qu'ils ont publié leurs sentimens sur l'Histoire Critique de Mr. Simon, ils ont fait impri-

Mr. le Clerc n'attaque St. Auguſtin que pour appuyer plus fortement le Pélagianiſme.

mer à Amſterdam pluſieurs Entretiens ſur les matieres *de la Grace*, *du France-Arbitre*, *du Peché Originel*, *de la Prédeſtination*, &c. où Philalethe qui eſt un des Auteurs de la piece repreſente parfaitement le perſonnage de Pélage. Mr. le Clerc marchant ici ſur les pas de Philalethe, ſe déclare ouvertement contre St. Auguſtin en faveur de Pélage. *Ne ſait-on pas*, dit-il en parlant de St. Auguſtin, *que c'eſt lui qui a formé le premier Syſtéme de la Grace, qu'il ſoutient neanmoins comme la doctrine de l'Egliſe univerſelle, pendant que dans les lieux où l'on parloit Grec on prêchoit une doctrine toute oppſée.* Philalethe ſe trompe fort, quand il confond les ſentimens particuliers de St. Auguſtin avec ceux qui lui étoient communs touchant la Grace avec les autres Peres. L'Egliſe qui eſt Catholique & univerſelle n'a jamais adopté les opinions d'aucun Auteur particulier. Si elle a approuvé la doctrine de St. Auguſtin ſur le ſujet de la Grace, ce n'a été que par rapport à l'hereſie de Pélage. En quoi on ne peut pas dire que St. Auguſtin eſt le premier qui ait formé le Syſtéme de la Grace. puis que ce Syſtéme de la Grace étoit établi au temps de St. Auguſtin dans toute l'Egliſe. St. Jerôme qui n'étoit pas moins ſavant dans les Traditions de l'Egliſe Grecque que dans celles de l'Egliſe Latine, s'oppoſa dans ce même temps-là à Pélage avec vigueur, & l'Orient condamna l'hereſie de Pélage, auſſi-bien que l'Occident.

L'Egliſe n'adopte point les ſentimens des Auteurs particuliers.

St. Jerôme.

Si nôtre Faiſeur d'Entretiens avoit lû avec application les Ouvrages des Peres Grecs il ne diroit pas avec tant de liberté ce que ſon cher Philalethe lui a ſuggeré. *Pourquoi voudroit-on que nous cherchaſſions dans les Commentaires de St. Auguſtin la Doctrine de l'ancienne Egliſe plutoſt que dans ceux de St. Chryſoſtome? Duquel des deux apprendrons-nous la verité du France-Arbitre & ſur les autres points qui appartiennent à la Doctrine de la Grece, puis que l'un parle comme Pélage, que l'autre condamne comme un abominable Heretique?* L'Egliſe ne ſoumet perſonne plûtoſt aux Commentaires de St. Auguſtin qu'à ceux de Saint Jean Chryſoſtome; mais à l'uniformité de créance qu'on doit chercher dans les Commentaires des Peres, qui ont tous une doctrine oppoſée à celle de Pélage. Si St. Chryſoſtome & la plus-part des Peres Grecs ne parlent pas tout-à-fait comme St. Auguſtin, ils l'ont pû faire dans ce qui ne regarde pas préciſément le fonds de la créance, mais ſeulement quelques circonſtances particulieres. Cette même Egliſe a approuvé la doctrine de St. Auguſtin, non dans toute l'é-

Faux raiſonnement de Mr. le Clerc ſur les differens ſentimens des Peres.

St. Jean Chryſoſtome.

tenduë de ſes principes & des conſequences qu'on en peut tirer; mais en cela ſeulement qu'elle étoit oppoſée à l'hereſie des Pelagiens; de la même maniere qu'elle a approuvé & les Ouvrages & la doctrine de St. Jerôme dans ſes diſputes contre les Heretiques de ſon temps, ſans que cette approbation s'étende à toute la doctrine de ce Pere. Car l'Egliſe dans ſes approbations n'autoriſe que la doctrine generale qui eſt oppoſée aux hereſies, ſans examiner en particulier pluſieurs circonſtances qui accompagnent cette doctrine, ni les conſequences que les Auteurs tirent de leurs principes. St. Jerôme.

M. le Clerc vient après cela à St. Jerôme, dont il prétend auſſi faire la Critique ſans l'avoir jamais lû. Il ſe contente ſeulement de joindre ſes réflexions à celles de Mr. Simon, qu'il détourne à ſon ordinaire pour en tirer des conſequences telles qu'il lui plaiſt. On a remarqué dans l'Hiſtoire Critique, que ce ſaint homme ne méditoit pas aſſez, parce qu'il ſe contentoit quelquefois de dicter à ſes Copiſtes ce qu'il avoit lû dans d'autres Auteurs. Nôtre Auteur infere de là, *qu'il lui a pû échapper bien des choſes peu conformes à la verité.* On en demeure d'accord: mais la plus-part de ces choſes ne regardant pas le fonds de la Religion, on n'en peut tirer aucune conſequence fâcheuſe. De plus, St. Jerôme obſerve lui-même que c'eſt la maniere dont on doit faire des Commentaires, en recueillant ſimplement ce que les autres ont dit; & afin qu'on puſt mieux diſtinguer ſes ſentimens d'avec ceux des autres, il met d'ordinaire à la tête des ſes Commentaires les noms des Ecrivains qu'il a compilés, ſans ſe rendre pour cela garant de leurs ſentimens. Y a-t-il de la juſtice à accuſer un homme de mauvaiſe foi, quand il déclare lui-même qu'il ne fait que recueillir les penſées des autres? *Mr. le Clerc ſe mele de parler de St. Jerome ſans l'avoir lû.*

La réflexion que nôtre Auteur ajoûte ici en parlant des Ouvrages des anciens Peres, ne vient pas fort à propos pour lui. *Il ne faut pas*, dit-il *s'étonner ſi nous voyons aujourd hui de grands Volumes in folio pleins de pauvretés & de faux raiſonnemens.* Il n'eſt pas ſurprenant qu'on trouve bien des choſes inutiles dans de grands Volumes in folio: mais il y a bien plus de lieu de s'étonner qu'on trouve tant de pauvretés, de faux raiſonnemens & de galimatias dans un petit Livre de Critique. S'il ne falloit il y a mille ans *qu'être grand parleur pour paſſer pour habile homme*, il y a de l'apparence que nôtre Faiſeur d'Entretiens qui a ſi bien imité dans ſon Ouvrage le ſtile de ces *Mr. le Clerc découvre ſon foible, quand il prétend nous marquer les défaut des Peres.*

ces grands parleurs du temps passé, veut aussi qu'on le croye habile homme, & il a raison de dire *que nôtre siecle n'est pas tout-à-fait gueri de cette maladie :* mais il ne prend pas garde qu'en débitant à son ordinaire les lieux communs de son regîstre, il fait son portrait au naturel.

Le second défaut que Mr. le Clerc trouve dans St. Jerôme, *c'est une inconstance extraordinaire* ; parce que selon la remarque de Mr. Simon, *ce qu'il a approuvé dans un endroit il le rejette dans un autre. Il loue & blâme la même personne selon les differentes raisons qu'il a d'en parler. Tantôt il préfere la Version des Septante à toutes les autres, & il les considere comme des Prophetes ; tantôt il leur reproche leur ignorance, & mépriſe leur Traduction.* Ce sont en effet les paroles de Mr. Simon dont nôtre Auteur est le fidéle Copiste. Mais ce n'est pas une chose fort extraordinaire de parler des mêmes personnes differemment selon les differentes occasions qu'on a d'en parler. C'est sur ce pied-là qu'il a parlé differemment en diverses recontres d'Aquila, d'Origéne & d'Eusebe. Il a pû les loüer & les blâmer en même temps, parce qu'en effet il y a en eux des choses qui sont loüables & d'autres qui sont blâmables. C'est pourquoi Mr. Simon veut qu'on pénetre les raisons que St. Jerôme a euës de parler differemment des mêmes personnes, avant que de l'accuser d'inconstance. C'est à quoi nôtre Faiseur d'Entretiens devoit s'appliquer, avant que de passer sa condamnation si legerement. Mais ce n'est pas de quoi il se met en peine. C'est assez qu'il nous dise d'un ton de déclamateur, que *si c'étoit Luther ou Calvin qui eussent suivi cette méthode, on diroit sans détour que ce sont des gens de mauvaise foi, qui parlent diversement selon que leurs interests sont divers.* La comparaison est fort juste ; comme si St. Jerôme avoit parlé differemment & contre sa conscience sur les points qui regardent la créance de l'Eglise. Il s'est expliqué differemment en parlant des Septante, d'Aquila, d'Origéne & de quelques autres points qui appartiennent à la Critique ; & encore a-t-il eu de bonnes raisons pour le faire. Plust à Dieu que Luther & Calvin eussent eû des sentimens aussi droits sur la Religion que ce Saint Docteur, & qu'ils eussent eu la même soumission pour les décisions de l'Eglise & les Traditions de leurs Peres ! Mais il est inutile de m'arrêter plus long-temps sur des faits qu'on trouvera éclaircis dans la Critique, où l'on a marqué les raisons qui ont porté St. Jerôme à s'expliquer quelquefois differemment sur les mêmes choses.

Histoire Critique Liv. 3. Ch. 9.

Justification de St. Jerôme dans sa maniere d'écrire.

Declamations vaines de Mr. le Clerc.

Luther. Calvin.

Si

Si nôtre Déclamateur avoit pénetré ces raisons, & qu'il eust lû avec soin les Ouvrages de ce savant Pere, il ne se seroit pas jetté comme il fait sur la déclamation: car si l'on trouve quelquefois des sentimens peu orthodoxes dans ses Commentaires sur l'Ecriture, on ne doit pas les lui attribuer, puis qu'il fait profession ouverte de récueillir également les explications des Orthodoxes & des Heretiques. On le pourroit accuser par la même raison d'avoir autorisé les superstitions & les Traditions ridicules des Juifs, parce qu'il les rapporte aussi sans en marquer les Auteurs. C'est assez qu'il nous ait expliqué quelle étoit sa méthode, pour ne pas le condamner legerement: & on lui rendra encore plus de justice, quand on saura qu'il n'est pas le seul des Anciens qui ont suivi cette méthode. Si je trouve par exemple des fables, & même des choses qui sentent la Cabbale des Juifs, dans ses Questions ou Traditions Ebraïques sur la Genese, je ne les lui attribuerai pas, comme s'il appuyoit en effet les pensées extravagantes des Rabbins: mais j'en jugerai par le titre de son Livre, qui promet de nous donner les Traditions des Juifs. *Méthode de Saint Jerôme.*

Mais nôtre Auteur n'est pas fort curieux de savoir quels sont les veritables sentimens de St. Jerôme. Il en est quitte pour dire que c'est *un homme peu exact & peu sincere. Je connois*, ajoûte-t-il, *des gens qui n'ont pas plus de curiosité de savoir ce qu'a crû un tel ou un tel Pere, que de savoir ce que croyent les Chinois, & qui ne lisent les Ouvrages des Anciens que comme on doit lire tous les Livres où il n'y a rien que d'humain.* Il n'est pas difficile de deviner que Mr. le Clerc est de ces gens-là. En effet les principes de sa Theologie conviennent aussi-bien à la Religion des Chinois qu'à celle des Chrêtiens: & ainsi il a raison de regler les Livres des uns & des autres sur le même pied. Les veritables Theologiens ne lisent pas les Peres comme s'iil s'y trouvoit quelque chose de plus qu'humain. Ce sont des hommes qui parlent; mais pour n'avoir rien que d'humain, ils ne laissent pas d'être de fidéles témoins de la creance de leur temps, sur lesquele les Traditions de l'Eglise sont appuyées. Cet *excellent Ouvrage de Usu Patrum* de Mr. Daillé, que Mr. le Clerc propose ici comme la regle qu'on doit suivre pour bien juger des Peres, est le plus méchant Livre que Mr. Daillé ait donne au public. L'éloge qu'il en fait ici est une preuve évidente de son peu de capacité en ce qui regarde les Ecrits des Peres. *Faux raisonnement de Mr. le Clerc sur la lecture des Peres.* *Daillé de Usu Patrum est un méchant Livre.*

CHAPITRE XVIII.

Critique de la XVII. Lettre.

MR. le Clerc donne dés le commencement de cette Lettre des preuves de ſon grand jugement & de la rare érudition en fait de Critique. Il prétend que Mr. Simon a eu grand tort de s'ériger en juge univerſel, *faiſant la Critique d'une infinité d'Interpretes anciens, modernes, Juifs, Chrêtiens, Catholiques-Romains, Lutheriens, Calviniſtes, Arminiens, Sociniens.* La raiſon qu'il en apporte, c'eſt qu'il devoit profiter de l'exemple du P. Bouhours Jeſuïte, qui fut fort mal-traité il y a quelques années, pour *s'être aviſé de donner ſon jugement de quelques Auteurs François avec une autorité qu'on ne reconnoit point dans le pais des belles Lettres.* Mais comme il eſt ici queſtion de l'Hiſtoire Critique du P. Simon, & non pas des Livres du P. Bouhours, non plus que de Cleanthe, d'Ariſte & d'Eugene, que nôtre Faiſeur d'Entretiens fait auſſi venir ſur les rangs, nous pouvons paſſer tout ce galimatias ſans lui faire tort. Auſſi commence-t-il aprés cela à raiſonner ; mais d'une maniere pitoyable : car pour montrer que Mr. Simon n'a pas dû *juger de la ſorte des Auteurs*, il demande s'il *a prétendu que tout le monde s'en tiendroit à ſon jugement. Il y auroit eu*, dit-il, *de la folie à eſperer qu'on recevroit ſes ſentimens comme des oracles ſans oſer les examiner ; & s'il faut lire les Auteurs avant que de l'en croire, on n'avoit que faire de ſon jugement, puis qu'auſſi bien faut-il avoir la même peine.*

Galimatias de Mr. le Clerc.

Mais je trouve qu'il y a encore plus de folie à raiſonner de la ſorte. Il ne voit pas qu'il condamne tout ce qu'il y a eu de Critiques juſqu'à preſent qui nous ont donné leur jugement ſur une infinité de Livres. Photius à ce compte-là n'a pas dû faire ce beau Recueil que nous liſons encore aujourd'hui ſous le nom de Bibliotheque. Ne peut-on pas auſſi dire à Mr. le Clerc ſans s'éloigner des termes de ſon raiſonnement, qu'il y a de la folie, s'il croit que dans le jugement qu'il fait de la Critique de Mr. Simon, il eſpere qu'on reçoive ſon ſentiment comme un oracle ſans oſer l'examiner ; & s'il faut lire la Critique avant que de l'en croire, on n'a que faire de ſon jugement, puis qu'auſſi bien faut-il avoir la même peine. Pitoyable raiſonnement & digne d'un Profeſſeur d'Amſterdam *che ha inge-*

Faux raiſonnemens de Mr le Clerc.

gno

gno nella scbiena ! Il continuë cependant toûjours sur le même ton. *Ajoûtez*, dit-il, *qu'en matiere de Livres de Religion chacun à son gousst qui souvent n'est pas le gousst des autres. On ne peut pas montrer qu'un Livre est bon ou mauvais par une démonstration geometrique qui force l'esprit malgré lui à s'y rendre.* Aussi Mr. Simon n'a-t-il pas prétendu forcer l'esprit de personne. Il a fait tout son possible pour raisonner selon les loix de la Critique sur des matieres de Critique. S'il s'est quelquefois trompé, on lui sera plaisir de le redresser. Il a même témoigné dans sa Préface, *qu'il étoit bien raisonnable qu'aprés avoir fait la Critique d'un si grand nombre d'Auteurs, il se soumist lui-même à la censure des autres.* A ce qu'il oppose, que pour juger parfaitement si un Livre est bon ou mauvais, *il faudroit en faire de si longs extraits, ou un abregé si circonstancié, que cela iroit à plusieurs Volumes, si l'on entreprenoit de juger de plusieurs Ouvrages, comme a fait le P. Simon :* je réponds par l'exemple même de son Livre, que cela n'est point necessaire: car un homme qui sera excercé dans la Critique jugera d'abord aprés en avoir lû fort peu de feuilles, que Mr. le Clerc est un tres-méchant Critique. Il demeure lui-même d'accord que Mr. Simon juge bien des Versions des Protestans, bien qu'il n'en ait donné que de petits extraits.

Il objecte de plus, que Mr. Simon a reconnu lui-même dans sa Réponse à Mr. Spanheim, qu'il faut apporter des raisons de la bonne ou de la mauvaise opinion qu'on a d'un Auteur. Aussi en a-t-on toûjours apporté dans l'Histoire Critique. Et quand Mr. Simon a répondu à Mr. Spanheim, que pour détruire la bonne opinion qu'il a de Drusius il n'étoit pas juste qu'il s'en rapportast au simple témoignage de Scaliger, il n'a pas prétendu que son autorité dust prévaloir à celle de Scaliger; puis que dans l'endroit même que nôtre Faiseur d'Entretiens produit, on a apporté les raisons qu'on avoit d'estimer la capacité de Drusius dans l'étude des Livres Sacrés. On y a remarqué qu'il ne s'étoit pas appliqué seulement à la lecture des Livres Juifs, mais qu'il avoit aussi lû avec soin les anciens Interpretes, sur lesquels il avoit formé une meilleure idée de la Langue Sainte que la plus-part des autres Critiques Protestans.

Pourquoi on a estimé dans l'Histoire Critique la capacité de Drusius.

Réponse à la Lettre de M. Spanheim; p. 658.

Aprés que nôtre judicieux Auteur a fait le procés à Mr. Simon pour avoir eu la temerité de s'être érigé en Censeur d'un si grand nombre d'Ecrivains, il se plaint de ce qu'il en a omis plusieurs dans

Pourquoi on n'a point parlé dans la Critique des Commentaires sur l'Ecriture écrits en Anglois.

ſa Critique. Il lui demande *pourquoi il n'a rien dit de pluſieurs Critiques Anglois & Allemans.* Il s'arrete principalement ſur quelques Commentaires de l'Ecriture compoſés en Anglois, afin de faire voir qu'il ſait cette Langue. *Ces Auteurs*, dit-il, *ont écrit en Anglois, & c'eſt apparemment pour cela qu'ils ne lui ſont pas ſi connus.* Mais je puis l'aſſûrer qu'il ſe trompe fort: car bien que Mr. Simon ne faſſe pas profeſſion de ſavoir l'Anglois, comme Mr. le Clerc, je croi qu'il a une connoiſſance plus étenduë que lui des Critiques qui ont écrit en Anglois. Il a vécu fort long-temps avec un ſavant Anglois qui ne faiſoit point d'autre étude que celle de l'Ecriture, & qui avoit tous les bons Commentaires écrits en Anglois, qu'il liſoit ſouvent avec Mr. Simon, qui pourroit marquer de tres-bons Livres Anglois ſur la Bible qui ont été ici omis par Mr. le Clerc; mais cela iroit trop loin. On n'a point parlé dans la Critique des Commentaires écrits en Anglois, parce qu'on s'y eſt propoſé de ne rien dire des Commentaires écrits en langage vulgaire. C'eſt pourquoi on n'a pas plus parlé des François, des Eſpagnols & des Italiens, que des Anglois. On l'a ſeulement fait à l'égard des Verſions & des Notes jointes aux Verſions, parce qu'on ne pouvoit pas s'en diſpenſer; au lieu qu'il y a un aſſez grand nombre de bons Commentaires écrits en Latin pour achever le plan qu'on s'étoit propoſé dans l'Hiſtoire Critique.

Cela ſeul devroit contenter Mr. le Clerc: mais pour lui montrer qu'il n'eſt pas tout-à-fait juſte dans ſes demandes, je veux bien les examiner plus en particulier. *Qu'a fait au P. Simon*, dit-il, *le fameux Lightfoot qui a travaillé fort heureuſement ſur le Vieux Teſtament auſſi-bien que ſur le Nouveau, pour ne pas dire un mot de lui? Son* Harmonie du V. Teſtament, *ſes* Remarques ſur la Geneſe & ſur l'Exode, *& pluſieurs autres Traités utiles pour l'intelligence de la Bible meritoient bien qu'on en diſt quelque choſe.* Il eſt vrai que Lightfoot a travaillé ſur le Vieux & ſur le Nouveau Teſtament: mais il y a une difference notable entre ce qu'il a écrit ſur le Nouveau en Latin, & ce qui eſt ſur le Vieux en Anglois. Il n'y a qu'à comparer ſon Harmonie du Vieux Teſtament & ſes Remarques ſur la Geneſe & ſur l'Exode, avec ſon Livre intitulé *Horæ Hebraicæ & Talmudicæ in Matthæum*, qu'il a compoſé en Latin, & on jugera que Mr. Simon n'auroit pas eu tort de ne rien dire de cette Harmonie, quand même il auroit parlé des Auteurs qui ont écrit ſur la Bible en langage vulgaire. En effet cette Harmonie eſt

Jugement des Ouvrages de Lightfoot.

une

une Analyse assez seche des Livres du Vieux Testament, qu'il met dans un certain ordre de Chronologie dans lequel il prétend qu'on les doit lire. Pour ce qui est de ces prétenduës Remarques sur la Genese, Mr. le Clerc a raison de faire ressouvenir qu'on ne les doit pas omettre, parce qu'elles ne contiennent tout au plus que deux feuilles de papier; & je ne voi pas même que l'Auteur s'applique beaucoup à expliquer le Texte à la lettre, se jettant sur toute autre chose à l'occasion de son Texte. Il suit la même méthode sur l'Exode.

Le fameux Lightfoot est si fort du goust de nôtre Professeur Ebraïzant, qu'il le trouve juste en toutes choses, même quand il cite les Rabbins. *Il semble*, dit-il, *que si quelqu'un en devoit parler, c'étoit le P. Simon, puis que cet Auteur a cela de commun avec lui, qu'il cite une infinité de Rabbins; mais dont il se sert un peu plus heureusement que lui.* Comme nôtre Faiseur d'Entretiens n'a autre dessein que de parler sans faire aucune réflexion sur ce qu'il dit, il n'est pas surprenant qu'il parle souvent contre lui-même. On ne peut nier qu'il n'y ait un grand fonds d'érudition Juive dans les Livres de Lightfoot, principalement dans ce qu'il a composé sur le Nouveau Testament: & je croi même que Mr. Simon lui cedera volontiers en cela, n'estimant pas fort cette sorte d'érudition, quand elle n'est pas accompagnée d'autre chose. Mais pour ce qu'on ajoûte, que Lightfoot se sert plus heureusement que lui de l'autorité des Rabbins, je ne voi pas comment Mr. le Clerc accordera cette pensée avec les sentimens qu'il a sur les Points-Voyelles des Juifs, sur les lettres suspenduës, renversées, & sur plusieurs autres minuties des Rabbins que cet Auteur appuye dans ses Livres, sans autre autorité que celle des mêmes Rabbins. Au contraire Mr. Simon nous découvre l'origine des manieres superstitieuses des Juifs. Mr. le Clerc de plus s'emporte fort dans sa XX. Lettre contre les Theologiens de Suisse & de Geneve, pour avoir fait de certains Canons où ils autorisent l'antiquité des Points; & ici il canonise le judicieux Lightfoot qui n'est pas éloigné de leur opinion.

Mr. le Clerc parle sans jugement & contre les propres sentimens.

Lightfoot savant dans les Rabbins; mais il n'est pas toûjours heureux dans le choix de leurs sentimens.

Enfin ces autres Traités de Lightfoot sur le Vieux Testament, que nôtre Auteur juge si *utiles pour l'intelligence de la Bible*, se réduisent, ce me semble, à un fort petit Traité intitulé *Erubhim* ou *Mélanges*, qui contient plusieurs questions lesquelles n'ont pas toûjours rapport au Vieux Testament. Il est vrai qu'il y cite fort heureusement

Erubhim ou Mélanges de Lightfoot, Ch. 12.

reuſement les Rabbins; comme lors qu'il remarque ſur le Chapitre X. des Nombres, verſ. 35. la lettre נ *Nun* du mot Ebreu נסוּ renverſée & tournée d'une certaine maniere, *pour montrer*, diſent les Rabbins, *que Dieu étoit tourné favorablement du côté de ſon peuple.* Au contraire cette même lettre נ *Nun* ſe trouve tournée d'une autre façon dans le mot מתאנים au Chapitre XI. des Nombres, verſ. 1. parce que ſelon les mêmes Rabbins, *cette figure de la lettre Nun marque que le peuple Juif s'eſt détourné malheureuſement de Dieu.* Voilà ce qu'a ſervi à Mr. le Clerc de ſavoir la Langue Angloiſe pour pouvoir lire ſon Lightfoot, où il a fait d'heureuſes découvertes dans le païs des Rabbins; au lieu que Mr. Simon qui n'a pas cité les Rabbins ſi heureuſement que cet Auteur, s'eſt contenté d'obſerver l'origine de ces ſortes de renverſemens de lettres, & de dire en general qu'il n'y avoit que de la ſuperſtition dans les réflexions des Juifs qui cherchent des myſteres par tout. Nôtre Profeſſeur Ebraïzant en Anglois peut faire encore une plus heureuſe découverte avec les Rabbins de Lightfoot, en liſant ſa remarque touchant les Maſoretes dans le même Livre, où il dit fort judicieuſement, *Que leur travail eſt admirable pour prouver l'integrité du Texte Ebreu contre les Papiſtes, parce qu'ils ont compté avec une grande exactitude toutes les lettres de la Bible; d'où il eſt manifeſte qu'il ne s'eſt pas perdu un poil de cette ſacrée tête.* Au reſte je ſuis bien-aiſe de voir que Mr. le Clerc qui a témoigné tant de chagrin contre les Rabbins dés le commencement de ſon Ouvrage, ſe ſoit réconcilié avec eux depuis qu'il a trouvé le ſecret de les lire en Anglois dans Lightfoot.

Lightf. dans le même Livre, Ch. 13.

Mr. le Clerc ne ſe contente pas de cela, il pouſſe encore plus loin ſes recherches curieuſes. Il demande à Mr. Simon, *D'où vient qu'il n'a pas marqué les Ouvrages du fameux Seldenus, qui a écrit en Latin auſſi bien qu'en Anglois, & qui nous a donné tant de lumieres ſur une infinité de paſſages du Vieux Teſtament dans ſes Livres de Diis Syris, de Decimis, Uxor Hebraïca, de Jure Naturæ & Gentium, de Synedriis Judæorum.* On ne peut nier que Selden n'ait été un des plus ſavans hommes de nôtre ſiecle, & qu'il n'ait excellé dans la Critique: mais comme il y a une érudition trop vaſte & trop étenduë dans ſes Ouvrages, on n'a pas jugé à propos d'en parler dans l'Hiſtoire Critique; parce qu'il faut trop lire de choſes dans ſes Livres, avant qu'on y trouve des paſſages de l'Ecriture expliqués; outre qu'il ne le fait ſouvent qu'en paſſant & par occaſion. C'eſt pourquoi

Jugement des Livres de Selden.

pourquoi Mr. le Clerc n'a pas raiſon de dire, que ſi l'on n'a pas parlé de Selden, on ne devoit pas auſſi parler de Cappel & de Bochart. Les Ouvrages des deux derniers ont bien plus de liaiſon avec la Bible que ceux du premier. Il eſt même abſolument neceſſaire de lire la Critique de Cappel, ſi l'on veut ſavoir à fonds l'Ecriture : & quoi que ce Livre ſoit aſſez connu des Savans, principalement en France & en Angleterre, il n'eſt pas cependant fort commun en Allemagne ni dans les Païs-Bas, où on ne le lit preſque point ; la plus-part des Theologiens de ces païs-là étant prevénus des opinions des deux Buxtorfs qui ont décredité la Critique de Cappel. C'eſt donc fort mal-à-propos que Mr. le Clerc objecte ici à Mr. Simon, qu'on n'avoit que faire de ſavoir le jugement qu'il faiſoit de ce Livre, & qu'il n'en devoit pas groſſir ſa Critique. Il ne pouvoit au contraire rendre un plus grand ſervice au public, qu'en faiſant l'éloge d'un excellent Auteur, contre lequel les Ebraïzans du Nord ſont ſi fort entêtés. En effet nous voyons tous les jours qu'ils font reimprimer d'aſſez méchants Livres, & qu'ils negligent la Critique de Cappel, dont il reſte encore des Exemplaires chez le Libraire de Paris.

De la Critique de Louis Cappel.

Il eſt moins pardonnable à Mr. Simon, *d'avoir ſupprimé les loüanges qui étoïent dûës à un autre Anglois nommé Chriſtophle Cartwright, qui a fait un excellent Commentaire ſur la Geneſe, où il a obſervé preſque toutes les regles que le P. Simon preſcrit à un Interprete de l'Ecriture.* Outre ſon Commentaire ſur la Geneſe il y en a un autre ſemblable du même Auteur ſur l'Exode, que nôtre Ebraïzant ne paroît pas avoir lû, & qu'il eſt bon de lui indiquer, afin qu'il puiſſe quelquefois parler Rabbin. J'avouë que cet Auteur a échappé à Mr. Simon, non pas qu'il ait eu deſſein de ſupprimer les loüanges qui lui ſont dûës, mais parce qu'il réſervoit un grand nombre de bons Auteurs pour l'Edition Latine de ſa Critique, qu'il devoit publier en même temps avec tous les Actes dans leur Langue.

Jugement des Livres de Chriſt. Cartwright. Electa Targumico-Rabbinica, ſive Annotatores in Exodum. Londini. ann. 1653.

Afin qu'il ne manque rien à l'inventaire que nôtre Profeſſeur Ebraïzant fait ici des Livres omis par Mr. Simon dans ſa Critique, il nous dit que *le Lecteur cherche en vain parmi les Critiques dont le P. Simon fait mention, deux celebres Allemans, Salomon Glaſſius & Theodoric Hackſpan.* Le premier qui étoit *Superintendant* dans le Duché de Saxe-Gotha a publié un Ouvrage *ſous le titre de* Philologia Sacra, *où il traite à fonds de la Critique de l'Ecriture Sainte.* Le ſecond, ajoûte nôtre Auteur, *a été Profeſſeur en Theologie dans l'Academie d'Altorf. Il a fait des*

des Notes Critiques sur toute l'Ecriture, où l'on trouve souvent des maximes generales touchant le stile des Ecrivains Sacrés, qui sont fort utiles pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte. Ces deux Auteurs & plusieurs autres Critiques Allemans n'étoient pas inconnus à Mr. Simon, à qui même un honnête Alleman offrit dans ce temps-là de lui envoyer d'Allemagne tout ce qu'on avoit composé de meilleur sur la Critique de la Bible: mais il l'en remercia, ne lui rendant point d'autre raison, sinon que les Allemans faisoient de si gros Livres, & où il y avoit cependant si peu de choses à remarquer, que le seul port de deux ou trois seroit capable de le ruiner; & encore ne pourroit-il jamais avoir assez de temps pour les lire.

Pourquoi on a omis dans la Critique quelques Auteurs Allemans.

En effet, le celebre Professeur Hackspan fait assez voir qu'il est du nombre de ces Theologiens du Nord *che hanno*, comme on a déja remarqué, *ingegno nella schiena, non in capo.* On ne peut pas voir un Livre plus mal digeré, que ses Remarques *Philologico-Theologiques*, & qui soit plus rempli d'inutilités. Il a si grande peur qu'il ne lui échappe quelque chose, qu'il joint ensemble le bon & le mauvais sans aucun discernement. La premiere remarque judicieuse qu'il fait dés l'entrée de son Livre, c'est que le *Philologus* ne doit être ni * *bouffon ni perroquet:* mais *il doit s'appliquer d'abord avec un grand soin aux veritables distinctions qui sont marquées dans le Vieux Testament par des Accens, principalement par les Royaux. Diligenter autem Philologus attendere debet initio genuinam distinctionem in Veteri Testamento quidem accentus, maximè Regios.* Puis il ajoûte, qu'il faut aussi observer exactement les points & les virgules dans le Nouveau Testament; qu'autrement on se trouvera fort embarrassé dans l'interpretation des Livres Sacrés. Il en donne un exemple considerable tiré † du Chapitre XXIII. de St. Luc, vers. 43. où les bons amis de Mr. le Clerc lisent. *Amen dico tibo hodie, mecum eris in Paradiso,* mettant contre la verité des Exemplaires la virgule aprés le mot *hodie*, au-lieu qu'il la faut mettre devant. *Photiniani* hodie *priori sententiæ parti agglutinant, commate posthabito contra Codicum fidem.*

Jugement des Ouvrages de Hackspan.

Theod. Hackspanii SS. Theol. & Linguæ Hebraïc. Profess. public. Notæ Philologico-Theologicæ. Altdorfi ann. 1648.

* Ne fit umus, ne sit psittacus.

† Amen dico tibi, hodie mecum eris in Paradiso. Luc. 23: 43.

Il est encore plus exact dans ses Notes, où il n'oublie rien de ce qui regarde la Philosophie, la Theologie, la Controverse & le Rabbinisme. Pour expliquer ce que signifie ce premier mot de la Genese בראשית, il commence par dire, que Manassé Ben Israël l'a interpreté par *le Siruph*, *le Notarikon*, & *la Gematrie*, sous divers mysteres & fictions. Et afin qu'on sache mieux en quoi consiste

In Conciliatore.

ces

ces mysteres, il nous renvoye à son Livre de la Cabbale des Juifs, duquel Mr. le Clerc parle aussi en cet endroit. Mais il n'est pas necessaire que je m'étende plus au long sur le Livre de Hackspan, quand même nôtre Faiseur d'Entretiens devroit objecter encore une fois à Mr. Simon, qu'il ne fait que lire le commencement d'un Ouvrage pour en juger. J'ajoûterai seulement, qu'une des questions qu'il y traite avec le plus d'érudition est celle qui regarde la création d'Adam; s'il a été creé Hermaphrodite, comme quelques Juifs & quelques Chrêtiens l'ont assûré. Il appuye la negative par de puissantes raisons.

Continuation du jugement qu'on fait des Livres de Hackspan.

Mr. le Clerc nous apprend de plus, que le celebre Hackspan *a donné encore au public quatre disputes* de Locutionibus Sacris & *des* Miscellanea Sacra, *où il fait voir une grande connoissance du stile de l'Ecriture, & où il donne quantité de regles tres-utiles pour l'intelligence des Livres Sacrés.* Il faut avoüer que le Docteur Hackspan dans son Livre intitulé *Mélanges*, est fort savant dans la Controverse. Le premier Chapitre de ce Livre traite *de Synecdoche partis pro parte*, & il n'y oublie rien pour éclaircir cette question, rapportant les sentimens d'un grand nombre d'Auteurs Juifs & Chrêtiens soit Catholiques ou Protestans. Son Heros est Luther, qui n'a point eu son semblable, *Lutherus, si quisquam in Scripturis exponendis earumque phrasi explicandâ exercitatissimus.* Je doute que Mr. le Clerc accorde ce privilege à Luther. Il examine encore plus à fond dans ce même Livre ces paroles du Pseaume XCIX. vers. 6. *Moyses & Aaron in Sacerdotibus ejus:* où il prouve dans toutes les formes contre quelques Jesuïtes, que le Pape n'est pas infaillible, parce que * Moïse qui étoit le Pape du V. Testament n'a pas été infaillible. Mr. Simon s'étoit assez déclare sur ces sortes de Livres dans sa Critique, où il dit qu'on peut negliger les Auteurs qui traitent la Controverse, parce qu'ils donnent beaucoup à leurs préjugés, & qu'ils n'expliquent le plus souvent l'Ecriture que par rapport à leurs Controverses. Les quatre disputes de ce même Auteur *de Locutionibus Sacris*, sont aussi écrites de la même maniere, comme on en peut juger † par la remarque qu'il fait sur le verset 3. du Chapitre LXIII. d'Isaïe, où il s'étend fort au long contre quelques Catholiques qui ont accommodé à la Vierge les paroles de ce passage. En un mot, le peu de Critique qui est dans les Ouvrages de Hackspan se trouve bien mieux dans d'autres Livres que Mr. Simon

Theod. Hackſp. Miſcellaneorum libri duo. Altdorf. ann. 1660. lib. 1. cap. 1.

* Moſes V. Teſt. Summus Pontifex fuit fallibilis: ergo etiam Pontifex Romanus eſt fallibilis. *Hackſp. ibid. cap.* 5.

† De Locutionib. Sacr. diſput. 1. n. 10.

mon a marqués dans ſon Hiſtoire Critique; & l'on ne voit pas dans ces Livres une infinité de Controverſes inutiles, & même quelquefois ridicules. C'eſt là la raiſon pourquoi on n'a point parlé de ce celebre Hackſpan, ni de pluſieurs autres Docteurs Allemans.

Ce qui contribuë encore beaucoup à la veneration qu'on doit avoir pour le Docteur Hackſpan, c'eſt, dit nôtre Ebraïzant, qu'il *n'ignoroit pas les Langues Orientales, comme on le peut voir par ſa Graminaire de la Langue Arabique & par quelques autres petits Ouvrages qui nous reſtent de lui.* Mais ſans aller plus loin que les Païs-Bas, ne voyons-nous pas des Profeſſeurs qui nous donnent des Grammaires dans toutes les Langues Orientales auſſi-tôt qu'ils les ſavent lire? Il y a de l'apparence que par les autres petits Ouvrages de Hackſpan on a voulu entendre * un petit Livre intitulé *Obſervationes Arabico-Syriacæ.* La premiere de ces Obſervations Arabe-Syriaques traite de certains noms de la Vierge, *de quibuſdam B. Virginis nominibus*; & il réfute au long Suarez & Henriquez, qui ont mal expliqué le nom de Marie par le Syriaque. Voilà un des grands Auteurs de Mr. le Clerc pour la Critique de la Bible, & on fait le procés a Mr. Simon pour l'avoir omis.

Les Proteſtans ſe mêlent ſouvent d'écrire ſur ce qu'ils entendent le moins.

* Imprimé à Altdorf en 1648.

Au reſte, ſi l'on juge de la capacité des Proteſtans dans les Langues Orientales par les citations qu'on en trouve dans leurs Livres, on aura une tres-méchante opinion de leur prétenduë capacité. Je n'en veux point d'autre témoin que Mr. Jurieu Miniſtre de Roterdam dans ſon Livre intitulé *Préjugés Legitimes contre le Papiſme*, qui a été imprimée cette année 1685. à Amſterdam. Je ne ſai de quoi s'eſt aviſé ce fameux Avocat des cauſes perduës, d'inſerer dans ſon Ouvrage un Commentaire ſur une partie de l'Apocalypſe, & de vouloir nous prouver par l'Ebreu, le Grec, le Syriaque & l'Arabe, ſans avoir aucune connoiſſance de ces Langues, que l'Evêque de Rome eſt l'Antechriſt & la Bête de l'Apocalypſe. On ne vit jamais tant d'impertinences traitées plus ſerieuſement que dans ce petit Commentaire ſur l'Apocalypſe. Car ſur ces mots, *Puis je vis une autre Bête montant de la terre, laquelle avoit deux cornes*, &c. il nous dit d'un ton grave & fort déciſif à ſon ordinaire, *Je ſoutiendrois qu'il faut avoir ſur le cœur un voile plus épais que celui qui repoſe ſur le cœur des Juifs dans la lecture de Moïſe, pour ne pas voir ici le Pape & la Cour Romaine*, &c. Mais que reprondra le Miniſtre de Roterdam, ſi on lui prouve par ſes mêmes raiſons, qu'il eſt lui-même cette *Bê-*

Ignorance de Mr. Jurieu dans les Langues Orientales dont il a voulu parler.

Apocal. 13: 11.

Préjugés Legitim. Part. 1. Ch. 6. *Impertinences de Mr Jurieu.*

te

te à deux cornes de l'Apocalypſe. Je croi qu'on me pardonnera facilement cette petite digreſſion qui n'eſt pas entierement hors d'œuvre, puis qu'elle ſert à faire voir qu'on ne doit pas juger de la capacité des Proteſtans dans les Langues Orientales par leurs citations.

Raiſons dont Mr. Jurieu ſe ſert pour montrer que le Pape eſt la Bête de l'Apocalypſe.

Monſieur Jurieu, pour faire voir clairement que l'Evêque de Rome eſt l'Antechriſt & la Bête marquée dans l'Apocalypſe, inſiſte fortement ſur le nombre du nom de la Bête qui eſt renfermé dans le nombre de ſix cens ſoixante-&-ſix. Il admire cet *accord merveilleux des Propheties avec le caractere du Pape. Les Propheties*, ajoûte-t-il, *ſont obſcures pour le temps & pour les nombres. Ici ce n'eſt point cela. C'eſt un nombre pur & ſimple dans la ſignification où les hommes ont accoutumé de l'employer. Ce nombre eſt renfermé dans le nom de la Bête.* Enfin voici le dénouëment de la piece. *Le nombre de ſix cens ſoixante-&-ſix ſe trouve préciſément dans le nom Grec* Λατεινος, le Latin. . . . *Ce n'eſt pas non plus ſans une providence de Dieu admirable, que le mot* רומיית Romiith, *qui en Hebreu ſignifie* Romaine, *contient auſſi ce même nombre ſelon la vertu numerale que les Hebreux attachent à leurs lettres. Dieu a voulu que dans l'une & l'autre des Langues Saintes il parût par le nombre du nom, que la Bête de l'Apocalypſe eſt la Bête Romaine & Latine . . . . de-ſorte que la Prophetie a été accomplie dans les deux noms donnés au Papiſme par les deux Langues Saintes, l'Hebraïque & la Grecque.* Je ne m'arrêterai pas ici à relever toutes les impertinentes réflexions de cet Auteur ſur les noms de *Latin* & de *Romain*. Je lui demanderai ſeulement, où il a trouvé que le mot רומיית *Romiith* fuſt un mot Ebreu & de la Langue Sainte. On trouve bien dans les Rabbins רומאי *Romai* pour dire *Romain*, de la même maniere qu'on y trouvera רוטרדמי *Roterdami*, s'ils veulent marquer un homme *de Roterdam*. Mais voyons à qui convient mieux, où à l'Evêque de Rome, ou au Miniſtre de Roterdam, le nombre de ſix cens ſoixante-&-ſix qui eſt le nombre du nom de la Bête; & cela ſans ſe ſervir d'autres preuves que de celles de Mr. Jurieu, qui eſt ſurpris de la clarté de cette Prophetie.

Ignorance de Mr. Jurieu dans la Langue Ebraïque.

On prouve par les raiſons de Mr. Jurieu, qu'il eſt lui-même la

Je dis donc premierement, que le mot רוטרדמי qui ſignifie *de Roterdam*, n'eſt pas moins Ebreu que celui de רומיית. De plus, ce même mot contient dans le nombre de ces lettres ſix cens ſoixante-&-ſix, comme on le peut voir à la

Bête de l'Apocalypse.

marge, où on les a marquées avec leurs nombres. Ce qui est une preuve évidente que le Ministre de Roterdam est la Bête à cornes de l'Apocalypse. Cela même ne peut convenir qu'à lui seul : car en parlant de l'Evêque de Rome, il nous donne רומיית *Romiith*, qui est un nom feminin qu'on ne pourroit appliquer qu'à la chimerique Papesse Jeanne : & ainsi voilà sa Bête bien écornée, parce qu'il en faut ôter la lettre ת *Tau* qui fait le nombre de 400. Je sai qu'il pourra répondre, que le mot de *Bête* étant aussi-bien feminin dans l'Ebreu que dans le François, on a pû dire *Romiith* en feminin. Mais afin que cette raison soit bonne, il faudroit auparavant prouver que l'Evêque de Rome est la Bête dont il s'agit : autrement on supposera ce qui est en question, au lieu que dans le mot Ebreu *Rotodami* on a observé toutes les regles de l'exactitude. Premierement on a retranché la lettre *r* du mot *Roterdam*, parce qu'il a fallu faire parler de Prophete selon l'ancien langage. Or il est constant que le vieux mot est *Rotedam*, qui a été pris de la riviere *Rote*, & de *dam* qui signifie en Flaman *digue* : car *Rotedam* est la même chose que *Digue de la Rote* : & on a ajoûté une *r* dans la suite, pour prononcer ce mot avec plus d'emphase. En second lieu, on a gardé les regles de la Grammaire, en énonçant ce mot au masculin. Et enfin on auroit de la peine à trouver dans le Pape, comme dans le Ministre, les cornes de la Bête, & ces vilaines injures ou blasphémes dont cette Bête de l'Apocalypse est remplie. Il n'est pas besoin d'en dire davantage, pour faire voir que le Ministre de Roterdam selon les propres raisons de son Livre est la Bête à deux cornes. Nous lui sommes fort redevables de nous avoir donné sur cette Bête un si bon Commentaire qui ne souffre pas la moindre difficulté.

ר-200
ו---6
ת-400
ו---6
ר---4
מ--40
י--10
——
666.

Il n'est pas plus heureux dans les citations qu'il fait du Syriaque & de l'Arabe dans ce même Commentaire sur l'Apocalypse, où il accuse *les Traducteurs de Port-Royal d'avoir fait dans leur Version une insigne falsification*, en traduisant le 12. verset du Chapitre XVII. de l'Apocalypse. Cette insigne falsification consiste en ce qu'ils ont traduit, *Ils recevront comme Rois la puissance pour une heure, ou pour peu de temps.* Mr. Jurieu qui a *le rayon celeste* pour expliquer l'Apocalypse, oppose à ces *Traducteurs infidéles*, qu'il n'y a que la seule Version Arabe qui les puisse mettre à couvert de leur insigne falsification. *Mais*, ajoûte-t-il, *outre que cette Version n'est d'aucune autorité*,

Mr. Jurieu accuse faussement les Traducteurs de Port-Royal.

Apocal. 17. 12.

torité, il eſt certain quelle s'eſt l'éloigne du vrai ſens. Son rayon de plus lui a fait voir que cette même Verſion Arabe eſt contraire à la Vulgate & à la Verſion Syriaque, où on lit שעתא הדא au même ſens que dans la Vulgate *una hora.* Comme j'avouë de bonne foi que quelque effort que j'aye pû faire je n'ai encore pû parvenir à ce *divin rayon*, je ſuis obligé d'avoir récours aux connoiſſances naturelles, & de prendre tout de mon fonds. Or je trouve en liſant la Verſion Arabe & la conferant avec la Syriaque, qu'il n'y a aucune difference entre ces deux Verſions, qui ont même employé les mêmes mots. Je trouve auſſi que Meſſieurs de Port-Royal ne peuvent paſſer en cet endroit pour d'inſignes fauſſaires, ayant fort bien traduit leur Texte en y ajoûtant en même temps l'explication, qu'ils ont apparemment priſe des Notes de Grotius ſur ce paſſage, où leur traduction eſt juſtifiée par de tres-bonnes raiſons priſes d'autres paſſages de l'Ecriture. Auſſi ce Critique n'étoit-il pas ſujet au *rayon*, comme le Miniſtre de Roterdam.

Mr. Jurieu cite de l'Arabe & du Syriaque qu'il ne peut lire.

Il y auroit bien d'autres remarques à faire ſur ce petit Commentaire d'une partie de l'Apocalypſe: mais je laiſſe ce ſoin-là à l'infatigable Mr. Arnauld, qui doit mettre bientoſt ſous la preſſe une grande Réponſe aux Préjugés de Mr. Jurieu. Je l'avertirai ſeulement en paſſant, qu'il prenne bien garde à mettre dans tout ſon jour l'affaire *du rayon:* car on dit que ſon adverſaire a auſſi ſous la preſſe un gros volume pour ſervir de Réponſe au dernier Livre de Mr. Nicole, & qu'il y traite de ce *divin rayon* avec une merveilleuſe pénetration d'eſprit. Il eſt temps que nous revenions à Mr. le Clerc, qui ne pourra pas dire aprés cela que les Proteſtans ſont ſavans dans les Langues Orientales, pour citer du Syriaque & de l'Arabe dans leurs Livres. On pourroit lui marquer encore pluſieurs autres Auteurs; mais je croi que ce ſeul exemple lui doit ſuffire: car Monſieur Jurieu n'eſt pas de ces Auteurs à la douzaine qui ne nous donnent que de méchans Livres, parce qu'ils ne méditent pas aſſez.

Mr. Arnauld.

Mr. Nicole.

Je dirai ſeulement ici deux mots de Salomon Glaſſius, qui a publié pluſieurs petits Ouvrages ſous le titre de *Philologia Sacra.* Le premier eſt intitulé *de la ſincerité du Texte Ebreu du Vieux Teſtament*, ou il fait à la verité paroître quelque connoiſſance de la Critique; mais il n'y a rien dans cet Ouvrage que de mediocre, & qu'on ne puiſſe bien mieux apprendre dans d'autres Livres qu'on a marqués dans l'Hi-

De Textûs Hebræi in V. T. puritate.

Jugement des Livres de Glaſſius.

l'Hiſtoire Critique, principalement dans la Critique de Cappel & l'Anticritique de Buxtorf; outre que cet Auteur ſuit la methode des Controverſiſtes: mais il eſt beaucoup plus exact que Hackſpan, s'éloignant rarement de ſon ſujet. Comme il commença à écrire dans un temps où Buxtorf le Pere avoit établi dans l'Allemagne ſon Syſtéme touchant l'antiquité des Points, & que cette diſpute faiſoit grand bruit dans tout le Nord, il ſuit les prejugés de Buxtorf. Il y a pluſieurs autres Traités de *Philologie* dans ce même Livre qui appartiennent entierement à la Grammaire, & où il explique avec beaucoup de netteté le ſtile des Ecrivains Sacrés. Auſſi Mr. Simon parloit-il aſſez au long de cet Auteur dans ſa Critique en Latin, & de pluſieurs autres dont il ſeroit inutile de donner ici le catalogue.

Philologiæ Sacræ libri quinque.

Je ne m'arrêterai pas à pluſieurs minuties que nôtre Faiſeur d'Entretiens débite en ce même endroit, afin de n'être pas obligé de le ſuivre dans des redites ſuperfluës. Il a neanmoins raiſon de conclure de tout ſon diſcours, qu'on a fait le même uſage du Livre du P. Simon, *que des Journaux des Savans, que bien des gens liſent ſeulement afin de pouvoir parler de toutes ſortes de Livres. Une infinité d'ignorans*, ajoûte-t-il, *& de demi-ſavans ont appris par là à diſcourir d'Auteurs qu'ils n'ont jamais veus & qu'ils n'entendent pas.* On l'en doit croire aſſûrément ſur ſa parole; & comme il eſt tout-à-fait modeſte, il s'eſt mis au nombre de ces ignorans dans ſa Lettre, dont nous n'avons rapporté qu'une petite partie au commencement de cet Ouvrage. Il en donne même des preuves dans tout ſon Livre, où l'on voit manifeſtement que depuis qu'il a lû le Journal de Mr. Simon, il a appris à parler de pluſieurs Auteurs qu'il n'avoit jamais veus, & qu'il n'entend point. C'eſt de cette maniere qu'il a diſcouru du ſtile de St. Auguſtin & de St. Jerôme avec beaucoup d'érudition, ſans les avoir neanmoins jamais lûs autre part que dans l'Hiſtoire Critique. Auſſi ſouhaite-t-il avec paſſion dans cette même Lettre la publication du Journal ſur le Nouveau Teſtament, afin de parler encore une fois d'une infinité d'Auteurs dont il n'a aucune connoiſſance. On tâchera de ſatisfaire dans peu de temps à la curioſité, ou plûtoſt à l'ignorance de Mr. le Clerc, afin qu'il puiſſe faire un nouveau Livre d'Entretiens qui lui donne quelque réputation dans ſon parti.

La modeſtie de Mr. le Clerc lui a fait avoüer ſon ignorance.

Enfin, il vient aprés cela aux *Interpretes de la Bible*, & laiſſant là à

part

par tous les autres, il fait l'éloge de Grotius, pour le reconnoître de l'obligation qu'il lui a de tant de lumieres qu'il a reçûës de lui. En effet, Mr. N. & Mr. le Clerc sont obligés à Grotius de cet excellent Mémoire qu'on a produit dans les Lettres XI & XII. Ils ont seulement un peu outré par leurs nouvelles réflexions les sentimens de ce savant homme sur cette matiere. Mr. Simon a dit en parlant des Notes de Grotius, qu'elles sont estimées de tout le monde, & qu'ainsi il n'étoit pas besoin qu'il en fist un éloge particulier. Sur quoi nôtre Auteur fait cette réflexion judicieuse: *Puis que tout le monde les estime & les lit, tout le monde en peut juger par soi-même sans le secours du P. Simon.* Cette Critique est fort subtile; & neanmoins il ne laisse pas aprés cela de faire une longue Apologie du même Grotius, dont les Commentaires ont pû être estimés de tout le monde, sans être neanmoins approuvés dans toutes leurs parties. Tout le monde estimoit & lisoit autrefois les Commentaires d'Origéne, bien qu'on y trouvast beaucoup de choses à redire. Quand Mr. Simon n'a pû approuver dans les Notes de Grotius qui sont fort courtes, des citations de Poëtes & d'autres Auteurs profanes lesquelles ne faisoient rien au sujet, il me semble qu'il a remarqué un défaut qui est évident: car il n'a point prétendu parler de celles qui contribuënt à l'éclaircissement du Texte. Saint Jerôme a eu grande raison de dire dans la Préface de ses Commentaires sur Daniel, que pour entendre ce Prophete il failloit avoir une grande connoissance des anciens Historiens; parce qu'en effet la Prophetie de Daniel ne peut estre entenduë qu'on ne sache parfaitement l'Histoire. Mais je ne voi pas qu'il soit necessaire pour cela de rapporter plusieurs Vers ou bouts de Vers Grecs sur le mot de *canif* qui se trouve au verset 23. du Chapitre XXXVI de Jeremie, comme a fait Grotius, sans en avoir d'autre raison que pour marquer comment quelques faiseurs d'Epigrammes Grecques avoient nommé un canif en Grec. Je sai que l'érudition de Grotius étoit assez connuë d'ailleurs sans la faire paroître dans ses Notes sur l'Ecriture: mais quoi qu'il en soit, cette affectation paroit vitieuse dans un Critique, quand les mots qu'il explique n'ont point besoin de ces sortes d'éclaircissemens. Le Grec n'y fait pas alors plus que le Bas-Breton & les Langues modernes. Si Drusius tombe quelquefois dans le même défaut, Grotius n'en est pas pour cela plus excusable.

On a tiré de Grotius le principal du Mémoire qui est dans les Lettres 11. & 12. de Mr. le Clerc. Hist. Crit. Liv. 3. Chap. 15.

Faux raisonnement de Mr. le Clerc.

Origéne.

Saint Jerôme.

Affectation vitieuse de Grotius dans ses Commentaires sur l'Ecriture.

Je

Je souhaiterois de tout mon cœur qu'il n'y eust rien dans les Ouvrages de Grotius & dans ses Lettres qui puſt le faire soupçonner d'avoir eu de l'inclination pour les sentimens des Sociniens. Je sai bon gré à Mr. le Clerc de le défendre avec chaleur contre le Ministre de Roterdam, qui croit avoir été appellé de Dieu dans la Hollande pour abbatre le parti Arminien. Je croi même être obligé de dire à la loüange de ce grand homme ce que j'ai appris d'un de ses meilleurs amis qui le connoissoit parfaitement. Il m'a témoigné plusieurs fois que Grotius haïssoit furieusement le parti Protestant, sur tout ceux qu'on nomme Calvinistes ; & que parlant des Ministres il disoit souvent que la plus-part étoient ignorans & sans aucune connoissance de l'Antiquité & de la veritable Religion ; que n'yant point de quoi vivre, ils entretenoient par de méchans Livres qu'ils publioient, les querelles de Religion, afin que se rendant par là necessaires à leur parti, ils trouvassent toûjours de quoi subsister. Il a pû dire tout cela sans être Prophete, parce qu'il connoissoit à fonds le parti des Protestans. Mais laissons faire à Mr. le Clerc l'éloge de Grotius. Il s'en tirera plus facilement que d'un point de Critique.

Eloge de Grotius.

Nisi schisma esset, non haberent multi unde viverent, Grot. in Append. de Antichr.

Au reste, quand Mr. Simon a dit dans sa Critique, qu'on devoit principalement estimer Grotius à cause qu'il a conferé les anciens Interpretes avec le Texte, & qu'il n'a point été entêté de la Massore ; cela se doit entendre par rapport aux Protestans. Et ainsi Mr. le Clerc n'a pas raison de dire que ce n'est pas ce qu'on doit principalement estimer dans cet Auteur : car il s'agit de faire l'éloge d'un Protestant par rapport aux autres Protestans de son temps, qui étoient presque tous préoccupés en faveur de la Massore. Il appuya fortement la Critique de Cappel qu'on vouloit alors condamner dans son parti comme un Novateur. Pour ce qui est de la connoissance des façons de parler de l'Ecriture, on est demeuré d'accord dans l'Histoire Critique qu'il l'a eüe : mais si on examinoit à fonds tous les Ouvrages, on pourroit découvrir aisément qu'il n'a presque mis que dans un plus grand jour ce qu'il avoit lû dans les autres, sur tout dans les Livres des Catholiques. Dans les faits même qui regardent la Critique, il ne paroit pas qu'il ait consulté toûjours les Originaux, comme on le peut prouver par plusieurs exemples. Je ne dirai rien de cette pénetration extraordinaire que nôtre Auteur lui attribuë *à découvrir le sens des Propheties* ; car bien des gens croyen

Grotius n'a pas esté entesté de la Massore comme la plus-part des Protestans du Nord.

Jugement des Livres de Grotius.

croyent au contraire, qu'il en a quelquefois affoibli le sens en approchant trop des Juifs modernes; & peut-être ne se trompent-ils pas tout-à-fait. Je ne demeure pas aussi d'accord avec Mr. le Clerc, que Grotius ait montré le premier distinctement que les prédictions du Vieux Testament ont eu la plus-part un double accomplissement. On ne peut lire les anciens Peres, qu'on n'y trouve des exemples de ce double accomplissement sur lequel est appuyée toute l'économie du Vieux & du Nouveau Testament. Mais c'est assez parlé de Grotius. Venons maintenant aux bons amis de nôtre Auteur.

CHAPITRE XIX.

Critique de la XVIII Lettre.

VOici un endroit où Mr. le Clerc triomphe; & la victoire qu'il prétend y remporter seroit entiere, s'il n'avoit pas commencé sa Lettre par ces lieux communs qui lui sont si ordinaires, & qui ne prouvent rien. *Ceux*, dit-il, *qui se piquent d'une grande lecture se font honneur de parler de toutes sortes d'Auteurs; & s'il arrive qu'ils n'ayent pas lû une certaine sorte de Livres, ils ne laissent pas d'en parler lors que l'occasion s'en présente*, &c. Mais sans qu'il soit besoin de suivre nôtre Faiseur d'Entretiens dans tous ses égaremens, venons au fait dont il est question. Il s'agit de savoir si Mr. Simon a entrepris de parler des Sociniens sans avoir lû leurs Livres, ou au moins sans les avoir examinés avec soin. C'est ce que Mr. le Clerc prétend, & il nous dit d'abord qu'on n'a pas parlé dans l'Histoire Critique avec une grande exactitude de l'origine du Socinianisme, sans nous marquer en quoi consiste ce défaut d'exactitude. Il se contente de nous renvoyer pour s'instruire de cette Histoire, aux Préfaces *de la Bibliotheque des Freres de Pologne*, au Livre intitulé *Bibliotheca Antitrinitariorum*, & à un autre qui a pour titre *Historia Reformationis Polonicæ, Autore Staniſlao Lubieniecio.* Comme ces deux derniers Livres sont tout-à-fait nouveaux, Mr. Simon ne pouvoit pas les consulter: & il ne seroit pas même seur de s'en rapporter entierement à l'Histoire du Chevalier Lubieniski, à laquelle on nous renvoye, parce que cette Histoire ne paroit pas fort exacte. Je donnerai seulement un exemple du peu d'exactitude de cet Auteur dans un fait qui regarde

Lieux communs de Mr. le Clerc qui lui sont ordinaires.

L'Histoire de la Réformation des Freres Polonois ne paroit pas fort exacte.

garde Michel Servet Patriarche des Antitrinitaires de ces derniers temps.

On assûre dans cette Histoire *de la Réformation de Pologne*,* que Servet étoit tres-savant dans les Lettres humaines, & qu'il avoit une tres-grande connoissance de l'Ecriture. Cependant il paroit manifestement par les Livres de cet Auteur, qu'il avoit bien de la peine à écrire en Latin; & ce qu'il y cite de Grec & d'Ebreu est si peu de chose, qu'on n'en peut pas conclure qu'il ait été habile dans ces deux Langues. Aussi eut-il honte lui-même d'avoir fait de si pitoyables Livres sur la Trinité. Il les retracte dans la Préface qui est à la tête de ses Dialogues touchant la Trinité, où il avouë librement la barbarie de son stile. *Quod autem*, dit-il, *ita barbarus, confusus & incorrectus prior Liber prodierit, imperitiæ meæ & Typographi incuriæ adscribendum est.* Il parle des sept Livres qu'il avoit publiés en 1531. sous ce titre, *De Trinitatis erroribus Libri septem per Michaëlem Serveto.* Le Chevalier Polonois est si peu exact dans son Histoire de la Réformation, qu'il met Justin à la tête des Peres Latins; & il nous donne de plus pour une preuve de sa grande exactitude * un Discours que Servet prononça avant qu'on le brûlât à Geneve, sur la veritable connoissance de Dieu & de son Fils. Mais si l'on compare ce Discours prétendu de Servet avec les Livres qu'il a fait imprimer, on les trouvera si differens pour le stile, qu'il n'y a aucune apparence que Servet l'ait jamais prononcé. De plus, je voudrois bien savoir qui a pû recueillir cet excellent *Sermon* qu'on suppose que Servet a prononcé peu avant sa mort; étant certain que Calvin n'oublia rien pour faire brûler les Livres de cet Heresiarque non seulement à Geneve, mais dans les autres lieux, comme Grotius l'a remarqué,† qui témoigne n'en avoir veu qu'un Exemplaire en Latin dans toute la vie.

Sandius ne paroit pas aussi être plus exact dans le Catalogue qu'il a composé des Ecrivains Antitrinitaires, quand il y parle du même Servet, à qui il attribuë d'avoir eu presque les mêmes sentimens que Paul de Samosate.* *Fuit Servetus ejusdem ferè opinionis quàm olim Paulus Samosatenus.* Servet au contraire témoigne dans ses Livres de la Trinité être fort éloigné des sentimens de Paul de Samosate, qu'il accuse d'avoir été fort ignorant des mysteres de la Re-

*Vir erat in literis humanioribus & sactis optimè versatus, *Hist. Polon. lib. 2. cap. 5.*

Michel Servet est barbare dans son stile. Servet. Præf. Dialogor. de Trinit. Edit. ann. 1532.

* Michaelis Serveti de vera Dei & Filii ejus cognitione Sermo antequàm Genevæ combureretur, *Hist. Reform. Polon. lib. 2. cap. 5.*

Sandius ne paroit pas exact en ce qu'il dit de Servet dans la Bibliotheque des Antitrinitaires.

†Serveti Libri non Genevæ tantùm, sed & aliis in locis per Calvini diligentiam exusti sunt. Fateor tamen unum me dum vixi exemplum Libri Servetiani vidisse Lutetiæ, *Grot. in voto pro pace Eccles. pag. 655.*

* Biblioth. Antitrinit. pag. 9.

Religion, parce qu'il n'avoit aucune connoissance de la Langue Ebraïque. *Paulus de Samosata ante Arianos Philosophos & Trinitarios Christi mysteriorum quæ in Hebraïcis latent penitùs ignarus, simplicem hominem, non Deum, qui tunc primùm & non antea fuerit, Christum asserendo, Philosophos Græcos Hebraïcè etiam ignaros & Aristotelicâ contagione infectos scandalizavit, eosque in cœlum sine aliis ascendere coëgit, ubi Divinitates venari quilibet suo sensu cœpit.* C'est pourquoi Servet ajoûte au même endroit de nouvelles preuves de la Divinité de Jesus Christ, de laquelle il avoit dêja parlé auparavant. *Aliqua*, dit-il, *Divinitatis ejus præconia recolam, quorum radix est, ut eum fuisse Elohim memoriâ teneas, ex quo profunditatem arcani quomodo ab initio erat apud Patrem in oraculo comtemplabis, & qualiter ipsè nunc est in Patre realiter, sicut antea erat in ipso personaliter.* Et un peu plus bas dans la même page de son Livre. *Aliud Divinitatis præconium quod hæc omnia superat, est Pater in eo manens, qui per ipsum solum videtur; ipse est paterna facies, nec est alia Dei persona nisi Christus.* Je ne me serois pas tant étendu sur cette matiere, si je ne savois qu'il est tres-difficile de trouver les Livres de Servet: & cela montre en même temps que les deux Livres auſquels Mr. le Clerc nous renvoye pour avoir une connoissance exacte de l'origine du Socinianisme, ne paroissent pas fort exacts, puis qu'il y a des fautes manifestes sur le fait qui regarde Servet. Si cet Espagnol avoit veu le nouveau Systéme de Fauste Socin sur la Trinité, je ne doute pas qu'il ne l'eust aussi mal-traité qu'il a fait Paul de Samosate, & qu'il ne lui eust reproché son ignorance & la temerité qu'il avoit d'entreprendre d'écrire sur une matiere qu'il n'avoit pas assez étudiée, ne consultant que la subtilité de son esprit, qui lui a fait produire plusieurs *conceiti* à l'Italienne qui n'ont aucune solidité. Mais revenons à nôtre Faiseur d'Entretiens.

Mich. Serv. de Trinit. lib. 7. fol. 111.

Serv. ibid. fol. 112.

Jugement de l'esprit de Fauste Socin.

Il témoigne qu'on ne peut pas s'appercevoir en lisant ce que Mr. Simon a dit des Sociniens, qu'il ait lû autre chose que les Préfaces qui sont au commencement des Notes de Brenius sur l'Ecriture, un certain Ouvrage de Cuperus, & quelque chose des Theses de De la Place contre les Sociniens. Mais pour n'avoir cité que ces Livres, est-ce une suite necessaire qu'on n'en ait pas lû d'autres? On cite seulement ceux qui peuvent servir au sujet dont on traite. Mr. Simon s'explique même assez là-dessus, quand il nous dit dans sa Critique, *Qu'il n'a point trouvé d'autre Auteur parmi eux qui eust écrit sur tout*

Pourquoi on a choisi Brenius parlant des Sociniens dans la Critique. Hist. Crit. Liv. 3. Ch. 16. pag. 449.

tout le Vieux Teſtament, que Brenius qui a fait des Remarques fort abregées ſur la Bible. Ce qui prouve manifeſtement qu'il avoit lû leurs Livres, & que n'ayant trouvé que le ſeul Brenius qui euſt écrit ſur le Vieux Teſtament, il a laiſſé les autres, dont il promet de parler à fonds dans ſon Hiſtoire Critique ſur le Nouveau Teſtament.

Mais ce Brenius, dit Mr. le Clerc, *n'a jamais fait profeſſion publique du Socinianiſme... Il étoit au commencement Remonſtrant; il tomba enſuite dans le ſentiment des Mennonites touchant le Magiſtrat.* Il n'eſt pas queſtion de ſavoir ſi Brenius a fait profeſſion publique ou non du Socinianiſme; mais s'il ſuit les ſentimens des Unitaires dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture: & c'eſt ce qu'on a prétendu. On ne voit pas qu'il y ait jamais eu une grande ſocieté entre les Freres Unitaires, qui ont été fort partagés entre eux, comme il paroit manifeſtement des Lettres & des autres Ouvrages de Socin, qui ne s'accordoit pas trop bien lui-même avec ſes Confreres. Ainſi Brenius a pû avoir des opinions particulieres, & convenir neanmoins avec Socin & les autres Freres Unitaires dans le principal de la doctrine. Il a pû auſſi être Remonſtrant ou Arminien de profeſſion, & être en effet Socinien, comme ſont aujourd'hui la plus part des Miniſtres Arminiens, qui ſous le nom d'Arminiens ont des emplois dans la Hollande; parce que l'Arminianiſme y eſt une Religion permiſe, & non pas le Socinianiſme. Il a pû auſſi avoir des ſentimens particuliers ſur le Magiſtrat, puis que tous les Unitaires ne conviennent pas entre eux ſur ce ſujet. Enfin l'Auteur de la Bibliotheque des Antitrinitaires range au nombre des Unitaires Daniel Brenius, & nous donne le Catalogue de tous ſes Livres.

Brenius eſt dans les ſentimens des Unitaires dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture.

L'Arminianiſme & le Socinianiſme s'accordent fort bien enſemble.

On diroit à entendre parler Mr. le Clerc, que Brenius n'auroit preſque fait autre choſe dans ſes Notes ſur l'Ecriture, qu'abreger celles de Grotius. *Il ne fait*, dit-il, *tres-ſouvent que copier ou abreger les Annotations de Grotius.* Je veux que cela ſe rencontre ſouvent; & en effet il a eu raiſon de préferer Grotius à pluſieurs autres: mais il n'a pas abregé Grotius dans les endroits les plus importans, où il s'agit des ſentimens de Socin, comme on peut voir dans l'un & dans l'autre ſur le commencement de l'Evangile de St. Jean, où Brenius ſuit la nouvelle interpretation de Socin, laquelle contient plus de ſubtilité que de veritable ſolidité.

Brenius n'a pas tellement Abregé Grotius, qu'il n'ait retenu les principaux ſentimens des Socinians.

Mr. Simon ne paroit pas judicieux, ſi nous nous en rapportons à Mr. le Clerc, en ce qu'il a remarqué que Brenius ſemble n'avoir

cu

eu autre dessein en composant des Notes, que de favoriser les entêtemens de ceux de sa Secte. *Comme s'il y avoit jamais eu*, dit nôtre Auteur, *aucun Docteur Catholique-Romain qui se fust proposé autre chose dans ses Commentaires, que de soutenir les sentimens de son Eglise.* Ce n'est pas dans des petites Notes literales où l'on doit se proposer de soutenir les interests de son Eglise; mais dans des Commentaires où l'on mêle quelquefois de la Controverse. Les Sociniens prétendent être des gens épurés qui n'agissent point par préjugés, considerans seulement la verité en elle-même. C'est l'idée que Brenius a envisagé en expliquant l'Ecriture; & cependant il ne laisse pas de suivre souvent les autres: au lieu que selon son idée il devoit marquer simplement le sens qu'il croyoit le plus literal, & l'appuyer sur de bonnes preuves tirées du Texte ou des Versions anciennes & de quelque autre chose semblable. Un homme qui ne cherche que la verité en elle-même n'a pas besoin d'appuyer sa pensée sur le témoignage des autres qui n'en ont pas sceu plus que lui. C'est en ce sens-là qu'on a observé dans l'Histoire Critique, qu'il étoit inutile de s'appuyer sur l'autorité de plusieurs Protestans, pour prouver que le mot *Elohim* qui est au pluriel est la même chose que le singulier. Car on voit manifestement qu'on a voulu prévenir par là les Lecteurs contre ceux qui prouvent la Trinité par ce passage. Aussi Mr. le Clerc en demeure-t-il d'accord lui même, quand il objecte à Mr. Simon, *qu'il devoit bien penser que Brenius peut citer des Protestans, non pour s'appuyer simplement sur leur autorité, mais pour faire voir à ceux qui respectent ces Auteurs, que selon eux quelques passages dont on se sert contre les Sociniens ne prouvent rien.* Mr. Simon n'avoit garde de penser cela de Brenius, qui ne s'est proposé que d'expliquer l'Ecriture en elle-même sans appeller à son secours les témoignages des autres, & sans y mêler rien qui approche de la Controverse. Je veux bien croire qu'on ne peut pas prouver par ce passage la Trinité. Cependant il y a des Protestans, aussi-bien que des Catholiques, qui sont dans un sentiment contraire: & quand on les opposera à Brenius ou à un autre Socinien, il les rejettera; comme aussi on est en droit de rejetter les Auteurs Protestans dont il se sert. En un mot, Brenius devoit bannir de ses Notes ces sortes de citations pour suivre exactement sa méthode. Bien loin que Mr. Simon ait fait paroître dans ce qu'il objecte à Brenius, qu'il connoissoit peu la méthode des Sociniens, il a montré au contraire

Brenius parle quelquefois dans ses Notes en homme entêté des opinions des Unitaires.

Genes. 1.

qu'il la comprenoit parfaitement, lui oppolant qu'il agiſſoit contre ſa methode en citant Calvin, Bucer, Beumler & quelques autres, n'étant pas queſtion en ces endroits-là de ſe ſervir de preuves qu'on appelle *ad hominem*, mais d'expliquer ſimplement les mots de ſon Texte independemment des préjugés de toutes les Sectes.

On a, dit-on, *encore fait un plus mauvais choix, lors qu'on a joint à Brenius celui qui a donné au public les Oeuvres de cet Auteur. Cuperus ne peut pas paſſer pour un Ecrivain dont les Sociniens ſe faſſent honneur. . . . Jamais ni Socin, ni Crellius, ni aucun autre habile Socinien n'a dit que la Langue Hebraïque fût inutile pour une parfaite intelligence du N. Teſtament.* Mais quoi que Cuperus ne ſoit pas membre de la Societé des Sociniens, il ne laiſſe pas d'avoir été dans les ſentimens de ſon oncle Brenius, ayant été comme lui dans le parti des Arminiens; & il s'eſt enfin rangé à l'exemple de ſon oncle parmi ceux qui vont de divers endroits de la Hollande communier enſemble à Reinsburg village prés de Leyden. Comme on y reçoit toutes ſortes de perſonnes qui font profeſſion de croire en Jeſus Chriſt, quelques opinions qu'ils puiſſent avoir ſur le reſte de la Religion, je ne voi pas que cela ſoit oppoſé au Socinianiſme, & que Cuperus n'ait pû être dans les mêmes ſentimens que les Freres Unitaires pour le fonds de la créance, bien qu'il ait pû avoir des ſentimens particuliers ſur quelques articles. Auſſi ſuit-il leur méthode pour l'explication de l'Ecriture; & l'on dit même que c'eſt lui qui a pris le ſoin de l'Edition de Bibliotheque des Freres Polonois. Quand il a dit que la Langue Ebraïque n'étoit plus neceſſaire préſentement, parce que le N. Teſtament qui eſt la regle de nôtre Religion eſt écrit en Grec, il ne s'eſt pas fort éloigné en cela des autres Sociniens, qui ne s'attachent guere à l'étude du Vieux Teſtament; & comme ils ne ſont pas habiles dans la Langu Ebraïque, je trouve que Cuperus a eu raiſon ſelon ſes principes, de chercher le chemin le plus court.

De Cuperus.

C'eſt inutilement que Mr. le Clerc oppoſe à Mr. Simon, que les Proteſtans & les Sociniens ſuivent la même méthode dans l'explication de l'Ecriture; puis qu'on en eſt demeuré d'accord dans l'Hiſtoire Critique, & qu'on l'a même ſuppoſé comme un principe. Mais comme cette méthode priſe en general peut être conſiderée ſelon differens regards quand on l'examine dans le particulier, c'eſt ſelon ces differens regards ou parties que Mr. Simon en a parlé

diffe-

différemment, sans qu'il soit tombé dans la moindre contradiction. Mais nôtre Auteur qui n'envisage jamais les choses que d'un côté, n'a pû comprendre comment on a pû dire dans la Critique, que les Sociniens se servent *d'une Critique raffinée* pour éluder les passages qu'on leur objecte, & qu'on y ait remarque en même temps qu'ils expliquent le Vieux Testament par rapport au Nouveau, & qu'ils negligent l'étude de la Langue Ebraïque. Tout cela peut être vrai, parce qu'il s'agit d'une méthode qui est, pour ainsi parler, *complexe*, & qui par consequent a differens regards. Les exemples qu'on a produits, où Socin a recours à de pures subtilités pour montrer qu'il n'y a rien de plus embarrassé dans l'Ecriture que de distinguer à quoi se rapportent les Pronoms rélatifs, prouvent évidemment qu'il se sert d'une Critique raffinée pour éluder les passages qu'on lui objecte. De plus, il est certain que le même Socin prétend qu'on ne peut expliquer plusieurs passages du V. Testament que par rapport au Nouveau. Et enfin on a pû dire en même temps, que les Sociniens negligent l'étude de la Langue Ebraïque, parce qu'on ne voit pas qu'ils se soient appliqués à interpreter l'Ancien Testament qui est écrit en Ebreu; outre que leur érudition dans la Langue Ebraïque ne vient pas de leur propre fonds; mais ils s'en rapportent simplement à Vatable, à Castalio & à quelques autres Interpretes, suivans la Traduction qui s'accommode le mieux à leurs préjugés.

Mr. Simon ne s'est point contredit en parlant de la méthode des Sociniens.

De la méthode de Socin.

Mais il est tout-à-fait faux, dit Mr. le Clerc, que les Sociniens prétendent qu'il faut interpreter le Vieux Testament par rapport aux verités de l'Evangile, *si ce n'est qu'on l'entende des Propheties qui ont été accomplies par Jesus Christ & ses Apôtres, qui doivent être entenduës, selon tous les Interpretes Chrêtiens, par rapport à l'évenement.* Au moins y a-t-il de la verité dans la proposition de Mr. Simon à l'égard de la méthode des Sociniens: & ainsi on ne peut pas dire qu'il se soit contredit. Il suffit maintenant de montrer que Socin veut qu'on explique des passages du Vieux Testament par ceux du Nouveau, en des endroits où quelquesuns même de ceux de sa Secte ne conviennent pas avec lui. Et c'est principalement de ces endroits-là dont on a voulu parler dans la Critique, quand on y a remarqué qu'il étoit surprenant qu'un homme qui approchoit si fort des Juifs, prétendoit qu'on devoit expliquer le Vieux Testament par le Nouveau, & de plus par l'Analogie de la foi. La Let-

Suite de l'explication de la méthode de Socin.

tre

Socini Epist. ad Synod. Chmelnicien-sem, ann. 1589.

tre qu'il adresse à un Synode de Freres Unitaires contre ceux qui établissoient un Royaume charnel de Jesus Christ, & qui le prouvoient par des passages du Vieux & du Nouveau Testament qui leur paroissoient clairs & formels, est une preuve évidente de ce qu'on a avancé dans la Critique touchant sa méthode. Car Socin ne pouvant pas se défaire des témoignages qu'ils tiroient des Prophetes, repond qu'il faut expliquer ces passages mystiquement ou allegoriquement, *mysticè seu allegoricè*; & cela par rapport à la doctrine du veritable Royaume de Jesus Christ établi dans le N. Testament. * Mais ce veritable Royaume de Jesus Christ n'est pas si clair dans les Livres du N. Testament, que plusieurs Unitaires n'en doutassent, & qu'ils ne crussent au contraire y trouver des passages pour appuyer leur Royaume charnel. Ils produisoient principalement † l'endroit de l'Apocalypse, où l'opinion des Millenaires semble être autorisée manifestement. Socin assûre * qu'il est absolument necessaire d'expliquer allegoriquement le passage de l'Apocalypse : ce qui ne s'accorde pas trop bien avec sa méthode, parce qu'on ne peut rien conclure d'un sens allegorique, & qu'il n'y a aucune raison en suivant les principes des Sociniens, qui convainque qu'on doive expliquer allegoriquement ce passage, ni même plusieurs témoignages des Prophetes. Aussi Socin a-t-il besoin de faire de long circuits pour prouver son sentiment. Il a recours au Symbole des Apôtres, pour montrer que sa créance est fondée sur l'Antiquité la plus pure. *Nec sanè aliter sensisse puriorem antiquitatem vel ex Symbolo quod Apostolorum appellatur constare potest.* Il assûre ¶ que tout ce qui est dans le Nouveau Testament & toute l'Analogie de la Religion Chrêtienne tendent à nous faire croire qu'il faut rejetter ce Royaume charnel & terrestre, & n'aspirer qu'aux choses éternelles. Je veux que cela soit vrai : cependant il ne pourra jamais persuader à un Unitaire qui suivra sa méthode pour l'explication de l'Ecriture, qu'il faille changer le sens literal des Propheties & de l'Apocalypse, sous prétexte d'une certaine Analogie de foi dont on ne convient point.

Socin a recours au sens allegorique pour repondre aux objections qu'on lui faisoit sur le Royaume charnel de Jesus Christ.

† Apocal. 20.

* Necesse esse ut totus ille locus allegoricâ aliquâ ratione accipiatur & explicetur.

Socin. ibid.

Ce seroit ici le lieu de faire voir que la méthode de Socin n'est pas uniforme, & que si on la prend à la rigueur indépendante de la Tradition, elle va droit à rétablir le Judaïsme : & neanmoins dans sa

La méthode de Socin n'est pas uniforme.

* Universæ Novi Testamenti literæ totaque fidei nostræ analogia id potissimùm quærunt ac postulant, ut istis terrenis rebus omnibus neglectis atque pro nihilo habitis, quæ finem sunt habituræ ... ad res illas cœlestes perpetuò adspiremus quæ sunt æternæ, *Socin. ibid.*

ſa diſpute contre les nouveaux Millenaires il ſemble détruire cette premiere & principale méthode dont il ſe ſert ſi ſouvent contre les Orthodoxes. Je ne m'arrêterai pas là-deſſus, parce que Mr. Simon en doit parler fort au long dans ſon Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament, où il nous a promis d'examiner plus en particulier le Socinianiſme. Je dirai ſeulement que nôtre Auteur n'a pas raiſon de corriger la remarque qu'on a faite touchant Luther, qui a auſſi prétendu qu'il faut ſouvent interpreter le Vieux Teſtament par rapport aux verités du Nouveau. *Luther*, dit-on, *n'a pas non plus interpreté le Vieux Teſtament par rapport aux verités de l'Evangile autrement que les Interpretes Catholiques-Romains le font.* Mais cette remarque generale de la méthode de Luther en ce qu'il convient avec les Catholiques-Romains dans l'explication de quelques endroits de l'Ecriture, empêche-t-elle qu'il n'a quelque choſe de particulier dans cette même méthode, comme on l'a fait voir dans l'Hiſtoire Critique? A quel propos nôtre Faiſeur d'Entretiens ajoûte-t-il ſur cela, que Mr. Simon *doit avoir un Dictionnaire François auſſi particulier que le ſont pluſieurs de ſes ſentimens?* Peut-on s'expliquer plus nettement qu'on l'a fait dans la Critique à l'égard de Luther, où on a remarqué que cet Hereſiarque ayant entrepris de faire une nouvelle Traduction de la Bible ſur l'Ebreu dont il n'avoit qu'une connoiſſance fort mediocre, fut attaqué fortement par les Ebraïzans de ce temps-là, qui mépriſerent ſa Verſion: ce qui l'obligea pour répondre à ces Ebraïzans, d'établir ce principe, qu'il étoit plus à propos de traduire les paſſages obſcurs de l'Ecriture par rapport aux myſteres de la Religion Chrêtienne, que de conſulter les Grammairiens. Cette methode qui étoit bonne priſe en general, étoit ſujette à l'illuſion en la perſonne de Luther: & en effet on voit manifeſtement qu'il s'eſt quelquefois trompé en la ſuivant contre le ſentiment commun des autres Interpretes.

Luther a prétendu expliquer pluſieurs paſſages du Vieux Teſtament par le Nouveau.

Hiſtoire Critique, Liv. 2. Ch. 23.

A ce que Mr. le Clerc objecte, qu'on pouvoit aiſément recueillir de pluſieurs paſſages des Prophetes que Socin & Crellius ont expliqués dans leurs Ouvrages, quelle eſt la méthode des Sociniens; je répons que ces paſſages étant fort diſperſés, on a crû le pouvoir faire mieux en produiſant cette même méthode tirée de quelques endroits de Socin de la maniere qu'ils ſont rapportés par Joſué De la Place: car outre qu'ils ont été produits fidélement, on pénetre beaucoup mieux les principes de Socin par la compáraiſon qu'on en

Pourquoi on a pris les paſſages de Socin dans le Livre de Joſué De la Place.

a faite avec les réponſes de De la Place: & on a montré en même temps, que la methode des Sociniens & des Proteſtans, qui eſt la même pour l'interpretation de l'Ecriture, eſt défectueuſe. C'eſt la principale raiſon qu'on a euë dans la Critique, de choiſir le Livre de De la Place pour expliquer la méthode des Sociniens, parce que cette voye ſervoit à la mettre mieux dans ſon jour; & qu'au reſte on ne produiſoit rien qui ne fuſt en effet de Socin.

Mr. le Clerc ne doit pas être ſurpris, ſi l'on n'a pas ſi bonne opinion que lui de cet incomparable *Heros des Unitaires* qui s'eſt ingeré d'écrire ſur les matieres les plus difficiles de la Religion avant qu'il les euſt étudiées avec application. Si on s'en rapporte aux Préfaces de la Bibliotheque des Freres Polonois, où nôtre Auteur nous renvoye pour y apprendre l'origine du Socinianiſme, on y verra que cet Heros ne s'étoit jamais appliqué à l'étude de la Philoſophie & de la Theologie; qu'il avoit ſeulement appris quelque choſe de la Dialectique, mais fort tard; qu'il avoit paſſé à la Cour du Duc de Florence la principale partie de ſa vie, & celle où il pouvoit faire le plus de profit pour ſes études. Il commença à étudier la Theologie à l'âge de 35. ans rempli des préjugés de ſon oncle Lelius, dont il avoit les Ecrits, & ſur leſquels il a formé ſon Syſteme. Il ne laiſſa pas ayant ſi peu de connoiſſance de la Theologie, de s'ériger en Prophete, & de vouloir réformer tout le genre-humain. Auſſi ſes chers Freres les Unitaires & ſes meilleurs amis ne pûrent-ils s'empêcher de le traiter de brouillon, d'emporté & de médiſant. Ils lui reprocherent qu'il écrivoit avec trop de précipitation, & qu'il avoit trop de confiance en lui-même. *Maledicentia certè in tuo Volumine contra atque in Epiſtola promiſiſti cunctis apparet. . . Unum in te deſideramus, ut minùs tibi blandiare, magis aliis credas.* Je ne voi pas que ce *grand Heros* ſatisfaſſe entierement aux reproches que ſes amis lui avoient faits. Il avouë qu'il n'a point eu d'autre maître que lui-même, à la reſerve de quelques Ecrits de ſon oncle. *In iis quæ in reſponſione illa mihi tractare neceſſe fuit, ne unum quidem hactenus novi ejuſmodi magiſtrum.* Il eſt vrai qu'il objecte à Squarcialupus, de n'avoir lû peut-être que la Préface de ſon Livre: mais quoi qu'il fiſt, il ne pût pas ſe purger entierement des défauts manifeſtes dont on l'accuſoit. Quelques-uns même de ces Freres Unitaires s'oppoſerent avec vigueur à ſes nouveaux paradoxes, qu'ils regardoient comme des opinions horribles & contraires à la parole de Dieu,

L'eſprit de Socin & ſes études, Vita Socini conſcripta ab Equite Polono.

Squarcialupi Epiſtola ad Socin. ann. 1581.

Socin. Epiſt. ad Squarcial. ann. 1581.

Socin accuſé par ſes Confreres de tenir

Dieu. *Non sine mœrore, ne quid gravius addam, incidi inter legendum in quoddam paradoxon Scripturæ Sacræ contrarium ac planè horrendum, dum Christum in morte sive in cruce sacrificium obtulisse pernegas.* Comme il n'avoit pas assez médité sur les matieres de la Theologie, & qu'il voulut s'ériger en Maître dans un temps qu'il n'étoit encore qu'un écolier, il étoit obligé d'appuyer ses paradoxes par de pures subtilités.

D'horribles paradoxes dans la Religion. Niemojevius in Epist. ad Socin. anno 1587.

On accuse Mr. Simon de n'avoir pas examiné avec soin la méthode des Sociniens, quand il a dit que les regles de la Grammaire & de la Dialectique appliquées au Texte de l'Ecriture sont leur Theologie. En effet, on ne trouve presque rien autre chose dans leurs Livres. Mais Mr. le Clerc qui entend parfaitement les sentimens des Unitaires, & qui aspire à être un jour au nombre des Heros de ce parti, soutient avec eux, que *ce qu'il y a de positif dans leur créance se trouve en termes formels dans l'Ecriture, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à aucune subtilité de Grammaire ou de Logique pour l'en tirer; qu'il ne faut avoir que le sens commun pour l'y voir; & qu'aussi tous les Chrêtiens en tombent d'accord.* Mais je trouve au contraire que Mr. Simon s'est appliqué avec soin a examiner les fondemens de la doctrine des Sociniens; & que ces dogmes positifs dans lesquels on fait consister le gros de la Religion, sont des idées abstraites & de pures chimeres qui n'ont rien de positif que dans l'imagination des Unitaires. Quand ils nous viennent dire avec nôtre Auteur, *que tout ce qu'ils reconnoissent pour fondamental est si clair, que toutes les autres Sectes du Christianisme le croyent aussi-bien qu'eux*, ils se trompent manifestement. Car la créance que les Sociniens ont d'un Dieu & d'un Jesus tel qu'ils se le representent, n'est qu'une pure abstraction métaphysique, parce qu'ils ne croyent pas ce Dieu & ce Jesus Christ tels qu'ils sont positivement, c'est-à-dire un Dieu & un Jesus Christ de la maniere que les Orthodoxes les reconnoissent étant appuyés sur l'Ecriture & sur la Tradition.

Les articles positifs de la Religion des Sociniens sont sans fondement.

Ce qui a trompé, continuë nôtre Auteur, le P. Simon & plusieurs autres, *c'est qu'on ne distingue pas la Religion de la Controverse.* Cette distinction est ici inutile, puis que de la maniere que les Unitaires établissent les articles fondamentaux de leur créance, ils renferment necessairement la Controverse; parce qu'on leur fait voir que ce qu'ils croyent de Dieu & de Jesus Christ ne consiste qu'en des abstractions métaphysiques qu'ils ont mal tirées de l'Ecriture,

& qui reſſemblent fort à *l'Univerſel à parte rei* que les Scotiſtes croyent trouver dans les Ecrits d'Ariſtote. C'eſt une erreur qui eſt commune à tous les Proteſtans ſoit Lutheriens, Calviniſtes, Arminiens, & aux Sociniens: car ils s'apliquent tous à eux-mêmes ce que Mr. le Clerc dit ici des Sociniens, *qui prétendent que les autres Chrêtiens ont ajoûté aux doctrines fondamentales diverſes doctrines purement humaines qui n'ont aucun fondement dans l'Ecriture Sainte.* Mr. Spon ſe ſert à peu prés de cet argument dans ſa Lettre au R. Pere la Chaiſe; & comme il eſt Medecin, il juge que *les maladies inveterées* de l'Egliſe Romaine *tendent à la mort.* Il avoit apparemment profité de la lecture qu'il avoit faite de quelque Livre Socinien: car on voit les mêmes principes dans la Préface d'Eniedinus que dans ſa Lettre. Ce ſubtil Unitaire vante fort l'antiquité de ſa créance, qu'aucun Papiſte, ni aucun Proteſtant ne peut révoquer en doute. *Quæ negare quis, quæſo, audebit? Num Papiſta, num Lutheranus aut Calvinianus? Non opinor. Omnes itaque Pontificii & Calviniani noſtram vituperando doctrinam, ſuam execrantur confeſſionem Chriſtianam.* Servet qui convient avec les Unitaires dans le fonds de la doctrine touchant l'unité d'un Dieu Souverain & d'un Jeſus Chriſt, a cependant une idée de ce même Dieu & de ce même Jeſus Chriſt fort differente de la leur, qu'il prétend trouver clairement & diſtinctement dans l'Ecriture; & il ſe ſert des mêmes raiſons dont les Sociniens ſe ſervent. Si je ne craignois d'être trop long, je montrerois ici avec évidence, que ce principe des Sociniens qui plaiſt tant à nôtre Auteur, tend droit à établir le Judaïſme, & même le Saduceïſme dans la Religion.

Erreur commune à tous les Proteſtans & aux Sociniens.

Monſr. Spon.

Enied. Præfat. in explicationes locorum V. & N. Teſtam.

Michel. Servet.

Comme j'ai fait profeſſion dés l'entrée de mon Livre de ne pas ſuivre nôtre Faiſeur d'Entretiens dans tous ſes égaremens, je ne m'arrêterai point aux lieux communs qu'il débite ici à ſon ordinaire. Il nous dit *que pour parler de tout il faut ſouvent parler de ce qu'on ne ſait pas*; que les Sociniens ayant trop fait de bruit en Europe, il en failloit parler à quelque prix qui ce fuſt; & que Mr. Simon n'ayant pas le loiſir de lire leurs Livres, s'eſt hazardé d'en dire ce qu'il en avoit ouï dire à d'autres. Enfin pour comble de ſes impertinentes réflexions, il ajoûte que ſi Mr. Simon *a jugé avec la même précipitation des Rabbins MSS. qu'il cite quelquefois, & que tout le monde ne peut pas conſulter; nous pouvons nous aſſûrer d'en avoir des idées fort veritable.* Où eſt le jugement de cet homme? Si Mr. Simon a eu le loiſir

Lieux communs de Mr le Clerc qui ne prouvent rien.

de

de lire plusieurs Manuscrits, & d'en donner des extraits, il me semble qu'il aura à plus forte raison pris tout le temps qui lui étoit necessaire pour examiner des Livres imprimés & écrits en Latin. Mais laissons-là ces minutes. Nôtre Professeur Ebraïzant ne devroit jamais parler ni de MSS. ni de Rabbins: car il donne en cela des preuves évidentes de son ignorance dans cette Literature. Je laisse aussi à part le galimatias qu'il fait, quand il conclut que la méthode du P. Simon pour expliquer l'Ecriture, est la même que celle des Sociniens. Il vaut mieux examiner la suite de son discours, où il fait paroître un tant soit peu plus de solidité.

Mr. Simon parlant de la méthode des Sociniens dans sa Critique, a fait cette remarque; *Qu'il est étonnant que tous les Patriarches des nouvelles Sectes conviennent entre eux de principe, & qu'ils soient cependant si éloignés les uns des autres dans les consequences qu'ils prétendent tirer de ce même principe.* D'où il conclut que ce principe ne peut pas être suffisant de lui-même pour terminer les differens de la Religion, & qu'il faut necessairement recourir à quelque autre chose avec les Catholiques. Mr. le Clerc qui fait profession de n'être Chrêtien que dans le gros de la Religion, répond *premierement, qu'il y a en Hollande de tres-habiles Theologiens, qui soutiennent qu'il n'y a pas si grande difference entre ceux qui reconnoissent l'Ecriture pour la seule regle de leur foi, qu'on le dit communément, & que tous conviennent dans les articles fondamentaux.* Ces Theologiens de Hollande sont apparemment ceux qu'on a mis à la tête des Entretiens de Mr. le Clerc. En effet tout ce qu'on peut dire d'eux, c'est qu'ils sont Theologiens *en gros*, n'ayant pas une connoissance exacte de la Theologie. Aussi nôtre Auteur ajoûte-t-il, que sans prendre leur parti qui ruineroit tout le raisonnement de Mr. Simon, il veut bien lui répondre, *en supposant même l'opinion commune.* Et pour préambule il nous dit, que l'esprit de dispute aveugle ceux qui en sont possedés, qu'il y a des gens de mauvaise foi, *& qu'on en voit tous les jours des exemples dans les disputes des Theologiens, des Philosophes & des Critiques.* Mais ces disputes ne sont pas sur des faits qu'on suppose clairs & évidens; outre qu'on ne peut pas dire selon les Protestans, que leurs Patriarches ayent été des gens de mauvaise foi. Si cela est, la chose sera bientost décidée: car ou ils ont été des visionnaires, ou des gens de mauvaise foi, en nous assûrant qu'ils voyoient clairement & distinctement des faits dont ils n'avoient qu'une connois-

Histoire Critique Liv. 3. ch. 16. p. 448. *On ne peut terminer les disputes de Religion par le principe des Protestans & des Sociniens.*

noissance fort obscure. Venons enfin aux exemples de nôtre Auteur.

Si les Saducéens qui recevoient le Pentateuque ont pû sans extravagance nier qu'il y eust des Anges.

Les Saducéens, dit-il, nioient autrefois qu'il y eût des Anges, bien qu'ils reçûssent les Livres de Moïse qui nous apprennent qu'il y en a. *Cela paroit si extraordinaire, que quelques Savans n'ont pû concevoir comment on pouvoit avoir l'impudence de nier une chose si manifeste.... On seroit encore plus surpris, s'il se trouvoit quelqu'un aujourd'hui qui fût assez extravagant pour en conclure que Moïse n'a rien dit qui prouve évidemment qu'il y a des Anges.* Voila de beaux mots; mais ils ne sont soutenus d'aucunes preuves. C'est pourquoi j'ose dire que selon la méthode des Sociniens, qui est la même que celle des Saducéens qui rejettoient les Traditions des Pharisiens, il n'y a aucune extravagance à nier qu'il y ait des Anges, en recevant même le Pentateuque de Moïse. Les Saducéens diront que si on examine à la rigueur les endroits où il est parlé des Anges, on y reconnoîtra facilement que ce sont des expressions figurées & des imitations de ce qui se fait dans le monde, où les grands Seigneurs qui ne peuvent pas être présents par tout, son obligés de se servir de plusieurs Ministres; qu'il n'en est pas de même de Dieu, qui n'a nullement besoin de ces sortes de Ministres. Mais l'Ecriture qui s'accommode à la foiblesse des hommes, a imité ces nourrices qui bégayent avec les enfans. C'est sur ce pied-là, diront les Saducéens, qu'on donne à Dieu des bras, des mains, des pieds, une langue & plusieurs autres choses qui ne lui peuvent convenir. Ils produiront les premiers Chapitres de la Genese, pour montrer qu'il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qui est énoncé dans les Livres de Moïse. En effet, si nous n'étions assûrés autant par la Tradition que par les paroles de l'Ecriture, qu'il y a des Anges, le sentiment des Saducéens ne contiendroit rien de ridicule.

Il n'y a point d'extravagance à croire que St. Jerôme ait été Prophete; mais un défaut d'application à la Critique.

Le second exemple qu'on produit pour prouver qu'il y a des choses tres-claires & dont on ne peut douter sans extravagance, est pris de l'opinion de quelques Docteurs Catholiques, qui se sont imaginés que St. Jerôme devoit plûtost être consideré comme un Prophete dans sa nouvelle Traduction, que comme un Interprete. Il y a à la verité plusieurs Theologiens qui sont de ce sentiment, & ils ne manquent pas de raisons apparentes pour l'appuyer. Il faut être Critique pour en découvrir la fausseté. Ainsi ils peuvent avoir cette opinion sans passer pour extravagans. Il en est de même du troi-

troisiéme exemple tiré de l'antiquité des Points-Voyelles de la Langue Ebraïque. Les Livres que les deux Buxtorfs & Louïs Cappel ont fait sur cette matiere montrent assez qu'on peut defendre l'antiquité des Points sans être extravagant, puis qu'il faut de l'étude de Critique & de l'application avant qu'on puisse décider cette question.

On peut aussi defendre l'antiquité des Points-Voyelles sans être extravagant.

A l'égard des disputes qui sont présentement parmi les Chrêtiens sur plusieurs faits de la Religion, elles viennent la plus-part du principe des Protestans, qui expliquent chacun l'Ecriture à leur maniere, sans consulter la Tradition: au lieu que les autres Societés Chrêtiennes different trés-peu entre elles, parce qu'outre l'Ecriture elles ont recours aux Traditions de leurs Peres. Les Catholiques ont raison de condamner les Protestans, & ils sont fondés en cela sur des preuves évidentes qui appuyent leur conduite, au lieu que les Protestans n'ayant aucun principe fixe de leur créance, se détruisent les uns les autres, & ne peuvent rien opposer de solide aux Catholiques-Romains, qui conviennent dans le fonds de la créance avec toutes les autres Societés Chrêtiennes, si on en excepte les seuls Protestans & les Sociniens, qui ont abandonné le veritable principe de la Religion. Il ne faut qu'un tant soit peu de bon sens pour voir que les preuves claires & évidentes sont du côté des Catholiques, & non pas du côté des Protestans & des Unitaires.

Origine des disputes sur la Religion.

Je dis la même chose des Juifs & des Mahommetans, que nôtre Auteur fait aussi venir ici sur les rangs, pour prouver que selon le principe de Mr. Simon on ne leur doit pas parler d'embrasser la Religion Chrêtienne, puis qu'ils ne peuvent pas savoir où elle se trouve. Il est vrai que tant qu'on ne les attaquera que par le seul principe des Protestans & des Sociniens, ils formeront de grandes difficultés qu'on ne pourra pas résoudre facilement. Mais il ne sera pas mal-aisé de les convaincre par les principes des Catholiques, je veux dire par l'Ecriture & par la Tradition de l'Eglise. Ce fut cette Tradition de l'Eglise qui fit le plus d'impression sur l'esprit de St. Augustin, lors qu'il abandonna la Secte des Manichéens.

Il est difficile de convaincre les Juifs & les Mahommetans par le principe des Protestans & des Sociniens.

Enfin l'exemple qu'on apporte des Pyrroniens est tout-à-fait hors de propos, puis qu'il ne s'agit point de gens qui fassent profession à leur imitation de douter de tout. Au contraire les Sectaires prétendent qu'ils voyent clairement & distinctement dans l'Ecriture

Les Protestans sont en vision.

naires, ou gens de mauvaise foi.

criture les articles fondamentaux de leur Religion. En quoi on les convaint manifestement d'être visionnaires, ou gens de mauvaise foi ; puis que d'autres personnes qui sont aussi éclairées qu'eux & qui ne sont point Pyrroniens, n'y voyent rien de semblable, quelque application qu'ils fassent. D'où on a eu raison de conclure dans l'Histoire Critique, que le principe des Protestans & des Unitaires n'est pas un principe suffisant pour terminer sans le secours de la Tradition les points de la Religion.

CHAPITRE XX.

Critique de la XIX. Lettre.

ON a déja remarqué ci-dessus, que les Sommaires qui sont à la tête de chaque Chapitre du Livre de Mr. le Clerc ne répondent pas toûjours à ce qui est contenu dans le même Livre. En effet on voit pour premier Sommaire au commencement de cette Lettre, ces mots, *Passage scandaleux du P. Simon contre l'Ecriture Sainte :* & quand on vient à examiner dans le Livre en quoi consiste ce prétendu scandale contre l'Ecriture, c'est qu'on y a dit, *que l'Ecriture soit qu'elle ait été corrumpuë, ou qu'elle ne l'ait point été, peut être citée comme un Acte authentique lors qu'elle se trouve conforme à la doctrine de l'Eglise ; que c'est en ce sens là que les Peres ont dit que la seule & veritable Ecriture ne se trouve que dans l'Eglise.* Voila en effet un horrible scandale, parce qu'il s'ensuivroit, selon Mr. le Clerc, *que l'Eglise pourroit réformer comme il lui plaroit les Exemplaires de l'Ecriture, & que ces Exemplaires ainsi réformés ne laisseroient pas de faire foi de la doctrine des Apôtres.* Il est aisé de juger que le scandale n'est que dans la consequence que nôtre Auteur tire de la proposition de Mr. Simon : mais comme cette consequence n'a aucune liaison avec la proposition, tout ce scandale sera imaginaire. Mr. Simon parle d'une Ecriture qu'on suppose corrompuë, & il dit que quand on supposera même l'Ecriture corrumpuë en quelques endroits, l'Eglise ne laissera pas de s'en servir ; parce qu'outre l'Ecriture elle a ses Traditions qui lui servent de regle pour sa créance. Peut-on inferer de là que l'Eglise a la liberté de réformer comme il lui plaira les Exemplaires de la Bible, & juger ensuite de la foi des Apotres par ces Exemplaires corrigés ? Le raisonnement

Mr. le Clerc se scandalise sans sujet.

ment

ment de Mr. Simon en ce lieu-là prouve le contraire : car il remarque en même temps, *qu'on ne doit point raisonner de l'Ecriture comme de la plus-part des autres Actes, auxquels on n'est point obligé de croire, s'ils ne sont tout-à-fait conformes à l'Original.* En effet, lors qu'il s'agit de juger quelque affaire que ce soit, on examine à la rigueur si les pieces qu'on produit sont originales, ou au moins de bonnes Copies collationnées sur les Originaux. Mais en fait de Religion cela n'est point necessaire, parce que quand même on n'auroit point d'Ecriture, la seule Tradition uniforme de toutes les Eglises du monde est un Acte suffisant pour établir la Religion, & à plus forte raison si on y joint l'Ecriture, quand on la supposeroit même alterée en quelques endroits. L'Eglise ne réformera pas pour cela comme il lui plaira ces endroits de l'Ecriture ; mais elle consultera les meilleurs Exemplaires : & si l'on ne peut pas même assûrer que ces meilleurs Exemplaires n'ayent reçû aucune alteration, elle n'y apportera aucun changement ; mais elle reglera sa créance selon sa Tradition. Et c'est en ce sens-là que l'Eglise seule possede les veritables Ecritures.

Histoire Critique Liv. 3. Ch. 22. p. 494. *Difference de l'Ecriture & des autres Actes sur lesquels on doit prononcer un jugement.*

On veut cependant que Mr. Simon ait établi en un autre endroit de sa Critique un principe tout-à-fait contraire à celui-là, quand il dit en parlant des Samaritains Schismatiques, que les Heretiques & Schismatiques ont aussi-bien l'Ecriture que les Orthodoxes, parce que la Bible a d'elle-même une autorité divine & canonique. Mais si nôtre Faiseur d'Entretiens avoit compris le raisonnement de Mr. Simon en cet endroit, il n'y auroit pas trouvé la moindre contradiction. On a prétendu que l'Exemplaire Ebreu des Samaritains n'étoit pas moins authentique que celui des Juifs, parce que ce sont deux Copies d'un même Original : & comme quelques Protestans ont prétendu que les Samaritains ne pouvoient pas avoir de Bible authentique, parce qu'ils étoient Schismatiques, Mr. Simon a répondu que *si les Samaritains n'ont point de veritable Ecriture pour cette seule raison, parce qu'ils sont Schismatiques, on pourra aussi dire que les Heretiques & les Schismatiques n'ont point de Bible authentique :* ce qu'on ne peut pas dire, parce qu'il est certain que les Protestans ont aussi-bien que les Catholiques le Vieux & le Nouveau Testament en Ebreu & en Grec, & de la même maniere. La seule raison du Schisme n'empêche pas qu'on n'ait une veritable Ecriture : & ainsi Mr. Simon a tres-bien conclu contre quelques Protestans, que le Pentateuque Samaritain n'étoit pas moins au-

Mr. le Clerc trouve des contradictions où il n'y en a point.

Histoire Critique. Liv. 3. Ch. 24. p. 506.

Le Schisme & l'Heresie ne prouvent pas

que les Schismatiques & les Heretiques n'ayent point de veritable Ecriture.

thentique que celui des Juifs. Pour faire voir qu'il n'étoit pas veritablement authentique, il falloit prouver que les Samaritains avoient corrumpu malicieusement leur Exemplaire: & c'est principalement de cette corruption dont on a parlé, quand on a dit avec les Peres, que la veritable Ecriture ne se trouve que dans l'Eglise; car alors il seroit dangereux de s'en rapporter entierement a l'Ecriture pour la créance, si on n'avoit la Tradition. De plus, dans les endroits même qui n'ont point été corrumpus à dessein, mais par les injures des temps & par la negligence des Copistes, on peut

En quel sens l'Eglise seule possede la veritable Ecriture.

assûrer que l'Eglise seule a la veritable Ecriture, parce qu'elle seule possede l'explication de cette Ecriture dans ce qui appartient à la créance. Je veux bien que les Heretiques & les Schismatiques ayent aussi-bien que l'Eglise une Ecriture divine & authentique, puis qu'on suppose que c'est la même: mais outre ce corps d'Ecriture qui est muët & qui est commun aux Catholiques & aux Heretiques, il y a une autre Ecriture vivante que la seule Eglise possede & conserve par le moyen de ses Traditions. Ce qui a fait dire à

Tertull. de Præscrip.

Tertullien, comme on l'a remarqué dans la Critique, *Ubi apparuerit esse veritatem disciplinæ & fidei Christianæ, illic erit veritas Scripturarum.*

Il n'est pas besoin que je m'arrête sur les réflexions que Mr. le Clerc fait ici sur les paroles de Tertullien contre l'Heretique Marcion, parce qu'on a dêja expliqué ailleurs la pensée de Tertullien. J'ajoûterai seulement que ce que nôtre Auteur ajoûte à l'occasion de ce Pere touchant la maniere dont on pouvoit retablir les endroits de l'Ecriture corrumpus par les Heretiques, souffre de tres-grandes difficultés. *Il n'étoit pas*, dit-il, *impossible de reconnoître dans ces temps là les endroits que les Heretiques avoient falsifiés, & de les rétablir parfaitement sans le secours des premiers Originaux, parce qu'on pouvoit avoir une infinité d'Exemplaires anciens auxquels les Heretiques n'avoient point touché.* Mais comment pourra-t-on distinguer ces corruptions sans le secours des premiers Originaux, lors qu'elles ne consistent qu'en de certains mots? Je demande à nôtre Critique, par quelle regle il pourra retablir la veritable leçon du verset 14. du Chap. V. de l'Epitre aux Romains, soit que cette corruption vienne des Heretiques ou non. Toute l'Eglise d'Occident lit, que *depuis Adam jusqu'à Moïse la mort a regné sur ceux qui n'avoient point peché.* Il y avoit au contraire plusieurs Exemplaires

On ne peut pas toûjours reconnoître sans le secours des Originaux les endroits que les Heretiques ont falsifiés dans l'Ecriture.

Latins

Latins du temps de St. Jerôme & de St. Augustin, où on lisoit sans la particule negative *sur ceux qui avoient peché.* Cette diversité de leçon est d'importance. Les anciens Peres sont partagés là-dessus. Le Diacre Hilaire, qu'on croit Auteur des Commentaires sur St. Paul que plusieurs ont attribués à St. Ambroise, appuye de toute sa force cette dernière leçon. Il a recours aux regles de la Critique: il pretend même qu'on doit préferer d'anciens Exemplaires Latins aux Exemplaires Grecs de son temps, & il cite pour cela plusieurs Peres Latins: & enfin il assûre que la raison, l'Histoire & l'autorité sont de son côté. *Hoc verum arbitror, quando & ratio & historia & autoritas observatur.* Nonobstant toutes ces belles & judicieuses réflexions, il se trouve aujourd'hui que la leçon qui est opposée à la sienne est la seule autorisée. On ne peut pas dire la même chose des corruptions de Marcion à l'égard de l'Evangile de St. Luc: car il avoit fait un nouvel Evangile à sa maniere. Ainsi il étoit facile de se convaincre de fausseté par les Exemplaires qui se trouvoient dans toutes les grandes Eglises fondées par les Apôtres.

Ambrosiast. Comm. in cap. 5. Epist. ad Rom.

Quoi que nôtre Faiseur d'Entretiens fasse profession de n'être Chrêtien qu'en gros, il ne laisse pas d'être furieusement scandalisé du discours de Mr. Simon touchant la premiere origine des Langues. *Lors que j'ai lû, dit-il, cet endroit, je vous avouë qu'il me sembloit de lire une Histoire Payenne du commencement du monde, où l'on voit les hommes habiter les antres, courir dans les forests comme des bêtes sauvages,* &c. Si nous suivons neanmoins à la rigueur les principes de nôtre Auteur touchant l'explication de l'Ecriture, je ne voi pas qu'il puisse rien conclure des paroles de la Genese contre Mr. Simon: car si l'on separe la Tradition commune selon laquelle on entend à la lettre l'Histoire de la Creation, nôtre Faiseur d'Entretiens se trouvera fort embarrassé à prouver ce qu'il a avancé. Toute la difficulté est de savoir si la Tradition touchant l'infusion de la premiere Langue est si constante qu'on ne la puisse nier. S'il y a quelque chose d'arrêté là-dessus dans l'Eglise, Mr. Simon s'y soumettra volontiers, & non pas aux raisons de Mr. le Clerc, dont il ne peut rien conclure selon ses principes. Ainsi tout ce long discours qu'il produit ici me paroit fort inutile, aussi-bien que ce qu'il ajoûte un peu après touchant la confusion des Langues. Il n'est pas surprenant que lors qu'on entreprit de bâtir la Tour de Babel, il manqua plusieurs mots à l'ancienne Langue

Mr. le Clerc se scandalise sans sujet.

Il n'étoit pas neceſſaire que la Langue de nos premiers Peres euſt pluſieurs mots qui ont eſté inventés dans la ſuite.

de nos premiers Peres, parce qu'il eſt conſtant qu'on n'a inventé les mots qu'à meſure qu'on en a eu beſoin pour s'exprimer dans de certaines choſes. Mais il n'y a pas d'apparence, dit nôtre Auteur, *que ceux qui entreprirent de bâtir cette Tour ne ſûſſent pas les noms des materiaux ou des inſtrumens dont ils ſe ſervoient, ou que l'Architecture en fût ſi nouvelle, que l'on ne pût convenir du nom qu'on lui donneroit.* Comme cette Tour n'étoit pas un ſimple tour, mais apparemment une ville entiere en forme de tour, je ne doute point qu'il n'y eût bien des choſes extraordinaires & auſquelles il fut neceſſaire de donner de nouveaux noms. Et à ce que Mr. le Clerc oppoſe, que la Langue d'Adam auroit été une pauvre Langue, puis qu'elle n'auroit pû fournir les mots neceſſaires pour exprimer les materiaux & l'Architecture; je répons qu'Adam pour demeurer dans le Paradis terreſtre n'avoit pas beſoin d'être ſavant dans l'Architecture; & que la poſterité à inventé les mots de la plus-part des arts à meſure qu'ils ont été inventés & perfectionnés. C'eſt ce qui eſt arrivé dans toutes les Langues du monde. Les Grecs, par exemple, qui ont excellé dans l'Architecture & dans les autres arts, ont fourni des mots aux Romains, & ceux-ci aux autres nations de l'Europe. La Langue Latine manquoit du temps de Ciceron de ces ſortes de mots, qu'il fallut emprunter des Grecs. C'eſt de la même maniere que les Perſes & les Turcs ont tiré des Arabes les termes propres aux arts. En un mot, je ne voi pas pourquoi l'on veut qu'Adam pour demeurer dans le Paradis terreſtre ait eu beſoin de ſavoir tous les termes propres à l'Architecture & aux autres arts.

Mr. le Clerc explique la confuſion des Langues contre le ſens naturel des paroles de l'Ecriture.

Si l'on étoit auſſi ſuſceptible de ſcandale que nôtre Faiſeur d'Entretiens, il y auroit bien plus de ſujet d'être ſcandaliſé de la maniere dont il explique ici la confuſion des Langues contre le ſens propre & naturel du Texte de l'Ecriture. Il prétend que lorsque Dieu dit dans la Geneſe, *Confondons leur langage, en ſorte que l'un n'entende pas le langage de l'autre*, c'eſt la même choſe que s'il diſoit, *Mettons la diviſion entre eux.* Je veux que ces expreſſions, *parler un même langage*, *parler different langage*, ſignifient quelquefois dans l'Ecriture, *être d'un même ſentiment*, *être partagé en ſentimens*: mais toute la ſuite du diſcours dans cet endroit de la Geneſe marque aſſez qu'il y eſt parlé d'une veritable confuſion de langage. Au reſte, ſi Mr. Simon n'a rien décidé touchant la premiere Lan-

gue

gue du monde, c'est qu'il n'a pas crû qu'on eust aucune démonstration là-dessus. Il a rapporté en qualité d'Historien & de Critique les opinions differentes qu'on a sur cette matiere, en y joignant ses réflexions. Pour ce qui est des manieres de parler Payennes que nôtre Professeur Ebraïzant remarque aprés quelques autres Auteurs dans la Langue Ebraïque, les exemples qu'il en produit ne sont pas évidens. *La coutume*, dit-il, *de donner à Dieu un nom pluriel ne peut venir que de l'opinion de ceux qui croyoient la pluralité des Dieux.* Mais on peut dire que les Ebreux se sont servis du nom *Elohim* au pluriel pour signifier quelquefois le veritable Dieu au singulier, comme ils disent *Behemoth* au pluriel pour exprimer une grande bête, comme qui diroit la Bête des bêtes. Ainsi ils disent *Elohim* au pluriel, pour marquer le Dieu des Dieux; non pas qu'ils ayent crû qu'il y eust en effet plusieurs Dieux. Et les Payens même ont pû se servir de cette même façon de parler quand ils ont voulu nommer quelque Divinité dominante. Il y a bien de la difference entre des expressions purement Payennes, & celles dont on se sert par rapport à ces expressions Payennes. Moïse appelle le Dieu des Ebreux le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, sans croire pour cela qu'il y eust d'autres Dieux veritables que celui de ses Peres. Comme chaque nation avoit ses Dieux particuliers, il étoit difficile que Moïse pour se faire entendre s'expliquast d'une autre maniere.

Les exemples des expressions Payennes que Mr. le Clerc prétend être dans la Bible ne sont pas évidens. Job. 40: 10.

Mr. le Clerc ajoûte ici, *Que lors que Dieu s'apelle le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, il veut dire qu'il favorise d'une façon toute particuliere ces Patriarches; & qu'on en peut fort bien conclure, qu'il résuscitera un jour leurs corps.* Je sai que Jesus Christ a employé cette expression contre les Saducéens, pour leur prouver par la Loi de Moïse la verité de la résurrection. Mais de quelque maniere que nôtre Aûteur tourne aprés Grotius le raisonnement de Nôtre Seigneur, il n'en pourra jamais rien prouver, à moins qu'il ne reconnoisse, comme on l'a dêja remarqué ci-dessus, qu'il y avoit du temps de Jesus Christ une certaine maniere d'expliquer plusieurs passages de l'Ecriture selon la Tradition autorisée par l'usage. Nôtre Seigneur & ses Apôtres ont souvent suivi ce préjugé dans leurs disputes contre les Juifs.

Matth. 22: 32.

Le raisonnement de Jesus Christ contre les Saducéens suppose une certaine Tradition.

Il n'y a pas plus de vrai-semblance à ce que nôtre Auteur dit au même endroit, que *les Payens de la Palestine croyoient que les ames descendoient*

cendoient après la mort dans un certain lieu souterrain où elles souffroient ou étoient récompensées ... & que c'est d'eux dont les Grecs & les Latins ont pris toute leur Theologie. De là vient que dans l'Ecriture on trouve descendre dans le lieu des morts, pour mourir simplement. D'où enfin il conclut, qu'il faut traduire le mot Ebreu *sceola*, *au lieu des morts*, & non pas simplement *au sepulcre*. Mais cela méritoit bien d'être appuyée sur des preuves plus claires que celles qu'on tire ici de quelques expressions figurées & Poëtiques. Car si on examine avec application toutes les façons de parler du Vieux Testament, on n'y trouvera pas ce lieu des morts tel que Mr. le Clerc nous le represente ici. Bien loin que les Juifs ayent imité en cela les Payens de la Palestine, on ne voit pas clairement dans l'Ecriture qu'ils ayent parlé de l'état d'une autre vie que depuis la Domination des Grecs. C'est dans ce temps-là qu'ils ont commencé à en parler avec netteté, comme il paroit par les Maccabées. La seule Tradition conservoit auparavant chez eux la verité de ce dogme.

Mr. le Clerc traduit l'Ecriture selon ses préjugés, & non pas selon la lettre.

A l'égard du passage de la Genese que nôtre Ebraïzant prétend devoir être traduit, *Je descendrai au lieu des morts vers mon fils*, il suit en cela ses préjugés: car selon les regles d'une Critique exacte on doit traduire, *Je descendrai au sepulcre à cause de mon fils*: c'est-à-dire, la mort de mon fils me fera mourir. La raison que Mr. le Clerc apporte pour justifier sa version, est que le mot Ebreu *sceola ne peut signifier en cet endroit le sepulcre, puis que Joseph dans la pensée de Jacob n'avoit point été enseveli.* Ce raisonnement ne peut être fait que par un homme qui n'a aucune connoissance de la Critique: car il ne faut pas traduire ici אל בני *vers mon fils*, mais *à cause de mon fils*, parce que אל dans le Texte Ebreu de la Massore est en cet endroit pour על, comme on lit dans le Texte Ebreu des Samaritains confirmé par la Version Samaritaine, où il y a ‘ⲘⲀⲂⲀⲄⲞ *à cause de mon fils.* L'Interprete Arabe-Samaritain a aussi rendu אל par عَلَى parce qu'il a lû dans l'Ebreu על. De plus il y a dans le Syriaque & dans le Chaldeen de la même maniere que dans la Version Samaritaine, ﻋﻠ & ﻋﻠ, & même la Version de Geneve a *pour mon fils*, & non pas *vers mon fils.* Enfin quelques Rabbins ne traduisent point aussi autrement; & il est constant qu'en d'autres lieux du Texte Ebreu Juif il y a אל pour על; ce que les Massoretes mêmes ont observé. Si Mr. Simon donnoit une Version de la Bible, il auroit traduit ce passage comme nous venons de le marquer,

Fausse traduction d'un passage de la Genese par Mr. le Clerc.

en

en y joignant toutes ces reflexions pour appuyer sa traduction. Il se seroit bien donné de garde de suivre les préjugés de Mr. le Clerc, qui consulte plûtôt ses opinions que le Texte de l'Ecriture. Et il ne raisonne pas mieux, quand il ajoûte au même lieu, que les Pharisiens qui croyoient la même chose que les Payens, s'étoient trompés en prenant à la lettre des expressions qu'ils devoient expliquer metaphoriquement, & non pas à la lettre, comme les prenoient ceux de la Palestine & les autres Payens. Mais on peut dire avec plus d'apparence de verité, que les Juifs Pharisiens avoient imité en cela les Grecs, & qu'ils avoient seulement expliqué une créance qui n'etoit point exprimée dans leurs anciennes Ecritures, mais seulement dans leurs Traditions, qu'ils peuvent neanmoins avoir alterées par quelques glosses de leur façon.

Les Juifs depuis la Domination des Grecs ont adopté plusieurs de leurs expressions.

Enfin voici encore un endroit où nôtre Professeur Ebraïzant veut donner des preuves de sa rare érudition dans la Langue Ebraique Mr. Simon parlant de l'origine du nom *Ebreu*, avoit remarqué que les sentimens sont partagés là-dessus; que quelques-uns le font venir d'un mot Ebreu qui signifie *passer*, comme si ce nom marquoit simplement ceux qui avoient passé l'Euphrate; que d'autres pretendoient que les Ebreux avoient été ainsi appellés de *Eber*. Il préfere cette derniere opinion, parce qu'il la croit plus conforme à l'analogie de la Grammaire, & que de *Eber* on a tres-bien formé *Ibri*, comme de *Israël* & d'*Ismaël* on a fait *Israëli* & *Ismaëli*; au lieu que selon la premiere opinion il auroit fallu dire *Ober* ou *Oberi*. Il n'y a rien en tout cela qui puisse choquer un homme qui sait la Langue Ebraïque: mais nôtre Ebraïzant accuse Mr. Simon d'avoir confondu deux sentimens touchant l'origine du mot *Ibri*, & *d'avoir appliqué à l'un ce qu'on ne peut appliquer qu'à l'autre. Il est visibile*, dit-il, *que de* Heber *on ne peut pas former en Hebreu* Hoberi, *mais* Hibri. *Il ne faut que savoir un peu de Grammaire Hebraïque pour en tomber d'accord . . . & c'est aussi ce que reconnoit Buxtorf.* Mais j'ose dire que si nôtre Ebraïzant avoit un peu de sens commun avec sa Grammaire, il ne lui seroit pas tombé dans l'imagination que Mr. Simon eust pû dériver *Ober* qui est un participe, du nom *Eber*. Les paroles mêmes de sa Critique font voir évidemment qu'il l'a tiré du Verbe Ebreu *abar*, puis qu'il y dit que ce nom marque selon ce sentiment ce que les Septante ont traduit περάτης, qui est la même chose que ce que nous apellons en François *un passant*, & que

Origine du mot Ebreu.

Mr. Simon n'a rien confondu en marquant l'origine de ce mot.

St.

St. Jerôme a interpreté *transitorem.* Mais nôtre Professeur pour ajuster les paroles de Mr. Simon à ses idées, les a produites en y ajoûtant cette glosse, (*c'est Heber*) comme si l'on avoit formé *Hober* du nom *Heber*; au lieu que Mr. Simon expliquant ce qu'on doit entendre par ce mot *de delà*, ajoûte qu'il signifie un homme qui avoit passé l'Euphrate. Et pour ôter même toute ambiguité, on a ajoûté dans la Critique, qu'on entendoit par *de delà* ce que les LXX. avoient exprime par περατου. On appella selon cette opinion Abraham *un passant*, parce qu'il n'étoit pas du païs. Mais il est inutile de s'arrêter sur ces sortes de minuties. A l'égard même de Buxtorf, il appuye avec plusieurs Rabbins le sentiment de Mr. Simon touchant l'origine du mot *Ibri*, *Ebreu. Probabilissimum sanè est*, dit Buxtorf, *ab authore & progenitore aliquo sic dictos Hebræos, qui nullus alius quàm iste* Eber *seu* Heber *esse potest.*

Buxtorf. Dissert. 3. de Linguæ Hebr. conser. p. 148.

CHAPITRE XXI.

Critique de la XX. Lettre.

QUoi que nôtre Faiseur d'Entretiens soit fort méthodique dans son discours, & qu'il tache parfaitement l'art de placer chaque chose en son propre lieu, il ne laisse pas de retoucher de temps en temps de certains sujets qui meritent bien qu'on les examine avec plus d'attention. C'est sur ce pied-là qu'il quitte ici l'Histoire Critique pour se jetter sur les Theologiens de Suisse & de Geneve, qui ont fait en 1678. de certains Canons qui *obligent tous ceux qui veulent être reçûs au St. Ministere*, de signer que le Texte Ebreu tel qu'il est aujourd'hui dans les Exemplaires des Masloretes est authentique & divin, même en ce qui regarde les Points-Voyelles, *tum quoad consonas, tum quoad vocalia sive puncta ipsa.* Ce qui chagrine le plus nôtre Professeur Ebraïzant, c'est *qu'on ne peut pas être reçû Ministre à Geneve ni en Suisse, si l'on ne signe cet article* Il l'auroit pourtant signé lui-même comme les autres, si ceux de Geneve l'avoient reçû dans leur Synagogue en qualité de Rabbin. Aussi son chagrin ne vient-il pas tant de ce coté-là, que de ce que tous ces Canons, à la réserve de deux qui parlent du Texte de la Bible, ont été dressés exprés pour défendre le pur Calvinisme contre les innovations des Remonstrans ou Arminiens, qui y sont condamnés comme

Mr. le Clerc quitte l'Histoire Critique pour attaquer les Theologiens de Suisse & de Geneve.

Can. 2.

Canons contre les Remonstrans.

comme des Novateurs qui ont abandonné la Religion de leurs Ancêtres. Mr. le Clerc a raison de blâmer cette conduite des Theologiens de Geneve & de Suisse, que les Catholiques condamnent aussi comme Novateurs pour avoir abandonné la Religion de leurs Ancêtres. Il ne leur est pas permis, ajoute-t-il en parlant de ces Theologiens, *d'égaler à l'Ecriture de miserables Formulaires composés la plus-part avec si peu de jugement . . . puis que l'on sait que le peuple entêté de son Catechisme, régarde avec horreur ceux qui ne l'approuvent pas, & sert d'instrument aux Theologiens pour persecuter cruellement ceux qui ne veulent pas recevoir leurs décisions.*

Mr. le Clerc condamne les Theologiens Calvinistes & leurs Formulaires.

Je ne sai pas si nôtre Auteur dans le temps qu'il étoit à Geneve a reçû quelque mauvais traitement des Theologiens de ce lieu-là: mais il me semble qu'étant présentement dans une ville où ces Theologiens qui égalent l'Ecriture à leurs *miserables Formulaires composés sans jugement*, lui donnent toute la liberté d'écrire ce qu'il lui plaist, il ne devoit pas s'emporter si fort contre eux, qu'il fait dans toute cette Lettre. Je ne doute point que Mr. Spanheim *Archi-Theologien de l'Academie de Leyden* ne soit offenté du mépris qu'on fait de la Confession de Foi & du Catechisme de Heidelberg, *où l'on voit*, dit Mr. le Clerc, *des marques sensibles de la foiblesse humaine.* Il a neanmoins raison de blâmer ces Theologiens de deux jours, de ce qu'ils recourent à un je-ne-sai quoi qu'ils appellent *Analogie de la Foi.* Je suis même entierement de son sentiment en ce qu'il ajoûte au même endroit contre ces Theologiens, dont toute la Theologie consiste à savoir leur *Catechisme.* *Ce qu'il y a de singulier en ceci, c'est que l'Analogie de la Foi n'est pas la même parmi ceux qui ont suivi les sentimens de Luther, & ceux qui ont embrassé la doctrine de Calvin; en sorte que l'on soûtient chez les uns, que divers dogmes sont conformes à l'Analogie de la Foi, pendant que les autres condamnent ces dogmes comme contraires à cette prétenduë Analogie.* Je sai bon gré à Mr. le Clerc de s'être défait de cette prétenduë Analogie, de ces Catechismes & de ces Formulaires où il ne paroit aucun jugement. Le parti qu'il a pris de s'ériger à Amsterdam en Faiseur d'Entretiens & de Conversations libres est sans doute le meilleur: car c'est le moyen de faire en peu de temps le tour de toutes les Religions, sans avoir besoin ni de Catechismes, ni de Formulai-

Frideric. Spanhemius Professor in Acad. Lugdun. Batava primar.

Mr. le

Catechiſmes ni de Formulaires.

testans l'ont demandée au commencement de leur prétenduë Reformation.

C'eſt pourquoi dans le même temps qu'il débitoit ces belles maximes ſous prétexte d'écrire contre Mr. Simon, il a publié à Amſterdam quelques Entretiens, dont les cinq premiers ſont de ſon cher ami de Paris, qui ſe plaint hautement de certains importuns qui lui avoient voulu faire ſon procés dans le Conſiſtoire de Charenton, pour ne vouloir pas ſe ſoumettre à la doctrine de ſes venerables Ancêtres. Voici comment le Miniſtre de Charenton ſe plaint de ces importuns ſous le nom de Philalethe. *L'entêtement où ils ſont ſur certaines matieres & ſur quelques opinions, qu'ils regardent comme fondamentales dans la doctrine de nos Réformateurs, les porte à opprimer leurs Freres. La complaiſance qu'ils ont pour leurs ſentimens les poſſede ſi fort, qu'ils vont à grand pas depuis quelques années à établir par une fauſſe Politique une eſpece de tyrannie ſur ce qu'il y a de gens parmi eux qui paroiſſent n'adorer pas toutes leurs conceptions. En un mot ils veulent être Souverains.*

Plaintes d'un Miniſtre de Charenton grand ennemi des Calviniſtes. Entretiens ſur diverſes matieres de Theologie, Entr. 1. pag. 2.

Mr. Claude.

Il n'eſt pas mal-aiſé de juger que Mr. Claude eſt ce Souverain, qui *par une fauſſe Politique* a fait tout ſon poſſible pour exclure du Miniſtre un de ſes Confreres, qui a trouvé le ſecret de ſe faire payer une penſion de deux mille livres pour enſeigner une doctrine dont il ſe mocque publiquement: & afin de convaincre l'Empereur Claude de la tyrannie qu'il exerce ſur les conſciences, il ajoûte que leurs premiers Réformateurs n'ont pas été infaillibles. *Comme je ne croi pas*, dit-il, *qu'ils ayent été infaillibles, & que je ne ſuis point de ma Religion par un principe de cabbale, mais par un pur amour de la verité, je ſuis bien-aiſe de conſerver toûjours la liberté d'examiner les ſentimens qu'on me propoſe.* C'eſt là apparemment la raiſon qui a obligé Mr. le Clerc & le Miniſtre de Charenton à rendre publiques leurs Converſations libres & ces petits Entretiens imprimés à Amſterdam, dans leſquels on s'explique avec toute la liberté poſſible. Philalethe demande ſeulement à ſon ami, de ne pas ſe découvrir là-deſſus à Monſieur de Meaux, parce que ce *Prelat ne manqueroit pas d'en tirer un terrible avantage.* En effet cela confirmera ce ſavant Evêque dans la penſée où il a toûjours été, que les Proteſtans ſont de grands brouillons qui n'ont aucuns principes arrêtés de leur créance.

En 1685. chez Wetſtein.

Mr. de Meaux.

Je ne m'étonne pas que nôtre Faiſeur d'Entretiens ſe ſoit ſi fort emporté contre Mr. Simon, puis qu'il n'a pas épargné ſes chers Freres.

Freres de Geneve. Il paroit neanmoins moderé en ce qu'il ne leur reproche pas lui-même leur ignorance & leur entêtement, mais sous le nom de Mr. Simon. *Si le P. Simon*, dit-il, *avoit sçû cela, il auroit eu la plus belle occasion du monde de traiter les Docteurs de Geneve d'ignorans & d'entêtés: . . Il leur auroit reproché leur inconstance ou leur malice, en ce qu'ils ont souvent tâché de rendre odieuse la doctrine de quelques-uns d'entre leurs Theologiens, seulement parce qu'elle n'étoit pas conforme à celle des Réformateurs.* Mr. le Clerc a raison ayant autant de capacité qu'il en a dans la Theologie, de vouloir réformer les Réformateurs, qui sont des *ignorans* & des *entêtez*. Au contraire ceux de Geneve & de Suisse ont tort de faire des Canons qui ôtent a Mr. le Clerc & à ses amis cette liberté de conscience qu'on ne sauroit trop estimer, & dont on fait un bien meilleur usage en Hollande qu'en Suisse & à Geneve. Il est vrai que ces rares Canons n'étoient pas venus à la connoissance de Mr. Simon quand il publia sa Critique, parce qu'ils n'étoient pas encore faits. Ce que j'y ai trouvé de plus remarquable c'est la Préface, qui est un tissu de pensées extravagantes. Comme elle est un peu trop longue pour la produire entiere, j'en rapporterai seulement une periode, d'où l'on pourra juger de toute la piece. Voici la maniere dont ils expriment dans cette Préface la pureté & l'antiquité de leur créance qui n'a jamais reçû le moindre changement. *Nos quod attinet, meritò divinæ, quòd præ aliis multis gentibus cœlestis Pater indignos nos prosecutus est, [illegible] & bonitati gratâ mente acceptum ferimus, quòd [illegible] hactenus nostros, amplissimos imprimis proceres, Patriæ Patres, Ecclesiæ nutritios verissimos spiritu pietatis, sapientiæ & fortitudinis dotavit, ut quod acceperunt à Majoribus ex Dei verbo veritatis [illegible] religiosè custodirent, pressisque quod ajunt manibus tenerent, nec paterentur omnino, ut doctrinæ corruptio accessum ad Ecclesias nostras haberet ullum.*

Les Docteurs de Geneve, selon Mr. le Clerc sont des ignorans & des entêtés.

Les Theologiens de Suisse & de Geneve opposés à la liberté de conscience.

Formula consensûs Ecclesiarum Helveticarum Reformatarum circa doctrinam de Gratia universali & connexa, aliaque nonnulla capita, *Præfatio. Ex cod. MS.*

Je croi qu'on sera aussi bien-aise de voir la maniere dont ces Theologiens de Suisse & de Geneve ferment leurs Canons, qui sont au nombre de XXVI. *Denique & nobis*, disent-ils, *quibus impræsentiarum in Ecclesia quæ domus Dei est dispensatio credita est, & universis Nazirais nostris, iisque qui Deo volente & moderante in curas quandoque nostras succedent, ad prævertendas tristium dissidiorum, quibus Ec-*

inunitates *deviuemus*, & *cognitionis illius quæ est secundùm pietatem* διδασκαλίαν & *simplicitatem religiosè custodiamus*, *charitatem & fidem minimè fucatam* ἀνυπόκριτον, bigam pulcherrimam, *retineamus constanter; neve adeò quisquam animum inducat sive publicè sive privatim proponere dubium vel novum aliquod dogma fidei in Ecclesiis nostris hactenus inauditum, verbo Dei, Confessioni nostræ Helveticæ, Libris nostris Symbolicis & Synodi Dordracenæ Canonibus repugnans & in publica* ἐκκλησιαστῶν *Fratrum ex Dei verbo non effictum atque sancitum*, &c.

Les Canons des Theologiens de Suisse & de Geneve sont contraires à leur prétenduë liberté de conscience.

J'admire cette troupe de Theologiens Suisses qui veulent que tous les autres se soumettent à leur Confession de Foi & au Synode de Dordrecht; & lors qu'on leur parle des décisions de l'Eglise dans le Concile de Trente, ils refusent de s'y soumettre; parce que, disent-ils, ce sont des hommes qui ont parlé dans ce Concile, & non pas Dieu, auquel seul nous devons obeïr. Mais laissons faire Mr. le Clerc, qui donnera apparemment au public les Canons de ces prétenduës Eglises Suisses avec des Remarques de sa façon. Les Catholiques lui en seront obligés; parce que cela ne peut servir qu'à les confirmer dans les sentimens où ils sont, que le bon sens ne paroit gueres dans tout ce que les Protestans ont fait contre l'Eglise. Il pourra parler plus pertinemment de cette matiere que de celle qui regarde la Critique des Livres Sacrés. Ce qu'il ajoûte ici avant finir sa derniere Lettre est une preuve évidente qu'il est bien peu exercé dans cette sorte d'étude. Et c'est ce que nous allons examiner, afin de le convaincre entierement de son peu de capacité.

Mr. le Clerc a bien perdu de temps & des paroles pour ne rien dire.

On voit, dit nôtre Professeur Ebraïzant parlant de l'Histoire Critique, *bien des choses qui peuvent faire connoître que le P. Simon ce redoutable Critique qui ne fait grace à personne, n'y a pas apporté toute l'attention qu'il auroit pû.* Mais s'il n'a rien de nouveau à produire, l'Ouvrage de Mr. Simon demeurera toûjours en son entier, & l'on pourra assûrer que Mr. le Clerc a fait de grands efforts pour ne rien dire: car le nouvel exemple qu'il ajoûte en cét endroit, pour montrer que Mr. Simon ne s'est pas appliqué à sa Critique avec toute l'attention que demandoit un Ouvrage de cette nature, est une nouvelle preuve de l'ignorance de nôtre Ebraïzant dans ce qui appartient à sa Profession. Mr. Simon a remarqué dans sa Critique, que les Copistes Juifs ne se sont pas beaucoup mis en peine de garder l'exactitude necessaire dans l'Orthographe, & que de là est venu que les mêmes noms sont quelquefois écrits differemment dans la

Bible,

Bible; puis il ajoûte, que si l'on ne sait parfaitement les raisons de tous ces changemens, il est impossible de faire une bonne Traduction de la Bible. Mr. le Clerc dont la veüe est fort bornée fait cette réflexion sur la remarque de Mr. Simon. *Il a voulu dire qu'il est impossible de faire un bon Commentaire : car quelque changement qu'il soit arrivé dans un nom propre, cela ne fait rien à la Traduction, qui le doit exprimer tel qu'elle le trouve.* Ce qu'il confirme par l'exemple de *Jabets* & *Abetsan*, qui sont un même nom, & qu'on a rapporté dans la Critique. Quand le Traducteur, dit-il, ne sauroit pas que *Jabets* & *Abetsan* sont un même nom, il n'en traduiroit pas moins fidelement. De même quand il s'agit d'un mot dont la signification n'est point changée par la difference de l'Orthographe, cela ne fait aucune diversité dans la Langue dans laquelle on traduit l'Original Ebreu : car supposé qu'au lieu de *Barzel* un Copiste écrive *Pharzel* un Interprete ne traduira pas autrement ce mot, parce qu'il n'y a point d'équivoque à craindre. *Les Grammairiens Hebreux ont remarqué de plus, que les lettres qu'ils apellent* ejusdem organi *se changent tres souvent ; & il ne faut que savoir un peu de Grammaire Hebraïque, ou avoir lû quelque Livre de l'Ecriture en Hebreu, pour n'ignorer pas une chose si commune. Les Dictionnaires même remarquent ces sortes de choses. Ainsi ces Remarques ne sont pas necessaires pour faire une bonne Traduction, mais seulement pour faire un bon Commentaire. C'est sans doute ce que le P. Simon vouloit dire.*

Mr. le Clerc réforme mal à propos les paroles de Mr. Simon.

Voilà un long discours pour ne rien prouver. Quand on a remarqué dans la Critique qu'il étoit impossible de bien traduire la Bible à moins qu'on ne sceust parfaitement les raisons des changemens d'Orthographe dans l'Ebreu, cela suppose manifestement que ce changement d'Orthographe apporte quelquefois du changement dans les noms Ebreux. Je veux bien que le nom *Jabets* est le même *qu'Abetsan*, & que soit qu'on écrive *Barzel* ou *Pharzel*, cela n'introduit aucun changement dans la Traduction de l'Ecriture : mais s'ensuit-il de là qu'il n'y ait point d'autres noms où le changement d'Orthographe change la signification ? Il y en a un grand nombre dans la Bible qu'il étoit inutile de produire en cet endroit de la Critique. C'étoit assez aprés avoir prouvé évidemment que les anciens Copistes Juifs avoient changé l'Ortho-

La liberté que les Copistes Juifs ont prise dans leur Orthographe a rendu la Bible plus difficile à traduire.

faire une bonne Traduction de l'Ecriture, qu'on ne sache les raisons de tous ces changemens. Pour prouver faniseltement cette liberté des Copistes dans l'Orthographe, il failloit necessairement apporter pour exemple des noms qui fussent les mêmes, bien qu'ils fussent écrits differemment en divers endroits de l'Ecriture: & de cette remarque qui étoit constante, on a conclu que pour faire une bonne Version de la Bible il faut savoir exactement les raisons de ces changemens. Il n'etoit pas necessaire d'en apporter des exemples, puis que c'étoit assez de donner une regle pour l'appliquer aux endroits où ce changement se trouveroit; & que la regle qu'on donne suppose manifestement que le changement d'Ortographe change aussi quelquefois le sens. J'en produirai seulement ici un exemple, pour convaincre nôtre Ebraïzant qu'il ne s'est jamais beaucoup appliqué à la Critique de la Bible.

Mr. le Clerc est peu exercé dans la Critique.

Fausse traduction des Protestans.

La plus-part des nouveaux Interpretes pour n'avoir pas assez fait de réflexion sur cette regle ont traduit le nom Ebreu הימים au Chap. XXXVI. de la Genese, vers. 24. *des mulets.* On n'a qu'à consulter la Version Latine de Tremellius, l'Italienne de Diodati, la Françoise de Geneve, les Allemandes, les Angloises, les Flamandes & quelques autres Traductions des Protestans; on trouvera par tout *des mulets.* Les Septante, Aquila, Theodotion & Symmaque ont conservé judicieusement le nom Ebreu Ἐμείμ, ou plutost Ἐμείμ, parce qu'il n'est pas parlé en ce lieu-là *de mulets*, mais d'un peuple appellé *Emim*, dont il est fait mention au Chapitre II. du Deuteronome. C'est pourquoi le Texte Ebreu des Samaritains ne lit pas en cet endroit de la Genese הימים, mais האימים, & dans la Version Samaritaine 𐤀𐤌𐤉𐤌 *le peuple Emméen:* & parce qu'il est marqué dans le Deuteronome, * que ces *Emim* étoient un peuple fort & puissant comme des Géans, Onkelos a traduit dans sa Paraphrase יה גבריא, & l'Interprete Arabe-Samaritain de la même maniere, جبابرة, c'est-à-dire, des Géans ou des hommes puissans. Aaron savant Juif Caraïte a aussi remarque judicieusement sur ce passage, qu'on lisoit en cet endroit ימים pour אמים. Je laisse maintenant à examiner à nôtre Professeur Ebraïzant, si Mr. Simon en parlant du changement d'Orthographe qui est arrivé même à quelques noms propres dans l'Ecriture, n'a pas eu raison de dire que pour faire une bonne Traduction de la Bible il faut savoir les raisons de ces changemens. Il ne s'agit point de Commentaire dans l'exemple

Deuter 2: 10, & 11.

* Emim primi fuerunt habitatores ejus, populus magnus & validus, & tam excelsus, ut de Enacim stirpe quasi Gigantes crederentur, *Deuter* 2: 10, & 11.

Arabe Samar. MS.

Aaron Caraïte, MS.

l'exemple qu'on vient de produire, mais de Verſion; & je ne croi pas que Mr. le Clerc vueille ſe joindre avec les *mulets* des Proteſtans.

Mr. le Clerc ne juge pas mieux d'un raiſonnement que d'un point de Critique. Il laiſſe ici la Critique pour ſe jetter du côté de la raiſon. *Voici*, dit-il, *encore une autre exemple de la negligence du P. Simon, ſi l'on doit prendre pour un effet de ſa negligence un faux raiſonnement dans lequel il eſt tombé pluſieurs fois dans ſa Critique.* Ce faux raiſonnement conſiſte en ce que lors qu'on a parlé de la Secte des Juifs Caraïtes, on a dit qu'ils reçoivent l'Ecriture & la Tradition, *& qu'ils ſont de plus toûjours venir au ſecours leur raiſon, qui juge ſi les conſequences que l'on tire de l'Ecriture ſuivent neceſſairement; & ſi ce qu'on nomme Tradition l'eſt en effet.* Il n'y a rien, dit Mr. le Clerc, de plus raiſonnable que cette conduite. Auſſi Mr. Simon n'a-t-il pas rapporté ce ſentiment des Caraïtes pour le condamner. Juſques là il n'y a rien que de loüable dans les Caraïtes, dont on a fait même l'éloge dans la Critique, parce qu'ils ne reçoivent pas indifferemment toutes les Traditions des Juifs & ſans les examiner auparavant. Mais nôtre Profeſſeur trouve à redire à ce que Mr. Simon ajoute un peu aprés, que ces mêmes Caraïtes donnent trop à leur raiſon, *& qu'il eſt impoſſible que des gens qui accordent tant à la raiſon dans les matieres de Religion, ne ſoient fort partagés entre eux.* En effet il y a un certain milieu à garder quand il s'agit de décider de quelque fait, ſur tout en matiere de Religion. Il n'eſt pas queſtion de ſavoir ſi cette réflexion de Mr. Simon *regarde obliquement ceux qui ſe ſont ſeparés de l'Egliſe Romaine*, qu'on accuſe par là d'accorder trop à leur raiſon: mais il faut faire voir que la réflexion eſt fauſſe, & ne pas ſe contenter de dire, *qu'il eſt bien plus juſte de ſupporter quelques diverſitez de ſentimens que la foibleſſe naturelle de la raiſon humaine fait naître entre les hommes, que d'en contraindre une partie à recevoir par force les ſentimens des autres, dans leſquels ils ne voyent pas des caracteres de verité qui les en puiſſent convaincre.* Si les Proteſtans ne voyent pas ces caracteres de verité dans les déciſions de l'Egliſe, c'eſt qu'ils raiſonnent en Métaphyſiciens ſur des matieres de fait. Ils ne conſultent que l'Ecriture, qu'ils expliquent chacun à leur maniere & ſelon leurs préjugés; au lieu qu'il eſt neceſſaire outre cela de rechercher avec ſoin dans la Tradition ce qui a toûjours été crû.

Hiſtoire Critique Liv. 1. ch. 29. p. 163.

Les Proteſtans raiſonnent ſur des faits en Métaphyſiciens.

Le galimatias eſt ſi ordinaire à nôtre Auteur, qu'il auroit crû

Mr. le Clerc finit son Livre par un galimatias.

des hommes & au rang des Dieux, parce qu'il commandoit à tous les hommes du monde; de la même maniere que ceux qui conduisent des troupeaux de bœufs & de moutons ne sont ni bœufs ni moutons, *mais des hommes d'une nature infiniment plus excellent.* Ce qu'il applique en-suite aux Ecclesiastiques, sur tout à ceux de l'Eglise Romaine, qui *s'imaginent d'être des animaux d'une espéce beaucoup plus excellente que le reste des hommes, puis qu'ils prétendent qu'on dépende aveuglément de leurs décisions.* En verité ce raisonnement est digne d'un Professeur d'Amsterdam, qui croit être habile homme & au dessus des autres, parce qu'il régente des écoliers. Je ne doute point que ceux qui le connoissent n'avouënt qu'il s'est ici representé lui-même au naturel, quand il dit, *C'est de là qu'est venu cet air de Maître avec lequel ils prononcent tout ce qui leur vient dans l'imagination.* C'est là proprement le caractere de Mr. le Clerc, qui régente, à ce qu'on dit, par tout où il se rencontre, & qui ne croit pas qu'il y ait un plus habile homme que lui dans toute la Hollande.

Je n'aurois plus rien a ajoûter à cette Réponse, si ce n'est qu'il est à propos de désabuser nôtre Faiseur d'Entretiens du soupçon ou il est que Mr. Simon est l'Auteur *d'une Réponse generale à la Critique sous le nom de Pierre Ambrun.* Il est assez rare qu'un homme se veuille réfuter lui-même; & outre qu'on a déja dit ailleurs, que Mr. Simon n'avoit eu aucune part aux Editions de sa Critique qui se sont faites en Hollande, les raisons qu'on apporte ici sont si foibles, qu'elles tombent d'elles-mêmes. Il s'appuye principalement *sur diverses particularités touchant la suppression de la Critique, qu'on croit que personne n'a pû savoir que l'Auteur.* Il ne sait pas que dans le temps de cette suppression qui fit grand bruit dans Paris, on débita là-dessus dans plusieurs cabinets où l'on tient des Conferences, & sur tout dans celui qui étoit alors sur le Fossé de Mr. le Prince, bien d'autres particularités qui n'ont pas été inconnuës à son ami de Charenton. Il en croira cependant tout ce qu'il lui plaira, cela ne contribuera pas à rendre son Livre meilleur, qui est un des plus méchans Ouvrages qui ait paru depuis long-temps sur les matieres de Critique. Aussi ne m'a-t-il pas fallu employer beaucoup de temps à le réfuter, ni même quitter la campagne où j'etois quand je le reçûs.

Mr. Simon n'est point l'Auteur d'une Réponse à son Livre sous le nom de Pierre Ambrun.

A Bollevile dans le païs de Caux en Normandie le 15. Septembre 1685.

FIN.

VA1 152498